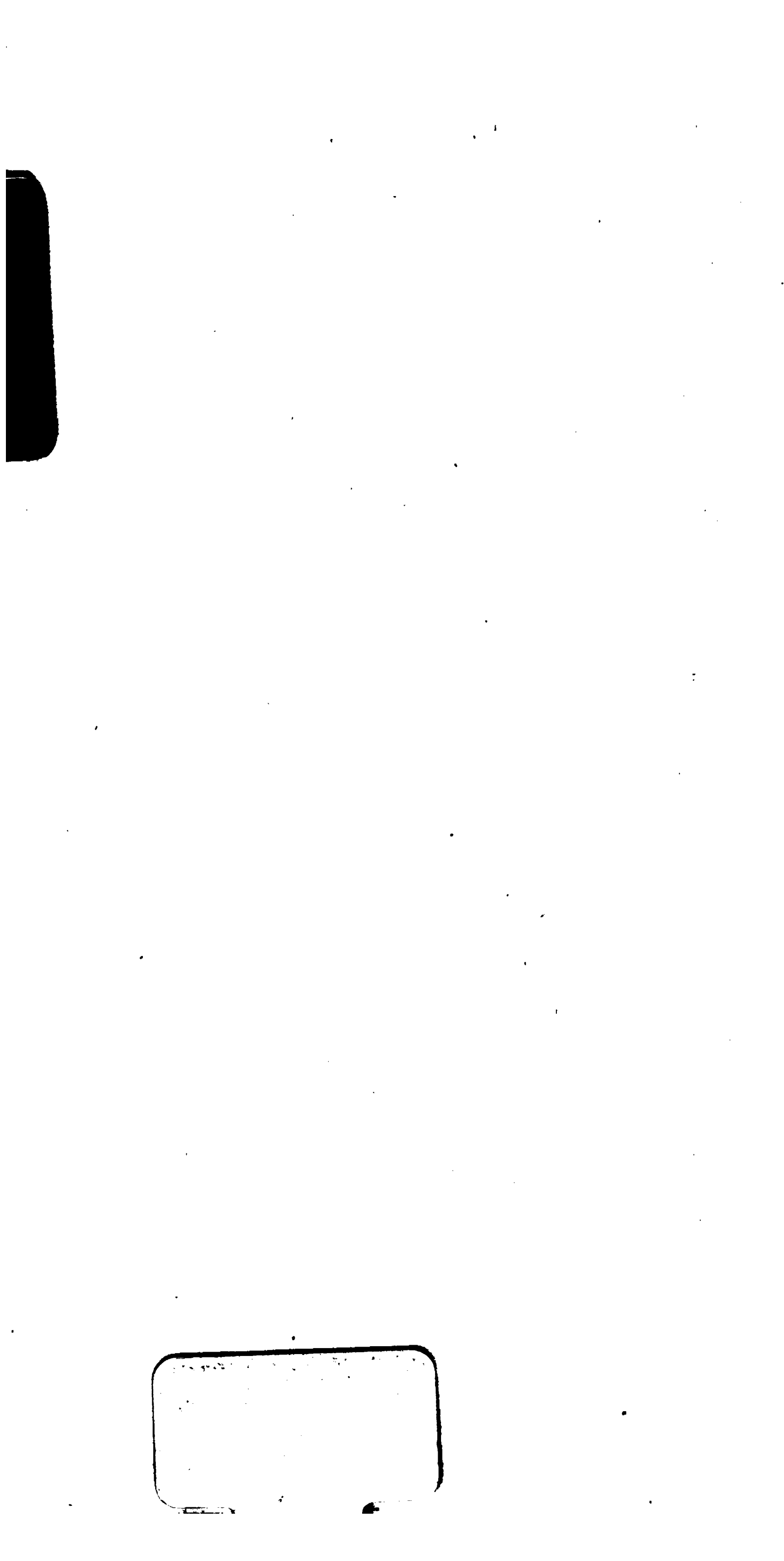


DFR

Guillon de Montléo

HISTOIRE
DU SIEGE
DE LYON,

DES événemens qui l'ont précédé et des désastres qui l'ont suivi, ainsi que de leurs causes secretes, générales et particulieres;

(Depuis 1789 jusqu'en 1796;)

Accompagnée d'un Plan où sont indiqués les actions principales, les batteries des combattans, les lieux incendiés et les édifices démolis.

Sed si tantus amor casus cognoscere nostros,
Quanquam animus meminisse horret, luctuque refugit,
Incipiam. . . . . . ÆNEID. L. 2.

TOME PREMIER.

A PARIS,
De l'imprimerie de LE CLERE, Libraire, rue Saint-Martin, près celle aux Ours, Nos. 254 et 89.

ET A LYON,

Chez { Ve. RUSAND, Libraire, rue Merciere, vis-à-vis celle Tupin.
J. DAVAL, Impr.-Libraire, rue Merciere, No. 51.

M. DCC. XCVII. AN 5.

Décret concernant les contrefacteurs, rendu le 19 juillet 1793, l'an 2 de la république française.

Art. I. Les auteurs d'écrits en tout genre jouiront durant leur vie entiere du droit exclusif de vendre, faire vendre, distribuer leurs ouvrages dans le territoire de la république, et d'en céder la propriété en tout ou en partie.

II. Leurs héritiers ou cessionnaires jouiront du même droit durant l'espace de dix ans après la mort des auteurs.

III. Les officiers de paix seront tenus de faire confisquer à la requisition et au profit des auteurs, leurs héritiers ou cessionnaires, tous les exemplaires des éditions imprimées sans la permission formelle ou par écrit des auteurs.

IV. Tout contrefacteur sera tenu de payer au véritable propriétaire une somme équivalente au prix de trois mille exemplaires de l'édition originale.

V. Tout débitant d'édition contrefaite, s'il n'est pas reconnu contrefacteur, sera tenu de payer au véritable propriétaire une somme équivalente au prix de cinq cents exemplaires de l'édition originale.

VI. Tout citoyen qui mettra au jour un ouvrage, sera obligé d'en déposer deux exemplaires à la bibliotheque nationale, ou au cabinet des estampes de la république, dont il recevra un reçu signé du bibliothécaire, faute de quoi il ne pourra être admis en justice pour la poursuite des contrefacteurs.

VII. Les héritiers de l'auteur d'un ouvrage en auront la propriété exclusive pendant dix années.

N. B. Les Propriétaires de cet Ouvrage déclarent qu'en vertu du décret ci-dessus, ils poursuivront suivant toute la rigueur des lois, par eux-mêmes, ou par leurs fondés de pouvoirs, tous les contrefacteurs ou colporteurs d'une édition qui ne porteroit pas la signature ci-après.

Paris, le 15 juillet 1797, an 5e. de la république.



AVERTISSEMENT
DE
L'AUTEUR.

LYON, *aux prises avec la révolution*, est un tableau que tout français desire, que l'Europe attend, et que l'histoire générale de la révolution demande comme une portion notable d'elle-même. Ce n'est point une scene particuliere, détachée d'un grand événement : c'en est la partie essentielle ; et j'oserois même dire, la plus intéressante à connoître.

On savoit bien que les mouvemens de la révolution, en cette ville, n'avoient pas été de simples émeutes,

profil, ceux qu'il est nécessaire d'examiner et de montrer en face, si, en racontant leurs délits, je ne rappellois pas aussi les systêmes qui leur servirent de principe et d'apologie. Et croiroit-on à l'exposition de cette affreuse doctrine, si, me bornant à l'analyser, je ne citois servilement les paroles mêmes de ceux qui la professerent?

Qu'ils furent, en cela du moins, plus heureusement nés que nous, ces historiens des temps antiques, où les hommes, vicieux par instinct, ignoroient l'art infernal d'ériger en qualités civiques, les passions les plus féroces! Ces écrivains n'étoient pas forcés, comme nous, d'hérisser eux-mêmes leur marche par d'épouvantables citations. Mais dans ces derniers jours, où l'abus des lumieres et du raisonnement n'a que trop confondu les idées du bien

et du mal, où la scélératesse ne fut pas moins étonnante dans ses discours que dans ses œuvres : l'historien seroit-il exact, s'il se dispensoit du trop pénible devoir de faire aller ensemble la doctrine et les faits, les paroles et les actions?

Cependant, pour ne point trop surcharger mon récit, j'ai rejetté dans les notes, tous les passages que je pouvois absolument écarter de mon texte. C'est encore dans ces especes d'hors-d'œuvre, que j'ai renvoyé, par le même motif, quelques anecdotes précieuses, que je croyois devoir conserver pour l'observateur et les curieux : ne voulant point donner au lecteur ordinaire, qu'elles ne peuvent pas intéresser autant, le désagrément d'être retardé par elles, en parcourant le corps de cet ouvrage. Elles m'ont paru d'autant plus im-

portantes à consigner pour les premiers, qu'étant la plupart, des faits privés où les personnages s'abandonnent à leur caractere, sans contrainte, à l'abri des regards, elles les démasquent entiérement, et fixent sur leur compte, le jugement des contemporains et de la postérité (1).

On peut ajouter la foi la plus entiere à toutes celles que je publie dans cette histoire. Quelques-unes me sont personnelles, et les autres reposent sur des témoignages que je ne saurois révoquer en doute.

---

(1) Il me reste encore beaucoup d'anecdotes, dont plusieurs pourroient me servir à confondre ceux qui se plaindroient d'avoir été peu menagés dans cette histoire. Mais, réservant ces armes pour d'autres circonstances, je donnerai, dans quelque temps, un recueil de traits qui portent un véritable intérêt, sans avoir l'odieux des personnalités.

Vrai dans ces moindres choses, je me suis piqué bien plus, de l'être dans les grandes. Les deux années que j'ai sacrifiées à recueillir des matériaux, à les comparer, à les mettre en œuvre, annoncent que je n'ai rien négligé pour obtenir le mérite de l'exactitude; et l'importance, l'authenticité de ces matériaux, me donnent la conscience la plus ferme de ma véracité. Ce que je raconte de plus incroyable, est fondé sur des pieces officielles qui sont entre mes mains : je pourrai en indiquer le dépôt, quand il me sera permis de croire qu'elle s'est totalement éloignée de nous, cette effrayante mode des mesures révolutionnaires, qui n'autorisent que trop les violations et les enlevemens.

Qu'il me suffise de dire que, par rapport à Lyon, les archives des comi-

tés de la convention, ne renfermoient rien que je n'aie connu. Il n'a pas tenu à Dubois-Crancé que je ne fusse exempt de les consulter en ce qui les concerne, car lui-même nous avoit fourni tous les actes de son procès, dans plus de deux gros volumes, où il a prouvé solemnellement contre Couthon et Maignet, qu'il s'étoit rendu coupable envers Lyon, de toutes les atrocités possibles. En ces temps d'exécrable mémoire, c'étoit un mérite, c'étoit une gloire d'avoir brûlé, saccagé des villes, d'en avoir détruit les habitans par le fer et la flamme. Le soupçon d'avoir négligé, et les fléaux connus, et les fléaux imaginables, pour détruire des français, forçoit le crime à faire parade de tous ses attentats.

Dubois donc, ce Dubois, qui a soutenu dans la convention, qu'il falloit,

aux yeux des *aristocrates*, avoir mérité la potence, pour être *patriote*, Dubois a démontré qu'il avoit les plus incontestables titres à la bienveillance de nos égorgeurs. L'arbitre suprême de toutes choses a voulu qu'il fournît ainsi lui-même les moyens d'un jugement terrible que, tôt ou tard, la justice, rassise enfin, prononcera contre lui. Cet irrécusable exposé de preuves abominables, que toute autre main que la sienne n'auroit eu, ni le courage, ni peut-être la facilité de recueillir, m'a semblé trop précieux, pour ne pas être cité, de préférence à tout autre monument de sa conduite.

Rien de ce qui pouvoit concourir à la fidélité de mon récit, n'a rebuté l'intrépidité de mes recherches. Toutes les brochures du temps, les papiers publics les plus rares, les journaux des

Jacobins et de la *Montagne*, les porte-feuilles des particuliers, les conversations des principaux acteurs et de leurs amis, tout a été mis à contribution par mon ardeur pour la vérité. Je voulois la découvrir à tout prix; et je me flatte de la dire avec la plus sévere impartialité : sans avoir plus d'égards pour mes propres amis, que je n'en montre pour les ennemis de ma patrie. En écrivant, j'étois persuadé que je ne connoissois aucun de ceux dont je parlois, qu'ils avoient vécu dans un autre temps que le mien ; et me mettant à la place de la postérité, qui ne sauroit ni les flatter, ni les craindre, je crois en avoir parlé comme elle-même en parlera.

Si quelqu'un venoit élever des doutes contre ma véracité, je dissiperois bientôt ces nuages, en lui disant à lui-

même : « Ou vous êtes de ces hom-
» mes qui, par la fougue d'un carac-
» tere irréfléchi, se font, sans le savoir,
» les instrumens des factions, toujours
» habiles à volcaniser les têtes caver-
» neuses; et alors, l'aveuglement de
» votre frénésie ne diminue rien à la
» certitude de mes assertions, comme
» il ne peut faire que votre frénésie
» n'ait pas servi les factieux ».

« Si vous n'êtes pas de cette classe
» follement inflammable, vous êtes
» donc du nombre de ceux à qui mon
» ouvrage n'est pas favorable : mais vo-
» tre dénégation infirmeroit-elle les té-
» moins d'après qui je vous accuse,
» avec la conviction qu'ils m'ont donné
» de vos torts? Puisse le regret que
» vous indiquez par-là, d'avoir mérité
» de perdre l'estime publique, produire
» en vous le projet de la poursuivre?

» Vous me devrez peut-être l'avantage
» de l'avoir reconquise ».

Ceux que la pusillanimité de l'égoïsme, ou la froide immoralité de la tolérante philosophie, rendent indulgens pour des maux qu'ils ne connurent que légérement, ces profanateurs de la clémence, vont m'accuser de ressusciter des souvenirs, par qui les ressentimens assoupis, seront aiguillonnés de nouveau. Etoit-ce là mon but? Non; à Dieu ne plaise. Mais est-ce la faute de l'histoire, si les personnages qu'elle est forcée de mettre en scene, sont les plus atroces scélérats qui aient existé; et si le glaive des lois ne les a pas encore soustraits à des vengeances obscures, par des supplices exemplaires? Est-ce ma faute, si de tels monstres ne peuvent être amenés devant leurs victimes, sans leur causer

tous les frémissemens de la nature et de la probité?

L'historien est comme ce juge qui prononce, d'après les faits prouvés, sans acception des personnes. Est-ce donc lui qu'il faut blâmer, si celles qui comparoissent à son tribunal, sont coupables d'énormes crimes, et si la procédure met ces crimes à découvert? Est-ce donc un si grand mal que, dans l'intégrité de sa magistrature, il condamne ces monstrueux criminels à l'exécration de tout ce qui fait cas de la justice et de la vertu!

Anathème à quiconque voudroit qu'on oubliât des forfaits atroces, commis envers la société, envers l'humanité, comme on oublie quelquefois, par une sainte générosité, les injures personnelles qu'on a reçues. Anathème à celui qui, par la crainte de voir re-

chercher ses propres fautes, ou troubler son sybarisme, parle avec indulgence de tant d'attentats publics, comme si ce n'étoit que des insultes lointaines ou privées. Sans doute que l'homme vertueux sait s'abstenir de satisfaire sa vengeance, quand il n'est blessé que dans son amour propre ou son intérêt. Mais sans doute aussi, qu'il ne doit pas être impassible, quand il revoit l'assassin de ses semblables, le bourreau de la vertu.

Non : ce n'est pas en pure perte que l'auteur de la nature et de la morale, nous a donné cette admirable promptitude de convulsion que les gens de bien éprouvent à l'aspect des grands criminels : à la vue sur-tout de leur impunité, légalement consacrée? Ah! qu'il se sonde lui-même, ce prédicateur d'oubli, de pardon et

de paix ; et qu'il ose me dire ensuite que son ame est forte, énergique, pure et désintéressée ! Hélas ! jamais il ne se passionnera pour la vertu, celui dont l'apathie philantropique me conseille de regarder du même œil, l'homme de bien qui m'édifie, et le scélérat qui massacra mes freres.

Lecteur, tu ne seras donc point surpris, si ma narration n'est pas toujours calme : si l'indignation m'exalte souvent au-delà du ton de l'historien. Le style uniforme et régulier peut-il m'être constamment possible ? Mon cœur et mon esprit ne sont pas de cette trempe philosophique qui fait parler tranquillement du mal, comme du bien : et qui n'a qu'une teinte, comme un coup d'œil, pour l'un et pour l'autre. Les regles ordinaires ne sauroient me captiver dans cette affreuse his-

toire, où tout est horriblement inoui, extraordinairement atroce. C'est bien le moins qu'on me pardonne les écarts de l'horreur et de l'indignation, si toutefois encore, on ne veut pas me savoir gré d'avoir eu le courage de donner à mon siecle et aux siecles suivans, l'effroyable histoire des maux que la révolution a faits dans la ville où je suis né.

Lyon croulant dans le chaos, avec les flots précipités du sang des Lyonnois!..... Tel a été le sujet de mes méditations, depuis plus de deux années jusqu'à ce jour. Pendant ce long intervalle, je n'ai donc fait que traîner ma douloureuse sensibilité dans les œuvres du crime et de la mort. Oh! combien j'ai souffert, en me tournant et me retournant, sans repos, dans les forfaits, le sang, les cadavres et les dé-

combres!

combres ! Cette horrible existence qui absorboit mes jours, a souvent empiété sur le néant du sommeil. Combien de fois il fut troublé par des spectres sanglans ! Combien de fois j'éprouvai le supplice inexprimable de voir en songe les Crancé, les Collot, les Challier, les échafauds, les têtes sans troncs, les troncs sans têtes !.... *Horresco referens.*

Epouvantable et repoussante entreprise, où, lorsqu'après une marche cruelle sur les vestiges de la plus féroce scélératesse, je croyois pouvoir me reposer sur les traits de magnanimité que les Lyonnois m'offroient de distance en distance, j'étois aussi-tôt enlevé de cette consolante pause, par l'infortune qui s'attachoit à leurs exploits. Cette affreuse scélératesse, se repliant en même-temps sur eux, pour les envelopper, me forçoit à rentrer

dans la carriere de ses atrocités et de leurs malheurs.

Lecteur, je le prévois, je te le prédis même : plus d'une page de mon livre te fera frémir; plus d'une fois tu le repousseras, en te promettant de n'en plus reprendre la lecture. Si ton ame est honnête et sensible, tu dois éprouver ces mouvemens inévitables de l'indignation, trop justement courroucée. Moi-même j'ai bien souvent rejetté la feuille que j'écrivois. Ah! si tu souffres quelquefois des images déchirantes que je te présenterai : plains-moi d'en avoir vu les affreux modeles; plains-moi de m'être cru dans la nécessité de te les peindre.

Mais enfin, ma tâche est consommée, et la tienne va commencer. Pardonne-moi les imperfections que j'ai pu laisser dans cette histoire. Elles sont

inséparables de l'étrange bouleversement que j'ai décrit. On n'a pas la force de retoucher des ouvrages de ce genre. On ne sauroit y mettre cette main caressante qui donne quelquefois la perfection, quand le plaisir l'anime et que l'attention la dirige. Je sors brusquement de mon travail, comme celui qui, s'évadant d'un cachot effroyable, court au loin, sans s'amuser à reporter les regards vers le séjour dont il s'échappe.

Obstupui, steteruntque comæ et vox faucibus hæsit.

LISTE des principaux Ouvrages imprimés qui se trouvent cités dans cette Histoire, indépendamment des manuscrits et pieces originales.

Histoire de la conjuration d'Orléans. Paris. 1796.

Histoire de la révolution de Lyon, avant le 29 mai 1793, avec *pieces justificatives*, désignée dans le cours de cette Histoire, par *H. et P.*

Relation du siege de Lyon, imprimée en 1794.

Lyon tel qu'il étoit et tel qu'il est. Lyon. 1797.

Rapport de Courtois sur les papiers trouvés chez Robespierre. Paris.

Rapport de Saladin, au nom de la commission des onze, sur Collot-d'Herbois, Vadier, etc. Paris.

Premiere, seconde et troisieme parties de la Réponse de Dubois-Crancé aux inculpations de Couthon et Maignet. Paris. 1793.

Les Nudités. Lyon. 1792.

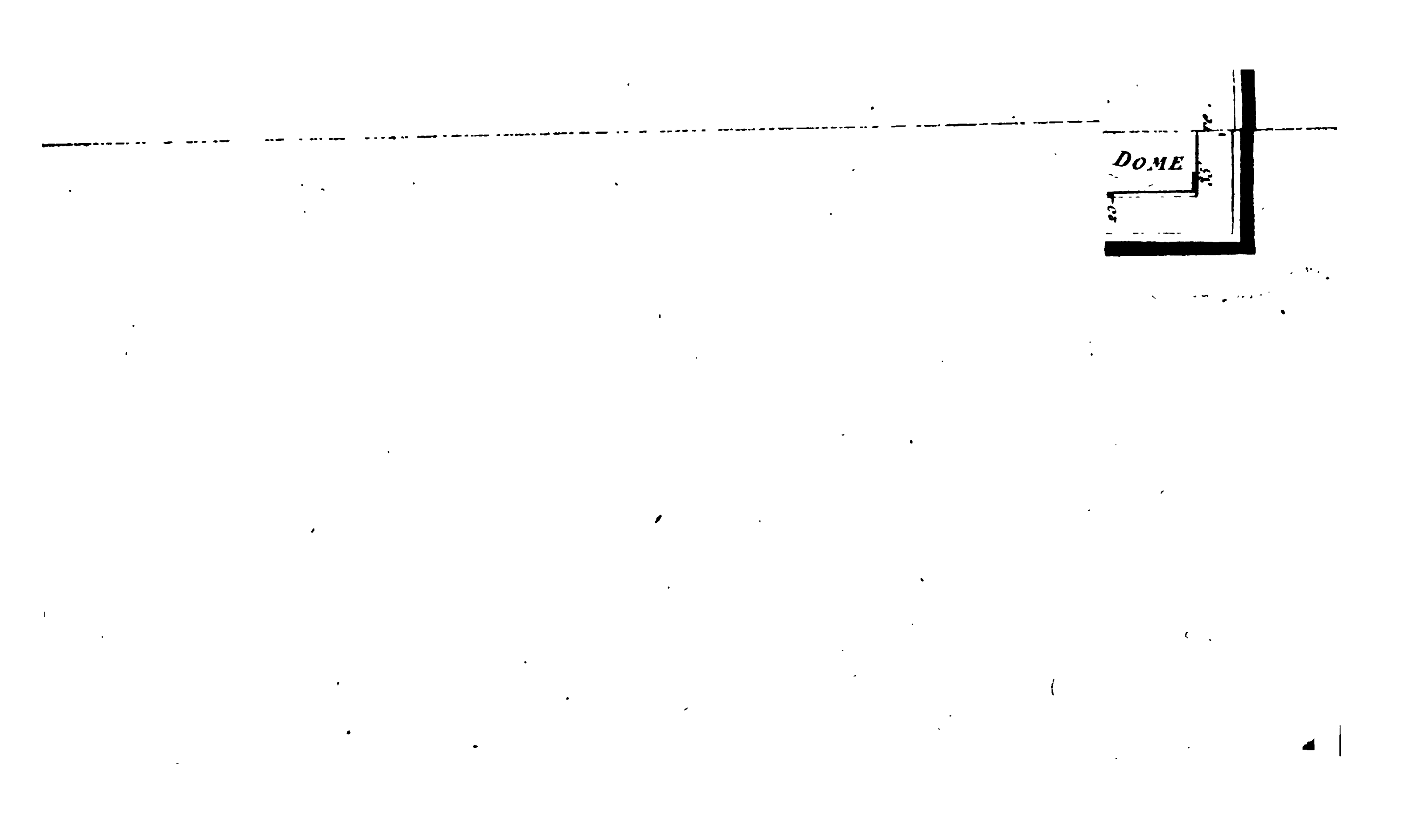
Offrande à Challier. Lyon. 1793.

Le Moniteur.

Les journaux des Jacobins, Débats et Correspondance.

Les journaux de la Montagne, etc. etc.

HISTOIRE


DOME

HISTOIRE
DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, DANS LA VILLE DE LYON.

LIVRE I.

Introduction. Notice historique sur le caractere politico-moral des Lyonnois. Opinion d'Henri IV sur leur compte. Rapprochement habituel du tiers-état, de la noblesse et du clergé dans Lyon. Excitateurs de la révolution. Assemblée des Ordres. Députation aux états-généraux. Premiers mouvemens. Renversement de l'antique administration municipale. Création soudaine d'un comité qui la remplace. Incendie des châteaux. Assassinat d'un soldat Suisse. Intrigue pour le rappel de Necker. Complot contre le lieutenant de police. Remarque sur les chefs des séditions d'alors. Origine du surnom de muscadins. *Refroidissement de ce qu'on appelloit* patriotisme.

UNE cité célebre, la richesse, la gloire de l'empire français, et le désespoir des puissances étrangeres : détruite au nom de la France ; — les

Lyonnois, portion renommée de la nation la plus vantée pour ses lumieres, ses mœurs et ses arts : massacrés au nom de la loi, par des français conspirateurs ; — Lyon, d'abord déchiré par diverses factions qui se l'arrachent, puis inondé de sang et réduit en cendres par celle qui l'emporte avec une fureur égale à toute la rage des factions vaincues : — voilà l'épouvantable tableau que s'est engagé de faire, comme d'après nature, un témoin oculaire, une victime même, qui ne survit à tant de malheurs, que pour avoir de plus celui de les décrire.

Oh ! qui me donnera les couleurs propres à représenter tant d'horreurs ! Lugubres écrivains des plus noires conspirations qui aient désolé le monde, que vos teintes sont foibles encore pour peindre celle-ci, pour exprimer ce que je sens, ce que j'ai vu ! C'est avec des larmes de sang que je pleure sur les désastres de ma patrie ; et c'est dans le sang de mes concitoyens, de mes parens, de mes amis, dans le mien même, qui semble encore couler sous mes yeux, que je dois tremper ma plume frémissante.

Les monstres vomis contre notre ville, par ces factions diverses, ont surpassé, dans leur intrépide fureur, les tyrannies les plus exécrables. Ils ont

déployé la rage la plus implacable contre ce même Lyon, devant lequel celles-ci vinrent presque toutes s'adoucir. Néron, oui Néron lui-même, attendri par l'incendie qui dévora toute la cité des Lyonnois, s'empressa de la rebâtir, et de les consoler par une munificence sans bornes. Antoine les enrôla dans les légions romaines, où ils eurent pour étendard et pour emblême, le roi des animaux, symbole de courage et de magnanimité. L'impérieux et cruel Tibere, fléchissant avec respect devant leur amour inné de la liberté, réunit sur eux les privileges du peuple romain, avec ceux d'une ville libre et d'un régime municipal. Leurs fastes sont pleins de traits d'affection et d'estime que les empereurs leur prodiguerent. Claude prouva lui-même, dans une harangue mémorable, qu'ils méritoient d'entrer au sénat. Auguste les combla de bienfaits. Adrien, Antonin, tous les Césars rendirent de mille manieres justice à leurs qualités. La réputation de leur candeur, de leur droiture, fut si grande dans l'Empire, qu'Ennodius vint chez eux pour en juger par lui-même. Il leur a rendu le témoignage que la vertu, naturalisée parmi les Lyonnois, étoit comme le lait de leur enfance (1).

(1) *Et natos Rhodani lac probitatis habet.*

Fideles aux divers gouvernemens sous lesquels ils passerent, jamais ils ne consentirent d'en devenir les esclaves. Le sceptre de l'autorité veut-il, au troisiéme siecle, devenir un joug de fer ? Aussitôt se forme une milice citoyenne qui va renverser les remparts de l'oppresseur, abattre ses tours menaçantes, et reconquérir sa liberté. Le premier usage que les Lyonnois en font, est de se rendre cette antique administration libre et municipale, qu'ils avoient perdue.

En passant sous la dynastie française, cette ville, incapable de se laisser asservir, conserva le régime populaire, et l'armée citoyenne, que dès-lors elle possédoit (1); et son inflexible passion de la liberté fût telle dans son respect à l'égard du pouvoir, que nos rois finirent par la respecter eux-mêmes comme un garant de la fidélité des Lyonnois (2).

---

(1) Ce régime étoit une administration consulaire, composée de cinq magistrats élus par le peuple. Cette armée citoyenne étoit, depuis 1228, ce que sont aujourd'hui les gardes nationales, établies dans toutes les communes. L'un et l'autre subsistoient à l'époque de la révolution.

(2) On a remarqué fort judicieusement que sous le régime de la monarchie, les Lyonnois étoient accusés de républicanisme, avec assez de fondement. Les intendans que la

La soumission raisonnée des habitans de Lyon pour des maîtres dont ils eurent lieu de s'applaudir de regne en regne, devint une habitude qui valut à la monarchie française cet attachement, qu'on devroit moins regarder comme un aveugle royalisme, que comme une juste affection pour des rois bienfaisans. Aussi celui de tous qui le fut davantage, Henri IV, déclaroit, dans un de ses édits, que « les sentimens des Lyonnois le dispensoient d'avoir une citadelle au milieu d'eux, » et que la couronne n'avoit pas de sujets plus fidèles, ni l'état de meilleurs citoyens (1). » Ce qui prouve encore que leur fidélité fût plutôt un sentiment de réflexion qu'une résolution de parti, c'est que leur déférence pour l'autorité royale ne les fit point renoncer aux institutions que le génie de la liberté leur avoit données. La révolution les a trou-

cour envoyoit dans leur ville, y éprouvoient toujours des désagrémens ; toute l'estime, toute l'affection des citoyens se portoient sur le prévôt des marchands, qui étoit le chef du corps municipal. L'auteur d'un mémoire *sur le commerce*, dit avec raison : « Lyon étoit habité et florissant sous le régime des rois, parce qu'il étoit administré républicainement ; Lyon est devenu désert et sauvage sous le régime républicain, parce qu'on a voulu le gouverner avec despotisme ».

(1) Edit donné en 1594.

vés en possession de cette administration municipale et de cette garde nationale qu'elle apportoit à toutes les communes. Toujours libres et fiers jusques dans leur soumission, les Lyonnois ont su concilier l'indépendance de l'homme avec l'obéissance du citoyen.

Ce fut au milieu de ce peuple calme par raison, énergique par caractere, que le volçan révolutionnaire jetta ses laves les plus brûlantes. L'appât des grandes richesses que renfermoit cette cité commerçante, fixa les regards avides des factions; et la population immense que lui procuroient ses manufactures, présentoit aux conspirateurs trop de bras mercénaires, pour qu'ils ne cherchassent pas à s'emparer de ce poste important. Sa situation topographique en rendoit la possession nécessaire pour influencer les provinces méridionales, en même-temps que de Paris on donneroit l'impulsion à celles du nord de la France; la haine que Lyon avoit toujours montrée pour la tyrannie, vint servir les factieux, prompts à taxer d'esclavage, toute subordination contraire à leurs projets. Ils profiterent quelquefois utilement d'une telle ruse; mais cette horreur de la tyrannie se tourna souvent contre eux, lorsqu'ils voulurent devenir eux-mêmes des tyrans. Delà cette rage

extrême, à chaque contrariété qu'ils éprouverent dans l'exécution de leurs complots.

Il ne faut pas le dissimuler : Lyon fut quelques instans séduit par ce cri de liberté, répété perfidement dans ses murs, où régnoit depuis long-temps celle qu'ailleurs on réclamoit peut-être avec plus de raison. Lyon, dans un délire qui ne fut pas long, sembla croire qu'il n'étoit pas libre ; et les clameurs que les stentors de la capitale faisoient retentir au loin contre la dépravation de la cour, l'insolence des grands, les abus du gouvernement, communiquerent à cette ville la commotion qui commença d'agiter la France, dès l'année 1788. Mais pouvoit-elle durer long-temps, cette illusion humiliante de son propre esclavage, dans une ville où florissoit le commerce ; lorsqu'on pensoit que la prospérité commerciale dont elle jouissoit, suppose toujours cette vraie liberté que reglent les loix ; lorsqu'on appercevoit que la liberté nouvelle, avec tous les symptômes de la licence, ne faisoit rien qui ne tendît à détruire l'industrie et le commerce ? Dès ses premiers essors, elle portoit des atteintes mortelles à l'aisance, à la félicité publique des Lyonnois. La frénésie qu'on montroit par-tout contre ce qu'on appelloit *les aristocrates*, ne pouvoit encore être

qu'un accès éphémere dans une ville où tout noble voyoit dans le peuple, la place de laquelle il étoit sorti; où le simple ouvrier pouvoit obtenir d'être porté par l'estime publique, aux fonctions consulaires qui conféroient la noblesse; où presque tous les nobles étoient liés d'intérêt et même de parenté, avec la classe commerçante qui alimentoit l'industrie nourriciere du peuple. Ces relations indestructibles de la noblesse avec le négociant, auquel elle fournissoit des fonds: et du négociant avec le peuple laborieux, qu'il faisoit vivre des fonds prêtés par la noblesse, devoient rapprocher toutes les conditions, malgré les efforts des factieux pour les désunir et les armer les unes contre les autres.

Après ce coup d'œil général sur le caractere, les mœurs et les habitudes particulieres des Lyonnois; après ces observations nécessaires pour comprendre ce que leur conduite eût de singulier dans la révolution, commençons-en l'histoire par l'exposé rapide des événemens qui précéderent les grandes catastrophes, au développement desquelles cet ouvrage est spécialement destiné.

Ce fut avec joie qu'on reçut à Lyon, comme ailleurs, l'annonce des états-généraux, parce

qu'on crut y voir un remede aux maux de la France. Mais à Lyon, où le mécontentement n'étoit pas extrême, où l'esprit d'innovation avoit peu d'empire, l'impulsion d'enthousiasme eût peut-être été foible, sans la nouvelle force qu'elle reçut des protestans, établis en grand nombre dans cette ville. La banque et le commerce qu'ils y avoient exercés paisiblement, sous les auspices de la bienveillance hospitaliere des Lyonnois, leur avoient procuré des richesses qui leur donnoient une dangereuse prépondérance. Le souvenir vindicatif de la Saint-Barthelemi, le dépit subsistant de la révocation de l'édit de Nantes, l'espoir ardent d'échapper aux gênes d'une sévere compression, concoururent plus que toute autre cause, à faire proclamer l'annonce des états-généraux, comme l'aurore du bonheur public, dont on désignoit pour garant ce financier calviniste, que l'état venoit de se redonner pour tuteur. L'influence que des esprits exaltés par la passion, et soutenus par l'opulence, ont sur les esprits populaires, donna beaucoup d'échos aux exclamations des protestans en l'honneur de la liberté naissante.

Cette influence fut remarquée, même avant que les trois ordres ne s'assemblassent pour la

nomination de leurs députés aux états-généraux. Dans des assemblées illégalement provoquées par des protestans, ils inculquoient leurs principes, annonçoient leurs espérances particulieres, et se proposoient eux-mêmes pour aller manifester aux états les vœux des Lyonnois.

Les préventions que dès-lors ils avoient inspirées en leur faveur, étoient telles, que l'on rejetta avec dédain, les observations qu'un ami de l'ordre et des loix fit imprimer à ce sujet, parce qu'elles étoient propres à détourner les suffrages qu'ils attiroient avec force (1).

Une autre secte qui, sous des emblêmes ridicules de fraternité et d'égalité, avoit si prodigieusement multiplié ses adeptes, depuis sur-tout que le duc d'Orléans en étoit devenu le grand-maître: la secte des *Francs-Maçons* acquéroit une puis-

---

(1) Cette brochure est un témoin précieux de l'ambition des protestans en cette rencontre. On la doit à un honnête négociant, nommé Andrieux-Poulet. L'auteur y rappelloit avec des regrets obligeans, que l'édit de 1787, qui leur accordoit l'état civil, les excluoit formellement des fonctions publiques; et il en concluoit qu'il falloit s'abstenir de nommer des protestans aux états, parce qu'une telle nomination ne pouvoit qu'être une désobéissance attentatoire à l'autorité du législateur. (*Assemb. chez les Carmes*).

sance qui, loin de contrarier celle des *Protestans*, servoit à généraliser ses vues, à propager son crédit. Une multitude de loges dispersées dans Lyon, et aboutissant à une loge centrale, lesquelles étoient les types et les berceaux des différens clubs et du club central, dont nous serons souvent obligés de parler, préparerent les élections et fournirent les candidats.

L'assemblée générale des trois ordres fut convoquée suivant les formes prescrites par ce mémorable réglement, qui organisa en quelque sorte la révolution. Elle s'annonça, dès la premiere séance, par un ferment d'insurrection qui souleva les nobles contre la noblesse, les curés contre le clergé, le tiers-état contre lui-même, et chacun des trois ordres contre les deux autres.

Aucun d'eux n'avoit encore pu délibérer validement en particulier; et cependant, par un mouvement généreux, un des plus nouveaux d'entre les nobles s'éleva dans cette premiere assemblée générale, pour faire, au nom de tous, l'abandon de leurs privileges. Les plus prévoyans d'entre eux, renonçant néanmoins de cœur à ces avantages, pensoient, qu'il valoit mieux réserver la solemnité de ce sacrifice pour servir d'olivier de paix à la premiere contestation; mais ce jeune

noble, appellé Deschamps, jurisconsulte estimé, étoit lancé par la fougue révolutionnaire des écrits publics et des conseils privés de son ami Servan, l'ancien avocat-général du parlement de Dauphiné (1). Il brusqua les bienséances; et la renonciation fut faite par celui qui avoit le moins de droits pour la faire.

Cet abandon trop prématuré pour pouvoir être

---

(1) Frere de ce général Servan, qui fut ministre avec Rolland. Cet ex-magistrat parut chargé d'activer à Lyon la révolution par ses écrits. C'étoit sous l'anonyme qu'il les publioit; mais Brissot, dans son journal, se hâtoit de le nommer, en les annonçant avec éloge. Servan donna, comme Syeyes, un *Catéchisme du tiers-état;* et il le surpassa. Son pamphlet le plus remarquable, par les provocations révolutionnaires qu'il renfermoit, fut une *Adresse aux amis de la paix*, dans laquelle, entre autres choses, il prêchoit ardemment la formation des clubs. Deux mois après, il chanta la palinodie dans un petit *Supplément à l'Adresse*, qu'il n'avoua point aux patriotes. Il le renia même en face de Challier, qui vint chez lui pour l'interpeller à ce sujet. Ce n'étoit que pour un certain ordre de gens, qu'il disoit, dans ce *Supplément*, que « l'autorité du » roi étoit méconnue, la religion ébranlée, le crime sans » frein : qu'il falloit pleurer sur les ruines de la patrie, » en attendant une nouvelle législature ». L'*Adresse* avoit paru vers la fin de 1789, et le *Supplément* fut donné au commencement de 1790.

prévu, fut un piege embarrassant pour le clergé, que le tiers alloit accuser de n'avoir pas donné le premier exemple du désintéressement. Mais les ecclésiastiques en devinrent spontanément à l'envi les imitateurs, avec le regret d'avoir été dévancé; et le reproche n'eut pas lieu.

Cette émulation de générosité, commandée par les conjonctures, électrisa même cette portion du tiers-état qui possédoit certaines immunités, particulieres aux bourgeois de Lyon. Il n'en étoit pas une dans tout l'arrondissement de la sénéchaussée, dont le sacrifice ne se fît au bonheur du peuple, au salut de la patrie.

Les trois ordres retirés ensuite dans leurs chambres respectives, y furent agités de l'orage soufflé par la seule faction qui subsistoit alors (1). Ce que leur tourmente eut de singulier, ce que leurs excitateurs firent d'incompréhensible, ce que leurs doléances eurent d'étonnant, s'est expliqué depuis, dans l'entier développement de cette faction, alors encore voilée aux yeux des Lyonnois. Seulement ils sentoient que Necker maîtrisoit les assemblées de la noblesse et du clergé, comme celle du tiers. Il y étoit la divinité toujours pré-

(1) Voy. *Hist. de la conjuration d'Orléans.*

Dès-lors Lyon se trouva placé sur une fermentation sourde qui éclata d'une maniere effrayante à la nouvelle de la réunion des trois ordres aux états-généraux. L'historien de la conjuration d'Orléans remarque (1), que ce fut à la place *Dauphine*, habitée de préférence par les protestans de Paris, que les premieres explosions populaires eurent lieu dans la capitale; nous remarquerons de notre côté, qu'à Lyon, ce fut des rues où les plus puissans d'entre eux demeuroient, que partit le mouvement qui, le soir du jour où l'on apprit cette réunion, répandit dans la ville une multitude d'ouvriers, de femmes et d'enfans, enivrés, ordonnant aux citoyens d'illuminer, jettant des pierres aux fenêtres de ceux qui n'obéissoient pas, et vomissant des imprécations singulieres par leur nouveauté. Jusqu'alors les odieuses qualifications d'*aristocrates* et de *calottins* n'avoient pas été seulement balbutiées par cette populace, qui paroissoit animée d'une fureur qu'aucun mécontentement particulier ne pouvoit lui rendre personnelle. Et cependant elle proféroit les nouveaux anathêmes avec une facilité qui seroit incompréhensible, si

(1) Voyez l'*Hist. de* cette *conjuration*, tom. I, pag. 168, à l'occasion du rappel de Necker.

l'on

l'on ne suppose pas qu'elle avoit eu des maîtres; car on peut la comparer à cette Pythonisse, qui n'entroit en délire, et n'étonnoit par ses discours, que lorsque le trépied, couvert de la peau du serpent, enflammoit ses esprits.

Cet événement de la réunion qui causa une joie si délirante, entraîna la dissolution de l'autorité consulaire qui régissoit Lyon, depuis un temps immémorial. Elle disparut devant un comité, composé tout-à-coup de commissaires des trois ordres, qui s'empara des affaires publiques, et s'établit à sa place, dans l'hôtel de ville. Leur inexpérience eut besoin de permettre un reste de vie au consulat; ils en appellerent le principal échevin à leurs séances, et laisserent la police à l'ancien commissaire. Mais l'un et l'autre trouverent plus de mortifications qu'ils ne rendirent de services, dans des fonctions qu'on ne leur laissoit qu'avec défiance.

Ce nouveau corps administratif, soit par son impéritie en des circonstances aussi critiques, soit par l'effet de sa composition hétérogene, soit par celui de sa volonté, sembloit lâcher la bride aux irruptions populaires. Elles éclaterent avec les cris de liberté, d'égalité, dans le temps même que Mirabeau tonnoit à Versailles, pour que le roi

renvoyât les troupes dont il s'étoit environné; dans le temps même que l'on agitoit les bourgeois de Paris, par la crainte de brigands supposés; et qu'on répandoit dans les campagnes, l'ordre de brûler des châteaux. Les barrieres de Lyon furent alors incendiées par des bandits inconnus, si acharnés, qu'on ne pût les empêcher de consommer leur entreprise, et si heureux qu'on n'en découvrit aucun.

Cet incendie fut une traînée de poudre qui sembla mettre le feu aux châteaux du Dauphiné, dans le voisinage de Lyon. En se promenant sur les quais de la ville, on voyoit toute en flammes, la partie de cette province qui y touche. Les Lyonnois, émus par cet affreux spectacle, le furent bien davantage par les cris de désespoir que poussoient vers eux, les propriétaires et les principaux habitans de ce pays ainsi désolé. La jeunesse de Lyon prit les armes; et, guidée par des citoyens, négocians pour la plupart, elle alla donner la chasse aux incendiaires. Elle en arrêta quelques-uns, et elle sauva ce que leur torche n'avoit pas encore dévoré.

Cette action mémorable devint, aux yeux de la faction qui commandoit ces forfaits, un premier titre à sa haine contre les Lyonnois; et les

chefs de cette expédition furent dès-lors notés par la malveillance. On ne leur pardonna pas sur-tout d'avoir livré à la justice deux coupables, qu'elle avoit fait pendre sur les lieux du délit.

Alors la justice, encore exempte des altérations qu'elle a subies depuis, n'avoit point déposé la sévérité de l'ancienne jurisprudence contre de tels crimes. Elle ne connoissoit point encore cette indulgence pour certains attentats, commandés et payés, que l'innovation des *intentions révolutionnaires* a fait absoudre, dans des temps postérieurs. Le monstre qui voulut, sur la personne d'un soldat du régiment suisse de *Sonnenberg*, alors caserné à Lyon, donner le signal d'un massacre semblable à celui des Foulon, Berthier et Flesselles, n'échappa point à la rigueur des loix, malgré la confiance qu'il en avoit. Il expia sur la roue, cet assassinat dont les détails, tout horribles qu'ils sont, ne sauroient être indifférens à l'observateur.

Ce régiment inébranlable dans son amour de l'ordre, imprimoit trop de contrainte aux scélérats pour qu'ils ne fussent pas irrités contre lui. Mais n'osant l'attaquer en corps, ils chercherent à s'en venger sur des soldats, pris isolément. L'un de ces militaires est assailli par quelques brigands dans la promenade *Perrache* : il se dé-

fend sans succès ; les assassins, ayant en tête un nommé Saunier, cordonnier, le traînent, en l'accablant de coups, du côté de la ville, jusqu'au plus prochain réverbere, où Saunier, avant de suspendre cet infortuné qui vivoit encore, lui extirpe les yeux avec les instrumens de son état. Quelques femmes l'aident avec leurs ciseaux ; ensuite tous ensemble le hissent au bras de la lanterne, qui se casse ; le cadavre tombe : ils le transportent à un autre réverbere qui leur semble plus convenable, par sa position sur la place de Louis-le-Grand, dite de *Bellecour :* parce que c'étoit le quartier préféré de la noblesse.

Pendant cette premiere scene de meurtre, si facile à arrêter, et qui dura néanmoins depuis cinq heures du soir jusqu'à onze, le *Lafayette* que la nouvelle garde nationale de Lyon avoit pour chef, Dervieu du Villars, dormoit, ou s'étoit caché. Il ne parut qu'après que le crime fut consommé ; et tout le service qu'il rendit au malheureux suisse, fut de faire transporter à l'hôpital, son cadavre déchiqueté.

Cet assassinat, destiné sans doute à devenir le signal d'une grande effusion de sang, eût des suites propres à déconcerter ceux qui pouvoient la vouloir. Le régiment suisse, instruit dans ses

casernes de cet horrible attentat, avant même qu'il ne fut consommé, vouloit s'élancer hors de la consigne, pour venir éteindre dans le carnage, la fureur qu'il ressentoit. Il eût causé des malheurs épouvantables, et fourni de spécieux prétextes à son renvoi, tant desiré par les anarchistes. Mais les chefs de ce corps le retinrent avec une grande prudence; et le régiment leur rendit un bel hommage d'estime et de soumission, en leur sacrifiant l'impétuosité de sa vengeance.

Necker, renvoyé du ministere, pendant que ces événemens se passoient à Lyon, ne laissa pas cette ville indifférente sur sa retraite. Il y avoit trop d'amis, pour qu'on n'y réclamât pas en faveur de son rappel. On proposa au comité de le demander au roi; et, pour donner à cette demande, les couleurs du vœu de toutes les classes, plusieurs orateurs parlerent dans le même sens, au nom de chacune d'elles. Les plus remarqués furent Dubois, commis-associé d'un banquier, lequel montra pour Necker, un enthousiasme analogue à celui qu'il avoit manifesté dans la chambre du tiers; et l'avocat Lemonthey, enfant gâté des protestans (1), qui, parlant pour la classe ignorante

(1) Il avoit fait imprimer plusieurs pamphlets en leur faveur, quelque temps avant la révolution.

et paisible des campagnes, lui faisoit dire néanmoins en style empoulé : « Nous avons un » Henri IV, il nous faut un Sully ». En conséquence une adresse fut rédigée : ces deux *neckeristes* y eurent la plus grande part : tous les citoyens furent invités à la signer; et Louis XVI reçut de Lyon, une demande presqu'impérieuse du rappel de Necker, en qui beaucoup de signataires croyoient encore voir le sauveur de la nation.

Le comité eut sa part de l'inquiétude générale que la pénurie artificielle des subsistances causoit dans le royaume. Cette inquiétude amena des altercations vives qui divisèrent les membres du comité; les modérés s'en éloignèrent : et l'autorité resta entre les mains de ceux qui se piquoient de ne pas l'être.

Le plus molesté des officiers publics, en cette rencontre, fut le lieutenant de police, Rey, dont cependant la conduite étoit une véritable providence pour la ville, tant sous le rapport des approvisionnemens, que sous celui de la répression des troubles. On lui doit le témoignage, que malgré les entraves mises par les agens d'Orléans, à la circulation des grains, Lyon n'en avoit pas manqué; et que malgré les efforts journaliers des fac-

tieux, leurs plus affreux complots s'étoient évanouis devant sa vigilance. C'est pourquoi ils résolurent de se débarrasser d'un surveillant si contraire; et suivant la méthode déja employée à Paris, ils déciderent qu'au moment où il sortiroit, pour se rendre à un appel supposé du comité, l'on feroit introduire dans la poche de son habit, une fausse lettre du comte d'Artois; ensuite, tout-à-coup accusé par une clameur publique, il devoit être fouillé devant une populace qu'on espéroit porter à renouveller envers lui, la tragique scene de Flesselles. Rey en fut prévenu, avant de sortir; il fit coudre ses poches, puis marcha vers le comité, à travers les antropophages appellés pour le dévorer; en regardant avec fierté ces tigres, déjoués par la précaution qu'il avoit prise.

Ainsi le peuple de Lyon ne se rendit pas coupable d'un meurtre qui eut porté le caractere d'une atroce ingratitude. Il n'y avoit pas un an que Rey, pendant les rigueurs d'un hiver mémorable, avoit mérité toutes les bénédictions de ses concitoyens, par les prodiges de sa conduite pour les préserver de la famine. Nuit et jour, sur les rives du Rhône entiérement congelé, il en avoit fait rompre sans cesse la glace toujours renaissante autour des

moulins, les seuls qui pussent nourrir la ville; et il les avoit ensuite arrachés à l'impétuosité de la débacle, lorsqu'elle rendit ce fleuve si terrible. Mais que reste-t-il des bienfaits reçus, même avec transport, par le peuple toujours ingrat? Son éphémere reconnoissance résiste-t-elle à l'attrait d'une insurrection?

Il sembloit en avoir alors un besoin qui tenoit de la frénésie. Les accès en étoient marqués les dimanches et les lundis, jours consacrés par abus à l'ivrognerie. Une émulation que les divers événemens de la capitale donnoient par secousses, augmentoit de temps en temps le danger. De ce que la Bastille avoit été prise et démolie, le peuple imaginoit devoit prendre et démolir le château de *Pierre-Scise* (1). Parce que de Paris on mandoit que « la vengeance populaire avoit puni » des traîtres », le peuple de Lyon étoit induit à croire que le patriotisme consistoit à désigner des traîtres, pour les punir ensuite.

---

(1) Ancien château, agréablement situé sur un roc escarpé, au bord de la Saône, et tenant aux murailles de la ville. Il avoit été, dans l'origine, la demeure des archevêques, lorsqu'ils avoient la souveraineté de Lyon; et il étoit devenu prison d'état sous les rois de France. Il a été démoli par Couthon.

La faction qui souffloit ces turbulentes erreurs, en espéroit bien plus d'effets qu'elle n'en obtint; et en cela, elle se fondoit sur la réputation que le peuple Lyonnois avoit toujours eue d'être prompt à se révolter; elle se reposoit sur la preuve qu'elle s'en étoit fournie, quelque temps avant la révolution. Les incompréhensibles émeutes de tous les ouvriers en soie et chapeliers, réunis, qui l'avoient précédée, avoient eu pour chefs, des hommes arrivés récemment de Paris (1), comme toutes celles qui ont éclaté depuis. Les tacticiens de la faction s'apperçurent bientôt que cette sorte de penchant à l'insurrection dans un peuple, qui n'en connoissoit d'autres mobiles que ses besoins et ses salaires, ne pouvoit être poussé par des spéculations politiques, à des excès inhumains, aussi aisément qu'on l'avoit cru.

Leurs manœuvres pourtant ne furent pas tout-

(1) Celle de 1787, entre autres, avoit eu pour excitateur et pour guide, le fameux Sauvage, connu à Paris pour un séditieux de profession. Il en étoit venu tout nouvellement; et sans être, ni Lyonnois, ni ouvrier, il s'étoit trouvé néanmoins à la tête des insurgés. Il fut arrêté et condamné au supplice de la corde.

jours infructueuses; car, aux approches de la formation de la premiere municipalité, ils parvinrent à faire massacrer les citoyens, les uns par les autres. Le dimanche, 7 février 1790, on voyoit, dès le matin, une agitation sinistre dont on n'ignoroit pas le but. Le comité ne prenoit point les mesures nécessaires pour en prévenir les suites. Ce qui restoit encore de l'autorité consulaire, ne sachant plus jusqu'où pouvoit aller son pouvoir expirant, l'échevin Imbert, en qui elle s'évanouissoit, ne donna que des ordres tardifs. L'arsenal étoit menacé de pillage; et lorsque la garde nationale, composée de ces mêmes jeunes gens qui avoient dispersé la horde incendiaire du Dauphiné, marcha pour le défendre, ils furent attaqués par une populace ameutée contre eux. Un de leurs bataillons osa tirer; elle fondit sur lui, massacra plusieurs de ceux qui le composoient, et força le reste de la troupe à se cacher. L'arsenal fut si librement dévasté, que de bons citoyens se mêlerent sans inconvénient aux insurgés, pour enlever des armes, dans le dessein de les conserver et de les rendre. Le pillage que les factieux avoient voulu, se faisoit; ils étoient contens.

Ce fut en cette occasion que prit naissance un

mot nouveau d'injure, qui devint, comme il arrive dans toutes les révolutions, le titre de gloire et de ralliement du parti auquel ses ennemis le donnent. Comme les soldats de cette premiere garde nationale étoient, pour la plupart, de jeunes négocians ou praticiens, proprement vêtus, et peut-être un peu parfumés, le peuple qui les crut musqués, les appella *muscadins*. Expression, dont ensuite les jeunes Lyonnois tirerent vanité, avec bien plus de raison que les infâmes anarchistes de notre temps ne se sont glorifiés de la dénomination de *sans-culottes*, que le mépris leur avoit donnée.

Il faut rapporter à cette époque, l'affoiblissement de cet enthousiasme de révolution, appellé *patriotisme*, que tous les Lyonnois avoient éprouvé, dès le commencement. Les insurrections prenoient un caractere allarmant pour les fortunes et pour la vie des citoyens les plus considérés. Ce ne parut plus être que le soulevement d'un homicide brigandage contre les négocians et les propriétaires. Et comme ces mouvemens, imprimés par des factieux, se confondoient avec ceux de la révolution, elle parut coupable elle-même, aux yeux des Lyonnois, des attentats commis et projettés sous ses auspices. Le titre de *patriote*

étant exclusivement revendiqué par des scélérats, les gens honnêtes ne le regarderent plus que comme un surnom déshonorant; et l'on commença, dans la capitale, à se plaindre de ce que Lyon n'avoit point assez de patriotisme.

LIVRE II.

Début de Rolland et de son épouse dans la lice des révolutionnaires. Premiere municipalité. Fédérations solemnelles. Projet de contre-révolution, découvert. Journalistes de Lyon. Laussel commence sa mission d'anarchie et de sang. Naissance des clubs. Formation du club central. Notice historique sur Challier. Vitet devient maire. Premieres actions remarquables de son ami Niviere, officier municipal. Multiplication des agens de la faction d'Orléans. Massacre de Guillin. Persécution des prêtres et de leurs prosélytes. Querelles ecclésiastiques. Arrivée de l'évêque Lamourette. Députation à la seconde assemblée nationale. Premieres vexations de la municipalité envers les citoyens.

ALORS commençoit à se montrer dans l'arene des intrigans, un homme ardent, cynique, tracassier, opiniâtre, hypocrite, impie et féroce, avec une ambition qu'excitoit une femme, bien plus adroite que lui pour l'intrigue : je veux parler de Rolland et de son épouse, devenus assez célebres pour que le lecteur me sache gré de lui

raconter ce que mes liaisons avec eux m'en ont fait connoître (1):

---

(1) Ce portrait étonnera ceux qui peuvent encore se représenter Rolland comme un homme probe et sensible, malgré les décrets barbares qu'il provoqua avec tant d'acharnement, en juin et août 1792; et malgré la conduite meurtriere qu'il tint alors. Si, avant qu'on ne se fut accoutumé, à dépécer les corps humains, un homme eût sérieusement proposé de jetter tous les cadavres, non dans la terre qui les réclame, comme une portion d'elle-même: non sur le bûcher, dont la flamme éleve les regards vers l'immortalité: mais dans un sépulcral alambic, pour en extraire de l'huile humaine; comment qualifieroit-on l'ame d'un tel novateur? Ce novateur est Rolland. Il proposa ce projet à l'académie de Lyon, en 1787, et le défendit avec obstination, dans une dispute polémique que je me permis d'avoir avec lui, sur cet hideux sujet. Il dédaignoit en moi, comme des craintes puériles, celles que je lui témoignois de voir bientôt le peuple manger, par économie, l'huile destinée à l'éclairer, et assommer les hommes par cupidité, comme il assomme les chiens pour en tirer du profit. Il comptoit pour rien l'encouragement que donneroit aux assassinats, cette facilité établie d'en faire disparoître la trace. Dans l'éloge qu'il me répétoit froidement des avantages et de l'abondance de cette huile, pour entretenir nos lampes, alimenter nos réverberes...... il m'assuroit avec complaisance, que la manipulation en seroit facile, par le procédé de l'huile animale, très-usité à Paris. Dans cette décomposition de notre espece, il n'épargnoit pas même

Rolland, dit *de la Platiere*, né à Villefranche, en Beaujolois, d'une famille considérée, sans noblesse, avoit passé sa jeunesse loin de ses parens, en fils prodigue de son patrimoine. Mais il ne l'avoit pas dissipé dans ses courses, sans en rapporter quelques connoissances. En revenant dans son pays natal, il avoit amené de Paris l'épouse qu'il s'étoit choisie. Sans naissance et sans fortune, elle possédoit une figure agréable; et son

---

nos ossemens : car il vouloit qu'on en tirât de l'acide phosphorique.

Le moment de déchirer les vivans, n'étoit pas encore venu; Rolland s'en prenoit aux morts de toutes les manieres. Non content de décomposer leurs cadavres, il vouloit encore déchiquetter leur réputation. Il proposa, en 1788, à l'académie de Villefranche, de faire discuter la question de l'établissement d'un tribunal, chargé de la censure des morts; et il soutint sa proposition avec une indécente opiniâtreté. Ni l'autorité des moralistes, qui ne permettent pas de troubler la mémoire des morts : ni la loi de Solon, qui défendoit aux Athéniens de mal parler d'eux, ne retenoient l'acharnement de Rolland à les poursuivre, au moral comme au physique. La querelle qu'il eut à ce sujet avec l'académie, lui imposa l'obligation de ne plus y reparoître; des libelles qu'il avoit faits précédemment contre les personnes marquantes de la société de Villefranche, l'en avoient totalement exclu; et ces retraites forcées n'avoient fait qu'irriter son animosité contre ses semblables.

esprit avoit de la culture; mais elle gâtoit ces avantages par des afféteries qui trahissoient tout-à-la-fois, et son peu d'usage du monde, et les prétentions de sa vanité (1). On a eu tort d'avancer qu'elle étoit l'auteur des écrits de son mari; Rolland connoissoit l'art d'écrire, mais son style se ressentoit de l'âpreté de son caractere. Sa femme, chargée de copier ses ouvrages, prenoit soin de les polir en même-temps, et de les orner des agrémens dont ils étoient susceptibles.

Rolland avoit obtenu l'emploi d'inspecteur des manufactures de la généralité de Lyon, qui lui procuroit un appointement de huit mille livres, formant tout son revenu. Cet emploi s'évanouissoit devant les institutions départementales; Rolland voulut rattraper la fortune fugitive. Il visa d'abord à la mairie de Lyon; et pour s'y faire porter, il alloit déguisé, dans les tavernes, pour insinuer son nom aux ouvriers, en se mêlant à leurs orgies. Il distribua parmi le peuple même, un libelle contre les échevins, les nobles, les négocians : contre tous ceux, en un mot, qui pouvoient mériter la confiance pu-

(1) Madame Rolland avoit le ridicule de croire que le style familier étoit au-dessous d'elle. Elle affectoit de parler en conversation, comme on écrit pour une académie.

blique,

blique, afin d'écarter des fonctions municipales, ceux qu'on devoit naturellement lui préférer.

Mais ces expédiens n'eurent pas tout le succès que s'en promettoit Rolland. Le peuple ne se souleva point, à sa voix, contre les classes calomniées par elle ; et presque tous les suffrages se réunirent pour porter à la premiere mairie de Lyon, un ancien membre de la cour des monnoies, Palerne de Savy, qui avoit été avocat-général dans l'éphémere *Conseil supérieur* de 1771, où il s'étoit distingué par son éloquence et sa probité : homme honnête, sensible, populaire, crédule et foible, qui, sans partager tous les torts de Bailly, devint presqu'autant, la dupe de son enthousiasme pour la révolution.

Une subalterne place de notable fut tout le fruit que Rolland recueillit de ses manœuvres. Ce seroit peut-être une accusation précoce, d'affirmer ici, que dès-lors il étoit vendu au parti d'Orléans, pour lequel sa femme a dévoilé leur commun dévouement, dans son *Appel à la postérité* (1). Ce que je peux assurer cependant, c'est que Rolland étoit déja lié très-intimement avec Brissot.

---

(1) Espece de testament volumineux, que madame Rolland a laissé, pour s'entretenir avec la postérité.

Il arriva dans la nomination des premiers municipaux de Lyon, ce qui est constamment arrivé dans toutes celles, où l'on a eu plusieurs choix à faire. Des électeurs honnêtes semblent avoir épuisé leur zele, après un premier succès contre la cabale des méchans. Les bons citoyens n'abandonnent que trop ordinairement les élections subséquentes, à l'intrigue qui jamais ne se décourage. En cette rencontre du moins, ils n'influerent point autant dans la nomination des officiers municipaux que dans celle du maire, parce qu'ils ne sentirent pas qu'un maire honnête, entouré de collegues foibles, nuls ou perfides, ne peut être qu'un magistrat impuissant contre les ennemis de la tranquillité publique.

Ces ennemis dangereux ne marquerent pas également leur influence dans la formation des administrations de district et de département. Elles furent néanmoins composées d'un mêlange de réformateurs politiques, parmi lesquels on remarquoit un calviniste, puissant en richesses. Tous étoient partisans de la révolution, et jouissoient encore de la considération publique, à laquelle ils renoncerent quelquefois ensuite, pour s'éviter les désagrémens révolutionnaires qu'ils eussent trouvés à s'y maintenir.

La garde nationale venoit de recevoir une organisation, dont la nouveauté causoit un peu d'enchantement, lorsque la mode des fédérations vint l'augmenter, par celle qu'elle fit célébrer aux Lyonnois, dans le mois de juin 1790. Les gardes nationales des départemens voisins y furent invités ; la cérémonie eut lieu dans un vaste champ, éloigné de la ville, au-delà du Rhône, dans la plaine des *Brotteaux*, auquel elle valut le nom de *Champ de Mars*. Sur un temple orné d'emblêmes païens, l'autel de la religion catholique étoit dressé : on y célébra la messe, la statue de la liberté, placée au-dessus, présidoit à l'auguste sacrifice. Les administrateurs et les citoyens-soldats prononcerent le serment de fidélité *au roi, à la nation :* ce serment fut couvert des applaudissemens d'une multitude immense, accourue de toutes parts, à cette fête.

L'ivresse qui l'accompagna se reproduisit dans celle du 14 juillet suivant, commandée par l'assemblée nationale, en mémoire de la prise de la *Bastille*. Cette seconde fédération se célébra sur la place de *Bellecour*, qui portoit le nom de Louis-le-Grand, depuis l'inauguration qui y avoit été faite de la statue équestre de ce monarque. Ce fut derriere ce monument, qu'on dressa l'autel de

qu'ils attendoient à la cour de Turin, pour se jetter aussi-tôt dans Lyon. Quatorze mille hommes de troupes de ligne, dispersés dans les environs, devoient seconder l'entreprise; la plupart des gentilshommes d'Auvergne étoient déja venus, en armes, pour la même fin. Des pamphlets répandus avec profusion parmi le peuple, lui faisoient déja souhaiter que la cour de France abandonnât Paris, pour venir se réfugier à Lyon. Tout étoit arrangé de maniere à promettre la réussite; l'impulsion même avoit été donnée: lorsqu'une défense inopinée du roi et *de la reine*, vint déconcerter le projet, et livrer par-là, aux fureurs des *patriotes*, ses auteurs déja mis en évidence. On arrêta comme tels, Guillin, ancien échevin et jurisconsulte, le marquis d'Escar, le comte d'Egrigny et le chevalier Terrasse de Tessonnet, qui organisoient cette espece de contre-révolution. Ils furent conduits, enchaînés à Paris, où, après huit mois de captivité, ils ont trouvé leur salut dans l'amnistie que produisit l'acceptation de la premiere charte constitutionnelle.

Quel fut, en cette affaire, le motif du roi pour exposer ainsi, par une opposition tardive, les plus dévoués partisans de son ancien pouvoir? Etoit-ce fidélité à la constitution, dont il avoit déja

sanctionné quelques articles ; ou craignoit-il que cette secousse si favorable à son autorité, ne communiquât des commotions terribles au reste de la France? Ou bien encore, est-il vrai, comme on le disoit alors, que cette défense lui avoit été dictée par une reine superbe, qui ne vouloit pas que le roi dût à son frere, le rétablissement de sa puissance ?

Les invectives que ce complot occasionna, de la part des ennemis de Louis XVI, furent avidement recueillies et répétées, dans un journal *patriotique*, qui, depuis plusieurs mois, sous le titre de *Courier de Lyon*, faisoit le même office que celui des Brissot, des Gorsas à Paris. On y lisoit des déclamations animées du même esprit, et des provocations marquées au même coin. Ce journal, qui se soutint, sans le secours de ses abonnés, dont le nombre fut toujours très-petit, paroissoit sous le nom de l'avocat Champagneux, dit *de Rosieres*, dauphinois de naissance, pour qui Rolland devint ensuite un Mécene. Je n'oserai pas affirmer que c'étoit la faction, à laquelle celui-ci vendoit ses services, qui encourageoit alors ce libelle périodique; mais je remarquerai que, deux ans après, on a reproché, non sans fondement, aux successeurs de Cham-

pagneux, d'être payés par les *rollandins* (1).

Le successeur de Champagneux fut un prêtre, sorti de la congrégation des Doctrinaires, nommé Laussel, qui devint ensuite l'ami de Challier et le protégé de Marat. Arrivé de Gascogne, quelque temps auparavant, il avoit surpris la confiance du conseil de l'archevêque de Lyon, qui ne tarda pas à l'expulser du poste où il l'avoit placé. Repoussé avec mépris de tout le monde, cet homme, vivant avec une fille qu'il appelloit sa sœur, et qu'il épousa, deux ans après, sur la place même des *Terreaux*, pour donner authentiquement le scandale nouveau du sacrilege et de l'inceste réunis : cet homme abominable déshonoroit la révolution par ses écrits, comme il avoit déshonoré son état par ses mœurs. Rien de plus incendiaire, de plus altéré de sang, de plus dégoûtant d'ordures, que les feuilles du journal

---

(1) Il avoit pour collaborateur, un ministre des protestans de Lyon, Frossard, confident intime et coopérateur zélé de Rolland, associé et correspondant de la funeste société des *Amis des Noirs*, en Angleterre : des ouvrages de laquelle il venoit de répandre une traduction compilatoire, sous un titre nouveau, qui déféroit *la cause des Noirs au tribunal de la raison, de la morale et de la religion*.

qu'il donnoit, sous le nom de Carrier, qui en étoit l'entrepreneur. C'étoit chaque jour, une nouvelle invitation au meurtre ; il ne parloit que « d'éven-
» trer : de livrer les cadavres aux sinistres cor-
» beaux : de mettre les boyaux en bandouillere :
» de boire dans les crânes ». En désignant les personnes qu'il vouloit immoler, il crioit sans cesse : *Des piques ! citoyens, des piques ;* marquant, par des points d'admiration renversés, l'usage qu'il falloit en faire. Ces signes ¡ ¡ ¡ ¡, qu'il multiplioit, indiquoient assez visiblement qu'elles serviroient à porter les têtes qu'il vouloit faire abattre.

C'étoit un prêtre apostat qui pressoit le peuple de se munir de piques ; et c'étoit un autre prêtre renégat qui travailloit le plus efficacement à remplir les vœux de Laussel. Un bas normand, nommé Bottin, qui depuis plusieurs années, s'étoit emparé, par permutation, de la cure de St. Just, rassembloit, en un club, les crapuleux ouvriers et les nombreuses mégeres, dont sa paroisse abondoit. Là, après plusieurs exhortations incendiaires, il fit à ces femmes, une distribution de piques, pour la fabrication desquelles il n'avoit pas rougi de quêter des fonds, auprès des gens même contre qui elles devoient servir.

Ici le lecteur commencera de faire une observation qui lui reviendra souvent à l'esprit, dans le cours de cette histoire. C'est que la plupart des scélérats qui mirent en fermentation la lie de la cité Lyonnoise, ou qui s'y distinguerent par de grands forfaits, n'étoient point nés dans ses murs. C'étoient de ces êtres qui, forcés par le besoin ou la diffamation, de quitter leur pays natal, avoient été attirés dans cette ville, par les ressources diverses qu'elle offroit; ou bien c'étoient de ces émissaires que la faction d'alors vomissoit dans les communes les plus populeuses.

Pour être secondée dans la propagation de ses principes révolutionnaires à Lyon, elle y avoit déja formé une *société d'amis de la constitution*, dont la conduite devoit correspondre avec celle du club *Breton*, qui faisoit à Paris les principaux efforts, en faveur de cette faction. Mais la société de Lyon n'étoit qu'un vain simulacre de ce club principal. Excepté quelques initiés qu'elle renfermoit, la majeure partie de ses membres étoient des procureurs, des notaires, qui s'y étoient enrôlés, dans la vue de détourner par-là, certaines réformes qu'ils vouloient écarter de leur état. Le reste étoit composé d'ambitieux, qui, par cette association, se croyoient dans la pépiniere des législateurs à venir.

Cette inerte et molle société, avec le ridicule académicisme qu'elle étaloit, ne remplissoit pas les intentions des factieux. Ils la dissiperent, et s'agiterent pour en rassembler une autre, plus active et plus utile. Par-tout où la curiosité populaire pouvoit les entourer, ils s'établissoient : à la maniere de ces empyriques, qui appellent le peuple sur les places, pour lui distribuer du poison. Ainsi parurent, dans l'église des Jacobins, l'orfevre Perret, et quelques autres saltimbanques révolutionnaires, dont ces parades insurrectionnelles finirent par attirer la populace à leurs grandes séances de la vaste loge maçonique de *Pilata*. Là elle étoit endoctrinée par le médecin Gelibert, le chirurgien Carret, le prédicant Frossard, par Rolland lui-même. Mais Laussel surpassa tous ces discoureurs par son journal.

Ses feuilles étoient comme ces vents corrupteurs qui vont faire éclore sur les marais, des germes pestilentiels et des insectes malfaisans. Tout ce qu'il y avoit d'ames nées pour le crime, dans la fange et la lie du peuple, s'éveilla, se reconnut, se recherча, se réunit en des conciliabules, où l'ignorance et la grossiéreté ne le cédoient qu'à la scélératesse. Le journal de Laussel en étoit le guide, et celui de Marat en étoit le Koran. Ces

deux journalistes de la vile populace, avoient une identité de principes qui devoit leur gagner son affection. L'invitation répétée de s'abreuver du sang des riches, pour s'enrichir plus aisément de leurs dépouilles, ne pouvoit qu'entraîner ceux à qui Laussel osoit la faire (1).

La manie des clubs devint même si grande que les femmes du bas peuple voulurent avoir le leur. Elles se convoquerent, avec une solemnité grotesque, dans la bibliotheque des religieux Jacobins. Mais ce club féminin n'eut qu'une existence passagere : ce que les mauvais plaisans attribuerent à sa tumultueuse loquacité. Il est plus vrai de dire que ces femmes, ridiculisées, et manquant de moyens pour alimenter leurs séances, préférerent d'assister à celles du club central, récemment établi : où elles pouvoient jouer un rôle conforme à leurs goûts, analogue à leurs fa-

(1) Marat avoit pour épigraphe : *Ut redeat miseris, abeat fortuna superbis ;* et le prêtre Laussel paraphrasoit, chaque jour, à sa façon, ce passage de son bréviaire : *Esurientes implevit bonis, divites dimisit inanes.* « Ce sera », dit aussi l'abbé Syeyes, à quelqu'un qui lui demandoit quand finiroit la révolution, « ce sera lorsque ces paroles prophétiques seront entiérement accomplies ». (*Hist. de la conj. d'Orl.*)

cultés, en applaudissant en furies, aux horribles discours qui s'y tenoient.

Ce club central étoit l'égoût de ce qu'il y avoit de plus immonde dans les clubs de chaque quartier. De chacun d'eux, l'élite des membres les plus ardens pour le crime, venoit, sous le titre de commissaires, à ce point de réunion : réceptacle et sentine de tous les vices : qui produisoit dans leur fermentation, les complots les plus atroces, et reportoit ensuite dans tous les quartiers, par le retour des commissaires en leurs clubs respectifs, les fruits épouvantables de la combinaison de tous les forfaits. Par-là, celui des clubs qui surpassoit les autres en perversité, eût bientôt rendu capable de l'imiter, celui qui n'avoit pas d'abord la conception du mal au même point : ainsi le cœur d'un homme dont le bras se gangrene, en pompe le venin, pour le pousser ensuite dans tous ses membres, et les corrompre tous également. Il ne se pouvoit concevoir d'institution plus propre à détruire les mœurs publiques.

On s'apperçut bientôt des succès déplorables qu'elle eut; une grande partie du peuple se rendoit à ce centre épouvantable, pour s'y repaître de l'espérance d'envahir les propriétés et d'exterminer les propriétaires. Abominable repaire,

où les ténebres ramenoient, sur le soir, toutes les bêtes féroces de la ville, où les plus hideux scélérats de la France sont venus recevoir l'acolade fraternelle : où jamais l'honnête homme n'entra sans frémir : d'où il ne sortit point sans se reprocher avec horreur, la curiosité qui l'y avoit conduit ! Foyer terrible, où s'attisoit le feu qui devoit réduire la ville en cendres, où se forgeoient les poignards qui devoient en égorger les meilleurs citoyens !

O Challier ! tu méritas d'être l'ame de ce centre, producteur des crimes qui dévasterent la cité. Ils te reconnurent pour leur pere, lorsque dans une de ses séances, tu fus déclaré le chef de tous les brigands qui s'y réunissoient. Monstre fameux, d'une célébrité plus odieuse, mille fois, que celle d'Erostrate : rival de Marat, ministre de Robespierre, tu t'es trop distingué dans la carriere des forfaits, pour qu'on ne te voue pas à l'exécration de tous les siecles, dans un portrait peint avec quelques détails.

Né en Piémont, d'une famille ignorée, Challier fut amené jeune à Lyon, par une méchante étoile qui le destinoit à déchirer, comme Néron, le sein de sa nourrice. Son imagination gigantesque et frénétique se fit dès-lors remarquer par des

écarts en tout genre. Il suivit un cours de philosophie, chez les religieux Dominicains, pendant lequel il manifesta toute l'agitation d'une conscience, pour qui l'idée seule du calme est un supplice. Le besoin d'ouvrir à quelqu'un son ame bourelée, le rendoit importun à l'un de ses condisciples, qui réunissoit une grande singularité, à beaucoup de lumieres et de vertu (1). Ce condisciple m'a révélé, qu'obsédé par les confidences de Challier, il en recula souvent d'horreur, parce que la tête et le cœur de ce monstre

---

(1) Ce condisciple étoit un lyonnois, nommé Chassagnon, dont la candeur d'ame, la pureté de principes, la profondeur de sentiment n'ont pu tenir devant le débordement de vices et de maux, répandus dans sa patrie. Il est mort au commencement de 1796, après nous avoir donné plusieurs ouvrages, marqués au coin de l'originalité, de l'érudition, de la misanthropie, de l'énergie et souvent du génie. Son indignation contre le crime étoit convulsive ; et dans les accès qu'il en ressentit, il publia, en 1792, un livre, non moins étrange que hardi, intitulé *Les Nudités*, où il dévoila, sans ménagemens, les hommes abominables qu'il voyoit en place. Sa compassion pour le malheur, même mérité, fut telle, qu'en 1793, lorsqu'il vit Challier devant les juges qui l'ont condamné, il donna, de son propre mouvement, un plaidoyer très-curieux en sa faveur, sous le titre d'*Offrande à Challier*.

étoient déja tourmentés de toutes les convulsions du désordre et du crime. L'auteur de la nature lui sembloit sans action, et le genre humain sans vie. Il eut voulu tout renverser, pour tout renouveller. Déja ses vœux appelloient une révolution, pour voir le trouble et le chaos. Avec ces dispositions, Challier déchira l'habit ecclésiastique dont il avoit été revêtu ; puis il se jetta dans un comptoir, et devint ensuite voyageur de commerce. Passant à Naples, au commencement de la révolution française, il se fit chasser comme un propagand de la sédition : et s'énorgueillit d'avoir mérité par-là, d'être proclamé, jusqu'au sein de l'assemblée nationale, *comme une victime honorable de la tyrannie des rois*. Attiré par les écrits véhémens de Loustalot (1), il courut à Paris pour l'entendre: et visita Marat, Camille Desmoulins, Fauchet, Robespierre et Cérutty, dont les discours acheverent de l'égarer. Il revint à Lyon, imbu de leur doctrine, et fut l'oracle du club central, où il se vit encenser par les amis les plus sages de la révolution (2). Enivré de tant de manieres, il

---

(1) Premier auteur des *Révolutions de Paris*, données par Prud'homme.

(2) Il est peu de révolutionnaires à Lyon, qui n'aient été

sembla vouloir l'être encore de sang humain. On peut dire que l'altération qu'il en ressentoit, le tenoit dans une fievre ardente, dont les redoublemens portoient, par intervalle, sa rage aux excès les plus atroces. Tel fut cet homme, à qui l'on a rendu, après sa mort, des honneurs inouis, dont nous ne parlerons qu'après avoit dit comment il les a mérités (1).

Challier marchant à pas de géant, dans la révolution, atteignit d'abord l'écharpe municipale; et s'avançant déja vers l'anarchie, il eut bientôt dépassé ses collegues, qui suivoient la marche cauteleuse du *rollandisme*. Quand il les vit rester derriere lui, il les accusa de n'avoir voulu que substituer l'aristocratie des riches à celle des nobles, pour amener, avec ce patriciat nouveau, un roi qui lui convint.

Le but de cette faction étoit en effet, de l'aveu même de ses déserteurs, « d'applanir le chemin

---

lui rendre hommage; l'évêque Lamourette lui-même alla mettre sa mitre à ses pieds, et lui écrivit des lettres fort rampantes.

(1) L'auteur de l'*Histoire Philosophique de la Révolution* a dit que Challier étoit banqueroutier; l'écrivain anonyme d'une *Relation du siege de Lyon*, a dit qu'il avoit été jésuite. L'un et l'autre se sont trompés.

„ du trône à d'Orléans, en faisant la guerre à la „ noblesse, amie des Bourbons. Elle étendoit „ ses branches dans toutes les autorités consti- „ tuées de la France. Par-tout, et sur-tout dans „ les villes, dont son ambition vouloit se faire „ un foyer de puissance, elle eut des affidés qui, „ selon la marche de son chef trop dénué d'au- „ dace, faisoient des pas incertains et rétrogra- „ des, s'étayoient de prétextes de circonstances, „ et se revêtoient des couleurs dominantes, pour „ ruiner la cour et conserver la royauté (1) „.

Voilà ce qui peut expliquer aux Lyonnois, la conduite ambigue et problématique de quelques-uns de leurs magistrats d'alors, sur lesquels ils déposerent alternativement leur blâme, leur estime et leur indignation : qui leur parurent républicains et royalistes, humains et barbares, probes et pervers. Ils eurent leur Péthion dans le médecin Vitet, devenu maire en 1791 ; et leurs Hébert, leurs Manuel, leurs Chaumette, dans quelques autres membres de la municipalité. Celui de tous qui se conduisit avec plus d'art, fut le

(1) *Rapport fait par St-Just*, au nom des comités de sûreté générale et de salut public réunis, dans la séance du 11 germinal de l'an 2. (31 mars 1794.)

négociant Nivière-Chol, qui sut se faire passer pour un partisan de la monarchie constitutionnelle, et même de Louis XVI, jusques longtemps après sa mort, quoiqu'au temps dont je parle, il agit comme un républicain impatient de le voir tomber de son trône. L'occasion de sa fuite à Varennes, servit de prétexte à Niviere pour déclamer avec force contre lui, en présence du conseil municipal assemblé; et pour faire arracher en même-temps son portrait de la salle des séances. Ce trait hardi de républicanisme n'étoit pas au reste le seul qu'il se permît. Il détermina même la municipalité à retrancher dès-lors le mot *roi*, du sceau public de la commune, quoique la devise nationale consacrée fut : *la loi et le roi* (1). Niviere en cela

---

(1) Ces faits ont été attestés par Niviere lui-même, dans une lettre autographe, et signée, que j'ai sous les yeux, et où je lis : « Quel a été le premier citoyen qui s'est *pro-* » *noncé* républicain à Lyon ? Moi. — Qu'on se rappelle le » discours que je prononçai à la commune, lors de la fuite » du traître Louis XVI, arrêté à Varennes ? — Qu'on se rap- » pelle quel est le premier qui vota pour que son tableau » fût dès-lors enlevé de la salle du conseil municipal ? et il » le fut. — Qu'on se rappelle qui donna l'idée de la devise » du cachet municipal, qui porte depuis deux ans les seuls

se montra plûs précoce que Challier lui-même, lequel ne s'avisa que, long-temps après cet exemple, d'abattre l'inscription qui, sur la porte principale de la ville, sembloit annoncer aux arrivans ce que Lyon avoit de plus sacré :

» Un dieu, un roi,
» Une foi, une loi ».

Vitet déployoit des sentimens non moins anti-monarchiques que ceux de son ami Niviere ; sur quoi l'on ne peut s'empêcher d'observer dès à présent, qu'ils n'étoient certainement point de bonne foi, honnêtes et bien intentionnés, ceux qui, avec une tendance aussi forte, aussi active vers un ordre subversif de la monarchie de Louis XVI, s'étoient introduits, en lui jurant néanmoins fidélité, dans les fonctions publiques de ce gouvernement qu'ils renversoient.

» mots : *la loi?* Qui a *donné* le premier, l'idée de *donner* le » nom de Lepelletier à l'un des quais de la ville ? — Qu'on » appelle les ouvriers que j'ai rassemblés avec les *gros* mar» chands fabricans, et l'on saura d'eux, si, dans les débats » qu'ils avoient pour régler les prix des façons, je n'ai pas » toujours fait pencher la balance du côté de l'*indigence*.... » Legendre me connoissoit, et avoit pu juger de mes prin» cipes ». Cette lettre est datée *du* 9 *mars* 1793.

Ce n'est pas que Vitet fut décidément fauteur de l'*orléanisme*. Il servit cette faction, non avec dessein et par esprit de parti : mais par goût pour le bouleversement et la persécution qu'elle employoit afin d'arriver à son but. Vitet trouva la satisfaction ultérieure de ses sombres desirs dans ce qui n'étoit que moyen d'exécution chez les *orléanistes*. L'ébranlement d'une autorité respectée, l'abaissement des classes supérieures, la destruction de tout culte suffisoient à son ame orgueilleuse, jalouse, haineuse et dure, dont toute la morale reposoit sur l'athéisme le plus farouche. Plus brusque et moins rusé que son ami Niviere, dont les avis devenoient nécessaires ; il suivoit ses impulsions, comme celui-ci suivoit celles des *rollandins*, avec qui il eut toujours assez d'identité de conduite pour qu'on ne puisse pas douter de son affinité d'intentions avec eux.

La municipalité étoit toute entraînée dans leurs systêmes : elle se dirigeoit par les écrits du cercle social de Paris, qui, né du *club breton*, devenoit leur société spéciale ; et leur journal de *la Sentinelle* s'affichoit tous les jours à la porte du bureau de la mairie de Lyon.

Alors Rolland sembla las de végéter dans un

élément subalterne; et laissant à ses disciples, son esprit révolutionnaire, il prit le vol que lui conseilloit son ambition. Il partit pour aller se ranger à Paris, parmi les principaux agens de la faction qu'il servoit.

Quelque lumiere qu'on ait portée dans les ressorts mystérieux d'une révolution, il en reste toujours d'impénétrables, sur lesquels on ne peut que répéter les conjectures déja faites. Mais l'auteur scrupuleux se les interdit quand elles sont infamantes, lors même que son devoir le force à divulguer les faits qui leur servirent de base. C'est pourquoi il nous suffira de dire que Rolland et sa femme, correspondant toujours très-activement avec Vitet, ne furent point innocens du sang que les *orléanistes* firent couler dans le Midi (1). Il passa pour certain à Lyon, que l'antropophage Jourdan y étoit venu avec des lettres de recommandation pour le club central, et pour le maire. On accusa celui-ci d'être en relation avec ce fameux *coupe-tête;* et loin de dissiper ces accusations, Vitet les accrédita par un voyage, que furtivement, il fit vers Montpellier, dans le temps même

(1) Voyez l'*Hist. de la conjuration d'Orléans*, et le procès de Jourdan *coupe-tête*, au tribunal révolutionnaire. 8 prairial an 2. (27 mai 1794.)

que les provinces méridionales étoient désolées par les hordes sanguinaires de *la Glaciere*.

On ne peut s'empêcher de lier à tous ces faits, un assassinat commis, en juin, près de Lyon, avec des circonstances analogues à celles des massacres d'Avignon qu'il dévança. Je veux parler de celui de Guillin Dumontet, ancien militaire, seigneur *ci-devant* de son château de *Poleymieux*, où il vivoit paisiblement en famille. Son habitation fut investie, forcée, embrâsée par des brigands que guidoient des clubistes, sans aucune apparence de motif, si ce n'est que Guillin étoit frere du contre-révolutionnaire dont il a été fait mention. En vain sa jeune épouse se jetta à leurs pieds pour les fléchir : il fut massacré devant elle ; et les assassins se firent des cocardes avec ses oreilles et ses entrailles. Ils lui arracherent les parties sexuelles, coururent sur la grande route, arrêterent les voitures, forcerent les femmes à voir ces trophées de leur barbarie et de leur impudicité ; puis revinrent manger des chairs de leur victime, et boire de son sang. Le club central retentit le lendemain des éloges de cette horrible boucherie ; et l'un des coupables, arrêté par hasard, trouva dans le corps municipal, des protecteurs qui le mirent en liberté.

Les choses alloient assez au gré de la faction; le clergé seul lui opposoit une résistance invincible de raisonnement et de conviction, qui n'avoit pu être ébranlée par les écrits anarchico-religionnaires, envoyés de Paris à Lyon, sous le nom respecté de l'abbé Charrier. Mirabeau, l'Atlas et le grand moteur du parti, avoit cru dévoir faire attaquer cette résistance par un champion bien plus puissant en paroles. L'abbé Lamourette, auteur de plusieurs ouvrages connus, et qui tout récemment venoit de faire passer pour théologiens, deux *orléanistes*, célebres par leur immoralité : savoir, Mde. de Sillery-Genlis, dont il avoit composé le Traité sur *la Religion*(1); et Mirabeau lui-même, qui lui devoit l'impudente homélie qu'il avoit prononcée, dans l'assemblée nationale, *sur la constitution civile du clergé*.

Lamourette, qui d'ailleurs venoit de publier des *Prônes civiques* très-séditieux, parut propre, sous tous les rapports, à seconder les intentions du parti. C'estpourquoi, lorsque les électeurs, réunis

---

(1) Connu sous le titre de *La Religion considérée comme l'unique base de la philosophie et du bonheur.* On y retrouve, en grande partie, les ouvrages précédens de Lamourette.

pour nommer un évêque constitutionnel du département, alloient élire l'impuissant abbé Charrier, le président, averti des intentions de Mirabeau, suspendit subitement la séance, quoiqu'il eût déclaré qu'on éliroit sans désemparer. Elle fut renvoyée au lendemain; et les intrigues de la nuit, suivies des manœuvres du scrutin, donnerent Lamourette, au grand étonnement de tout le monde, et même des électeurs.

Avec quel accueil il fut reçu par les autorités constituées d'alors! Elles allerent à sa rencontre, au-delà des murs de la ville; et son entrée solemnelle fut un spectacle bizarre, où, entouré de magistrats mécréans, ayant à ses côtés un ministre calviniste, un prêtre scandaleux : où, précédé et suivi de gardes nationales, il eut moins l'air d'un pasteur, entrant dans un bercail, que d'un conquérant d'évêché, qui, bravant toutes les bienséances, débute par solemniser l'indifférence de tous les cultes.

Lamourette donna ses instructions pastorales: on le réfuta; et ce fut à Lyon, comme dans toute la France, une lutte des prêtres assermentés contre les insermentés. Les premiers, exaspérés de ce qu'on vouloit leur ravir la liberté du culte, s'obstinoient à vouloir en jouir; et les autres sou-

levoient contre eux la tourbe impie des clubs et l'intolérante irréligion de l'autorité civile; de maniere que ceux-ci se trouverent en butte, avec leurs prosélytes, aux persécutions réunies des assermentés, des magistrats et de la populace.

Tous les jours, à la porte des temples desservis par les insermentés, des femmes, des prêtres, des passans même étoient insultés, accablés de coups, avec une rage si audacieuse, qu'elle supposoit des encouragemens. Deux scenes de ce genre doivent trouver ici leur place, pour attester la connivence des municipaux avec les brigands qui commettoient ces horreurs.

La premiere eut pour acteurs, les ouvriers même d'un municipal, chapelier, qui, s'élançant dans une église voisine, y portoient, en sa présence, le meurtre et l'effroi, sans qu'il essayât de les retenir. Son collegue Perret qui survint, comme chargé de la police, congédia les ouvriers satisfaits, et fit jetter dans les prisons, deux honnêtes citoyens, accourus au secours, l'un d'une sœur et l'autre d'une épouse. Ils furent condamnés, d'après la réquisition de Perret, comme ayant irrespectueusement « anticipé sur la vigilance munici- » pale, avant que le sang eût coulé ».

La seconde scene, plus atroce, se passa le jour

de Pâques, à la porte de l'église des *Clairistes*. Une grande quantité de fideles y entendoit silencieusement la messe, à six heures du matin, lorsqu'arriva une troupe de bandits, armés de fouets de cordes. Ils se précipiterent contre les femmes, à mesure qu'elles sortoient; ils les terrasserent, et les firent expirer, sous une fustigation, non moins cruelle qu'indécente. Les hommes, qui venoient aussi d'entendre la messe, furent frappés d'une grêle de pierres; quelques-uns coururent aux casernes voisines, implorer du secours. Mais les soldats resterent immobiles; et ceux qu'on pût entraîner vers le lieu du désordre, y montrerent, par leur inertie, qu'à peine il leur étoit permis d'être les témoins passifs de cette expédition préméditée. Elle duroit encore à dix heures, lorsqu'enfin le maire Vitet parut, en montrant aux brigands un front serein, que l'honnête homme ne lui connoissoit guere. Il leur donna le signal de la retraite, avec les marques de l'approbation; et la scene finit, parce qu'on en étoit au dénouement convenu. Les femmes avoient été fouettées, maltraitées : on les emportoit mourantes; les scélérats avoient rempli leur mission : Vitet s'en retourna content.

Elle étoit déja trop connue, la tactique de certains hommes en place, pour qu'on pût se faire

quelqu'illusion favorable sur leur conduite, en de pareilles rencontres. Ne savoit-on pas pourquoi Lafayette arrivoit toujours trop tard pour écarter, du culte des insermentés, les factieux qui le troubloient? Vitet sembla dire alors à ces bandits, comme son prototype Péthion le dit aux siens, en une occasion plus remarquable, «qu'ils » avoient commencé *avec sagesse*, et qu'il falloit » se retirer *avec dignité* (1) ».

La présence de Lamourette dans le lieu de son évêché, ne multiplia pas les persécutions contre les insermentés. Il étoit tolérant par caractere; et sa résidence n'y fut pas longue. Ses partisans le firent nommer député à l'assemblée législative; et l'on sait le rôle bizarre qu'il y joua, lorsque le républicanisme naissant vint y attaquer le royalisme de la constitution. Il s'établit médiateur entre eux, et parvint à les faire embrasser, comme si Philippe, qu'il servoit, pouvoit être le *mezzo termine* des deux partis. Cette réconciliation ne fut pas plus sincere que celui qui l'avoit obtenue; les *orléanistes* ne tarderent pas à s'élever contre les royalistes : alors Lamourette triomphoit; mais les républicains s'éleverent à leur tour con-

(1) Le 20 juin, au château des Tuileries.

tre les *orléanistes* ; et Lamourette devint leur victime.

La députation lyonnoise produisit encore à l'assemblée, un personnage à qui les *orléanistes* firent jouer un rôle mémorable : je veux parler du jeune avocat Lemonthey, déja cité, dont les flatteries du parti égaroient depuis long-temps l'imagination, l'inexpérience et les talens. Ce fut de lui qu'on se servit, pour apprendre solemnellement aux Français, à manquer de respect à Louis XVI, suivant que Couthon l'avoit jugé convenable, dès le 5 octobre précédent. Lemonthey étoit président, lorsque, le 14 décembre, ce monarque inopinément amené à l'assemblée, s'y expliqua avec franchise, contre la guerre impolitique que le parti d'Orléans vouloit faire déclarer à l'Empereur (1). Lacroix avoit dicté la réponse du président, et l'assemblée l'avoit approuvée ; Lemonthey la récita durement. « Sire, dit-il, l'assemblée nationale délibérera sur » les propositions que vous venez de lui faire, et » vous instruira, par un message, de ses résolu» tions ». Il ne faut au reste en ceci, considérer Lemonthey que comme un de ces *casse-cous*, de

(1) Voyez l'*Hist. de la conjuration d'Orléans*.

l'enthousiasme desquels on abusoit, sans vouloir faire d'eux autre chose que de les sacrifier, en cas de succès, comme en cas de revers (1).

Mais ces particularités rentrant dans l'histoire générale de la révolution, je les abandonne pour revenir dans la circonscription de celle que j'écris.

Et cependant, puisque nous en sommes à l'assemblée, ne la quittons pas, sans y entendre les plaintes que les administrateurs du département de Lyon (Rhône et Loire), font, le 12 mai 1791, contre la municipalité qui les y avoit calomnieusement dénoncés. Elle en avoit pris le prétexte dans plusieurs griefs ridicules, et sur-

(1) C'étoit le nom que la faction donnoit à ces hommes, inflammatoires, qu'elle mettoit en avant, sans les initier dans tous ses mysteres. Lemonthey, né pusillanime autant qu'ambitieux, se trouva lancé trop loin, il craignit la cour; et dès le lendemain, il voulut rétrograder. Chargé de rédiger la réponse au message, il y glissoit quelques phrases de résipiscence; mais l'assemblée les rejetta. — Un troisieme député de Lyon se distingua encore, mais par des vues saines, une probité courageuse, un zele énergique en faveur de ses commettans : ce fut le négociant Caminet. On n'entendit point parler des autres, pas même d'un nommé Chirat, qui, précédemment procureur-syndic du département, avoit fait grand bruit, par de violens réquisitoires contre la noblesse et le clergé.

tout dans la publication d'un écrit anti-révolutionnaire, que l'inconsidéré vice-président sembloit se vanter d'avoir lu dans la session générale du département, quoiqu'on sût bien qu'elle n'avoit pas voulu l'entendre : mais le dessein de la municipalité étoit de se venger de cette administration, qui venoit de suspendre de ses fonctions le municipal Challier, pour des violations illégales de domicile, et pour des incarcérations iniques, dans lesquelles il avoit eu particuliérement pour complice, le journaliste Champagneux, devenu son collegue (1). Parmi les autres municipaux qui se distinguoient aussi par des vexations, on remarquoit déja Pressavin, qui fut ensuite membre de la convention (2). Lyon commençoit

(1) Voy. dans le *Logographe* et dans le *Moniteur* de 1791, la séance du 12 mai au soir : 11e. grief. — Le 28 janvier 1791, Champagneux avoit donné un réquisitoire, au tribunal de police correctionnelle, contre les prêtres, où il leur faisoit un crime de leur modération, et vouloit qu'on les poursuivît comme *des bêtes féroces*, d'autant plus à craindre, qu'*ils prêchoient la paix*, même en *présentant la gorge au couteau.*

(2) Pressavin, chirurgien, spécialement adonné aux traitemens des maladies honteuses. « Rien, dit un ouvrage de » ce temps là, ne le choquoit plus que l'éloge de la chas» teté. Il avoit imaginé un Lycée dans le genre de l'Arétin,

à souffrir horriblement de la perversité de ses magistrats ; les deux administrations, créées pour protéger les citoyens et se prêter un mutuel appui, étoient aux prises l'une avec l'autre. Encore quelques pas, et nous verrons celle qui veut donner des marques de justice et d'humanité, succomber sous celle que la fureur des factions anime. Nous verrons le regne du crime, toujours violent et barbare, s'établir avec une audace qui fera doubler sa puissance.

» comme un arsenal contre elle ». Un ecclésiastique, y étant amené, voulut s'effaroucher de ce qu'il voyoit ; Pressavin lui dit : « Point de cagoterie, mon cher abbé ; soyez » fidele au culte des Graces, propagez la doctrine des » sens ; et je vous promets un évêché, si la philosophie » prévaut ». Cet ecclésiastique est devenu évêque constitutionnel d'Aix. (*Nudités*) Pressavin s'est fait expulser, comme *rollandin*, de la société des *Jacobins* de Paris. Voyez leurs séances des 18 et 20 septembre 1793.

LIVRE III.

Commandant de la garde nationale, pris dans l'une des plus basses classes du peuple. Le maire Vitet, imitateur de Péthion. L'italien Casati veut l'assassiner, comme un ennemi mortel du roi. Procession hideuse des sans-culottes. Tumultueuse proclamation du danger de la patrie. *Agitations concordantes avec les préparatifs du* 10 *août. Interdiction nouvelle de Challier : sa réintégration victorieuse. Cruautés envers les prêtres. Préliminaires de la septembrisation de Lyon. Son exécution. Particularités de ce massacre. Moyens employés pour en faire un second. Pillage des magasins d'épiceries. Taxe insolente sur les denrées. Acheminement à la disette et à la guerre civile. Visites domiciliaires. Incarcérations nombreuses. Arrivée des Marseillois. Leur refus d'assassiner. Intrigues des clubistes pour maîtriser les élections. Députés envoyés à la convention. Nomination des administrateurs et des juges.*

LA municipalité, composée de modérés et de frénétiques, marchoit toute entiere sous l'influence du parti *rollandin* : celui-ci n'éprouvoit pas de

disgrace, il n'occasionnoit point de mouvement à Paris, que Lyon n'en ressentît le contre-coup. Ces deux cités étant les points d'appui de d'Orléans, l'une pour soulever le Nord, et l'autre pour soulever le Midi, devoient subir les mêmes secousses. Si Lyon les éprouva quelquefois avant la capitale, ce fut parce que les factieux jugerent convenable de préluder, avec la nombreuse population de la seconde ville de France, aux commotions qu'ils vouloient donner à la premiere.

Dans l'une et dans l'autre, c'étoit en ces quartiers habités de préférence par la populace la plus séditieuse et la plus grossiere, que les clubistes alloient chercher les généraux qu'ils vouloient donner à la garde nationale. Le fauxbourg St.-Antoine a fourni Santerre aux Parisiens, et celui de St.-Marceau a produit Henriot : ce fut d'un quartier semblable, celui de *la Grand'Côte*, que le club central, devenu maître de tous les choix, tira le nommé Juillard, pour en faire un commandant général. C'étoit un pauvre ouvrier en soie, qui, sans être un méchant homme, avoit pour le mal, la flexibilité d'un ignorant sans caractere. Dépourvu de tout talent pour sa place, il n'y avoit d'autre vocation que d'avoir été soldat. Néanmoins il parut précieux aux clubistes, parce

qu'incapable de rien oser de lui-même contre eux, dans les occasions critiques, il ne pouvoit qu'exécuter avec une stupide ponctualité les ordres qu'eux-mêmes lui feroient intimer.

Ils s'applaudissoient de s'être donné un général *sans-culotte;* ils se félicitoient aussi d'avoir un autre Péthion, à la tête de leur commune. Vitet, ainsi que le maire de Paris, avoit eu l'art de se faire proclamer *vertueux*, *incorruptible*, tout en secondant les efforts de la conjuration.

Un seul homme osa s'élever contre l'usurpation révoltante de ces titres respectables. Casati, romain de naissance, peintre de profession, royaliste par passion, français par goût, et lyonnois par son domicile, croyant voir en Péthion et Vitet, les imitateurs de ces anciens maires du Palais, dont la tyrannie avoit été si fatale aux rois de France, se persuada que Louis XVI seroit perdu par ces nouveaux maires, s'il ne les perdoit lui-même. L'exaltation de son royalisme le porta à former le projet d'assassiner Vitet, laissant à d'autres le soin d'imiter envers Péthion, l'exemple de Jean Maillard à l'égard de Marcel (1); mais l'évêque Lamourette, à qui folle-

(1) Hist. de France, regne de Jean II.

ment il communiqua ses intentions, s'empressa de le dénoncer. Casati fut arrêté : le municipal Perret le traita de *Ravaillac*, comme si Vitet eût pu ressembler au grand Henri (1); et après un interrogatoire fait sur le même ton, Perret précipita Casati dans les prisons, où les événemens subséquens le firent long-temps oublier.

L'été de 1792 produisit des symptômes de fermentation qui présageoient quelque explosion majeure. L'on vit les clubistes, à la suite d'une orgie, se promener en troupe dans la ville, sous la banniere d'une vieille culotte, surmontée d'un bonnet rouge, tout ainsi que la populace de Paris se montra peu après aux Tuileries. Ils éclaterent encore en transports, mêlés d'alégresse et de rage, à la suite de la municipalité, lorsque, marchant sous les auspices d'un bonnet rouge, au faîte de sa banniere, elle proclama dans les rues, le décret de *la Patrie en danger*. Et quand l'impolitique déclaration du duc de Brunswick se répandit à Lyon, leur attitude féroce annonça la confiance qu'elle n'atteindroit pas son but. Vitet, à qui ce manifeste parvint pendant qu'il présidoit

(1) Voyez l'interrogatoire du 1 sept. 1792, signé J. F. Perret, off. mun.

l'assemblée-générale de la commune, le lut avec mépris, et le mit sous ses pieds. Ces bravades avoient pour fondement, la connoissance des événemens qui se préparoient, et dont l'espoir s'animoit par les chansons régicides qui, tous les soirs, venoient résonner aux oreilles de la municipalité.

C'étoit ainsi qu'on avançoit vers ce fameux 10 août, dont les causes secrettes, trop peu connues, ont assez de rapports avec cette partie de mon histoire, pour que je ne me dispense pas de révéler ce qu'un témoin oculaire m'a dit du comité d'insurrection, où s'en ordonnerent les préparatifs. Le triumvirat *orléaniste* de Rolland, Servan et Clavieres, avoit été repoussé du ministere, comme un conseil factieux et perfide : Rolland avoit fait de vains efforts pour y rentrer; dans son désespoir furieux, il invoqua, pour s'en venger, les brigands recrutés dans le Midi par la faction d'Orléans, sous le nom de *Marseillois*. Barbaroux, qui les faisoit mouvoir à son gré (1), leur donna l'ordre de venir à Paris; et, de toutes parts, la vengeance des *rollandins* secoua ses torches incendiaires, et fit tirer les poignards (2).

(1) Barbaroux étoit député de Marseille.

(2) Pour donner en entier le rapport curieux du té-

A ce signal, ce fut un redoublement d'agitation parmi les clubistes de Lyon. Challier, le plus prompt à céder aux passions violentes, se livra dès-lors aux actes les plus vexatoires. L'administration départementale prononça contre lui, la peine de la suspension, qui ne fit que l'irriter davantage. De Paris, où il vola pour s'en plaindre, il n'en fut que mieux à portée de faire monter au ton des circonstances, la fureur des factieux dont il étoit le chef. Son esprit étoit toujours au milieu d'eux, et sa correspondance ne les enflammoit pas moins que ne l'eût pu faire sa présence. D'un autre côté, Thonion, l'un des fédérés, envoyés par

---

moin oculaire dont j'ai parlé, je dirai que, sortant lui-même un jour de l'assemblée législative, où l'on venoit de déclarer que les ministres du roi avoient perdu la confiance de la nation, il rencontra Lanthenas, ami de Rolland, auquel il donna cette nouvelle; et que Lanthenas aussi-tôt le conduisit chez Rolland, qui, ravi de cette déclaration, par laquelle il se croyoit de suite reporté au ministere, fit dire à Barbaroux de contre-mander les Marseillois. — Mais l'espérance de Rolland et de Lanthenas ne se réalisant point, Louis XVI persistant à ne pas vouloir du triumvirat: les Marseillois furent pressés d'accélérer leur marche. Les relations de Barbaroux avec eux, au 10 août, devenant étrangeres à notre sujet, nous en réservons l'histoire, pour une autre circonstance.

eux à Paris, pour seconder les Marseillois, prescrivoit, dans ses lettres à Bottin, les mesures qui restoient à prendre pour que la secousse se fit ressentir à Lyon comme dans la capitale. « Suivez-» en l'exemple, écrivoit-il (1), à son instar; for-» mez un comité central à la commune, et donnez-» lui des pouvoirs suffisans pour protéger l'in-» surrection ».

Ce comité venoit d'être formé de trois cents clubistes, pris dans la fange de la ville, pour agir de concert avec celui de la *surveillance* municipale. Tous les clubs leur ayant prêté serment d'obéissance la plus active, il leur devenoit facile de mettre tout le peuple en mouvement, pour les expéditions projettées. Les dispositions étoient faites; Bottin écrivoit à Paris : « C'est à la capitale » à donner l'exemple; on attend de jour en jour » l'explosion : la commotion se fera sentir ici, » plus fortement qu'ailleurs ».

La catastrophe espérée arriva : la nouvelle s'en répandit à Lyon, peu de jours après ce 10 août, qu'elle a rendu si célebre. L'horreur et la joie se

(1) La correspondance de Thonion avec Bottin fut imprimée après le 29 mai, par ordre de la municipalité provisoire.

partagerent cette grande cité; mais les scenes affreuses qui devoient y célébrer la chûte du monarque, avoient besoin d'un autre signal pour commencer.

Le 15 août, Challier obtint, de l'assemblée législative, par l'entremise des Jacobins, un décret qui, non-seulement le réintégroit dans ses fonctions, mais encore destituoit les administrateurs du district et du département, pour avoir prononcé sa suspension, en une conjoncture si importante. Challier, ce décret en main, se précipite vers Lyon; il fond, pour ainsi dire, sur les administrations : et les membres en sont dispersés, suivant son fougueux caprice.

La municipalité dans laquelle il rentroit, crut en recevoir une nouvelle vie; elle vota des remerciemens au conseil exécutif, qui venoit d'être récomposé de ces mêmes ministres, disgraciés de Louis XVI, auxquels on devoit son abaissement; elle ne se possédoit pas de reconnoissance « pour » le bienfait de la suspension des corps administra» tifs » (1); et les clubistes, transportés, comme elle, de l'accroissement de liberté qu'ils alloient y trouver, exprimerent leur étrange ivresse, en traî-

---

(1) Voyez l'arrêté de la commune, du 19 août.

nant dans les rues une pompe funebre, pour tourner en dérision ceux dont le pouvoir venoit d'expirer.

Si la nouvelle du 10 août n'avoit pas fait couler le sang à Lyon, elle y avoit plongé dans la terreur, tous ceux qui se trouvoient dévoués à la rage des clubistes. Les prêtres insermentés principalement, furent saisis du plus grand effroi; ils s'enfoncerent dans des réduits impénétrables à la lumiere même, afin de se soustraire à leurs ennemis déchaînés: Mais ils furent bientôt forcés d'en sortir, de se livrer même à leur merci, par l'atroce combinaison de cette barbare déportation dont Rôlland, toujours acharné contre les prêtres, se hâtoit de faire adopter le décret, précédemment repoussé par Louis XVI. La municipalité de Lyon offrit avec profusion, des passeports à tout ecclésiastique, jaloux de conserver sa vie menacée : présumant bien qu'en ces momens d'effroi, tous, jusqu'à ceux qui jusques-là s'étoient abrités de sa colere, viendroient réclamer auprès d'elle, ces moyens pour la fuir. Plusieurs étoient pris à ce piege presque inévitable : elle abusa de leur confiance, en les faisant incarcérer, lorsqu'ils se présentoient; beaucoup d'autres furent insultés et maltraités : les mieux accueillis furent congédiés avec des

passeports marqués d'une note meurtriere, par laquelle ils étoient, sans le savoir, désignés, comme prêtres, aux brigands apostés sur les frontieres, pour les voler, ou les massacrer (1).

Mais c'étoit dans la ville même, et sous leurs yeux, avides de carnage, que les factieux vouloient des hécatomphonies. Les premieres victimes qu'ils marquerent, furent ces compatriotes réfugiés des départemens d'alentour, qui s'étoient établis en assez grand nombre à Lyon, depuis que l'incendie et le meurtre les avoient fait déserter de leurs domiciles. La municipalité décida que des commissaires, de son choix, iroient dans leurs demeures, les reconnoître et les dénombrer : quelques municipaux plus humains, effrayés du but de cette

(1) Au moyen de l'apostille, plusieurs prêtres, reconnus pour tels aux frontieres, y furent massacrés. Sous le prétexte de la défense d'exporter lé numéraire, tous étoient pour le moins, dévalisés avec rigueur, par ordre du gouvernement. Il ne se pouvoit voir de cruauté plus raffinée, que de bannir, à travers mille morts, les ministres de la religion nationale; et d'attendre à la frontiere, ceux qui y parvenoient encore vivans, pour leur dire, en leur arrachant le peu d'argent qu'ils emportoient, afin de subsister : *Nous voulons que tu meures, par la faim dans ton exil, ou par le glaive dans ta patrie.*

mesûre, voulurent la déconcerter, par le renvoi pur et simple de tout étranger sans affaires; mais leurs collegues, craignant que les victimes ne leur échappassent, les retinrent, en confirmant la premiere résolution, par un arrêté propre à calmer les alarmes. Le départ de ces étrangers cessa par excès de confiance.

Et cependant tout étoit propre à multiplier les craintes; on préparoit notoirement des maisons de détention : il sembloit qu'on n'en auroit pas assez pour le grand nombre de ceux qu'on se proposoit d'enfermer. Déja, suivant la méthode toujours efficace des excitateurs, on faisoit propager dans le peuple, la peur de manquer de subsistances, et l'on désignoit ces étrangers, comme des contre-révolutionnaires punissables et des consommateurs onéreux. On ajoutoit à cela des suppositions d'accaparement, afin de justifier toutes sortes de perquisitions; et déja les assassins s'encourageoient, en se disant : « Si la vie d'un seul » homme peut sauver la patrie, nous avons droit » de l'immoler (1) ». Impatient d'apprendre le résultat de ces dispositions, Laussel écrivoit de Paris,

---

(1) Extrait d'une lettre aux sections, par Dodieu, qui fut depuis juge du tribunal civil : elle est du 26 août.

le 28 août : « Dites-moi donc combien l'on a
» coupé de têtes à Lyon? Ce seroit une infamie,
» d'avoir laissé nos ennemis échapper..... Mais
» préparez-vous : tout se dispose à faire un mas-
» sacre général des malveillans (1) ».

Ces malveillans, c'étoient tous ceux qui, s'étant distingués par un attachement invariable à l'antique dynastie française, ne pouvoient que contrarier ceux qui en vouloient une nouvelle. Il parut convenable à ces derniers, d'égorger à-la-fois une grande partie de leurs adversaires, pour pénétrer l'autre d'une frayeur propre à l'empêcher de concourir à la nomination des membres de la prochaine convention. C'est pourquoi dix mille partisans inébranlables de l'autorité de Louis XVI, furent massacrés, en deux jours, à Paris, sous les regards approbatifs de l'assemblée et de toutes les autorités publiques. C'est pourquoi Danton, prin-

---

(1) Cette lettre de Laussel à son ami Billiotet, antérieure aux massacres des 2 et 3 septembre, est encore remarquable par les phrases suivantes : « Nos volontaires (les » fédérés, envoyés de Lyon pour le 10) sont à Orléans, » depuis deux ou trois jours, pour expédier les prison- » niers.... Dites à Challier que j'ai découvert Guillin » l'échappé, (le frere du massacré); au retour de nos fé- » dérés, nous l'expédierons ». (*H. et P.*, No. 4.)

cipal ministre, envoya des sicaires en une infinité d'endroits, pour généraliser de cette atroce maniere, son influence dans les élections. Lyon eut trois de ces émissaires : indépendamment du prince Charles de Hesse, commandant de la 19ᵉ. division des troupes de ligne, qui se trouva dans cette ville avec eux, sans aucun motif connu.

Alors arriva, comme en passant, et cependant avec ordre de séjour, le régiment de cavalerie, *Royal-Pologne*, dont les officiers avoient la plus incorruptible fidélité. Bientôt neuf d'entre eux sont accusés d'avoir voulu faire émigrer le régiment; et sur cette accusation, ils sont arrêtés et conduits au château de *Pierre-Scise*. On les destine, ainsi que les prêtres détenus, au sacrifice de la septembrisation qui se prépare.

Personne n'en ignoroit le complot : on savoit que le club central venoit d'en fixer l'exécution au dimanche, 9 septembre, et d'adopter une liste de 200 personnes, à immoler ce jour-là. Le maire Vitet connoissoit tous ces détails; le nom, la demeure des excitateurs n'étoient point ignorés de lui (1); on l'avoit même prévenu de l'heure et

(1) Voyez justificat. de Vitet, donnée par lui-même ; ainsi que l'analyse qui s'en trouve dans le nᵒ. 132 et suiv. du Journal de Lyon, 1796.

du mode de cette expédition. Néanmoins, dès le matin de ce jour affreux, d'accord avec la municipalité, il entraîne la garde nationale aux *Brotteaux*, dans un endroit éloigné, pour lui faire prêter le nouveau serment de *liberté* et d'*égalité*. Il la rassemble, pour cet effet, autour de l'auto-da-fé qu'il va faire de tous les portraits d'anciens échevins, arrachés de l'hôtel-de-ville, où ils rappelloient trop les vrais bienfaiteurs de la cité.

Transportés une fois dans ces prairies consacrées par l'usage aux divertissemens, les Lyonnois n'en revenoient jamais que le soir; et Vitet ne l'ignoroit point. Ce fut lorsqu'on les crut le plus occupés de leurs amusemens, qu'une poignée de brigands, suivis de femmes armées de piques, marcha vers le château de *Pierre-Scise*. De braves grenadiers de la garde nationale, placés à ce poste, continrent d'abord cette horde assassine; mais, à quatre heures, ils furent congédiés par Vitet, qui, accompagné de deux municipaux, survint avec des pelotons du centre, auxquels il confia la garde du château, en même-temps qu'il remit aux femmes à piques, le soin de garder celle des portes de la ville, qui se trouvoit auprès.

Encouragés par ces dispositions, les séditieux prétextent que le séjour des officiers en ce lieu,

est un privilege contraire à l'égalité ; ils demandent à grands cris, qu'on les transfere dans la prison commune. Vitet y consent : les portes s'ouvrent ; les assassins s'élancent dans le château. Des officiers sont égorgés ; deux échappent (1) : Vitet et ses collegues emmenent les autres, en déployant sur eux un peu de leur écharpe ; mais, vaine égide ! ils n'en sont pas moins massacrés. L'un d'eux, emmené par Pressavin, semble ne parvenir à l'hôtel-de-ville, que pour être immolé sous les yeux même de la municipalité : elle venoit, ce semble pour cela, d'en remplacer la garde trop honnête, par un bataillon propice au meurtre. La résolution de le favoriser, étoit marquée, au point que de bons citoyens, accourus avec leurs armes, sur la place des *Terreaux*, pour le faire cesser, en ayant demandé jusqu'à trois fois la permission, au bureau de la Mairie : cette autorisation leur avoit été refusée, avec cette opiniâtreté qui décele la connivence. Contraints d'être les témoins de ces massacres, ils ne purent que s'appuyer sur leurs fu-

(1) L'un se précipite du haut des murs, dans un clos voisin, et se sauve ; l'autre, moins heureux, se cache entre deux matelats, où trois heures après, il est découvert et massacré.

nils, en frémissant de s'en voir interdire tout autre usage.

Mais quelle ne fut pas leur consternation, quand ils entendirent la horde homicide, ainsi protégée, s'animer, par des chants féroces, à continuer le carnage! Elle marche en effet vers la prison de *Rouanne*, dans laquelle elle se précipite, pour s'emparer des prêtres que la perfidie municipale y avoit fait récemment enfermer. Plusieurs d'entre eux s'évadent, par l'effet de la hardiesse qu'inspirent, et l'imminence d'un péril, et cette Providence même qui veille sur l'homme de bien. Un seul, qu'elle réservoit sans doute à la gloire du martyre, l'abbé Regny, recommandable par ses lumieres, ses vertus et ses actes de charité, reste dans son cachot : les cannibales le découvrent, l'entraînent hors de la prison, l'amenent sur la place; et là, après l'avoir fait agenouiller, ils lui abattent la tête, lui coupent les doigts, lui arrachent les entrailles; et par une dérision affreuse, ils offrent aux assistans, ses membres dépécés, comme des reliques (1).

---

(1) Un trait admirable de la femme du concierge de cette prison, vient ici prouver que, si la révolution a pro-

Après avoir encore fait d'infructueuses recherches, pour trouver d'autres ecclésiastiques, en cette prison, les cannibales s'acheminent, avec leurs sanglans trophées, vers celle de *St.-Joseph*. Dans le trajet, se présente un prêtre, qui, égaré par la frayeur, fuyoit son domicile, sous l'habit de sa servante : il est reconnu et immolé sur-le-champ; sa tête est pour eux un nouveau signe de victoire. Ils arrivent à cette troisieme prison, où le municipal Pressavin avoit, par un injuste réquisitoire, fait enfermer, depuis quatre mois, un vénérable curé sexagénaire; ils lui coupent les mains, la langue : insultent à ce viellard si cruellement mutilé; enfin, lassés de sa patience autant que de leur barbarie, ils finissent par le décapiter.

---

duit des Euménides, elle a fait ressortir dans le même sexe, un courage de vertu qui souvent a surpassé l'héroïsme des hommes. Cette femme frémissoit à son poste, qu'elle ne pouvoit abandonner ; les assassins rentrent et déposent devant elle, sur sa table, la tête, les doigts, les entrailles, les cervelles du malheureux Regny, en lui intimant l'ordre de déclarer s'il restoit encore des prêtres dans la prison. —*Non*, dit-elle avec assurance, quoiqu'elle ne fût pas sûre de leur évasion. —*Mais, si nous en trouvions, ta tête tomberoit.* —*Je ne crains pas la mort : allez.* Cette fermeté, jointe aux précautions qu'elle avoit prises, sauva d'autres prêtres, détenus en ce lieu.

Dix têtes déja sont entre leurs mains dégoûtantes ; on en apporte une onzieme : c'est celle d'un de ces deux officiers qui, tout-à-l'heure, se sont soustraits au carnage de *Pierre-Scise*. Des brigands restés en arriere, l'ont découvert entre deux matelats, et lui ont scié le cou sur sa cravatte, sans avoir voulu lui permettre de l'ôter.

Non-contente du sang versé, cette horde, tenant en main sa liste des autres proscrits, alloit les chercher dans leurs domiciles respectifs ; mais elle y renonça bientôt, parce qu'elle reconnut que l'alarme du premier assassinat les avoit fait fuir en des lieux cachés. Ce fut ainsi qu'échappa l'ancien maire, Palerne de Savy, pour lors président du tribunal. Et les cris de sang que les assassins vinrent faire entendre autour des foyers abandonnés de l'auteur de cette histoire, se changerent en hurlemens de rage, lorsqu'ils le surent évadé. Ces monstres vouloient-ils donc abattre la tête observatrice de leur conduite ? vouloient-ils couper la main qui devoit peindre leurs forfaits? Eh! dois-je les déguiser, quand le ciel, par mille prodiges, semble m'avoir conservé pour les écrire (1)?

---

(1) La liste des 200 personnes qu'on devoit égorger, avoit été rédigée par le fils d'un ancien président

Les antropophages, forcés de se borner à ces massacres, voulurent, pour continuer d'en jouir, se faire un triomphe des membres humains qu'ils avoient découpés. Ils les promenerent sur des piques, dans toute la ville, pendant la nuit, à la lueur de torches plus que lugubres, et au bruit de voix sauvages, heurlant et chantant leur soif de notre sang. Ils affecterent d'entrer dans les cafés que ces officiers avoient fréquentés, et de déposer sur les tables, leurs têtes défigurées. Puis ils ap-

---

de l'Élection, nommé Dodieu, dont la faction *orléaniste* avoit électrisé le *sang* et la perversité. On le nomma, bientôt après, directeur du jury au tribunal de Lyon. — Il avoit un frere ecclésiastique, que la révolution venoit de substituer au vrai curé de Neuville-sur-Saône, dans la chaire de qui, Dodieu alloit prêcher l'affreuse doctrine du club central. Deux des discours qu'il y fit, se trouvent consignés dans la brochure désignée dans notre préambule, par *H. et P.*, n°. *XXVIII.* Le 31 mars suivant, il écrivoit, de Neuville, aux commissaires de la convention, qui se trouvoient pour lors à Lyon : « J'arrive ce matin avec le com» missaire national du trib. (Hidins), chez mon frere, *an» cien dragon et curé constitutionnel* de ce bourg.... Nous » apprenons qu'on s'y abstient des mesures utiles à l'inté» rêt le plus cher de la république, tel que le recensement » des grains, la poursuite des émigrés et des prêtres.... » Envoyez-nous un détachement de gendarmerie ».

porterent tous les débris hideux des onze victimes, dans la promenade de *Bellecour*, où ils les suspendirent aux arbres, en forme de guirlandes, pour servir d'exemple et d'invitation à de nouveaux assassinats.

Pendant que ces affreuses scenes se prolongeoient librement, le maire se taisoit; la municipalité, toujours officieuse pour les scélérats, tenoit l'indignation de la garde nationale, constamment enchaînée. Les bons citoyens en brisoient de colere, leurs armes inutiles; et le peuple même, à l'exception de quelques clubistes, restoit immobile d'horreur, à la vue de crimes auxquels il n'étoit pas encore accoutumé.

Après cette nuit de meurtre et d'effroi, qui sembla devoir être la derniere heure des bons citoyens, le jour ne parut que pour éclairer une consternation générale. On s'étonnoit d'existe encore; et l'on n'osoit se demander comment la fougue des brigands n'avoit point trouvé de frein dans les municipaux et dans la force armée. Les seules conjectures qu'on pût faire, supposoient dans ces magistrats, un excès d'atrocité qu'on se refusoit à croire (1).

---

(1) Vitet lui-même nous a confessé depuis lors, que,

Pour se dédommager de ce que cette expédition avoit eu d'incomplet, les antropophages se « proposoient secrettement de recommencer au » premier jour (1) ». Tout s'arrangeoit en effet pour amener un nouveau massacre. La fermentation, excitée par les moyens mis en jeu pour le provoquer, produisoit déja le pillage, qui presque toujours l'annonce ou l'accompagne. Deux com-

---

sur la proposition d'Hidins et de Challier, il remit en liberté un des assassins, le seul qu'on eut incarcéré, et qui même ne l'auroit pas été, s'il ne s'étoit vanté d'avoir lui seul immolé six des victimes. (Voyez *justification de Vitet.*)

(1) Voici comment ils s'en expliquent dans une lettre, où l'un d'eux raconte l'événement effroyable que nous venons d'exposer. C'est Pigniere qui, de Lyon, le 11 septembre, écrit à Thonion, à Paris : « Nous sommes arrivés » le 9 du courant, jour mémorable pour Lyon, car on » coupé onze têtes, et promené au bout des piques. Il y » avoit huit officiers du régiment, ci-devant *Royal-Pologne*, » qui avoient voulu faire émigrer le régiment. Le peuple a » été les prendre, et les a rasés sans savon, ainsi que trois » prêtres réfractaires. On a porté ces têtes dans toute la ville, » sans épargner les cafés des *Terreaux*, où ils alloient; et » toujours les piques à la main, surmontées du moule à » bonnet de l'aristocratie. Les négocians, pour la premiere » fois, ont eu un peu peur. On se propose secrettement de » recommencer au premier jour ». *H. d. P., n°. V.*

missaires, vomis par la municipalité *septembrisante* de Paris, arrivoient pour accélérer l'un et l'autre : ces commissaires étoient le comédien Michot, du théâtre de la République, et ce Sulpice Huguenin qui, le 20 juin précédent, avoit prononcé à la barre de l'assemblée législative, au nom des bandits, ameutés pour égorger le roi, un discours dont chaque phrase étoit un cri de mort contre lui et sa famille.

Des femmes imprégnées du virus des clubs, furent lancées, comme des mégeres affamées, contre les magasins d'épiceries qu'elles dévasterent avec fureur. A la nouvelle de cette alarmante violation des propriétés, l'on prit encore spontanément les armes ; mais bientôt Perret vint, au nom du conseil municipal, ordonner à tous les bataillons de les déposer. Forcés de se retirer, ils furent poursuivis et frappés avec leurs propres fusils, par des brigands qui protégeoient aussi le pillage. Les magasins sans défense, resterent donc livrés à la rapacité que les municipaux encourageoient; et par un arrangement de désordre qui prouve combien ils étoient maîtres de cette populace dévastatrice, ils établirent des *commissaires au pillage*, pour y faire observer, dans le partage des marchandises volées, ce qu'ils appelloient l'*égalité*

des droits : ils le régulariserent même, au point qu'il commençoit et finissoit à des heures fixées (1). Loin encore de rappeller le peuple au respect des propriétés, ils en approuverent cette audacieuse spoliation, par un arrêté contre *le prix des denrées* même qu'on pilloit. Ainsi lorsque, quelques mois après, le même pillage s'effectua dans Paris, Bentabolle disoit à la convention que, loin d'écouter les épiciers qui s'en plaignoient, il falloit leur faire restituer ce qu'ils avoient gagné, selon lui, *très-injustement.* (25 et 26 février 1793.)

Le pillage, favorisé d'une maniere aussi engageante, se continua pendant quatre jours, dans Lyon, au gré d'une rapacité qui, s'agrandissant dans ses desirs, par la prévoyance des besoins futurs, voulut, après s'être gorgée de sucre, d'huile et de café, perpétuer indéfiniment le brigandage, et s'en faire une ressource durable. Les voleuses d'épiceries afficherent une proclamation où, s'intitulant *les Citoyennes de Lyon*, elles taxoient effrontément, *au nom du peuple souverain de cette ville*, toutes les denrées, à un prix si vil, que ce n'étoit qu'un nouveau mode de pillage, préférable disoient-elles, à « ces moyens violens que

(1) Perret en étoit l'ordonnateur principal.

» nécessitent les calamités publiques ». La municipalité approuva cette taxe : elle la completta même, en fixant sur les mêmes bases, les denrées omises dans le premier tarif ; et les paysans qui approvisionnoient la ville, furent sommés de se conformer à cette fixation, non moins injuste que dangereuse.

Il en arriva ce qu'on avoit voulu ; les marchés furent, pendant plusieurs jours, une arene de rixes cruelles, où des denrées précieuses étoient arrachées, disputées, froissées. Les cultivateurs dépouillés avec violence, fuyoient, bien résolus de ne plus en apporter ; et les brigands les poursuivoient, en menaçant d'aller, jusques dans leurs champs, enlever les fruits obtenus par leur culture. Aucun moyen n'étoit plus propre à produire dans Lyon, la disette et la guerre civile.

Le lendemain de la proclamation du tarif, lorsque les municipaux crurent avoir poussé la crise à son plus haut période, ils proposerent aux administrations supérieures, d'approuver une horrible délibération « dictée par les émissaires » Huguenin et Michot », dans laquelle, sous prétexte de rechercher les auteurs des troubles qu'eux seuls avoient causés, ils vouloient que les portes de la ville fussent fermées de suite, et qu'on pro-

cédât aussi-tôt à la perquisition nocturne de tous les domiciles. Les administrateurs eurent la lâcheté d'y consentir : l'épouvantable comité des trois cents fut chargé de la visite; et par ce moyen, les acteurs même du brigandage furent envoyés pour arrêter les propriétaires même, dont ils avoient ravi les marchandises. Il importoit aux organisateurs en chef des *septembrisations*, qui trouvoient celle du 9 trop peu complette; il leur importoit, dis-je, de s'assurer d'un grand nombre de victimes, parce que les *septembriseurs* de Paris, ces féroces Marseillois de Barbaroux et de Rolland, alloient arriver.

La nuit couvre à peine la ville de ses ombres, que chacun est consigné chez soi, avec l'obligation d'illuminer ses fenêtres, pour éclairer la marche du crime. Chaque personne rentre avec d'horribles inquiétudes qu'il ne lui est pas permis de communiquer à ses voisins. Chacun enfermé dans sa maison, comme en un cachot, au secret, séparé de toute instruction rassurante ou consolatrice, se livre aux terreurs qu'inspire le souvenir des massacres de Paris et de Versailles, auxquels les mêmes mesures avoient servi de prélude. L'imagination frappée déja fait entendre les cris déchirans de ceux qu'on égorge : on croit voir

demander, en quelque sorte, le massacre, au nom de la société, s'en acquitta d'une maniere digne de son emploi. C'étoit un gentilhomme, nommé Riard de Beauvernois, chef de légion, auquel Lyon s'applaudit de n'avoir pas donné le jour. « Libérateurs de la république, leur dit-il, » nous avions besoin de vous, pour dompter les » ennemis innombrables qui contrarient ici nos » saintes opérations... Ce sont de riches négo-» cians, des *robinocrates*, des ci-devant nobles, » des mauvais prêtres, des *sans-culottes* même » qui ont oublié leurs droits. C'est par eux tous, » qu'ici tout patriote énergique est persécuté. Eh! » quelle persécution! On l'écrase de coups, on le » foule aux pieds, on lui arrache la cocarde na-» tionale, on le traîne à la lanterne ». Après cette calomnieuse exposition, si propre à irriter les Marseillois, Riard se plaint de l'inaptitude du peuple de Lyon pour l'assassinat. « Semez, s'écrie-t-il en-» suite, semez votre énergie dans le cœur de ces » timides Lyonnois; donnez-leur, en passant, » vos principes d'habitude, afin que nous puis-» sions terrasser des ennemis dorés que nous n'o-» sons presque pas regarder en face : faites que, » par vos discours, cette ville soit une ville mar-» tiale; arrachez-nous de la malheureuse retenue

„ que la crainte nous impose, et faites prêter à
„ cette assemblée, le serment de n'avoir plus en-
„ vers des hommes, cette timidité qui fait qu'on
„ les épargne „.

Riard fut fort applaudi: d'autres orateurs, non moins barbares, le paraphraserent; et cependant les Marseillois de Barbaroux n'en furent pas électrisés. Qu'on se rappelle le langage d'humanité, le ton de modération, l'hypocrite philantropie qu'étaloit Rolland, depuis que rentré dans le ministere, il étoit remonté vers le but de son ambition; et l'on ne sera point surpris de ce que ces *septembriseurs* renommés partirent de Lyon, sans vouloir réaliser les espérances que les sots et féroces clubistes avoient fondées sur leur homicide assistance.

Si les meneurs ne purent alors s'abreuver de sang, du moins ils se gorgerent de butin. Les sommes d'argent, saisies aux officiers de *Royal-Pologne*, toutes celles enlevées dans les domiciles, dont les habitans se trouvoient absens; les hardes et les effets qu'on en avoit transférés à l'hôtel-de-ville, furent partagés entre les municipaux et leurs commissaires inquisiteurs.

L'audace et les progrès du brigandage intimidoient tous les bons citoyens. Abattus par la terreur, ils n'osoient presque plus se voir, se

parler, se concerter; on étoit encore environné des marques du carnage récemment fait, et l'on craignoit de le voir recommencer, lorsque, vers la fin de septembre, les assemblées primaires furent convoquées pour désigner les électeurs, par qui les députés à la prochaine convention devoient être nommés. On sent combien ces effroyables circonstances durent éloigner d'honnêtes gens, des assemblées primaires. Les clubistes y dominerent; suivant que l'avoient bien prévu deux des leurs, qui, de Paris, leur recommandoient d'en profiter pour nommer les députés dans ces premieres assemblées, au-lieu de s'y borner, suivant le terme de la loi, à choisir des électeurs. « Mais, » ajoutoient les deux correspondans, si vous » êtes forcés de nommer des électeurs, contrai- » gnez-les d'élire ceux que vous desirez, et » protestez contre la nomination de tous les au- » tres, comme n'ayant pas votre confiance (1) ».

(1) Lettre de Gaillard à Fillion. On y lit encore ces mots : « Je donne mon suffrage à Cusset et à Challier, c'est-à- » dire, que je desire que vous les nommiez ». — Laussel écrivoit aussi de Paris : « Désignez à vos électeurs Cha- » lier; Allier, libraire et maître de grammaire; Siauve, » curé d'Ampuis, alors commissaire des guerres; le curé » de S. Bonnet le Troncy; Bouttat pere, officier munic.

Il n'étoit ni facile, ni nécessaire d'éluder les assemblées d'électeurs. Ceux qui furent nommés, s'engagerent à se conformer aux vues des jacobins : ils promirent de ne porter à la convention que des *patriotes*, disposés à voter pour la mort de Louis XVI, et pour le renversement absolu de son trône.

L'assemblée électorale fut convoquée à Saint-Etienne-en-Forez, ville fameuse par sa manufacture d'armes et par une population en ouvriers forgerons, non moins brutale que nombreuse. Le sang des gens de bien y avoit déja coulé plus d'une fois. Elle fut jugée propre à réunir en ses murs, ceux qui devoient élire les députés à la convention, et à diriger les élections selon les vues des clubistes.

L'événement justifia cette horrible prévention : les suffrages se porterent d'abord sur ce vil et infame Cusset, ouvrier en gazes, homme crapuleux, dont le patriotisme consistoit à demander sans cesse qu'on promenât des têtes au bout des piques. Vitet qui, par les actes de sa mairie, avoit acquis

---

» de Villefranche en Beaujolois; Prévéraud, chef de lé-
» gion de la même ville; Anacharsis Clootz, dont je vous
» fais passer quelques écrits ». *H. et P.*, n^os^. *IV et VIII.*

quelques droits à la préférence des électeurs, ne manqua pas d'être nommé. Pressavin leur parut aussi mériter leur choix, par la maniere dont il avoit rempli les fonctions de substitut de procureur de la commune. Tels furent les principaux députés de la ville, lesquels, non-contens de la déshonorer, se sont encore acharnés à la perdre (1).

---

(1) Les autres membres de la députation de *Rhône et Loire*, étoient étrangers à la ville de Lyon. La plupart sont restés dans une impuissance de nuire qui ne mérite qu'un dédaigneux silence; et les autres ont acquis une célébrité qui repousse les éloges.

Du nombre des premiers, sont :

Dubouchet, Noël Pointe, } ont voté pour la mort du roi.

Moulin, pour la mort, avec sursis, jusq. bann. des Bourb.

Marcellin Beraud, Patrin, Forest, Fournier, } pour la détent. et bann. à la paix.

Michet, pour la détention perpétuelle.

Du nombre des seconds, sont :

Chasset, pour la détent. et bann. à la paix.

Lanthenas, pour la mort, avec sursis, jusqu'à la paix.

Dupuis fils, Javogue, } pour la mort.

Pressavin, Cusset, } pour la mort.

Vitet, pour la détent., et pour le bann. des Bourbons.

Le

Le même esprit d'intrigue qui dirigea le choix des députés, influa, quoiqu'avec moins de succès, dans la nomination des administrateurs du département et des juges du tribunal criminel; mais il maîtrisa presqu'entiérement celle des officiers municipaux, parmi lesquels on vit, à côté de quelques patriotes de bonne foi, beaucoup de ceux qui se glorifioient du titre de *sans-culotte*, ainsi que plusieurs *rollandins*, initiés dans le secret du parti : à la tête desquels Niviere se trouva placé comme maire. Challier fut élu président du tribunal civil, où il eût pour collegues, des brigands flétris dans l'opinion publique, et même par la main du bourreau. Presque tous les emplois furent conférés à ceux qui s'étoient montrés capables de la célébrité du crime. Il n'y eut pas, jusqu'à la direction de la poste aux lettres, qui ne fût mise entre les mains de la scélératesse.

De tels choix sont un vrai triomphe pour les clubistes. Ils s'applaudissent d'avoir attaché des sangsues cruelles à leur patrie, pour pomper le sang de ses enfans : et des reptibles rongeurs, pour en dévorer les chairs vivantes. Ils mandent avec transport aux Jacobins de Paris, qu'ils ont enfin des fonctionnaires publics de *l'ordre de la sans-*

culotterie (1). Tels de sinistres corbeaux, en fondant sur un cadavre encore palpitant, annoncent par d'affreux croassemens, qu'ils vont assouvir leur féroce voracité.

---

(1) Voyez *Correspondance des Jacobins*, n°. 144. *Lettre du 10 décembre.*

LIVRE IV.

Connivence machinale des clubistes de Lyon avec les Cordeliers *de Paris. Caracteres distinctifs des* Cordeliers, *des* Jacobins *et des* Girondistes. *Ces trois factions se disputent et s'arrachent Lyon. Vitet vient intriguer en faveur de ces derniers. Les Jacobins envoient une guillotine. Manœuvres pour accélérer la mort de Louis XVI. Indignation des citoyens des ports* du Temple *et* de St.-Vincent. *Consternation générale. Challier prépare un grand carnage. Visite domiciliaire de 14 heures. Arrestations innombrables. Epouvantable séance du club central. Complicité de plusieurs municipaux. Le maire Niviere s'oppose au carnage. Commerce sur la liberté des détenus et sur les certificats de résidence. Démission de Niviere. Noirceur des municipaux. Réélection de Niviere. Satisfaction générale. Dévastation du club central. Rage de la municipalité. Dispositions hostiles de sa part. Proscriptions nouvelles. Les Lyonnois sur la défensive. Conduite équivoque des administrations du district et du département. Faux rapports, adressés au comité de* sûreté génerale *de la convention.*

LYON trembloit sous les menaces d'un brigandage sanguinaire qui, par son usurpation vio-

lente de l'autorité, légalisoit ses opérations. La probité, qui se fût permise de demander hautement justice, eût été conduite à l'échafaud. Les scélérats triomphoient; dans leur arrogance, ils insultoient à la consternation publique, et faisoient croître l'effroi général, par le développement audacieux de leur infernale doctrine. « Le » temps est arrivé, disoient-ils, où doit s'accom- » plir cette prophétie : que *les riches seront mis* » *à la place des pauvres, et les pauvres à la place* » *des riches* (1) ». Le notable Roullot annonçoit que ceux-ci « seroient encore heureux, si on leur » laissoit la moitié de leurs biens ». Tarpan écrivoit de Paris, que « si les ouvriers de Lyon man- » quoient d'ouvrage et de pain, ils pourroient » mettre ces calamités à profit, en s'emparant » des richesses, à côté desquels ils se trou- » voient (2) ». Enfin le député Cusset leur crioit du même lieu : « Nul individu ne peut mourir » de faim, près d'un sac de bled..... Voulez-vous » un mot qui paye pour tout ce dont vous avez » besoin ? Mourez, ou FAITES MOURIR (3) ».

---

(1) Voy. *H. et P.*, *N*os. *X et XI*.
(2) *Ibid*, *N*°. *XXIV*.
(3) *Ibid*, *N*°. *XXVII*.

Ces principes épouvantables ne se concentroient point dans l'enceinte de la ville; des prédicans alloient les propager dans les campagnes, pour y allumer aussi la soif du désordre et du carnage, dont la cité redonnoit l'exemple. Un boulanger étoit arraché des prisons et mis en pieces par les bêtes féroces du club central; nombre de personnes étoient assassinées sur les places, dans les rues, en plein jour; et la police municipale laissoit impunis, des meurtres, que sans doute elle avoit promis de favoriser par son silence.

La cause de ces agitations meurtrieres, étoit dans l'effort que faisoit à Paris la faction des *Cordeliers*, aidée des *Jacobins*, pour renverser la république naissante, susciter une *septembrisation* contre les députés, appellés *girondins*, et donner un dictateur à la France.

Il importe, afin de faire comprendre tout ce qui va suivre, de s'arrêter ici pour reconnoître les traits caractéristiques de ces trois factions, leurs motifs, leurs vues, leurs mouvemens particuliers: car c'est aux efforts que chacune d'elles a faits pour s'emparer de Lyon, qu'il faut attribuer les déchiremens que cette ville a soufferts.

Les *Jacobins*, proprement dits, composés de la

lie de la société, professoient le brigandage et le meurtre, uniquement pour eux-mêmes, et par l'appât des richesses qu'ils en espéroient. Les *Cordeliers*, plus vastes dans leurs desseins, ne vouloient ces désordres, que pour parvenir, par une désorganisation complette, à l'établissement, sans obstacle, du trône de d'Orléans. Ils s'aidoient efficacement de l'influence des Jacobins, dans la société desquels ils venoient, comme affiliés, lui donner une direction convenable à leurs complots. On sait que cette réunion produisit le parti formidable qui prit le nom de *la Montagne*.

Le *girondisme* naquit de l'orgueil irrité de certains fauteurs de l'*orléanisme*, auxquels Philippe préféroit les Danton, les Marat, les Robespierre, les Dubois-Crancé, les Tallien, les Thuriot, etc., et qui, pour s'en venger, avoient *furtivement introduit la république*, suivant l'expression connue de Robespierre. Tels furent les Condorcet, les Brissot, les Rolland, les Barbaroux, les Vergniaud, les Guadet, les Gensonné, etc., qui faisant alors un hypocrite étalage de modération et de principes, s'efforçoient de rendre estimable, la république, cet œuvre de leur vengeance (1) Tous ceux

(1) Babœuf nous apprend (20 *et* 21 *pieces*), que d'Orléans donnoit tous les matins à déjeûner, chez Ro-

qui réunissoient la peur de l'anarchie, à la haine d'une autorité qu'ils ne partageoient pas, se rangerent dans ce parti. Non moins ennemis de l'ordre, et non moins sanguinaires que les Jacobins, tant que le pouvoir fut entre les mains du roi : les *girondins* ne s'éléverent, contre eux, que pour révendiquer la puissance souveraine. Aussi funestes qu'eux à Louis XVI, ils leur ont envié le plaisir de le déclarer coupable; mais plus timides et plus rusés, ils ont cru, après l'avoir ainsi condamné réellement à la mort, qu'ils se mettroient à couvert des suites; en se retranchant, avec de ridicules formes de justice et d'humanité, derriere l'inutile *appel au peuple*.

Lyon étoit alors, comme nous l'avons dit, la proie des *Cordeliers* et des *Jacobins* réunis; les *girondins* conçurent le dessein de leur enlever cette ville. Vitet qui, toujours fidele à Rolland, se trouvoit des leurs, parut d'autant plus propre à faire cette conquête, que sa connivence avec les *septembriseurs* de Lyon, ne pouvoit que lui

bert, député de Paris, à Dubois-Crancé, Merlin de Thionville, Thuriot, Tallien; et que Sillery, son intendant, rassembloit chez lui les Vergniaud, les Guadet, les Gensonné, etc.

faciliter les moyens d'en venir à bout. Ce fut pour cela qu'ils l'y firent envoyer deux fois de suite, au nom de la convention, sous le prétexte de quelques troubles dont ils n'étoient pas innocens. Vitet échoua; Challier qui connut ses projets, devint son ennemi, le club central lui déclara la guerre; et Vitet, loin de le désarmer par beaucoup de dissimulation, s'emporta, jusqu'à dire aux administrateurs du département, en conseil-général, qu'il ne falloit pas « se familiariser avec le peuple, parce que la familiarité engendroit le mépris ».

Alors les clubistes éclaterent avec fureur contre Vitet. Il tenta de se disculper par une affiche, où Challier et ses disciples crurent voir qu'il les dévouoit au poignard. Des clameurs menaçantes s'élevoient contre lui : le *cordelier* Tallien les répétoit dans son journal; Vitet sentit le danger de séjourner à Lyon. Il en partit, couvert de l'exécration des *patriotes*, qu'il laissoit incurablement irrités contre tout ce qui tenoit au *girondisme*, sous le nom de *feuillantins*, de *modérés* et de *rollandistes* (1).

(1) Le maire Bertrand et les autres municipaux, donnerent sur ces événemens, en mars suivant, un mémoire cu-

Vitet avoit dû pressentir, dans cette mission, que ç'alloit être une œuvre méritoire que de donner la mort à un *girondin*; car ce Casati, mis en prison pour avoir voulu l'assassiner, venoit d'en sortir, et de faire incarcérer à sa place, le *rollandin* Perret, qui l'y avoit jetté; et Vitet, son ami, ne pouvoit, avec tous les pouvoirs de la convention, obtenir la liberté de son défenseur.

Il ne dût point non plus se dissimuler par quel empire de terreur, son parti alloit être subjugué, quand il vit que, pour en écraser l'influence à Lyon, les Jacobins venoient d'y envoyer une guillotine, dans la rivalité de laquelle, il eût en vain espéré d'avoir l'avantage.

---

rieux, dont nous citerons, avec quelque confiance, le trait suivant. « Il étoit essentiel au parti Rolland, que » Vitet fût en quelque sorte résident à Lyon, revêtu de » pleins pouvoirs de la convention. Pour parvenir à ce » but, Nivière, secondé par Perret, excitoit, ou favorisoit » à point nommé, des troubles, en lançant d'un côté, le » peuple peu instruit : et de l'autre, les *grenadiers* ou *muscadins*. Alors Brissot, ou autres *rollandins* conventionnaux, » désignoient Vitet pour commissaire, et Vitet partoit aussitôt : il est remarquable que lors des derniers troubles, il » est arrivé à point nommé ».

C'étoit avec des transports mêlés de reconnoissance et d'admiration, que Challier avoit reçu cet instrument de mort, jusqu'alors inconnu dans Lyon. Et pour que cette guillotine causât, dès son arrivée, les impressions qu'elle étoit destinée à produire, il l'avoit fait exposer d'abord sur la place de *Bellecour*, et ensuite sur celle des *Terreaux* : ici, « pour effrayer, disoit-il, les aristo» crates de la noblesse; et là, pour faire trembler » ceux du commerce ».

Le tribunal criminel, à qui seul il appartenoit de la faire servir, étoit composé, en majeure partie, d'hommes humains et probes, qui différoient même d'y condamner de vrais criminels, parce qu'ils prévoyoient que le spectacle de sang qu'elle devoit offrir, ne pouvoit manquer de donner au peuple, le goût d'en verser (1). Mais Challier, impatient de la voir agir, se plaignoit de ces délais, en un fougueux discours qu'il prononçoit dans le tribunal même, dont il étoit président. « Je suis » étonné, s'écrioit-il, qu'on s'avise de mettre au» tant d'appareil et d'importance pour décoller...

(1) Ces délais venoient sur-tout de l'avocat Brochet, accusateur public, magistrat non moins distingué par son honnêteté, que par ses talens.

» Si vous voulez conserver votre liberté, punissez » par cette massue d'Hercule, tous les traîtres »... Et portant de loin ses regards sur Louis XVI, encore enfermé dans le Temple : « Depuis trois mois, » ajoutoit-il, la convention auroit dû débarras» ser la terre d'un tel fardeau ; et elle débute par » essayer de décréter la république..... Louis » étant encore en vie, est toujours à la tête de » nos ennemis : pourquoi recourir à des juges ? » Le tribunal qui doit le juger : c'est la foudre » du peuple. Brutus ne s'arrêta point à faire le » procès à César, il le frappa de vingt coups de » poignards. Avec le perfide et dernier Louis, » s'évanouiront toutes les conspirations contre la » souveraineté nationale. Le peuple aura du pain, » n'en doutons pas ; le premier article de la loi » que nos législateurs doivent faire sur les sub» sistances : c'est de prononcer la mort du tyran ».

La funeste magie du mot *subsistances*, ce mobile trop puissant des émeutes populaires, fut sur-tout mise en œuvre à Lyon, lorsqu'on voulut déjouer l'astucieux *appel* des *girondins*. Pour le prévenir, on imagina de leur opposer d'avance, le peuple de Lyon soulevé contre les *appellans*. Une adresse est demandée par les clubistes, à grands cris, dans une des salles de la municipalité ; un jeune

forcené, nommé Lambert (1) la rédige : elle porte que « le peuple Lyonnois veut que la tête de » Louis tombe de suite sur l'échafaud, attendu » que le renvoi de son procès, aux assemblées » primaires, ne pouvoit qu'allumer la guerre ci- » vile ». Deux cents signatures, au plus, furent apposées au bas de cette adresse, malgré l'empressement des clubistes à la signer, malgré leurs menaces de noter sur une liste *noire*, les assistans qui ne signeroient pas avec eux. La municipalité mêla ses noms parmi les leurs. L'administration du département, qu'elle avoit convoquée pour signer avec elle, refusa de s'y rendre; et si quelques-uns de ses membres y vinrent, ce fut par inclination, et sans délégation de leur corps. . . . .

Comme il importoit d'avoir une masse plus nombreuse de signataires, on établit ensuite des tables sur les places, au coin des rues, et sur les quais, pour faire signer les passans. On les arrêtoit par le bras; on les amenoit de force au bureau, où néanmoins la plupart refusoient de s'inscrire. Le bruit de ces violences s'étant répandu, fit rentrer chez eux, tous les bons citoyens. Il ne

---

(1) Lambert n'étoit point lyonnois. Voyez ci-après, Liv. VI.

resta plus aux clubistes ; que cette classe stupidement curieuse de femmes et d'enfans, avides de choses singulieres, à qui l'adresse présentée, comme un moyen d'obtenir le pain à vil prix, fit donner facilement des signatures. Cette exécrable scene se passa le dimanche (13 janvier); on avoit compté sans doute sur la multitude, trop ordinairement immorale et cruelle, en choisissant un de ces jours, où son oisiveté la livre à tous ses vices; mais on ne s'étoit pas attendu à de si foibles succès. Le peuple de Lyon parut indigné; et même en certains quartiers, il renversa les bureaux, brisa les tables et les chaises sur les hideux personnages qui, couverts de haillons, surprenoient des signatures aux imbécilles. Cette action illustre assez les quartiers où elle se fit, et les habitans qui en furent les auteurs, pour que je sois autorisé à les désigner. La gloire de cette louable espece de justice populaire, appartient aux citoyens du *Port du Temple* et *du Port St.-Vincent*, non moins recommandables par leur probité, leur franchise et leur courage, que remarquables par leur stature, leur force, leur adresse, et leurs dispositions guerrieres : ces hommes estimables se sont toujours montrés irréconciliables avec les Jacobins, et toujours prêts à les écraser.

Il y avoit à peine huit jours que cette méprisable adresse avoit excité tant d'horreur, éprouvé tant de refus, lorsqu'elle fut impudemment offerte, « de la part des sans-culottes de Lyon », aux Jacobins de Paris, comme, « revêtue de quinze mille signatures (1) ».

La convention ne s'en prévalut point, soit parce qu'elle n'eut pas besoin de cet expédient pour écarter l'*appel au peuple :* soit parce qu'une lettre, envoyée de Lyon à son président, lui fit comprendre, combien cette ressource étoit misérable. Le pseudonyme qui l'écrivit, ne laissa point ignorer les manœuvres, aussi grossieres que scélérates, par lesquelles on avoit recueilli tant de noms (2).

Le jugement, le supplice et la mort de Louis XVI

---

(1) Voyez *séance des Jacobins*, dimanche 20 janvier.

(2) Cette lettre, datée du 16 janvier, et signée *David, citoyen de la section de la commune de Lyon*, fut renvoyée aux comités de la convention, sous les numéros 455 et 2621. Nous appellons avec raison *pseudonyme*, celui qui l'écrivit, parce que, deux mois après, lors de la mission de Legendre et Bazire à Lyon, on en rechercha vainement l'auteur, sous ce nom : et l'on ne trouva point à qui s'en prendre pour tirer vengeance de cette épître, qu'ils avoient apportée, comme corps du délit et preuve de conviction.

furent bientôt connus à Lyon. L'historien impartial doit dire qu'à cette nouvelle, toute la ville sembla se couvrir du crêpe funebre de la douleur. Un observateur me rapporta le jour même, que cette consternation générale ne servoit qu'à faire remarquer le contentement des clubistes, et la sérénité de quelques protestans. Les Lyonnois regardoient cet événement, comme le prélude d'un débordement de massacres, par qui rien ne seroit épargné : et ils ne se trompoient pas. Challier confirmoit de toutes ses forces, des allarmes si cruelles ; il étoit déja dans la tribune du club central, disant à tous les tigres, rassemblés autour de lui : « Le grand jour des vengeances est arrivé; cinq cents têtes sont parmi nous, qui méritent le même sort que celle du tyran (1) ».

Eh ! comment les citoyens qui l'offusquoient, n'auroient-ils pas été menacés, puisque ses clubistes, animés de sa fureur, étendoient leur sollicitude sanguinaire jusques sur la capitale, où

(1) Challier montra le même jour, dans la tribune du club, un tableau du Christ, en disant : « Ce n'est pas assez que le tyran des corps ait péri ; il faut détruire aussi le tyran des ames », Et mettant le Christ en pieces, il le foula sous ses pieds.

ils envoyoient de nouveaux fédérés « pour la pur-
» ger, disoient-ils, des députés qui n'avoient pas
» voté la mort du roi (1) ».

Après avoir fourni contre eux, ce contingent d'assassins, Challier ne s'occupa plus que du massacre de ses concitoyens. Il conduisoit, le 28 janvier, sur la place des *Terreaux*, ses affidés les plus féroces, armés de piques ; et là, au pied de l'arbre de la liberté, il leur faisoit prononcer avec lui, l'épouvantable serment « d'exterminer tout ce » qui existoit sous le nom d'*aristocrates*, de *feuil-* » *lantins*, de *modérés*, d'*égoïstes*, d'*agioteurs*, d'*ac-* » *capareurs*, d'*usuriers*, ainsi que la caste sacerdo- » tale *fanatique* (2) ». Et ce que Challier vient de faire jurer; il le répete sans cesse, il le redit dans ses lettres : par-tout l'on voit et l'on entend cette phrase chérie de son ame atroce : « La ville a be- » soin d'une forte purgation..... Purgeons, pur- » geons la république..... Il est temps de porter » de grands coups »....

(1) Voyez *séances des Jacobins*; premier et 15 février : *Correspondance*.

(2) Cette formule, du serment prononcé le 28 janvier, s'est retrouvée dans les papiers de Challier. Elle est encore consignée dans une lettre qu'il écrivit à Gaillard, le 3 février. — *H. et P.*, *N°. XXV*.

Challier

Challier le croyoit, parce qu'on touchoit au jour fixé pour un massacre général; mais les Jacobins lui manderent qu'il falloit ajourner cette expédition (1). Challier en eut du regret : « Nous » étions tous disposés, écrivoit-il à Gaillard, » nous étions tous disposés à purger la ville (2), » mais vos lettres ont éteint nos premiers feux »... « Patience cependant », ajoutoit-il, dans l'intention de les rallumer bientôt. Le jour même, il distribua des cartouches à tous les clubs; le lendemain (4 février), il rassembla les clubistes autour d'un sarcophage, élevé en l'honneur de Michel Le Pelletier, sur la place de *Bellecour*, et dans l'oraison funebre qu'il décerna à sa mémoire, il leur dit : « O mes braves sans-culottes, » jurons, et ne jurons pas en vain; jurons d'exterminer tous les tyrans et leurs suppôts.... » Jurons de purger la terre de la liberté, de tous » ceux qui n'ont encore donné aucune marque » de civisme : c'est le seul encens qui doit être » brûlé sur la cendre de Michel Le Pelletier (3) ». Immense proscription, dont le fer homicide de-

(1) Par une lettre du 22.

(2) Lettre du 3 février. *H. et P. N°. XXV.*

(3) *Ibid. N°. L.*

voit moissonner tout ce qui n'étoit pas affilié des clubs !

Impatiens de frapper, les clubistes emprisonnent de suite plusieurs d'entre ces citoyens du *Port du Temple*, qui s'étoient si énergiquement déclarés leurs ennemis. Mais comme ces détenus étoient en trop petit nombre pour suffire à la vaste immolation qu'on se proposoit, la municipalité se fait demander, le soir même, par une députation du club central, d'ordonner des visites domiciliaires, sous prétexte « de purger la ville des scélérats qui » l'infestoient ».

En conséquence, et malgré les rémontrances du maire, la municipalité ordonne, sur les huit heures du soir, que les visites se feront à quatre heures du matin. Le club est chargé de fournir les commissaires pour ces perquisitions. Il n'est pas dix heures : et déja plus de trois cents d'entre eux se présentent. La municipalité leur donne des pouvoirs, le maire les invite à la modération : mais Challier, survenu pour les diriger à son gré, quoique étranger aux fonctions municipales, les harangue *en vrai dictateur* dans le sens atroce du discours que nous venons de citer (1).

(1) C'est Niviere lui-même qui, dans sa lettre du 9 février, à l'un des membres de la convention (Vitet), dit que

Trois heures et demie du matin sont à peine sonnées, que ces farouches inquisiteurs se répandent dans les différens quartiers; les barrieres de la ville se ferment, la navigation des rivieres est interrompue; la générale se fait entendre. A ce bruit effrayant qui réveille tout le monde en sursaut, le tremblement est dans tous les cœurs. Une force armée, presque toute composée des fauteurs de la conjuration, se rassemble autour des commissaires; on viole les domiciles: les citoyens sont surpris, tremblans, à demi vêtus, ou dans leurs lits. Des milliers d'entre eux sont arrachés, et traînés à l'hôtel-de-ville, devant une commission de conjurés, chargés de reconnoître les proscrits, et de les jetter dans les cachots. La visite et les incarcérations se prolongent encore, pendant toute la journée (du 5 février); et ce n'est qu'à six heures du soir, qu'elles cessent. Alors une proclamation vient

---

Challier avoit alors parlé *en vrai dictateur*. Et il paroît que Challier n'en prenoit le ton, que parce qu'il espéroit d'en avoir bientôt l'autorité. Son ami, le marseillois Joseph Germain, proposa peu après à Robespierre, de le faire proclamer *dictateur* à Lyon. Challier avoit d'abord aspiré à la mairie, mais il préféra d'y renoncer, pour viser à la dictature lyonnoise. *H. et P.*, Nº. *CXXXVIII.* (*Lettre de Germain*, Paris, 18 avril 1793).

rassurer les citoyens, les barrieres s'ouvrent, les communications se rétablissent; une sécurité trompeuse fait reparoître quelques proscrits, qui avoient échappé; mais la commission ne les retrouvant point parmi ceux qu'on lui a présentés, les fait rechercher, la nuit suivante : ils sont pris, et plongés dans les prisons.

En même-temps, pendant cette nuit, du 5 au 6 février, les conjurés travaillent avec ardeur à préparer le massacre des détenus. Des réclamations un peu vives en faveur des prisonniers du *Port du Temple*, servent de prétexte, à la municipalité conspiratrice, pour se faire amener huit pieces de canon, qu'elle place dans une cour, à portée des séditieux qu'elle protége. Pendant ces préparatifs, ceux-ci vont aux prisons de *Rouanne*, afin de savoir si la guillotine, qui s'y trouve, est en bon état, et pour recommander aux guichetiers « d'être diligens à la remettre, lorsqu'on viendra la demander ». Dès le matin, tous les satellites de la conjuration sont rassemblés, au son de la cloche, dans leurs clubs particuliers, d'où bientôt ils sont appellés, en grande hâte, au club central, par une alarmante circulaire, qui leur dit : « On conspire contre vous et contre vos ma- » gistrats; levez-vous, courez au centre : immo-

» lons nos ennemis (1) »; et de toutes parts ils s'élancent en furieux dans ce laboratoire fécond en forfaits.

Lyon étoit sur un volcan, les conjurés réunis préparoient dans le mystere, une explosion prochaine : tout présageoit de grands malheurs; les bras honnêtes étoient enchaînés par l'autorité municipale, complice elle-même de la conjuration. L'administration du département même sembloit lui être favorable; dans une proclamation, elle disoit aux citoyens, « de ne pas croire que les » municipaux pussent trahir leurs devoirs (2) ». On pouvoit penser que tous les consuls étoient d'accord avec Catilina. La ville découragée ne voyoit plus d'où le salut pouvoit lui venir.

Le maire Niviere étoit suspect aux conspirateurs, qui le regardoient, avec raison, comme un suppôt des *girondins*, dont Challier vouloit que « toute la secte éprouvât la guillotine (3) ». Les liaisons de Niviere avec Vitet, le rendoient odieux;

---

(1) Cette circulaire étoit signée : *Montfalcon*.

(2) *Procès-verbal du département*. Séance publique du 6 février 1793.

(3) *Lettre de Challier* déja citée, en date du 3 février 1793. — *H. et P.*, *N°. XXV*.

et Chalier disoit nettement, « que la ville avoit besoin d'en être purgée ». Celui-ci ne doutoit pas que son nom ne fut en tête des premieres tables de proscription. Périr, ou sauver la cité, en se sauvant soi-même : étoit la seule alternative qui lui restât. Il prit la résolution que l'intérêt et l'honneur commandoient; et il l'exécuta avec tant de courage et de sagesse, que la gloire qu'il en eut, éclipsa tous ses torts.

Sans connoître encore la trame qui s'ourdissoit dans le club central; mais allarmé par ce rassemblement extraordinaire, il enjoignit au commandant des troupes de ligne, et à celui de la garde nationale, de pourvoir à la sûreté publique. L'hôtel-de-ville, ainsi que les rues adjacentes, se trouverent bientôt gardées par de l'infanterie, de l'artillerie et même de la cavalerie, en nombre imposant. Trois bataillons choisis de citoyens, vinrent s'y joindre; et les piquets, semés dans la ville, furent renforcés par de nombreuses escouades.

Ces précautions irriterent la municipalité, qui, toute déconcertée, les traita, tantôt avec mépris, comme l'effet d'une terreur panique; tantôt avec perfidie, comme un expédient pour faire insurger les citoyens. Elle s'échappa, jusqu'à dire que « le

„ salut public étoit confié à ce club central „; contre lequel on se prémunissoit ; et les municipaux furieux tendirent le poing contre Niviere, qui les avoit déroutés. Pour bien juger de leur rage, transportons-nous dans cet affreux club, dont les complots leur étoient communs.

Challier, entouré de tout ce que la ville avoit pu fournir d'anarchistes et d'assassins, leur avoit déja fait prêter le double serm ent de ne dévoiler jamais ce qu'on alloit décider, et de ne point se séparer, avant la consommation du projet. Il leur disoit, en indiquant les détenus : “ Si de nom„ breux ennemis nous menacent, vengeons-nous „ sur ceux que nous tenons. Les mesures que „ j'ai à vous proposer, sont dignes de vrais *sans-„ culottes* et du souverain „. Les scélérats applaudissent; et bientôt il est résolu qu'on va former un tribunal révolutionnaire, semblable à celui des *septembriseurs* de Paris. Déja les juges et les jurés sont choisis; un licteur est nommé pour marcher devant eux, mais on craint de n'avoir pas assez d'exécuteurs : “ Tout le monde „ peut et doit l'être, s'écrie Laussel, il n'y a „ qu'une ficelle à tirer, et la guillotine va toute „ seule „. Quel sera le lieu des exécutions? Laussel préféroit la place des *Terreaux*, “ parce

» que, disoit-il, en arrosant du sang des victimes, » l'arbre de la liberté qui s'y trouve, en enterrant » les cadavres au pied, on lui feroit prendre ra-» cine ». Mais le *Pont Morand*, proposé par Challier, semble préférable, à cause de la facilité qu'il offre de se débarrasser promptement des têtes et des corps, en les jettant dans le Rhône, à mesure qu'on les décollera. La formule du jugement est déterminée : le président du tribunal doit, en présentant au condamné, une baguette brisée, lui dire : « Il est aussi impossible que vous restiez sur » la terre, comme il l'est que ces deux bouts se » rejoignent : « *Faites passer le pont à Monsieur* ».

Pour dissiper toute crainte capable de retenir les assistans, on leur confie qu'une partie de la municipalité a promis protection, et qu'on se propose de garder à vue, pendant l'exécution, toutes les autorités qui pourroient la contrarier. Les canons déposés dans l'hôtel-de-ville, sont destinés à défendre les avenues du pont. Cinq mille cartouches, fournies par quelques municipaux, sont distribuées aux clubistes; Riard s'établit le chef de l'expédition. Ceux qui se sont chargés d'y faire concourir ce qu'il reste de mauvais sujets dans leurs sections respectives, partent pour les y mettre en mouvement.

On se croyoit trop puissant pour s'en tenir à l'immolation des personnes emprisonnées de la veille ; on étendoit la proscription sur une immensité de citoyens encore libres, en les qualifiant de « *royalistes*, d'*aristocrates*, d'*insoucians*, de » *modérés*, de *rollandins*, etc. ». Le maire se trouvoit inscrit, le premier, sur ces listes de sang et de carnage.

Tous les assistans n'étoient heureusement pas des complices. Quelques gens du peuple qui avoient été entraînés par ce *je ne sais quoi* d'immoral, qui les subjugue toujours, sans qu'ils soient des brigands, frémissoient en silence devant des propositions auxquelles ils n'étoient point encore accoutumés. On n'osoit ni se regarder, ni se parler, ni sortir. Le notable Roullot parcouroit les rangs pour juger sur les physionomies, s'il y avoit quelques désapprobateurs, et les livrer sur-le-champ *au glaive des sans-culottes*. De bons citoyens, que la curiosité de l'inquiétude avoit amenés, suffoquent d'indignation ; ils se poussent vers la porte, malgré les menaces qu'on leur fait : elle est forcée ; on sort en foule ; il ne reste à Challier, pour exécuter son complot, qu'une bande trop insuffisante, avec laquelle néanmoins il s'avise de

marcher vers l'hôtel-de-ville. Mais à l'aspect des dispositions militaires de Niviere, il se déconcerte : « Le coup est manqué » ! s'écrie-t-il ; et ses satellites sont aussi-tôt dispersés par la frayeur.

Le but des municipaux conspirateurs, ne fut pas cependant tout-à-fait manqué. Le dépouillement des gens riches, les intéressoit, autant que le massacre, auquel ils les avoient dévoués. Laussel avoit dit confidentiellement, avant la visite domiciliaire : « Il ne m'en faut qu'une, pour faire ma » fortune » ; et c'étoit pour cela que parmi les détenus, on voyoit les personnes réputées opulentes, les banquiers les plus riches, les agens de change les plus accrédités. Pour se consoler de ne pouvoir encore se partager leur héritage, ils se diviserent une grande quantité d'effets précieux, dont l'enlevement s'étoit fait de leur ordre, par les commissaires de la visite; ensuite ils exigerent des sommes considérables, pour la rançon des prisonniers.

Non-seulement ils vendirent chérement à ceux-ci la liberté qu'ils leur rendoient ; mais encore ils taxerent insolemment ceux auxquels ils n'avoient pu la ravir. Leur exécrable cupidité s'ouvrit une autre source de profits, non moins affreuse ; dont

ils convinrent entre eux, de tirer le plus grand avantage : ce fut de vendre des certificats de résidence, notés d'un signe, propre à perdre ceux qu'ils auroient eux-mêmes forcé d'en acheter. Un arrêté de la municipalité, autorisa le notable Roullot à leur faire payer ainsi de véritables arrêts de mort, comme d'excellens titres de sûreté. Le signe fatal devoit être la signature du maire. Qui pouvoit se défier d'un tel piége! Qui pouvoit y échapper, puisqu'il n'étoit presque personne, hors de la sphere des *sans-culottes*, qui n'eut besoin de certificats de résidence, soit pour repousser les dénonciations si fréquentes alors, soit pour se garantir du séquestre, soit enfin pour obtenir le paiement de ses rentes sur l'état? Amené vers Roullot par la nécessité, on y éprouvoit des insultes, des rebuts, des menaces même, jusqu'à ce que, sur le point d'être arrêté comme *suspect*, on imaginât enfin d'appaiser ce brigand magistrat, par l'offre d'une somme qu'il dédaignoit encore, tant qu'elle ne montoit pas au taux de sa cupidité. Et lorsqu'enfin, après lui avoir compté cette somme, on croyoit obtenir de lui, un témoignage légal et rassurant de sa résidence, on ne recevoit qu'une sentence, par laquelle on étoit condamné réellement à la confiscation de

ses biens, et à la perte de sa vie. Vit-on jamais de combinaison plus criminelle et de prévarication plus abominable (1) !

En sauvant sa tête et la ville, Niviere avoit encore plus mérité la colere des conjurés. Ceux du club allerent le dénoncer au département, comme indigne de la mairie ; ceux de la municipalité le déclarerent formellement déchu de la confiance de la commune. Il entra dans leurs vues ; car le dégoût de ses fonctions, sa lassitude et son insuf-

(1) Ce fait est si incroyable qu'il mérite d'être appuyé par la transcription de l'arrêté dont je parle. Du 4 février 1793..... *Considérant qu'il est urgent d'autoriser le citoyen Roullot à délivrer de faux certificats aux divers émigrés, ou à leurs agens qui en demandent : afin de pouvoir les mettre sous le glaive de la loi, autant qu'il sera possible ; le procureur de la commune entendu ; l'assemblée arrête que le signe qui caractérisera la fausseté des certificats de résidence délivrés par la municipalité de Lyon, sera la signature du maire, quel que soit son nom, présent et à venir : — Que Roullot reste autorisé à délivrer lesdits certificats, à recevoir toutes les sommes qui en proviendront, et à les déposer au greffe de la municipalité. — Cet arrêté sera envoyé au comité de surveillance de la convention* (qui l'approuva), *ainsi qu'à tous les départemens ;* (ils le repousserent avec horreur), *les invitant de garder le plus grand secret, et de faire arrêter toutes les personnes porteuses des susdits certificats.*

fiance en des conjonctures de plus en plus difficiles, lui firent donner sa démission. L'administration du département crut devoir ne pas y consentir; il insista : et elle fut reçue, à la grande satisfaction des clubistes. Deux des plus forcénés d'entre eux, Achard, administrateur du département, et Gaillard, juge du district, s'empresserent de manifester, au nom de tous, la joie *de la sans-culotterie de Lyon*, à leurs amis, députés conventionnels, Pressavin, Javogue, Dupuis, Pointe et Dubouchet. Cette démission, concordante avec le remplacement du *girondin* Chambon, par le *jacobin* Pache, dans la mairie de Paris, étoit un avantage signalé sur le parti de Rolland. Le chef de légion, Emery (1), joignit son rustique langage, à ces cris d'alégresse. Au nom des *cinq Brutus* revenant de Paris, du nombre desquels il étoit, il écrivit aux mêmes députés, pour travestir en crime d'état, cette démission dont il s'applaudissoit. Tous partageoient la double scélératesse de la municipalité, qui, en se réjouissant d'avoir

(1) Le même, qui devint ensuite juré du tribunal révolutionnaire de Paris, dont on voit une lettre grossiere et sanguinaire dans le *rapport de Courtois, sur les papiers de Robespierre. N°. XCVI.*

forcé Niviere à se démettre de la mairie, l'accusoit néanmoins d'avoir criminellement abandonné le gouvernail, au moment de l'orage. Elle excitoit tout le peuple contre lui, par un placard atroce, où on lisoit, en caracteres énormes : *Le maire a lâchement déserté son poste*; et s'appuyant de la loi qui déclaroit *traître à la patrie*, quiconque abandonnoit son emploi, au moment du péril, elle dénonça Niviere, comme tel, à l'accusateur public.

Mais tandis que, par-là, elle pensoit s'en débarrasser à jamais, les assemblées primaires, convoquées pour nommer à la mairie, y reportoient le même homme, avec une majorité de près de neuf mille suffrages, sur onze mille votans. Si cette nomination imprévue consterna subitement les clubistes, elle causa dans toute la ville, une ivresse égale à leur rage. L'enthousiasme public, qui ne voit jamais au-delà du temps présent, regarda Niviere comme le sauveur de la cité. La joie fut aussi extrême qu'elle étoit universelle. On courut au spectacle, on en interrompit la piece par des acclamations, on emmena les musiciens de l'orchestre, pour aller donner une sérénade au maire réélu ; on força la municipalité, confuse et rugissante, de marcher à la tête

de ce joyeux cortege, pour annoncer à Niviere sa nomination. Par un mouvement spontané, chacun éclaira sa fenêtre; et ce fut en un instant, comme par une inconcevable féerie, une illumination générale, que le sentiment seul prescrivoit à tous les citoyens.

Niviere eut la prudence d'échapper à ces témoignages honorables; et cependant la municipalité n'en fut pas moins courroucée. Elle recommençoit à appeller près d'elle, des forces extraordinaires, elle s'entouroit de canons et de bayonnettes; et durant toute cette fête, elle prenoit un air menaçant, dont Challier développoit le motif, dans la tribune du club central.

En déclamant contre Niviere et les auteurs de son triomphe, il faisoit déja protester contre son élection (18 fév.). Des jeunes gens, informés de cette audace, qu'ils ne pouvoient croire, vont s'en assurer. Les propos de Challier les indignent, ils veulent lui imposer silence : on leur résiste. Au même instant, d'autres arrivent; mais le buste de *J. Jacques* et la statue de la *Liberté*, qu'ils apperçoivent, en entrant, leur semblent profanés dans un tel séjour; ils commencent par les enlever, et les portent respectueusement sur la place des *Terreaux*, aux pieds de l'arbre même de la *liberté*.

Sur ces entrefaites, la multitude répandue dans la ville, ayant appris, au milieu de sa joie, qu'un jeune homme venoit d'être mis en prison, par la municipalité, pour avoir crié dans les rues : *à bas Challier;* et croyant que d'autres étoient maltraités au club, s'y précipite comme un torrent, en proférant le même cri. La porte qu'on ferme lorsqu'elle s'approche, est enfoncée. Les clubistes effrayés, s'élancent dans des galeries élevées : leurs femmes se réfugient dans les réduits obscurs de ce repaire. Gaillard est le seul qui tombe entre les mains de ce peuple indigné ; mais il s'échappe au milieu des voix qui demandent sa mort; et la vindicte populaire se borne à briser les bancs qui porterent tant de forfaits : elle enleve les archives, qui en contenoient les registres, et va les déposer au département.

Gaillard, Challier et quelques autres complices s'étoient réfugiés à la municipalité, dont les préparatifs hostiles, en assurant leur retraite, imposoient aux bons citoyens, l'obligation de se mettre en garde contre de nouveaux attentats. Elle requéroit tout ce qui étoit capable de s'armer en sa faveur : les soldats gissans dans l'hôpital militaire, étoient même appellés pour la seconder; et c'étoit aux clubistes du quartier de la *Grand'-*

Côte

Côte qu'elle remettoit le poste des prisons de *Roanne*, où elle continuoit d'enfermer de bons citoyens. Le danger paroît plus imminent que jamais : l'inquiétude s'empare des sections. Dans plusieurs, on se rassemble : celles du *Port du Temple*, de *Plate-Neuve* et de *Bellecour*, ne s'amusent point à délibérer; déja elles s'étoient emparées de l'arsenal (19 fév.), lorsque la municipalité vint pour en enlever huit pieces d'artillerie, qui lui furent refusées. En vain elle fit des sommations et des menaces; on lui répondit avec fermeté qu'on ne céderoit pas les canons à *des brigands* (1).

(1) Parmi ceux qui se firent noter dans cette affaire, et furent poursuivis à cause d'elle, se trouvoit un amateur de révolutions, parent de Lacombe St.-Michel, nommé Georges-Albert Doxat, natif d'Yverdun, au canton de Berne, d'où il s'étoit fait proscrire, en juillet 1789, pour avoir célébré à Lausanne, la fête de la liberté française, et y avoir arboré nos couleurs nationales. Réfugié en France, il s'étoit enrôlé, à Beauvais, en Picardie, dans le bataillon de l'Oise, dont il étoit devenu capitaine. Reparoissant dans le canton de Berne, en novembre 1792, avec son uniforme, il y avoit été mis en prison. S'évadant peu après, et voulant passer en Corse, avec le député Lacombe St.-Michel, il étoit venu le rejoindre à Lyon. Là, il apprend qu'à l'arsenal on s'insurge contre une au-

Les *girondistes* prenoient la plus grande part à ces résistances ; ils avoient un directoire secret, qui fut surpris par la municipalité, ce jour là même, chez Joliclerc, curé intrus de St. Nizier. Elle relança, dans son presbytere, environ quarante *rollandins* qui lui échapperent ; et elle y saisit un tambour avec sa caisse, des décrets, des papiers, des réquisitions toutes prêtes à notifier à la force armée (1).

torité publique ; de lui-même, il vole, il résiste, comme les autres, il commande même la résistance, il s'en vante ensuite dans les cafés ; et il est arrêté, mis dans les prisons, puis envoyé au tribunal de Mâcon, qui finit par l'acquitter.

(1) Pour parvenir à son but, cette faction s'étoit emparée de l'instruction publique. Des discoureurs *girondistes* de la société de *Pilata*, installés sous le titre de *professeurs*, dans ce *grand-collège*, autrefois illustré par ses maîtres et ses éleves, enseignoient aux gens du bas peuple, à devenir des *hommes d'état* et des *philosophes*. Le médecin Gilibert, le prédicant Frossart y faisoient les plus ridicules cours *de politique et de morale* qu'il soit possible d'imaginer. Gilibert y professoit, fort à propos, que *la souveraineté du peuple n'existoit plus que dans ses représentans* ; et Frossart le *moraliste*, donnoit des leçons d'amour conjugal. Nous ne dirons rien des autres professeurs qu'une imagination ardente, une ambition de philosophisme,

L'avantage de cette journée resta indécis entre les clubistes et les *girondins*. Les administrations du département et du district survinrent pour s'emparer de la police et rétablir l'ordre ; ils assurerent que le péril étoit passé ; et les citoyens dont les *girondins* n'aiguillonnoient plus la résistance, abandonnerent l'arsenal, et renoncerent à la permanence de leurs assemblées.

Ce n'est pas que ces deux administrations, composées d'un mélange de *girondisme* et de *jacobinisme*, fussent assez diamétralement opposées au conseil municipal, pour mériter la confiance des citoyens ; mais elles n'avoient pas donné, comme lui, des preuves d'une extrême perversité : et il n'est arrivé que trop souvent de s'attacher à de frivoles apparences de vertu, quand on s'est vu submergé dans un déluge d'iniquités.

Le district étoit une administration trop insignifiante pour en craindre, ou en espérer quelque chose ; le département trembloit devant la municipalité, au point de chercher alors à réparer le refus qu'il avoit fait précédemment, de signer

---

où la plus faméliqne complaisance faisoient marcher sur la trace de ces deux principaux instituteurs des *sans-culottes*.

avec elle, l'infâme adresse des clubistes, à l'occasion de la mort du roi. Il envoyoit à la convention un acte d'adhésion, qui n'annonçoit que son embarras, sa foiblesse et son immoralité (1).

Alors son intelligence administrative s'égare, le courage du bien l'abandonne entiérement: il mande au ministre que « les mouvemens de Lyon prennent un caractere de gravité allarmant »; il appelle à son secours des commissaires de la convention : tout lui semble perdu, parce qu'on a violé le club, qu'il appelle « un asyle infiniment

---

(1) Dans cette *adresse*, signée, Grandchamp, *président*; Bonamour, Ferrand, Couturier, Belleville, Borde, Santallier, Sauzéas, Meynis, *procur. gén. synd.*; et Gonon, *secrét.*, en date du 14 février, on lit, entre autres choses. « Législateurs, le tyran vient d'être frappé du glaive de » la loi. Vous avez prouvé à l'univers que la justice est le » premier culte, comme le premier lien des hommes » libres..... Nous adhérons pleinement à cet arrêt mémo- » rable dans lequel les principes ont resté purs devant des » crimes et des préjugés de tant de siecles. Vous avez » donné un exemple et une leçon qui manquoient à la » raison des hommes, à l'histoire des français et à la » liberté des peuples. En faisant sur la tombe de Le Pelle- » tier, l'éloge de sa glorieuse mort, les corps constitués » de notre ville ont satisfait au besoin de l'admirer et de » promettre, dans l'occasion, de l'imiter ».

» respectable, et le temple sacré de la liberté (1) ».
Un délire stupide s'est emparé de lui : le voilà qui concourt avec la municipalité, à réintégrer en leur caverne, les brigands qu'elle protége. Il s'y rend solemnellement avec elle, dès le lendemain de sa dévastation. Les clubistes viennent entourer cette administration, morte pour le bien : en même-temps qu'ils carressent celle qui semble ne vivre que pour les aider à faire le mal. Accompagnées de ce cortége sinistre, elles se mettent en marche, à la lueur de flambeaux lugubres, au chant de l'hymne : *Qu'un sang impur abreuve nos sillons.* Elles arrivent sur la place des *Terreaux*, où elles enlevent les deux statues, et les emportent avec pompe dans le sanctuaire de tous les forfaits. O liberté, que toi, Jean-Jacques, as si malheureusement célébrée dans tes écrits, qui sont comme elle, les principes des maux, bien plus que des biens de ma patrie, n'êtes-vous pas là, l'un et l'autre, au milieu de votre ouvrage ?

Pour ajouter à l'infâmie de cette fête, les administrations veulent que les frais qu'elle a occasionnés, soient, ainsi que les réparations du club,

(1) *Procès-verbal de la séance* départementale, du 18 février, et *lettres* dudit jour, *au ministre de l'intérieur* et *à la convention.*

supportés par les caisses publiques ; et dans l'enchantement de ce triomphe des clubistes, le chirurgien Grandchamp, s'écrie, en une proclamation faite, au nom du département qu'il présidoit : « La mort de la liberté seroit dans celle des *sans-* » *culottes*, et la mort des *sans-culottes* seroit celle » de la liberté : mais la liberté et la *sans-culot-* » *terie* sont éternelles ». Le département est descendu à un degré de bassesse inconcevable. Devenu vil esclave de la municipalité, il obéit à ses convocations et à ses caprices, quand elle veut faire appuyer ses iniquités par l'assentiment de l'autorité supérieure. Il se retire docilement des assemblées municipales, quand Laussel lui en donne le signal, en prononçant que la cité est tranquille. Il ne voit plus que par les yeux des municipaux conspirateurs, il ne parle plus que leur langage. Ceux-ci lui disent d'exposer à la convention, « qu'on a voulu brûler l'arbre de » la liberté, qu'on a crié *vive-le roi*, que les vio- » lateurs du club ont attenté aux principes de la » république » ; et le département envoie servilement toutes ces suppositions, quoi qu'il en connoisse bien la fausseté (1). ...

(1) *Lettre envoyée à la convention*, le 23 février, avec le *procès-verbal du* 21.

Or, si une administration modérée montroit cette partialité pour les brigands du club central, que ne dût pas dire, en cette occasion, le fougueux Challier? Le lendemain du saccagement de son repaire, il écrivit au comité de sûreté générale que « la situation de la ville étoit allarmante, » parce qu'on avoit demandé sa tête : n'est-ce pas » être, disoit-il, dans un état contre-révolution- » naire? L'aristocratie, pour soutenir Niviere, a » levé son front audacieux, elle a forcé la muni- » cipalité de l'aller féliciter, avec le dessein de » massacrer ensuite le conseil général de la com- » mune..... Accourez donc.... Instruisez nos fre- » res les Jacobins; racontez-leur, avec des pa- » roles de fer, le crime épouvantable commis » par l'aristocratie lyonnoise qui s'accroît cha- » que jour.... Donnez-nous des forces suffisantes » et des commissaires sans-culottes, et nous vous » répondons du salut de la cité (1) ».

Peu de jours après, il écrivit à la convention, dans le même sens, et plus atrocement encore: « Frappez donc, concluoit-il, frappez de grands » coups ». Parmi les griefs qu'il énuméroit dans cette lettre, il affirmoit que les dévastateurs du

(1) *Lettres* diverses, en minute.

club avoient fait retentir les rues de ces acclamations : « Vive Niviere, vive Louis XVII ».

Les députés Salliceti, Lacombe St.-Michel, Delcher, qui passoient à Lyon pour se rendre en Corse, confirmerent, dans une lettre à Barrere, les déclamations de Challier. Ils ajouterent qu'on ne « pouvoit, sans danger, en cette ville, se » montrer patriote, dans les tables d'hôte et les » cafés; que les magasins contenoient plus de six » cents commis, qui n'étoient que d'anciens offi- » ciers, émigrés rentrés » (1). Forcés cependant d'avouer que « le fait des cris royalistes pouvoit » être controuvé », ils le donnoient au moins pour vraisemblable, d'après « l'indifférence avec » laquelle l'esprit public avoit vu la violation » du club ». Et comme les probabilités menaçantes tiennent lieu de preuves incontestables à celui qui n'est pas bien affermi dans sa tyrannie, le comité auquel Barrere communiqua le rapport de ses confreres, supposa les faits certains. Ils lui parurent démontrés, sur-tout d'après une lettre pseudonyme que la convention avoit reçue de Lyon, dans laquelle sa colere ombrageuse sembloit voir tous les Lyonnois applaudir, avec son

(1) *Lettre* datée du 20 février, en original, sous mes yeux.

auteur, à l'assassinat de Le Pelletier, d'un ton menaçant pour ceux qui avoient voté, comme lui, dans la cause du roi (1). « Tremblez, écrivoit » cet inconnu, tremblez, les assassins de Charles » Stuart ont péri misérablement : le même sort » vous attend »; et l'on avoit l'air de croire que cette ville tenoit le glaive suspendu sur la majorité de la convention.

Ces choses servoient efficacement le desir que les Jacobins avoient d'envelopper dans une proscription générale de tout ce qui n'étoit pas clubiste, les seuls ennemis qu'ils craignissent alors à Lyon : je veux dire les *girondistes* ou *rollandins*, car les royalistes n'y pouvoient causer aucune inquiétude par eux-mêmes. Mais cette ville devoit ressentir des premieres, l'horreur de ce massacre général qui menaçoit tout ce qui n'étoit pas jacobin en France. Niviere, qui en connoissoit le projet, croyoit y voir le plan d'une St. Barthélemi de représailles. « Rappellez-vous, disoit-il, » aux administrateurs du département, rappellez- » vous que la premiere ne souilla pas les murs

(1) *Lettre*, signée *Antoine*, et datée *de Lyon*, 26 janvier, reçue le 6 février, et renvoyée au comité de sûreté générale, N°. 463.

„ de Lyon : ou du moins, que celui qui y exer„ çoit la principale autorité, loin de vouloir ja„ mais concourir à ce carnage, sut en arrêter les „ fureurs (1) „.

---

(1) *Lettre de Niviere aux adminis.*, du 7 février. — L'exemple qu'il leur proposoit, est celui de Mandelot, gouverneur de Lyon, qui parvint à restreindre à un petit nombre de meurtres, qu'encore il ne put empêcher, l'exécution des ordres de la S. Barthelemi, en cette ville qui avoit à se plaindre, plus que toute autre, des fureurs du calvinisme. On peut voir le détail de ces fureurs, à l'article sur-tout du *Baron des Adrets*, dans toutes les grandes histoires, et particuliérement dans le livre : *Lyon tel qu'il étoit, et tel qu'il est.* 1787. A Lyon, chez *Daval* : et à Paris, chez *Desenne.*

LIVRE V.

Triomphe du girondisme. *Gilibert porté à la mairie, et jetté dans les fers. Bertrand est élu maire. Animosité des Cordeliers et des Jacobins contre Lyon. Rapport à la convention, par le comité de* sûreté générale. *Tallien, Collot-d'Herbois et Dubois-Crancé s'annoncent pour ennemis de cette ville. Coïncidence de ses nouveaux mouvemens avec ceux de Paris, en faveur de d'Orléans. Trois commissaires de la convention, dont deux Cordeliers, envoyés à Lyon. Legendre et son licteur. Challier et les clubistes favorisés par ces commissaires. Pétition de* 800 *citoyens. Legendre donne à Challier le nom des signataires, pour servir de liste de proscription. Conduite inattendue de deux bataillons marseillois. Les commissaires les renvoient. Erection d'une jacobiniere en titre. Elle débute par un projet de massacre. Visites domiciliaires. Mandats d'arrêt. Les commissaires sévissent contre la municipalité. Ils sont dénoncés aux Jacobins, comme fauteurs de l'*orléanisme. *Ils partent, en créant un comité de salut public. Leur justification aux Jacobins. Opinion qu'on doit avoir de chacun d'eux en particulier.*

Les Jacobins, en ces circonstances, s'agitoient avec une fureur d'autant plus grande qu'ils étoient

contrariés par une partie du conseil exécutif, vendue au *modérantisme* des *girondins*. Lebrun, ministre des affaires étrangeres, Claviere, ministre des finances, Beurnonville, ministre de la guerre, et même l'*orléaniste* Garat, ministre de l'intérieur par *interim*, ne voyoient point de mauvais œil, la dispersion des clubistes et l'opiniâtre réélection de Niviere (1). Ce projet de dissoudre la société des Jacobins, que Rolland ne s'étoit pas senti la force d'exécuter, même avec le secours de Dumourier, lorsque, quelque temps auparavant, celui-ci intriguoit à Paris pour d'Orléans; ce projet, dis-je, fermentoit toujours dans quelques têtes *girondistes*. Il ne leur restoit, au reste, que ce moyen de salut; et Barbaroux présumant de son crédit, vouloit, pour cette guerre à mort, faire venir de nouveaux Marseillois, afin de les opposer aux anciens, que les *Cordeliers* avoient débauchés. Mais cette faction étoit devancée de vîtesse par les *Jacobins*. A Paris, ils avoient déja, comme je l'ai dit, remplacé dans le poste de maire, le *modéré* Chambon par le *jacobin* Pache. Ce n'étoit qu'à Lyon que leurs succès étoient en-

(1) *Lettres* manusc. de ces ministres à l'*administration du département*.

core balancés ; ils ne pouvoient réussir à éloigner de la mairie, le tenace *girondisme*. Niviere découragé avoit en vain été forcé de donner une seconde démission ; les suffrages se dirigeoient sur le médecin Gilibert, *modéré* de la même espece.

Rien cependant n'étoit omis par les municipaux, pour écarter quiconque ne seroit pas clubiste. Ils avoient fait croire à la populace, en diminuant la taxe du pain, à l'époque de cette démission, qu'un maire qui ne seroit pas *sans-culotte*, ne lui donneroit que la famine. Ils avoient invité tous les dénonciateurs de profession, à mettre le nom des anti-clubistes de leur connoissance, sur un registre ouvert pour inscrire les dévastateurs du club. Ils avoient même fait venir des troupes afin d'écarter, par un grand déployement de terreur, tous les votans qui seroient contraires à leurs vœux.

Ces moyens si puissans ne réussissant point à détourner les suffrages de la personne de Gilibert, Laussel appelle sur-le-champ deux dénonciateurs à gages ; et sur la déposition qu'il leur dicte, portant que celui-ci a contribué aux derniers troubles, il le fait emprisonner avant la consommation des scrutins ; espérant par-là jetter les assemblées primaires dans un embarras qui

les forceroit d'élire le maire proposé par les clubistes. Laussel se trompa; Gilibert n'en fut pas moins élu; mais il resta dans les fers, où l'on rendit sa détention plus rigoureuse, jusqu'à ce qu'il eût formellement renoncé à la mairie; et son abdication ne put encore le rendre à la liberté (1).

---

(1) Tel étoit alors l'état de réprobation des *rollandins* et *girondistes*, que les *sans-culottes* oublierent tous les actes de popularité, toutes les flagorneries que Gilibert leur avoit prodiguées dans le club de *Pilâta*, et tout récemment encore (le 3 fév.) dans son éloge de Le Pelletier, où il avoit dit : « Qu'étoient nos ci-devant échevins? Leur » chaire curule étoit d'or massif; et ils y dormoient. — » J'invite les ouvriers que l'orgueil de l'aristocratie avoit » jetté dans la poussiere de l'obscurité et la léthargie de » l'ignorance, à fréquenter nos sociétés populaires, à suivre assidument notre cours de *politique* et de *morale*; et je » réponds de leur rapide progrès dans la science du gouvernement. — Le peuple est bon, invariablement juste. » Ses erreurs sont des éclairs, des bulles de savons. Il est » perfectible, et rien ne l'empêche d'aspirer aux grandes » places ».

Gilibert, arrêté le 26 février, resta dans les prisons de Lyon, jusqu'au 3 avril, qu'il fut transféré dans celles de Mâcon. Les dénonciations, que Laussel avoit dictées, furent rétractées par les dénonciateurs eux-mêmes, qui révélerent, le 20 mars, pardevant un juge de paix, la conduite de Laussel à leur égard.

Il fallut convoquer de nouvelles assemblées; mais on redoubla de vexations pour ne plus échouer. Quantité de bons citoyens furent désarmés et privés du droit d'élire; beaucoup d'autres furent mis en fuite par les dénonciations suggérées contre eux. Quiconque avoit paru aux assemblées permanentes, ou à l'arsenal, étoit formellement proscrit. On incarcéroit quiconque étoit accusé d'avoir pris part, et même d'avoir applaudi à la dévastation du club. Les vastes caves de l'hôtel-de-ville furent de nouveau comblées de citoyens; les clubistes restant par-là maîtres de la nomination, parvinrent enfin à porter à la mairie, avec une très-grande majorité de suffrages, ce Bertrand, l'ami de Challier, associé, comme lui, d'un commerce mal famé, monstre autant inepte qu'immoral, jacobin atroce, qui se vanta, quelque temps après, d'avoir fait guillotiner d'anciens amis, et même son néveu; factieux infatigable, que l'énergumene Babœuf associa depuis à ses complots sanguinaires, et dont la conspiration de *Grenelle* a forcé la trop lente justice à punir les forfaits (1).

---

(1) Voyez le *rapport de Courtois sur les papiers de Robespierre*, n°. 95; et les *journaux* de l'année 1796, an IV de la rép. franç. 24 fruct.

L'administration du département, dont les vacillations étoient dégénérées en inertie favorable au désordre, en fut cependant un peu réveillée par une lettre du ministre Garat, qui se plaignit de son sommeil : et sur-tout, par un amour du bien que, Meynis, son procureur-général-syndic, n'avoit pas tout-à-fait laissé décourager en son ame. La municipalité, interpellée par lui de rendre compte des innombrables arrestations qu'elle faisoit, devenoit trop puissante pour ne pas se moquer de l'interpellation. Elle allégua, en sa faveur, un décret du *lendemain du 10 août*, contre «les délits qui intéressent la sûreté générale » de l'état »; mais elle ne voulut jamais, suivant la teneur de cette loi, communiquer aux autorités supérieures, les procès-verbaux de cette arbitraire persécution. Usurpatrice impudente de tous les pouvoirs : en refusant même les renseignemens demandés par les administrations du district et du département, elle se joua de leur hiérarchique supériorité par des affiches en leur nom, comme au sien, où elle les disoit complices de ses audacieuses persécutions; et c'étoit l'apostat Laussel qui dirigeoit toutes ces manœuvres.

Les Jacobins de Paris, et le comité de *sûreté générale*, qui ne pouvoient connoître encore ces derniers

miers succès des *sans-culottes*, s'irritoient de leurs revers précédens dans la ville de Lyon que les *modérés* et les *girondins* venoient de leur disputer avec avantage. Collot-d'Herbois, qui travaillera si atrocement à sa ruine, en montroit déja le féroce desir dans la tribune des Jacobins. Il exigeoit que Tallien, imbu du fiel et des calomnies dont Challier et Laussel avoient inondé le comité de *sûreté générale*, duquel il étoit membre, appuyât sa virulente diatribe. Tallien le servit à souhait : il récita leurs perfides mensonges, et promit de faire le lendemain, un rapport à la convention, pour qu'elle envoyât à Lyon des commissaires *jacobins*, munis de grands pouvoirs. « Eh bien ! reprit Collot satisfait, nous nous réu» nirons à *la montagne*, pour forcer cette mesure » et faire approuver la municipalité, à qui nous » avons conseillé nous-mêmes les visites domici» liaires : si elle étoit coupable, je serois son » complice (1) ».

Dubois-Crancé, qui assiégera bientôt Lyon, présidoit la convention ; sur quoi il est à remarquer que ces deux ennemis si terribles à notre ville, avoient paru dès-lors au premier rang, dans ce qui se tramoit de funeste contre elle. A cette époque,

(1) Séance des Jacobins, 24 févr.

où les *Cordeliers*, sous la direction de Danton et de Marat, faisoient, à l'aide des Jacobins, les derniers efforts, à Paris, en faveur de d'Orléans; où ils remettoient en usage le puissant ressort de la rareté des subsistances; où Marat prêchoit le pillage, le meurtre, et demandoit un dictateur; où les magasins d'épiceries étoient dévastés; où la convention recevoit des pétitionnaires qui venoient justifier le brigandage des pillards : le *cordelier* Tallien vint y prononcer avec emphase de sottes calomnies contre Lyon (1). Servile écho de Challier et de Laussel, il répéta toutes leurs dénonciations, et conclut par dire que cette ville étoit en pleine contre-révolution, sous la direction du négociant Niviere. L'absurdité de ces assertions en ayant fait soupçonner la fausseté, quelques membres demanderent l'impression des procès-verbaux; mais Albitte, Duhem et Legendre écarterent avec force cette demande : ainsi la *montagne*, suivant sa promesse, ne manqua pas d'appuyer le rapporteur. Néanmoins il ne put obtenir qu'on approuveroit formellement la municipalité conspiratrice; on se contenta de décréter que deux bataillons de Marseillois seroient envoyés pour réduire « les contre-

(1) Séance de la conv. 25 fév.

» révolutionnaires de Lyon »; que trois commissaires iroient les diriger, et qu'ils seroient revêtus de pouvoirs assez amples pour requérir, à leur gré, toute l'armée des Alpes, dont Kellermann étoit le chef. Ainsi dès-lors se manifesta bien ouvertement l'intention de mettre les troupes de ce général en possession de la cité.

En ce temps-là, les Cordeliers faisoient les derniers efforts pour que d'Orléans fût proclamé dictateur, ou lieutenant-général de la république; et ils se croyoient près du triomphe, lorsque Robespierre, qui avoit l'air de les seconder, résolut de faire tourner à son profit, la grande influence qu'il avoit acqqise sur la populace, en servant leur parti. Il lutta contre eux, à force de ruses, pendant plusieurs jours; et ce fut le 10 mars, comme on sait, qu'il déjoua les dernieres espérances que d'Orléans avoit d'atteindre au pouvoir suprême.

Cependant, afin de pousser Lyon à concourir au triomphe de celui-ci, Tallien y avoit fait envoyer pour commissaires deux ardens *cordeliers*, Basire et Legendre, auxquels on avoit adjoint Rovere. Ils étoient partis, munis de toutes les pieces que le comité de *sûreté générale* avoit pu leur fournir en faveur des clubistes et de la municipalité qu'il

K 2

importoit de s'attacher par une protection aveugle envers et contre tous. Delà sans doute, jusqu'après le 10 mars, leur opiniâtre constance à persécuter quiconque avoit pu la contrarier, quiconque osoit s'en plaindre.

De ces trois commissaires, dont l'approche n'inspiroit aucune confiance aux bons Lyonnois, il en étoit un dont le nom seul les faisoit déja frissonner d'horreur; c'étoit ce boucher Legendre qui ne devoit son entrée à la convention qu'à l'impulsion donnée par la *septembrisation* parisienne; ce Legendre qui s'étoit distingué dans toutes les émeutes où d'Orléans avoit voulu faire égorger Louis XVI par la populace; ce Legendre qui avoit osé demander à dépécer son corps vivant en 84 morceaux, pour le distribuer aux 84 départemens, et qui eût voulu présenter à la convention le cœur palpitant de ce monarque, avec les mains sanglantes qui le lui auroient arraché; ce Legendre enfin, à *l'énergie* de qui Tallien avoit une entiere confiance (1).

Pour augmenter, ce semble, l'effroi que sa réputation inspiroit d'avance, il avoit voulu emmener un spadassin à larges moustaches que le parti lui avoit donné pour licteur.

(1) Séance des Jacobins, 24 fév.

Ce licteur se montra avant les commissaires dans Lyon, comme pour les y faire précéder par la terreur. Vêtu d'un costume grotesque, chargé d'un long sabre, armé de plusieurs pistolets, il ajoutoit à l'hideux de ses moustaches, la fureur de ses regards; et sa bouche haletoit le sang humain: car il se vantoit hautement d'avoir déchiré madame de Lamballe, et il se promettoit de *réduire* bientôt les Lyonnois. D'affreux souvenirs viennent alors multiplier les alarmes: on se rappelle cet homme à grande barbe, qui, dégoûtant de sang, une hache ensanglantée sur l'épaule, précédoit les assassins de Versailles, revenant à Paris, le 6 octobre 1789, escorté des têtes qu'il avoit coupées; et l'on croit voir le même antropophage dans le licteur aux larges moustaches. Il court les rues pour menacer les citoyens; il entre dans les cafés pour y engager des querelles; il ne manque pas d'aller au spectacle pour braver le public avec plus d'insolence. Il s'établit pour cela dans la loge de la municipalité, d'où il fond sur les spectateurs, le pistolet en main, quand il entend qu'on murmure de son audace.

La conduite des commissaires sembla répondre à celle de ce farouche précurseur. Dès le lendemain de leur arrivée (3 mars), ils donnèrent à

l'exécrable Challier, le privilege d'entrer chez eux toutes les fois qu'il le voudroit, tant la nuit que le jour. On se révolta des prérogatives de ce monstre, sans se douter qu'il ne les avoit obtenues que parce qu'il pouvoit être plus utile qu'aucun autre, aux vues de Legendre et de Bazire, non par son titre de président du tribunal civil, mais par son fanatisme révolutionnaire, et son influence sur la populace. Lorsqu'on le vit spécialement favorisé de cette permission indéfinie, l'on pensa que les commissaires étoient venus, non pour ramener l'ordre, mais pour seconder cet homme atroce, qui ne vouloit apporter d'autre remede aux troubles dont il étoit l'auteur, que l'égorgement de ses concitoyens.

Ces alarmans soupçons s'affermirent lorsque, plusieurs citoyens s'étant présentés pour exposer aux commissaires, l'excès des craintes publiques, et pour solliciter la vengeance des loix contre les scélérats qui tyrannisoient la ville, Bazire leur répondit froidement, que « ceux qui disoient de couper » des têtes, n'étoient pas ceux qui les coupoient; » qu'au reste les loix étoient inutiles en ce moment, parce qu'il falloit que la machine tournât, et que les *sans-culottes* eussent le-dessus ». Il entroit, comme je l'ai dit, dans le plan des

commissaires, de repousser tous ceux qui oseroient se plaindre de la municipalité et dévoiler ses forfaits. Sera-t-on surpris après cela, s'ils s'irritent de savoir que huit cents citoyens sont réunis pour donner, par un moyen légal et respectable, plus de poids et d'intérêt à leurs plaintes?

Cette réunion s'étoit formée le 9 mars, dans le jardin des religieux *Augustins*, sous l'autorisation d'une loi qui portoit (1) que « les citoyens avoient » le droit de se réunir paisiblement et sans armes, » en assemblées particulieres, pour rédiger des » adresses et des pétitions, sous la condition de » donner avis aux officiers municipaux du temps » et du lieu ». Toutes ces formalités avoient été remplies ; et cependant, par l'instigation des commissaires, deux municipaux vinrent, avec la force armée, pour disperser les citoyens légalement rassemblés.

Cette violence souleva les esprits : on crut voir une connivence complette entre ces commissaires et la municipalité : l'indignation exaspérée fit entendre des imprécations contre eux. Cependant on acheva de rédiger une pétition, qui n'en fut pas moins sage, et dans laquelle on demandoit

(1) Sur les *municipalités*, art. 62.

qu'ils convoquassent les sections, pour connoître par elles, d'une maniere plus imposante, ce qu'ils refusoient de savoir, par des rapports particuliers, sur la plus perverse des municipalités. La pétition ne pouvoit qu'être mal accueillie : les commissaires, dissimulant leur partialité sous des chicanes, demanderent à ceux qui la présentoient, de combien de signatures elle étoit revêtue; « de » huit cents », répondit-on : « La loi, dirent-ils, » n'en veut que cent cinquante »; et comme on leur repliquoit que c'étoit pour le moindre nombre, sans qu'elle en désapprouvât un plus grand; Legendre, que la dialectique rendoit hydrophobe; s'emporta tout-à-coup : « Taisez-vous, leur cria- » t-il, vous êtes des factieux; la force armée est » là; je marcherai à sa tête contre vous ». Par son ordre, l'un d'eux, appellé Boissonnat, qui dans l'assemblée, avoit déployé beaucoup de véhémence contre les commissaires, fut arrêté et envoyé au tribunal de Mâcon, à qui le procès des dévastateurs du club étoit dévolu (1).

(1) Boissonnat fut transféré de Mâcon à Paris, dès que le tribunal révolutionnaire y fut établi; il a été fort heureusement oublié dans les prisons de l'Abbaye, jusqu'au 9 *thermidor* qui lui a rendu sa liberté, après dix-huit mois d'une effroyable détention.

La pétition étant inutile, Rovere qui ne vouloit pas sans doute qu'elle devînt funeste aux signataires, la rendoit à ceux qui l'avoient présentée, lorsque le furieux Legendre l'arracha, en leur disant : « Je garde vos signatures; vous ré» pondrez sur vos têtes des troubles qui arrive» ront (1) »; et aussi-tôt il en donna copie à Challier qui, ravi d'avoir des victimes marquées par la main même du boucher Legendre, courut au club central, en s'écriant, dans l'ivresse d'une joie barbare : « Nous les tenons; j'ai tous leurs » noms : au premier mouvement, il faut qu'ils » soient tous égorgés ». Son ardeur à les dévouer nominativement au prochain massacre, alla jusqu'à faire afficher une liste imprimée de leurs noms, sous ce titre homicide : « Avis aux sans-culottes : » copie sincere et véridique de la pétition contre» révolutionnaire . . . ensemble les signatures ».

Persécuter quiconque déplaisoit aux clubistes, étoit le second acte de l'artificieuse protection, par laquelle les commissaires espéroient de les gagner. C'est pourquoi, non-seulement ils laisserent dans les prisons Gilibert, et tous ceux que la municipalité avoit fait incarcérer; mais encore ils don-

---

(1) Séance des Jacobins, 10 juin 1793.

nerent à ceux-ci de nouveaux compagnons d'infortune ; ils reçurent même, avec assez de bénignité, une pétition de la section qu'habitoit Challier, qui demandoit de faire expédier tous ces détenus par une commission particuliere, sur le dire de jurés qu'on obligeroit de prononcer à haute voix.

C'étoit le jugement des prisons de Paris, en septembre, que vouloit cette pétition, dictée et signée par ce même Challier qui communiquoit à toute heure et si confidentiellement avec Legendre et Bazire. Les clubistes avoient espéré un instant, de pouvoir accomplir le vœu d'une nombreuse *septembrisation*, lorsqu'ils avoient vu arriver les deux bataillons de fédérés d'Aix et de Marseille qui leur étoient envoyés. Avec quelle hâte ils désignerent à leur glaive, par un affreux placard, tous « les gens aisés, comme étant d'inhumains égoïstes qui fermoient leurs portes aux soldats de la patrie et les laissoient périr de défaillance sur le pavé ». Mais excepté ceux que les *Cordeliers* de Paris retenoient casernés dans le local de leurs séances, et qu'on vit, le 10 mars, appuyer, par des menaces, leurs demandes à la convention, en se désignant pour *les compagnies de la Glaciere*, les autres bataillons marseillois

avoient suivi, dans leur *modérantisme*, Barbaroux et Rolland qui les dirigeoient encore; c'étoient de ceux-là que le ministre Beurnonville avoit adressés, non à la municipalité, mais à l'administration même du département, réputée *modérée*, pour qu'elle pût opposer un contre-poids suffisant aux efforts des anarchistes. C'est pourquoi ces deux bataillons ne parurent animés que contre eux. Ils inviterent même les Lyonnois à renverser leur tyrannie. Ils arracherent les affiches des commissaires, en chantant les louanges de Barbaroux et de Rolland; ils allerent interrompre le spectacle par des chansons imprécatoires contre Marat: ils ne vouloient couper d'autres têtes que celles de Challier et de ses complices.

Ces Marseillois étoient trop opposés aux vues des commissaires et trop contraires aux intentions des clubistes, pour n'être pas renvoyés promptement. Du réduit où la peur l'avoit confiné, Challier, tremblant, écrivoit à ses amis Bazire et Legendre: « Purgez la ville de ces brigands; plus » de délais, au nom de la patrie en péril! com» ment osent-ils se dire ses soldats, ceux qui » veulent être mes assassins »? Et comme, après leur départ, il en apperçut quelques-uns qui restoient encore en arriere, il écrivit derechef, en ren-

trant effrayé dans son asyle : « Je suis toujours sous » le couteau ; voulez-vous, pouvez-vous sauver » la chose publique ? faites-le voir, ou je me re- » tire de cette ville..... O mon cher Legendre ! » qu'avez-vous fait ? Pas une seule vaste mesure » n'a été prise.... Tremblons tous : vous et » nous.... (1) ».

A la même heure, Legendre recevoit une autre lettre encore plus propre à le porter à ces mesures violentes que Challier demandoit. Tout indiquoit un des Marseillois renvoyés, dans celui qui l'avoit écrite. Il lui disoit : « Près d'aller verser mon » sang pour la liberté, je ne dois pas laisser der- » riere moi des traîtres. Pour signe de la tran- » quillité dans ma patrie, je porterai en ban- » douliere leurs boyaux, et je garderai leurs » crânes pour boire à la santé des vrais républi- » cains ». Ces citations font frémir : combien elles seroient repoussées, si elles n'étoient essentielles à l'horrible histoire que j'ai le malheur d'écrire, et que le lecteur a le courageux desir de connoître !

Les résultats du 10 mars à Paris, déconcerterent un peu le triumvirat dans sa marche. D'Orléans

---

(1) *Lettres* manusc. autographes.

étoit à jamais éconduit; Robespierre, jouant Danton, s'emparoit pour lui-même de toute la force du *jacobinisme* : ce que les commissaires avoient fait, tournoit au profit d'un parti rival : ce qu'ils faisoient, n'étoit plus dans l'intention de ce qu'ils vouloient faire. Les conjurés du club et de la municipalité, qui n'avoient conspiré réellement jusques-là que par l'amour du brigandage, se trouvoient au contraire dans l'esprit et le sens des Jacobins. Robespierre et Marat, qui paroissoient n'avoir d'autre but que de les repaître du sang et de la fortune de leurs concitoyens, les virent tous disposés à se ranger sous les drapeaux du *jacobinisme*. Pour l'établir solidement en cette ville, deux de ses apôtres, Achard et Gaillard, forcerent, dès le 17 mars, les trois commissaires à fonder de suite une jacobiniere en regle, ils les obligerent d'y installer cinquante clubistes des plus ardens, pour qu'elle fût digne de la société-mere, qui se les affilioit. Ainsi l'affreux club central, d'où l'on déblaya tous les demi-scélérats qui neutralisoient quelquefois auparavant la scélératesse des plus grands monstres, fut érigée en société de vrais Jacobins. . . . .

Ils ne furent pas plutôt installés, qu'ils reçurent des instructions sur ce qu'ils devoient faire pour

agir de concert avec ceux de Paris. L'un des émissaires qu'ils y entretenoient, leur écrivoit qu'on venoit d'y incarcérer plus de six mille *suspects*, et qu'il falloit imiter cet exemple, et se mettre *en permanence* jusqu'à ce que les Jacobins eussent exterminé « tous les ennemis de l'intérieur ». Une telle permanence ne devoit être qu'une infatigable extermination de tout ce qui n'étoit pas *jacobin ;* car le correspondant en développoit ainsi le système : « Ce qu'on doit faire, vous le » lirez dans Marat.... Ne redoutez aucune loi, » en suivant ce qu'il vous prescrira ; car le décret » contre les insurrections, n'aura pas son effet. » Il faut que la municipalité vous donne l'ordre » secret de vous insurger ; alors vous désarmerez » tous les gens suspects, et vous en arrêterez pen» dant vingt-quatre heures.... Ensuite vous for» merez dans chaque section, un comité révolu» tionnaire, pour juger les coupables et faire servir » votre guillotine qui se rouille faute d'agir (1) ».

La société jacobine de Lyon, jalouse de se montrer digne de son affiliation, s'occupa sans

---

(1) Fragment d'une lettre, datée du 17 mars, envoyée de Paris à Challier, et trouvée dans ses papiers. *H. et P. N°. LXI.*

délai du choix des membres qui devoient composer ce tribunal révolutionnaire, dont l'institution entroit dans le plan de la nouvelle conjuration. Les juges et les jurés furent choisis dans les différens clubs de la ville, qui n'en continuerent pas moins d'exister sous la protection de la jacobiniere en titre.

La municipalité ne perdoit pas de temps pour concourir de tous ses moyens à l'exécution de l'atroce complot. Elle se faisoit demander par cent cinquante clubistes de *la Grand'Côte* (1), une visite domiciliaire : cette pétition mendiée lui sembla nécessaire pour rendre légal l'ordre qu'elle alloit en donner; et les commissaires dès-lors ne pouvoient y refuser leur assentiment. Une circulaire fut aussi-tôt expédiée par elle, aux Jacobins des sections, pour faire désarmer tous « les gens soupçonnés d'incivisme, et même les » citoyens domiciliés, s'ils étoient dans le cas » d'être suspects (2) ». On sent ce que ces expressions ajoutoient aux premiers termes de la proscription. Quel homme d'une probité reconnue,

(1) Du 27 mars.

(2) Circulaire de la municipalité aux sections.

ou d'un état honnête, n'étoit point *dans le cas d'être suspect* à des brigands ?

Les commissaires avoient déja, par déférence pour les Jacobins, fait emprisonner le jeune Fain, rédacteur du Journal de Lyon, que ceux-ci leur avoient dénoncé comme un calomniateur des *sans-culottes*. Il passoit, avec raison, pour un des stipendiés du parti *rollandin*; et Louvet, dans son *Bulletin des Amis de la Vérité*, répétoit ses anecdotes et défendoit les mêmes principes. Fain ne pouvoit échapper à la proscription qui poursuivoit les *girondistes* (1).

---

(1) Il existe une lettre de Lebrun, ministre des affaires étrangeres, adressée, le 29 mars 1793, aux administrateurs du département, en réponse à la leur, au sujet du Journal de Lyon, sous le nom de Carrier, où il « prie » de regarder comme suspendues, jusqu'à nouvel ordre, les » offres faites de la part du conseil exécutif provisoire », qui venoit d'être un peu dérangé dans ses plans. D'autres pieces antérieures prouvent que Meynis, le procureur-général-syndic, étoit le canal par qui les secours parvenoient à l'imprimeur du Journal. La dénonciation faite contre son rédacteur, en date du 26 mars, est signée par les *sans-culottes* de la section *Rue-Neuve*, en tête desquels on voit encore Challier.

La

La complaisance avec laquelle les commissaires donnoient des mandats d'arrêt, à la demande des Jacobins, en produisit un d'une espece bien favorable à l'avidité des proscripteurs : car il frappoit indistinctement tous ceux qu'il conviendroit au porteur de désigner. Il fut remis, suivant le desir de la municipalité, à un nommé Perrussel, qui, pour lui plaire, avoit déclaré que chaque jour, le café de Gerbert, son beau-frere, très-fréquenté dans tous les temps, étoit devenu le rendez-vous de beaucoup de contre-révolutionnaires, que leur accent annonçoit être de Marseille. Perrussel, muni du mandat d'arrêt indéfini, et accompagné de la force armée, entra dans le café, y fit arrêter quatre-vingt-treize personnes, qui furent conduites à l'hôtel-de-ville, où les commissaires se rendirent aussi-tôt pour trouver dans leurs réponses, la preuve d'une grande conspiration qui pût justifier ce mandat indéterminé (1).

(1) Voici le texte littéral de ce mandat d'arrêt, qui a été dénaturé par un historien du temps, ainsi que le fait auquel il est lié. — *Lyon, ce 8 avril 1793, l'an 2 de la rép. Tous officiers civils et militaires demeurent requis de faire saisir, arrêter et conduire à la maison commune, pour y être détenus sous bonne et sûre garde, et au secret, tous ceux qui seront in-*

Bazire présida. Il interrogea successivement tous les accusés qui, tous, lui répondirent qu'ils étoient allé « boire de la bierre ». Ce burlesque interrogatoire, qui dura jusqu'à quatre heures du matin, se termina par le renvoi de tous les détenus; et la conspiration s'évanouit.

Mais si les commissaires poursuivoient ainsi le royalistes et les *girondins*, ils ne ménageoient plus les municipaux; le terme de l'indulgence pour eux étoit arrivé. La cupidité municipale, qui, depuis long-temps commerçoit sur les arrestations et les certificats de résidence, ne parut plus tolérable. L'occasion d'un nommé Sablon du Corail, à qui elle avoit vendu une preuve de son émigration, et que néanmoins elle venoit d'emprisonner comme émigré, pour tirer encore de lui vingt mille livres en paiement de sa rançon, donna lieu à l'emprisonnement de trois municipaux qui s'étoient partagé cette somme.

Les commissaires sévirent aussi contre Laussel

---

diqués par le porteur du présent, et de la maniere qu'il proposera. — Les commissaires de la conven. nat. pour le rétablissement de l'ordre dans le département de Rhône et Loire. Signé, etc. Ce mandat d'arrêt fut retiré par les commissaires, après l'expédition.

qui, à des prévarications du même genre, joignoit le tort de soulever contre eux la municipalité, au sujet de son substitut, Bertholon. Ils le tiroient des prisons, où elle l'avoit jetté pour avoir, comme le disoit Laussel, « plus consulté la loi et l'humanité que son indignation » envers les dévastateurs du club; mais dans le vrai, pour avoir, en les rendant à la liberté, frustré Laussel du prix qu'il vouloit y mettre (1). Les commissaires s'exciterent encore à la vengeance par la découverte de ses menées dans l'incarcération de Gilibert; et Laussel fut traduit à Paris, dans les prisons du tribunal révolutionnaire, comme le plus insigne des prévaricateurs.

Cette étrange direction que les commissaires donnoient à leur sévérité, coïncidoit avec la résolution que Dumourier venoit de prendre, à l'issue d'une conférence avec Danton, à Louvain, de retourner ses armes contre le *jacobinisme*. Les

(1) Bertholon, dans cette affaire, fut protégé par le juge Dodieu, directeur du jury, et absous par Legendre et Bazire. La municipalité se souleva à ce sujet; elle déclara, en conseil général de la commune, que Bertholon avoit perdu sa confiance.

dantonistes, Bazire et Legendre, ne devoient pas négliger de comprimer des clubistes qui, ne suivant point leurs vues, s'arrêtoient au brigandage de l'anarchie jacobite. Aussi ce furent ces deux députés que Challier accusa nominativement d'être les « fauteurs de complots révolutionnaires », et qu'il fit dénoncer comme tels à la société de Paris (1).

Suffoqué de l'indignation qu'il ressentoit contre eux, il écrivoit au *jacobin* Renaudin, son *ami de cœur* auprès d'elle : « Je ne sais où j'en suis, » à l'aspect de leurs perfidies. Ce qu'ils ont paru » faire pour les chauds patriotes, n'a servi qu'à » couvrir leurs trahisons. La ville de Lyon est li- » vrée aux ennemis du peuple. Qu'une centaine de » jacobins au moins, viennent à son secours ; » sauvez, sauvez-la : elle est perdue (2) ».

Une rumeur publique, qui s'appuyoit sur les liaisons que ces deux commissaires passoient pour avoir avec le banquier Finguerlin, protestant, et quelques autres, soi-disant aristocrates, de cette trempe, accusoit formellement ces députés d'être

---

(1) Séance des Jacobins, du 15 avril.

(2) *Lettre de Challier à Renaudin*, luthier, rue Saint-Honoré : du 7 avril.

des agens du parti orléaniste à Lyon : d'avoir même retiré secrettement chez eux le prince d'Orléans et son fils, dans le dessein de le proclamer incessamment dictateur, ou lieutenant-général de la France (1).

Ces préventions semblerent être justifiées par le peu d'enthousiasme qu'ils montrerent, quand ils reçurent l'épouvantable circulaire par laquelle la société de Paris annonçoit à tous les freres, que Dumourier marchoit contre cette ville, avec son armée. On jugeoit que ce n'étoit pas assez pour eux, d'avoir fait affiché cette adresse où l'énergumene Marat crioit à tous les affiliés : « Amis, » nous sommes trahis !.... Aux armes ! aux armes !... Levons-nous... Mettons en état d'arrestation tous les ennemis de notre révolution, » et toutes les personnes suspectes.... Exterminons sans pitié tous les conspirateurs ; et pour » rendre à la convention sa force et son énergie, » que les députés patriotes qui sont en mission, » reviennent le plus promptement possible.... » Volez à Paris : point de délai, ou la liberté » est perdue (2) ».

(1) *Lettre manusc.* d'Hidins aux commissaires.

(2) *Circulaire du 5 avril*, signée *Marat*, président.

Mais, sur cet avis, les commissaires ne commandoient pas de nouvelle persécutions; mais ils ne se hâtoient point d'aller rejoindre la convention. Ils ne faisoient pas même de réponse à cette circulaire, non plus qu'à d'autres lettres que les Jacobins leur avoient écrites. On s'en plaignit dans la société; les graves accusations succéderent aux plaintes. En vain Albitte y prit leur défense; un cri général s'y éleva contre leur conduite. Robespierre le jeune articula des inculpations formelles: il assura que le parti d'Orléans avoit fondé sur eux des espérances, et qu'il recrutoit à Lyon, sous leurs auspices. La société courroucée prononça leur remplacement, en manifestant une improbation rigoureuse qui leur laissoit tout à craindre (1).

Il en jugerent ainsi; car dès qu'ils en eurent connoissance, ils n'hésiterent plus à partir, pour parer aux suites d'une aussi périlleuse inculpation. Au moment de leur départ, les Jacobins de Lyon vinrent leur demander la formation d'un comité de *salut public*, composé de certains membres désignés, pris dans les trois administrations, lequel ne dépendant d'aucune, mettroit librement en usage

(1) Séance des Jacobins, du 15 avril.

toutes les mesures révolutionnaires. Souscrire à cette demande, c'étoit livrer la cité à ce qu'il y avoit de plus effrénés scélérats; mais c'étoit prouver au *jacobinisme* un entier dévouement, c'étoit reconquérir sa bienveillance. Bazire consentit le premier, et fit consentir ses collegues à la création de cette abominable autorité, qu'il affecta depuis de caresser comme sa progéniture. De Paris, il faisoit dire à ceux dont elle étoit composée, que « leurs pouvoirs étoient extraordi-» naires, que le département n'avoit rien à y voir, » et qu'elle ne ressortoit que du comité de *sûreté* » *générale* de la convention (1) ».

Les commissaires parurent le 21 avril à la société-mere des Jacobins, pour s'y disculper. Ils présenterent leur conduite sous le jour le plus favorable à ses vues. La société s'adoucit : elle se

(1) Ces expressions encourageantes de Bazire furent transmises à Achard, membre de ce comité, dans une lettre écrite de Paris par Fillion et Gravier, après une entrevue avec Bazire, à ce sujet. Voy. *H. et P. N°. LV.*

Ce comité fut, en quelque sorte, le frere jumeau de ce comité d'insurrection, qui venoit de naître à Paris, le 31 mars, sur les ruines du précédent, dans le palais de l'archevêché, sous le titre de *Comité central de salut public, correspondant avec les départemens, sous la sauve-garde du peuple.*

contenta de la justification qu'ils prononcerent; et les dénonciations faites précédemment contre eux, n'eurent pas de suites funestes.

Les *girondins* qui conservoient encore quelque ascendant, voulurent se montrer plus séveres : Chasset, l'un d'entre eux, se chargea de mander les commissaires, à son comité de *législation*, pour les y faire censurer. Mais leur refus obstiné d'y comparoître, les fit échapper aux reproches d'une faction orgueilleuse et jalouse qui touchoit à la fin de son regne.

Affranchis par-là, de la censure des *girondistes* et des Jacobins, les commissaires ne sauraient l'être des jugemens du public et de la postérité. Il est incontestable que Bazire et Legendre voulurent se rendre dignes de la confiance que leur avoit accordée Danton, ce chef des *orléanistes*. Mais Rovere, dont les lettres confidentielles des conjurés ne font aucune mention, qui ne parut jamais que comme un accessoire de complément dans les vexations des commissaires, et qui d'ailleurs se montra obligeant et juste envers quelques personnes qui recoururent personnellement à lui, ne paroît pas avoir connu la secrette mission de ses collegues, et n'en partagea pas les torts.

LIVRE VI.

Nouveau projet de massacre. Banquet civique pour y préluder. Arrivée de Dubois-Crancé, Albitte, Gauthier et Nioche. Arrêté formidable qu'ils dictent. Impôt forcé. Armée de brigands. Activité pour l'établissement d'un tribunal révolutionnaire. Nouvelles listes de victimes. Départ des quatre commissaires. Harangue d'un Jacobin de Lyon dans la société de Paris. Décret qui autorise les Lyonnois à repousser la force par la force. *Esprit et but de ce décret. Guerre déclarée entre les sections et la municipalité. Les sections en permanence. Violence de la municipalité. Opposition du département. Gauthier et Nioche reviennent, en amenant des troupes pour la municipalité. Les sections s'arment. Pieges qu'ils tendent aux sections. Elles marchent au feu. Trahisons atroces. Encouragemens donnés par Gauthier, aux* sans-culottes *armés contre les citoyens. Progrès de la derniere colonne des sections. Siege de l'Hôtel-de-Ville. Chaleur et opiniâtreté de l'action. Gauthier déconcerté, se rend. Victoire des Lyonnois, après dix heures de combat. Horreurs dont il fut accompagné. Rapports et différences entre le 29 mai des Lyonnois : et le 31 mai, — le 9 thermidor — et le 13 vendémiaire des Parisiens.*

PENDANT que les citoyens, enfermés dans les prisons et les souterrains de l'*Hôtel-de-Ville*, se

demandoient, avec effroi, à quel sort ils pouvoient être destinés : la cité prenoit un aspect sinistre, de plus en plus allarmant. Il n'y avoit plus repos ni sûreté pour personne; tous les citoyens honnêtes, de quelqu'état qu'ils fussent, étoient menacés des mêmes dangers : leurs portes étoient forcées, à toute heure du jour et de la nuit, par des bandits qui venoient, au nom de la loi, faire chez eux de rapaces perquisitions, et les enlever eux-mêmes de leurs domiciles. Le glaive de Damoclès étoit vraiment suspendu sur toutes les têtes; et les conjurés incitoient le bas peuple à couper le fil trop fragile qui tenoit sur elles, la mort en suspens. Leur lâche scélératesse vouloit se tenir cachée, en le dirigeant, parce qu'ils craignoient les dangers d'un massacre, qui pouvoit réagir contre eux-mêmes (1).

Mais l'exécution en étoit retardée par l'inertie d'un peuple paresseux pour d'aussi grands crimes. Combien les conspirateurs employerent de

---

(1) *Lettre* d'Achard et Fillion, datée de Lyon, le 23 mai, adressée à Gaillard, pour lors à Paris : elle contient cet aveu : « Nous craignons que l'insurrection n'étant point » complette, nous n'en soyons reconnus les auteurs et » traduits dans des cachots ». *H. et P.*, *N°. CII.*

moyens, afin de le pousser à des excès assez extrêmes pour que toute rétrogradation vers le repentir et la modération, lui devint impraticable! Chaque jour ils faisoient afficher dans tous les lieux publics, de nouvelles provocations au carnage. Les auteurs de ces placards affreux sembloient dire à la populace : « Quand ressentirez-» vous donc la sanguinaire altération qui nous » dévore »? Sur une de ces affiches, que Challier avoit composée, on lisoit ces phrases épouvantables : « Trois cents romains (1) ont juré de poi-» gnarder les modernes Porsenna, et de s'ense-» velir avec leurs ennemis, sous les débris de cette » nouvelle Sagunte..... Aristocrates, *feuillantins*, » *rollandins*, *modérés*, égoïstes, égarés, trem-» blez ; le 10 août peut encore renaître, et.... les » ondes ensanglantées du Rhône et de la Saône » charieront vos cadavres aux mers épouvan-» tées ».... Atroce prédiction, ou plutôt effroyable révélation d'un projet déja résolu, à l'accomplissement duquel Collot-d'Herbois étoit réservé!

---

(1) Ce sont les 300 du comité, formé aux approches du 10 août. La minute de l'affiche citée s'est trouvée dans les papiers de Challier, et a servi de piece à son procès. *M. et P.*, *N*o. *LXVIII.*

Ceux des conjurés qui étoient allé prendre le mot d'ordre à Paris, auprès de Robespierre et de Marat, écrivoient à Lyon pour insister sur la nécessité d'un prompt massacre. « Le temps si désiré de purger la France est venu », disoient les uns. Les autres ajoutoient : « Il faut que notre » cause triomphe, ou que le fer et le feu dévorent la république ». — « Le peuple souffre », mandoit celui-ci : « Tant mieux : il peut mettre ses » calamités à profit » ; et l'infâme Cusset écrivoit à tous les antropophages du club central : « Mourez, ou faites mourir ; la liberté pour nous, la » mort pour nos ennemis : voilà le mode du » scrutin épuratoire de la république (1) ».

Le jeudi, 9 mai, jour de la fête de l'Ascension, fût le jour définitivement fixé pour l'exécution des plans meurtriers dont je viens de parler. Un banquet civique devoit y servir de prélude et d'encouragement. L'on avoit décidé qu'avant de procéder à l'immolation des victimes humaines, dont on devoit finir par se repaître, on s'aiguillonneroit en public, par une farouche intempérance de vins et de viandes.

---

(1) Diverses lettres transcrites dans l'ouvrage désigné par *H. et P.* Voy.-y les numéros 59, 139, 24, 27, 138 et autres.

Dès la veille de cette orgie, les cannibales se flattoient hautement de leur prochaine désaltération dans le sang de leurs concitoyens. Au club de la section *de St.-Vincent*, un nommé St.-Martin demandoit exprès la parole pour exprimer sa joie de ce que, « le lendemain, à la suite d'une » réunion, l'on installeroit le tribunal révolu» tionnaire, qui feroit aller de suite le rasoir de » la nation ». L'expédition paroissoit si certaine aux conjurés, que leur correspondant, à Paris, croyant que, selon de premiers arrangemens, elle avoit eu lieu quatre jours plutôt, la racontoit aux Jacobins, comme faite : la veille du jour où l'on osa la tenter (1).

Le rassemblement du banquet se fit sous les arbres de la place de *Bellecour;* le nombre des convives surpassa l'attente des conjurés, et les embarrassa. Beaucoup de gens de bien avoient eu le courage de se mêler avec eux, pour connoître et déranger leurs desseins. Ces intrus inspirerent de la défiance; on n'osa rien se confier réciproquement : la multitude sembla pétrifiée; les chefs, devenus furieux, l'abandonnerent, espé-

---

(1) Séance des Jacobins, 8 mai.

rant que l'élite seule du club central pourroit leur suffire.

Deux d'entre eux, Gaillard et Roullot, allerent intimer à l'administration du département, « au » nom du peuple souverain », de se rendre à l'*Hôtel-de-Ville*, pour y installer enfin l'atroce tribunal. Peu satisfaits de la réponse qu'ils en reçurent, ils déclarerent que, « ne pouvant obtenir » justice, ils alloient se la faire à eux-mêmes, en » plantant la guillotine, qui étoit le véritable » arbre de la liberté : et qu'ils la vouloient en » permanence (1) ».

Du département, Gaillard et Roullot passerent au district, où ils déclarerent que sur le soir, ils reviendroient lui faire approuver la liste des juges de sang, nommés par les clubistes. La réponse qu'ils obtinrent, ne les ayant pas satisfaits, l'un d'eux annonça qu'on « sauroit bien les installer » de force (2) ».

Pendant ces démarches, la frénésie de la plupart des conviés s'éteignoit; le banquet se terminoit par de sottes farandoles qui, se mettant à parcourir les rues, opéroient la dispersion du rassem-

---

(1) Procès-verbal du département, du 9.

(2) Procès-verbal du district, du 9 mai.

blement. Roullot apperçevant une troupe qui se retiroit au son du tambour, courut l'arrêter, et rappeller à ceux qui la formoient, « que le ral- » liement devoit se faire à l'Hôtel-de-Ville, et » qu'il falloit aller prendre la guillotine, pour la » mettre en activité ».

Mais quand une fois l'exaltation d'un bouillonnement populaire commence à s'affoiblir, il n'est pas facile de le relever; le grand art des conspirateurs fut toujours de le prendre à son apogée. Roullot ne put rallier la populace qui, bien rassasiée au dépens de la conjuration, se dispersoit sans vouloir se prêter à rien ; les conjurés en rugissoient : et dans leur dépit brutal, ils s'emporterent contre un obélisque assez curieux, et le renverserent (1).

Leur peu de succès fut rejetté par eux, sur la disette où l'on avoit laissé leur comité de *salut public*, chargé de l'organisation de ce massacre ; et ce fut un motif de plus pour solliciter de nou-

(1) Cet obélisque avoit été érigé, devant l'église des Jacobins, lors du mariage de Henri IV avec Marie de Médicis, à Lyon. Sa forme étoit triangulaire ; il portoit sur ses trois faces, le nom de Dieu, écrit dans toutes les langues, avec leurs caracteres particuliers.

veaux fonds. Leur correspondance nous apprend que, dès octobre précédent (1), Cusset demandoit pour eux, auprès de la convention, une somme de 150,000 liv.; qu'en février, ils pressoient leurs amis Javogues, Pressavin, Dupuy, etc. de leur faire accorder 1,500,000 liv. (2); et que le 5 mai, Bertrand s'étonnoit de ce qu'elle hésitoit à décréter sa demande de 3 millions (3). Le département, qui, dans cette derniere occasion, avoit promis, sans rien livrer, devint à jamais l'objet de leur ressentiment. Dénoncé pour cela, par le club au conseil général de la commune: il le fut aux Jacobins de Paris par le comité de *salut public* lyonnois; et dès-lors la municipalité décida de prendre chez les citoyens, les fonds nécessaires pour les faire assassiner. Les présidens des comités de *surveillance* qu'elle avoit provisoirement nommés dans chaque section, furent « invités de désigner dans les vingt-quatre » heures », ce qu'on appelloit génériquement « les riches, les capitalistes, les insoucians, pour

(1) *Lettre de Cusset au club*, du 28 octobre, imprimée. *H. et P.*, *N°. XII.*

(2) *Lettre* manuscrite déja citée, du 11 février.

(3) Autre *lettre* manuscrite.

» les

» les taxer »; et le comité de *salut public* fut autorisé de leur arracher de force, en cas de refus, cette arbitraire imposition (1).

Mais ce brigandage, qui mettoit toutes les fortunes à la disposition des conjurés, ne parut pas suffisant aux nouveaux commissaires de la convention, accourus à leur aide; et la masse du peuple Lyonnois, trop mêlangée d'êtres indolens pour le crime, leur sembla incapable d'accomplir leurs desseins. Ces commissaires étoient; Dubois-Crancé, Albitte, Gauthier et Nioche, qui, de l'armée des Alpes, venoient déployer leurs funestes pouvoirs dans Lyon. Ils voulurent que, pour exécuter des massacres, on n'eût plus besoin de cette populace, trop molle pour le mal: et qu'un corps de quatre mille neuf cents assassins intrépides, sous le nom d'armée révolutionnaire, fût établi en permanence dans cette ville. Ils voulurent que, pour écarter les citoyens qui pourroient les gêner, on en fit sous la même dénomination, un second corps qu'on enverroit dans la Vendée. Ils voulurent, pour ne mettre dans l'un que des brigands, et dans l'autre que leurs ennemis, composer ces deux corps, non par en-

(1) *Arrêté* pris le 11 mai. *H. et P.*, *N°. LXXXIII.*

rôlement volontaire de la part des individus ; mais par réquisition forcée, et par choix de la part des conjurés. Enfin, enchérissant sur les premiers attentats faits aux propriétés, ils voulurent que, pour ne point manquer des fonds dont leurs assassins enrégimentés pouvoient avoir besoin, on levât incontinent sur les citoyens aisés, un emprunt forcé de six millions.

Pour masquer, d'un air légal, ces effrayantes combinaisons, les commissaires résolurent de les faire adopter par les administrations et les tribunaux réunis. Ils les convoquerent pour cela, avec un insolent despotisme, à l'*Hôtel-de-Ville*, bien certains que la municipalité, son comité de *salut public*, le tribunal civil et quelques membres, soit du tribunal criminel, soit du département et du district, appuyeroient ces tyranniques dispositions. La proposition qu'en firent Dubois-Crancé et Albitte dans cette assemblée générale, le 13 mai, excita les soulevemens des autres membres de ces trois derniers corps. Le procureur-général-syndic du département, Meynis, qui parla contre elles avec plus de logique et plus de vigueur, n'eut pour réplique que les injures grossieres et les gestes menaçans de Gaillard, sur qui Challier enchérit encore : et les commissaires laisse-

rent terminer la séance par ces ripostes scandaleuses. La discussion, renvoyée au lendemain, s'ouvrit par la répétition des invectives de la veille : il entroit dans la tactique des conjurés, de lasser ainsi la résistance des opposans ; ceux-ci ne pouvoient l'emporter sur une majorité très-décidée à toutes les infâmies : elle adopta l'atroce ouvrage des commissaires.

Sous le titre imposant des *corps administratifs*, etc. cet arrêté portoit, indépendamment des révoltantes dispositions dont je viens de parler, que les six millions seroient exigés *par mandats impératifs en 24 heures*, sur la taxe arbitraire de l'infâme comité de *salut public*, qui en auroit l'emploi. Tous les fonds, comme tous les pouvoirs de la tyrannie, furent dès-lors concentrés dans cette effroyable autorité, que Dubois-Crancé recomposa suivant ses vues. Par cet arrêté, les étrangers se trouverent encore proscrits, les bons citoyens furent désarmés, et les bandits, munis de fusils et de piques, au gré du comité. S'il n'en résulta pas en même-temps l'installation du tribunal révolutionnaire, du moins les députés choisis pour aller porter à la convention, ces résolutions effroyables, furent chargés expressément de lui demander son approbation pour ce tri-

bunal de sang, déja clandestinement préparé.

Cette approbation nécessaire, pour n'avoir aucune entrave dans les exécutions préméditées, étoit déja demandée, depuis le 8 mai, dans la jacobiniere de Paris, par un envoyé du club, qui, en insistant sur cet objet de sa mission, annonçoit qu'en attendant l'autorisation conventionnelle, le tribunal seroit provisoirement installé, et qu'une armée révolutionnaire seroit placée *derriere les juges*, pour *légaliser leurs opérations* (1).

Ne nous étonnons pas si cet envoyé, qui, le 8 mai, parloit aux Jacobins, de cette armée comme existante, quoiqu'on n'en ait décidé la formation que le 14, six jours après, parut aussi précoce qu'affirmatif, dans l'annonce qu'il en faisoit. Il n'avoit été député par le club central, qu'après une séance où, Dubois-Crancé, étoit venu, comme particulier, avant sa mission, faire espérer cet épouvantable rassemblement de voleurs et d'assassins. Ce n'étoit pas sans dessein qu'il avoit formé cette troupe; l'on peut conjecturer ses intentions, quand on sait que, dans cette assemblée des corps administratifs dont je viens de parler, il voulut que le comité de *salut public*,

---

(1) Séance des Jacobins, 8 mai.

recomposé à sa maniere, et formé de gens dévoués à ses caprices, eût seul le commandement des quatre mille neuf cents bandits, sans que le pouvoir exécutif lui-même pût jamais leur donner aucun ordre, ni les employer hors de la circonscription du département (1).

La puissance conventionnelle s'est élevée dans la suite contre plusieurs abus de pouvoir; comment, dans ce réveil de la justice, ces quatre commissaires se sont-ils trouvé investis d'impunité ? Ne sont-ils donc pas assez coupables, les visirs inhumains qui, par ce monstrueux arrêté, enfanterent la plupart des maux auxquels Lyon doit sa ruine? En cela, du reste, ils marchoient d'accord avec la municipalité de Paris qui, presqu'à la même heure (16 mai), appelloit les principaux scélérats des sections, pour taxer les ci-

---

(1) Ces particularités sont consignées dans une déclaration, en forme de *procès-verbal*, rédigé le 14 mai, par Louis Matheron, l'un des administrateurs du district, et substitut du procureur-syndic. *H. et P. N°. LXXXI.* Le comité de *salut public*, suivant sa nouvelle organisation, fut composé de Achard et Maillan, administrateurs du département; de Machabeo, cadet, et Thonion, administrateurs du district ;. de Richard et Roch, officiers-municipaux ; de Gauthier, notable.

toyens dans les mêmes formes, en même-temps qu'elle levoit son armée révolutionnaire. Leur but étoit évidemment de mettre Lyon en proie aux mêmes attentats, par le moyen desquels la *montagne* vouloit triompher dans la capitale.

Après avoir ainsi rempli leur mission, les commissaires retournerent à l'armée des Alpes, pour y faire voter le soldat en faveur de l'étrange constitution que la convention venoit de produire; et les conjurés qu'ils laissoient enhardis et tout-puissans, se livrerent à toutes les vexations que l'arrêté devoit autoriser.

Leur comité de *salut public* répandit avec une telle profusion, ses *mandats impératifs pour payer dans les 24 heures, l'impôt forcé*, que par la quotité et le nombre des taxes arbitraires, il se trouva être bientôt, non de six, mais de trente à quarante millions. Une des moins riches des trente-deux sections de la ville, fut taxée à 1,300,000 liv. De simples négocians, chargés de famille, furent imposés à 60,000 liv. « Il falloit, au terme des mandats, payer de suite, sous peine d'être noté comme suspect ». Les taxes étoient motivées, avec autant de dérision que de dureté. Le brigandage, ainsi déchaîné, pouvoit-il rester circonscrit dans les formes, quoique peu gênantes de la réparti-

tion ? La violence convint mieux à son extrême avidité. Le municipal Santemouche s'élançoit avec quelques bandits, le sabre nu à la main, dans la demeure de deux femmes timides, et leur extorquoit la somme dont il avoit besoin (1). Gaillard pénétroit avec ses camarades chez un particulier, à qui il arrachoit 10,000 liv., par la menace de la guillotine; et transporté de cet exploit, il s'écrioit: « Sainte guillotine, que tu as de vertu ! jamais » remede n'opéra si vîte : camarades, vous aurez » de l'argent quand elle sera permanente ».

C'étoit parmi ceux qu'on voloit si audacieusement, que le comité lançoit les réquisitions qui devoient donner les bataillons destinés à la Vendée, tandis qu'on ne requéroit que des va-nu-pieds et des *sans-culottes*, pour former les bataillons auxquels on devoit livrer la cité. Ces deux classes de bons citoyens et de brigands, offrant beaucoup d'individus qu'on ne pouvoit requérir, on ruinoit les premiers, pour leur ôter la faculté d'acheter le peuple : on les désarmoit pour les priver des moyens de la résistance; et leurs armes, leurs biens, leurs domi-

(1) Quelques jours après, Santemouche fût assassiné publiquement par le peuple, qui finit par le jetter dans la Saône.

ciles même, étoient livrés aux seconds, qui devenoient par-là, maîtres de la ville et des citoyens.

Heureux encore les honnêtes gens qui restoient, si, après les avoir ainsi dépouillés, on eût voulut leur laisser la vie ! Déja leurs noms sont écrits sur de nouvelles listes de massacre. Challier rédige celle de son quartier, dans laquelle il comprend quatre-vingt-deux peres de famille, négocians, marchands, et la plupart ouvriers, qu'il appelle *de vils aristocrates*. Il la distribue, dit-il, « comme » la boussole des patriotes, pour les diriger sur » la mer du civisme ». Expression, dont l'atroce profondeur est à peine concevable !

La liste du canton de *Bellecour* contenoit soixante-quatorze peres de famille; il n'est pas de section dont le comité de *surveillance* ne dévoue à la mort quantité de citoyens.

Et pour ajouter à la pâture des antropophages, les étrangers sont consignés aux barrieres; et des émissaires vont dans les campagnes, composer aussi de fatales listes, suivant le conseil qu'en donnoit Albitte. Ce fut encore par son instigation que, dans la crainte que les jurés légitimes dont la session étoit prochaine, ne sauvassent les proscrits, on la renvoya à d'autre temps, sous prétexte que les jurés n'étoient pas pourvus de

certificats de civisme ; et l'on se promettoit bien de ne pas leur en accorder (1).

Enfin, Challier se croyant près d'inonder la ville de sang, se mit à courir les rues, en criant à ses *patriotes* : « Il est temps de mettre des bor» nes à votre clémence.... Vos ennemis ont juré » d'égorger jusqu'à vos enfans à la mamelle..... » Aux armes, aux armes!... Il faut obtenir la » victoire, ou s'ensevelir sous des ruines ensan» glantées ».

Telle étoit la certitude que les scélérats avoient d'obtenir l'approbation de leur tribunal de sang, qu'ils en parloient, comme s'il fût déja confirmé par un décret. La consternation et le découragement des citoyens permettoit-il de croire que cette horrible invention pût ne point l'être ? Ne sembloit-il pas, en effet, qu'à moins d'un prodige, les espérances des assassins ne pouvoient que se réaliser bientôt? Un jeune énergumene, nommé Théophile Leclerc (2), député du comité de

(1) Lettre d'Albitte, datée : Chambéry, 18 mai, où il dit encore : « Hâtez la fabrication de vos piques et leur distri» bution. Hâtez-vous de mettre à exécution l'important » arrêté ». *H. et P.*, *N°. LXXVII.*

(2) Ce jeune tigre, né à Montbrison, appellé par Bertrand, *jeune Spartiate*, étoit le messager et l'orateur des Jacobins de Lyon, auprès de ceux de Paris. On voit dans

salut public lyonnois aux Jacobins de Paris, s'y agitoit avec fureur depuis plusieurs jours. Le 12 mai, sa rage, augmentée, ne pensoit même plus que le tribunal révolutionnaire fût une mesure suffisante; il demandoit un moyen d'anéantir d'un seul coup, tous ceux qu'il appelloit les ennemis du peuple. « Quand les magistrats » sont corrompus, ajoutoit-il, le peuple ne doit » avoir de ressource que dans son courage..... » Peuple, tu souffres la misere!.... établis le *ma-* » *chiavélisme* populaire. Faisons disparoître de » la surface de la terre, tout ce qu'il y a d'impur: » sans cela, nous ne serons que des enfans.... » On me traitera sans doute de brigand; mais je » sais me mettre au-dessus de la calomnie, en » exterminant les calomniateurs.... Dût-on m'ap- » peller mille fois brigand : je jure, *foi de bri-* » *gand*, de ne voter jamais de pétition que le » fer à la main ». Cette harangue enchantoit les

---

les journaux des Jacobins et de la *Montagne*, beaucoup de ses frénétiques harangues. Cusset disoit de lui aux sans-culottes Lyonnois : « Il a des talens, peut-être trop pour » vous ». (4 mai). *H. et P.*, *N°*. *LXXIV*. Le lendemain de sa harangue du 8, aux Jacobins, Leclerc écrivoit à Challier: « De la promptitude; sous peu je suis à Lyon, et la patrie » est sauvée ». *Ibid*, *N°*. *LXXVIII*.

Jacobins; Bentabolle, président, en témoignoit leur satisfaction à l'orateur, par une affectueuse acolade qu'il le chargeoit de transmettre à ceux au nom desquels il avoit parlé. Et, comme Leclerc alloit retourner à Lyon, afin d'y faire agir dans le sens du 31 mai, qui se préparoit, Bentabolle assura les Jacobins que ce jeune énergumene leur seroit « d'un grand secours en cette » ville (1) ».

Mais sa formidable harangue, dont ils étoient ravis, fut répétée d'une maniere contraire à leurs vues, par un écho ennemi, dans l'enceinte de la convention. Les *girondistes* qui y dominoient momentanément alors, en prirent de la force et de l'audace contre eux. Chasset fit valoir, en faveur de sa faction, toute l'horreur de cet effrayant discours. En présentant adroitement dans une même perspective, le péril des Lyonnois, le danger de la patrie, l'espérance des cannibales, il souleva tout ce qui n'étoit pas jacobin, contre ce tribunal sanguinaire, dont la faction opposée vouloit s'armer à Lyon, comme elle l'avoit déja fait à Paris; et la convention décréta, sur sa proposition, que ce tribunal, déja clandestinement

(1) Séance des Jacobins, du 12 mai.

formé, seroit suspendu : et que les citoyens de Lyon seroient « autorisés à repousser la force par » la force (1) ».

Ce décret, dont l'intention fût alors si favorablement jugée dans cette ville, par quiconque frémissoit de peur, ou brûloit de résister, n'étoit qu'une ruse des *girondistes* pour détourner les coups que le *jacobinisme* leur portoit à Paris. Ils firent attaquer à Lyon, leur ennemi, pour affoiblir par cette distraction, la confiance qu'il avoit en ses forces ; et les Lyonnois ne furent autorisés à combattre les suppôts des Jacobins, que pour l'intérêt du *girondisme*. La faction qui les incita à combattre son ennemie, l'eût-elle fait dans d'autres occasions, où le combat des Lyonnois auroit pu ne favoriser que leurs sentimens particuliers et leurs intérêts propres ? Eh ! n'a-t-on pas vu depuis, ce même *girondisme* qui les arma contre les brigands, quand il voulut l'emporter sur eux, se servir des mêmes brigands, pour asservir Lyon à sa tyrannie ?

Ce ne sont donc plus ici des royalistes contre les *patriotes ;* ce sont les factieux divisés qui en viennent aux mains, en criant de concert : *Vive la république.* Aussi remarque-t-on que

---

(1) Séance du 15 mai.

l'espece d'aristocrates proscrits alors par le *jacobin* Challier sont les partisans de Rolland et de Brissot, à la tête desquels marche le département, devenu totalement *girondin* (1) : tandis que la municipalité, complétement jacobinisée (2), sert de point de ralliement à tous les anarchistes. Les *girondistes* et les *jacobins* engagent seuls le combat; et comme les premiers parlent d'ordre et d'humanité, tandis que les seconds ne respirent que désordre et carnage, la masse des citoyens, exaspérée de tant d'anarchie, se livre à l'impulsion donnée contre les brigands, par les *girondistes*. Les systêmes politiques s'éloignent de la multitude, qui, ne voyant plus l'ordre dont ils avoient besoin, que dans des loix : et la possibilité des loix, que dans la république qu'on lui donnoit, l'acceptoit réellement de bonne foi. C'est pour cela, que, dans ce qui va suivre, je perds un instant de vue, l'esprit des factions qui sont aux prises, pour ne voir que de braves gens en guerre ouverte avec la scélératesse.

(1) Par la retraite de Grandchamp et autres, notés comme *patriotes* par Challier : et qui furent remplacés par des amis de Chasset.

(2) Depuis la démission de Niviere, ses collegues *rollandins* avoient quitté l'écharpe municipale.

La premiere escarmouche fut faite par Challier, dès qu'il connut le décret. Accouru à l'*Hôtel-de-Ville* pour y concerter les moyens d'éluder cette loi, il y rencontre un individu qu'il sait être en relation avec Chasset : « Eh bien ! lui dit-il, croit-on » l'échapper ? il se levera assez de monde avec » moi, pour poignarder vingt mille citoyens ; et » c'est moi qui me réserve de t'enfoncer le glaive » dans la gorge, et d'aller ensuite, à la conven- » tion, le plonger dans le cœur de Chasset ». Et bientôt Challier appelle à lui tous les scélérats de la ville, il veut que chacun d'eux soit muni d'une demi-livre de poudre, il court à ce qu'il y avoit déja de bandits réunis pour l'armée révolutionnaire, et leur fait prononcer le terrible serment, d'exterminer tout ce qui n'étoit pas *sans-culotte* (1), mais sur-tout les *girondins*, itérativement désignés par les noms de *rollandins*, de *modérés* et de *feuillantins*.

Le moyen d'exécution consistoit à completter le désarmement des bons citoyens et l'armement

---

(1) C'est le même serment déja cité, où le *girondisme* est désigné par ces mots : *rollandins*, *feuillantins*, *modérés*, *égarés*, *égoïstes*, etc.

des brigands : à réunir tout-à-coup ceux-ci par le tocsin et le canon d'alarme : à s'emparer de toutes les personnes appellées *suspectes* : à mettre en activité ce tribunal révolutionnaire, tout réprouvé qu'il étoit, et à ne quitter les armes, que quand les riches auroient été dépouillés, la ville *purgée*, et tous les rebelles vaincus. Ainsi l'avoit réglé le comité de *salut public* lyonnois; mais Challier avoit des vues plus vastes : étendant les mêmes mesures à toute la France, il vouloit en outre, que Lyon donnât l'exemple de remplacer les administrations et les tribunaux par des cours martiales, qui jugeroient dans les 24 heures, et condamneroient même à mort, ceux qui ne seroient accusés que d'avoir tenu des propos *inciviques* (1).

Ces plans, non moins vastes qu'atroces, exigeant toutes les forces de la conjuration, elle écrivoit à Gaillard, qui étoit à Paris, de revenir avec un renfort de brigands, pour servir de chefs : ou bien de faire révoquer le décret du 15, qui leur mettoit tant d'entraves, et que ses camarades

(1) Ces deux plans se sont trouvés dans les papiers de Challier. *H. et P. Nos. LXXVI et LXXVII.*

appelloient avec douleur, le *décret de la contre-révolution* (1).

L'excès du mal enfanta le désespoir; et ce fût le désespoir, qui trouva le remede aux maux affreux dont on étoit inévitablement menacé. Il falloit périr, ou secouer le joug de ses barbares tyrans : on en saisit la premiere occasion. Elle se présenta dans l'exécution d'une loi du 21 mars, qui vouloit que les assemblées primaires se formassent pour nommer, dans chaque section, un comité particulier de *surveillance*. La municipalité, qui y avoit déja provisoirement pourvu, par des brigands à sa dévotion, et qui craignoit d'ailleurs que la réunion des citoyens n'établit des rapprochemens capables de communiquer à tous l'indignation de quelques-uns, et de rendre cette indignation plus terrible, en la rendant plus générale, voulut contraindre le département à retarder la convocation. Mais il insista; et les assemblées se formerent, en annonçant, dès leur début, que les alarmes de la municipalité n'étoient point vaines, car les sections se déclarerent aussi-tôt en permanence.

La municipalité dès-lors ne contint plus sa

(1) Séance des Jacobins, 20 mai.

rage et son désespoir; elle conduisit contre les assemblées, la force armée qui les dispersa. Dans la nuit suivante, elle emprisonna des présidens et des secrétaires des sections, ainsi que beaucoup de membres de celle du *Port du Temple*, et une grande quantité d'honnêtes citoyens. Ainsi révoltée contre le peuple assemblé, contre la loi même, elle s'étaya de son comité de *salut public*, pour dissoudre cette permanence par un arrêté pris en commun. Le département le cassa, en enjoignant en même-temps aux clubistes, dont les comités de *surveillance* étoient provisoirement composés, de faire place aux citoyens que les sections venoient d'y nommer.

Le glaive étoit tiré de part et d'autre : ici le département, avec tous les bons citoyens, et sous les auspices rassurans d'une loi qui les autorisoit à « repousser la force par la force »; là, tous les brigands, avides de sang et de pillage, ayant à leur tête le comité de *salut public* et la municipalité; sous les auspices encourageans de la féroce anarchie. De quel côté se tournera la victoire? Pour se disposer à l'arracher, ces derniers s'occupent d'augmenter leurs forces. Ils envoient recruter dans les campagnes les paysans qu'ils ont pervertis, ils rappellent des dragons occupés à la

répression de quelques troubles au loin ; ils écrivent à tous leurs affidés qu'ils ont d'eux un besoin urgent, ils mettent leur armée révolutionnaire en activité. Pour avoir un motif plausible de faire venir, à leur secours, les députés, commissaires de l'armée des Alpes, avec des troupes, ils font piller un dépôt de beurre appartenant à la république, et réclament aussi-tôt auprès d'eux, l'effet de leurs promesses. Qui pourra suffire à payer ce déploiement extraordinaire de forces militaires? Ce sera, décident-ils, « la levée anticipée et prompte du milliard, qu'un décret récent impose sur les riches ».

Gauthier et Nioche arrivent, amenant à leur suite deux bataillons et deux escadrons. Enhardis par ce renfort, les conjurés menacent d'attaquer les sections obstinées dans la permanence. Une avant-garde d'anarchistes subalternes, munie de bâtons et de toutes sortes d'armes, est lâchée contre elles. Quelques-unes cèdent à la violence, et les citoyens qui en faisoient partie, sont assommés dans les rues ; ceux qui croient pouvoir aller réclamer protection à l'*Hôtel-de-Ville*, y sont assassinés. Pendant ces espèces d'affaires d'avant-poste, Challier, dans son club, haranguoit ses satellites pour la grande attaque : « Trois cents » têtes marquées, disoit-il, ne nous manqueront

» donc pas aujourd'hui ; allons nous emparer
» des membres du département, des présidens et
» secrétaires des sections ; faisons-en un faisceau,
» que nous mettrons sous la guillotine, et nous
» nous laverons les mains dans leur sang ».

Ces membres du département venoient de pousser à bout la fureur des conjurés, par un grand acte de vigueur. Une section s'étant d'elle-même formée en bataillon sur sa place d'armes, pendant les attentats précédens de la municipalité, le département avoit enjoint à toute la force armée des autres sections de se tenir prête à suivre cet exemple, au premier signal de la générale. Mais l'étendard de la révolte étoit levé par les conjurés ; leur comité de *salut public* prononça que cette réquisition de l'autorité supérieure resteroit sans effet.

Néanmoins toutes les sections se préparent et s'agitent ; sur l'avis de la derniere menace de Challier, elles demandent qu'il soit mis en prison. Elles déclarent que la municipalité a perdu leur confiance. Le département, pour s'aider dans ce que cette conjoncture avoit de critique, les invite à lui envoyer quelques-uns de leurs membres pour concerter avec eux le salut de la cité. Ceux-ci s'y rendent avec le zele du bien. Gauthier et Nio-

che, qui y sont pareillement invités, n'ayant pas le même mobile, refusent d'y venir. On les prie d'éloigner de la ville la force armée, qui ne s'approchoit que par leurs ordres, et pour seconder la conspiration dans la guerre à mort qu'elle déclaroit aux citoyens; devoit-on être exaucé par ceux qui en étoient les moteurs? Ils furent sourds à cette demande. On se rappelle alors la part qu'ils eurent à l'arrêté funeste du 14, on ne doute plus qu'ils ne soient d'intelligence avec les conspirateurs, et l'on déclare hautement, que ces deux commissaires de la convention ne peuvent inspirer de confiance aux sections.

Ainsi protégée, la municipalité de plus en plus entreprenante, s'empare de l'arsenal dans la nuit (du 28 au 29), et s'y fortifie; elle remplit l'*Hôtel-de-Ville* de tous les bandits qu'elle a pu rassembler, et leur donne des canons, des fusils et des munitions de toute espece; elle fait venir sur la place des *Terreaux*, la cavalerie et l'artillerie qui sont à sa disposition. Elle charge du commandement de sa défense, un nommé Ledoyen, adjudant de l'armée des Alpes; avec la précaution de retenir l'inepte commandant Juillard, pour se servir du pouvoir légal de son grade, en faisant signer par ce mannequin toutes les réquisi-

tions militaires dont elle pourroit avoir besoin.

De tels préparatifs l'autorisent à tout oser. L'*Hôtel-de-Ville* étant devenu son quartier-général, elle en repousse les administrateurs du département, aux séances duquel il servoit; elle somme tous ceux qui ne vouloient pas combattre pour elle, de poser les armes, *sous peine de mort;* elle fait arrêter les patrouilles des sections, et charger de fers quantité de citoyens; elle se croit sûre de la victoire : la guerre est déclarée.

A ces apprêts menaçans, à ces attentats audacieux, les sections s'irritent, leur courage s'enflamme. L'une d'elles, toujours la plus prompte et la plus brave au combat; celle du *Port du Temple*, pendant que les autres délibèrent encore, s'élance vers l'arsenal et l'enleve aux satellites de la municipalité. Il devient le Capitole des Lyonnois, l'administration du département et celle du district y vont délibérer avec les commissaires des sections, sur les moyens de sauver la cité. C'est là que les autorités tutélaires présentent un centre de réunion à tous les ennemis de l'anarchie.

Les bataillons des sections, bientôt convoqués, courent aux armes; la plus vaste place de l'Europe, celle de *Bellecour*, voisine de l'arsenal, se trouve en peu de temps couverte de citoyens,

que l'horreur du crime et de la tyrannie transforme en guerriers, dont la bravoure se croit invincible. C'est l'un d'eux, appellé Madinier, qui se charge de mener à la victoire, cette troupe, si empressée de combattre le brigandage et ses fureurs.

Gauthier et Nioche crurent sans doute alors décider le triomphe en faveur des conjurés, en ordonnant aux sections de mettre bas les armes. Ce fut Nioche qui, accompagné de Ledoyen, vint au milieu des bataillons assemblés, leur intimer cette absurde ordonnance. On l'accueillit par des acclamations flatteuses, mais on resta armé; et on le conduisit, ainsi que Ledoyen, au comité des sections, pour qu'il y manifestât en quoi pouvoit consister la paix qu'il offroit.

Là, Nioche cherchoit à s'excuser par d'hypocrites mensonges. Il blâmoit les justes défiances qu'on montroit à la municipalité conspiratrice; il mendioit tortueusement la confiance publique pour lui-même et pour son collegue. « Mais la » méritez-vous » ? répliqua à-peu-près en ces termes, le président Freminville. « Votre audace » n'a point étouffé nos souvenirs. Vous avez » signé ce monstrueux arrêté, qui aspire si for- » tement notre sang et nos fortunes; et vous de- » mandez notre confiance!..... Tous vos refus à

» nos sages et légitimes demandes, et sur-tout
» votre impudente apologie de la plus infâme des
» municipalités, démontrent votre connivence
» avec elle, et justifieroient plus que nos défian-
» ces.... Allez, nous professons la république;
» mais nous voulons le regne de la loi. L'oppres-
» sion municipale est insupportable pour des ré-
» publicains tels que nous. Nous sommes réunis
» pour lui résister... Vous voudriez que nous dé-
» posassions les armes; mais auparavant, ren-
» voyez vos troupes, retirez vos canons, et sus-
» pendez de ses fonctions, tout le conseil-général
» de la commune ».

Nioche mentoit lâchement encore pour se disculper; il nioit qu'il eût eu part à la confection de l'arrêté; il assuroit même qu'on n'avoit point de vues hostiles contre les sections, et que défense étoit faite de tirer sur leurs bataillons; mais tout-à-coup l'airain tonne : et Nioche est convaincu d'imposture.

Un bataillon de section, nominativement appellé par la municipalité, s'étant laissé conduire sans défiance par le traître Barbier, son commandant, devant l'*Hôtel-de-Ville*, venoit d'y être criblé par le canon, et par plus de trois cents coups de fusils, à l'instant où ce chef en avoit donné le

signal par sa réunion avec les municipaux. Tout le comité crie à la trahison ; Nioche, qu'on en accuse aussi, veut aller solliciter la cessation du carnage : il part, en laissant la promesse de revenir bientôt apprendre le succès de sa démarche ; et Ledoyen reste consigné dans l'arsenal.

Le temps s'écouloit ; il étoit cinq heures du soir, et Nioche ne revenoit point ; l'activité des dispositions militaires de la conjuration, portoit à croire qu'il ne rapporteroit aucune réponse favorable. Dans cette persuasion, la prévoyance du comité donna l'ordre de faire marcher les bataillons vers l'*Hôtel-de-Ville*. Le département, de son côté, envoya proclamer la suspension de toute la municipalité, avec un appel aux présidens et secrétaires de sections, pour exercer, par *interim*, les fonctions municipales.

Pendant que ces choses se passoient à l'arsenal, l'*Hôtel-de-Ville* et la place des *Terreaux*, continuoient d'être le théatre de la plus atroce barbarie. Bertrand et ses confreres, descendus avec le commandant Juillard, sur cette place jonchée des morts et des mourans du bataillon que la plus horrible des trahisons venoit de sacrifier, disoient, en contemplant les uns avec complaisance : « Les voilà bien en permanence » ; et ils

faisoient achever les autres à coups de bayonnettes et de crosses de fusil, par les bandits qui les accompagnoient. Puis, ils dansoient ensemble sur les cadavres, autour du canon, en criant à plusieurs reprises : « Vivent les *sans-culottes* ». Delà Juillard étant allé chercher d'autres hordes de brigands, les amenoit et les rangeoit en ordre sur la place. Depuis l'arrestation de Ledoyen, il redevenoit leur chef, et paroissoit vouloir se montrer digne de l'être. Les municipaux parcourent les rangs, en distribuant des cartouches à poignées, et en s'écriant : « Soyez fermes; nous les tenons ».

Le premier bataillon des volontaires du *Mont-Blanc* arrivoit, et se rangeoit pareillement en bataille ; on le ranimoit par une boisson de vin mêlé de poudre, en disant aux soldats, qu'il s'agissoit de résister à des rebelles, semblables à ceux de la Vendée. Beaucoup de curieux étoient aux fenêtres, les municipaux, craignant qu'ils ne devinssent un jour des accusateurs, leur ordonnerent de se retirer, en laissant ouvertes les jalousies, pour qu'ils ne pussent y revenir sans être vus, les menaçant de les coucher en joue, s'ils y reparoissoient. Alors, croyant tous les regards écartés, Gauthier sortit de l'*Hôtel-de-Ville*, en cos-

tume de député, et fit le tour de la place, en disant aux satellites de la conjuration : « Braves » sans-culottes ! nous voici dans un moment de » crise, tenons-nous fermes; nous aurons le » dessus; si l'on tire, joignez-vous contre les » maisons, et couchez-vous à terre : nous som» mes sûrs de la victoire ». Gauthier répétoit ensuite avec les autres conjurés, leur refrein chéri : « Vivent les *sans-culottes ;* — à bas les *musca» dins* et les *permanens* ».

Après ces encouragemens donnés, les municipaux rentroient dans l'*Hôtel-de-Ville;* et Gauthier se rendoit auprès du corps de troupes qu'ils avoient posté à l'entrée du quai du Rhône, près du *Pont Morand.* C'étoit pendant ce temps là même qu'il faisoit porter au comité des sections, par son collegue Nioche, contradictoirement à la pacification que celui-ci avoit promise, une proclamation, signée par l'un et l'autre, où ils ordonnoient que l'arsenal leur fût livré, que les autorités qui y siégeoient, disparussent, et que tous les bataillons quittassent les armes et se dispersassent.

Tant d'audace n'étoit plus supportable, on se prononçoit fortement contre l'ineptie et l'impudence de Nioche. Il osoit néanmoins encore blâ-

mer la défiance des sections et protester qu'il étoit défendu de tirer sur leurs bataillons, lorsqu'encore une fois le bruit du canon vient lui donner le plus terrible démenti. On le retient en ôtage; et de toutes parts, les bons Lyonnois volent au secours de leurs concitoyens.

D'après l'ordre donné toute à l'heure aux bataillons réunis sur la place de *Bellecour*, ils s'étoient formés en deux colonnes, et c'étoit sur celle qui s'avançoit le long du quai du Rhône, que le canon venoit de tonner et tonnoit encore, par les ordres même de Gauthier. Il étoit à cette batterie comme je l'ai dit; et ce fut de là que partit le premier feu sur les Lyonnois. La plus vive canonnade duroit déja depuis deux heures contre cette colonne; une force considérable soutenue par des dragons à cheval, par un bataillon de volontaires, et par le service non interrompu de l'artillerie, ne pouvoit la faire plier; on eut recours à la trahison. Un cavalier vient, faisant flotter au bout de son sabre, un mouchoir blanc en signe de paix; les Lyonnois trop confians, s'approchent pour parlementer; le cavalier retourne, s'échappe au galop : et ils sont à l'instant renversés par deux canons chargés à mitraille.

La seconde colonne marchant le long du quai

de la Saône, s'étoit divisée en deux détachemens. L'un s'avançant par des rues, à travers des tirailleurs postés aux fenêtres, dans les allées et dans les caves, parvenoit à l'entrée de la rue *St. Pierre*, qui aboutit à la place des *Terreaux*. Là, se trouvoit en face, Riard avec sa troupe et du canon. Il fait un signe de pacification, et venant seul au devant des citoyens, il les porte à s'approcher pour l'entendre. Le premier qui se présente, est tué d'un coup de fusil, commandé par Riard, qui se jette à l'instant dans l'embrâsure d'une porte, en donnant, avec son chapeau, le signal à sa troupe. Son canon, chargé à mitraille part aussi-tôt; un feu roulant de mousquetterie l'accompagne : des fusillades partent en même-temps des maisons voisines, où les conjurés ont aussi posté de leurs satellites. Le détachement tombe presqu'en entier; mais ce qu'il en reste, forcé de se replier sans pouvoir emmener ses canons, ne veut partir qu'après les avoir déchargés contre les assassins. Encore terrible dans sa retraite, il ne quitte pas ce lieu funeste sans en tuer un grand nombre.

Les débris de ce corps et ceux de la première colonne, aux côtés desquels la mort a moissonné tant de concitoyens, ne sont-ils point allé mettre à l'abri du danger, une vie si miraculeusement con-

servée? Ici le découragement et la crainte sont inconnus. Ces débris dispersés vont d'eux-mêmes, et par un penchant commun, se réunir au second détachement qui, moins malheureux que les deux premiers corps, étoit parvenu sur la place *des Carmes*, située à l'angle nord-ouest de celle des *Terreaux*. Il étoit presqu'en face de l'*Hôtel-de-Ville*, dans une position avantageuse : mais il avoit à combattre des forces considérables. Dix-huit cents hommes, presque tous aguerris, et vingt-deux canons défendoient la municipalité ; mais la bravoure calcule-t-elle autrement que par son ardeur ? Deux mille citoyens, qui n'avoient jamais vu le feu, déployoient, avec un courage des plus animés, une tactique d'autant plus étonnante, qu'elle n'étoit le fruit que de l'instinct. Le combat devient opiniâtre, parce qu'ils ont résolu de vaincre. Après des fusillades et des décharges à mitraille, ils tirent à boulets contre l'*Hôtel-de-Ville*, devenu la citadelle des conjurés. Dans la chaleur de leurs manœuvres, un canon éclate entre leurs mains, sans que le feu s'en rallentisse. On n'en charge qu'avec plus d'activité ceux qui servent encore : on ne les dirige qu'avec plus d'attention et de succès.

Gauthier en est déconcerté : il n'y a que demi-

heure que cette derniere attaque est commencée, et le voilà qui vient, à six heures et demie, sur la place du combat, pour le suspendre par de trompeuses propositions d'accommodement. Peu s'en fallut qu'il n'y fut sacrifié par l'indignation publique; mais de braves grenadiers des sections l'enleverent aussi-tôt aux besoins des brigands, comme au ressentiment des citoyens qui menaçoient ses jours. Transporté à l'arsenal, il y répéta, pour se disculper devant le comité et devant le département, les mêmes impostures que son collegue Nioche avoit débitées avant lui.

Le combat s'étoit rengagé de nouveau avec le même acharnement, lorsqu'à dix heures environ, les conjurés, désorientés par l'absence de Gauthier, écrivirent au comité pour demander une suspension d'armes et la reddition des deux commissaires. On leur répondit par l'arrêté qui suspendoit le conseil-général de la commune; et Gauthier, dont la frayeur assouplissoit la perfidie, ajouta son approbation à cet arrêté, en déclarant par écrit, qu'il étoit libre et comblé d'égards.

Les deux représentans autoriserent même formellement alors une notification qu'on envoya faire à la municipalité de se retirer de l'*Hôtel-de-Ville*; et comme elle y retint les deux citoyens qui

la lui porterent, ces représentans écrivirent ensuite pour les réclamer. Ils lui enjoignirent eux-mêmes de se rendre, et donnerent l'ordre aux troupes requises par eux, de se retirer dans leurs casernes.

La municipalité s'en vit abandonnée vers trois heures du matin; beaucoup de ses autres satellites se découragerent et disparurent. Elle se trouva réduite à un petit nombre de défenseurs, avec lesquels elle se replia dans l'*Hôtel-de-Ville*. Mais le blocus qui s'ensuivit, obtint la place une heure après. Le commandant des sections y fit, à cheval, une entrée triomphante. Les conjurés vaincus furent saisis; on les conduisit en prison à travers un peuple furieux, à la vengeance duquel on eut bien de la peine à les soustraire.

Tel fut ce combat affreux, pendant lequel les Lyonnois se signalerent par un courage invincible, et par une loyauté pleine de compassion envers leurs prisonniers, tout indignes qu'ils en étoient. Les conjurés, au contraire, se livroient envers ceux des citoyens qu'ils avoient pris, à des actes barbares dont j'ai voulu épargner le détail au lecteur, déja trop oppressé de tant de scélératesse. Ne pouvois-je donc pas me dispenser de lui dire que les municipaux égorgeoient de leurs mains

dans l'*Hôtel-de-Ville* les citoyens enlevés des bataillons, et que, considérant avec joie leurs cadavres, ils outrageoient en eux la nature, la justice et le courage? Ne pourrois-je pas me dispenser de dire, qu'après avoir fait tirer sur une multitude sans armes, près du quai, avant l'affaire, ils avoient jetté dans le Rhône, les blessés, comme les morts? Oserois-je dire que les femmes des conjurés, non moins féroces qu'impudiques, s'amusoient à mutiler les mourans encore sensibles, en leur arrachant avec le dernier soupir, les attributs de la virilité? Ah! j'ai déja narré tant de crimes, et j'en ai encore tant à raconter, que je crois pouvoir glisser sur les horribles particularités de cette premiere catastrophe!.. Puisqu'ici les Lyonnois, dégagés du joug de la tyrannie, respirent quelques instans, qu'il me soit permis de respirer un peu moi-même dans l'histoire de leurs malheurs.

Ce qui se passa dans la capitale à cette époque, ne laissa pas douter, que le combat livré par les anarchistes à Lyon, ne tint à l'ensemble de leur complot. L'issue en fut différente, parce que les opprimés ne se trouverent pas les mêmes hommes, ni pour l'opinion, ni pour le caractere. A Paris, où le *girondisme* seul fut aux prises avec les *montagnards*, la victoire leur resta. A Lyon, où, sans système

système et sans ambition, l'indignation contre le crime soutint le combat, les suppôts de la *montagne* furent vaincus. Le *girondisme* devoit l'être par cela même que, n'étant qu'une faction, il étoit odieux à beaucoup, défendu par très-peu, et combattu par un grand nombre. Mais les *montagnards*, vainqueurs à Paris, ne pouvoient l'être dans une ville où s'élevoit contre eux, non simplement la colere d'un parti rival, mais celle de tout un peuple, plein de tout le courage de la probité. Ce ne fut que douze mois après, que leur faction se vit vaincue dans la capitale, par les forces que leurs crimes avoient accumulées contre eux. La tardive révolution *thermidorienne*, assez semblable par quelques circonstances avec celle que je viens de décrire, n'en a encore été qu'une imparfaite imitation. Les différences sont trop sensibles à l'observateur, pour que je sois obligé de les faire remarquer.

En des conjonctures moins dissemblantes, la marche des Parisiens, comparée à celle des Lyonnois, prouve que les villes, autant que les nations, ont leurs caracteres particuliers et distinctifs. Ce vendémiaire de Paris (1), si semblable

(1) Le carnage du 13 vendémiaire, an 4 de la république, (5 octobre 1795).

par ses formes, avec le 29 mai de Lyon, en produisant les mêmes crimes, a-t-il produit les mêmes phénomenes? Ici, comme là, mêmes prétentions d'inamovibilité de la part de ceux que l'opinion publique repoussoit: même permanence du peuple assemblé contre eux. Ici, comme là, le même homme dirige les ennemis de la volonté populaire: tous les bandits qu'on peut recueillir, sont armés par eux, contre elle; les citoyens sont insidieusement amenés sous le feu qui doit les écraser, et la trahison la plus atroce donne le signal du carnage. Mais à cette époque du combat, cesse la comparaison! On a vu par quels exploits répétés pendant dix heures, les Lyonnois emporterent la victoire: et l'on verra ce qu'ils firent pour en conserver les fruits. Sans vouloir insister sur les différences, je dirai, en général, que depuis les commencemens de la révolution, ces deux grandes villes, agitées dans le même sens et par les mêmes excitateurs, ont donné des résultats différenciés par le naturel de leurs habitans. L'esprit d'ensemble et l'énergie de caractere des Lyonnois, leur assuroient bien plus d'avantages que n'en pouvoient avoir les citoyens d'une ville immense et voluptueuse, où l'égoïsme qui isole, et le plaisir qui énerve,

produisent toujours la basse résignation de la mollesse. Les élans d'un tel peuple, s'il en a, viennent rarement de lui-même, et bientôt s'évanouissent avec la passion étrangere qui les a causés.

A Dieu ne plaise cependant que je veuille déprimer les habitans de cette cité, rivale d'Athenes et de Rome aux beaux jours de leurs artistes, de leurs orateurs et de leurs poëtes les plus célebres. Mais ces jours enchanteurs de l'antiquité, furent-ils ceux de la sagesse et de la bravoure? La liberté romaine périt sous les yeux d'Horace, de Virgile et de Cicéron; et le siecle de Périclès et d'Alcibiade ne fut pas celui de Thémistocle et d'Aristide.

LIVRE VII.

Alégresse et générosité des vainqueurs. Souplesse des conventionnels Gauthier et Nioche; leurs promesses et leur trahison. Les Lyonnois résignés de bonne foi à la république. R. Lindet vient à Lyon. Sa conduite et son départ. Procès de Chalier et de Riard. La convention veut les sauver. Leur condamnation et leur supplice. Cette ville devient le quartier-général du girondisme. *Députations de tous les départemens* fédéralistes. *Présence de Birôteau. Confiance funeste des Lyonnois. Préparatifs effrayans contre eux. Renaissance de leurs alarmes. Disparition du* girondisme. *Rétractations craintives de ses partisans. Le courage lyonnois s'électrise par le danger. Nouvelle résolution de vaincre. Dévouement à la guerre. Enthousiasme général. Travaux préliminaires du siege. Premieres opérations militaires. Dénomination de l'armée assiégeante.*

L'AURORE du 30 mai ne sembloit paroître sur l'horizon que pour éclairer la liberté, glorieusement reconquise par les Lyonnois. Affranchis

enfin du joug des assassins, qui pesoit sur leur tête depuis si long-temps; ils se livrerent aux transports de la joie, aux douceurs de la sécurité. Chacun d'eux éprouvoit un tressaillement indicible, en revoyant son concitoyen à l'abri du fer homicide. Delà un empressement unanime à courir, avec une sorte d'ivresse, les uns vers les autres, dans les rues, sur les places, pour s'embrasser, pour se féliciter mutuellement, sans se connoître autrement que par cette marque indéfinissable de probité, dont la conscience de gens de bien pare leur front. On avoit bien des regrets à donner à six cents d'entre eux qui avoient péri dans ce combat; mais devoit-on pleurer long-temps ces hommes si généreusement dévoués à l'honneur et à la patrie, dont les mânes sembloient venir partager la gloire du triomphe? Illusion délicieuse dont les Athéniens embrassoient la magie, lorsque dans les pompes funebres qui suivoient la victoire, les orateurs chargés de célébrer les morts, en évoquoient les mânes glorieux, pour consoler les vivans! C'étoit un délire universel, auquel le cœur se livroit avec d'autant plus de douceur, que les palmes qu'on venoit de cueillir, n'étoient souillées d'aucun tort. Le combat qu'on venoit de gagner, n'avoit laissé coupable, que le parti

vaincu. Toute la honte du crime terrassé écrasoit celui-ci, en même-temps que le reproche d'avoir provoqué l'attaque avec obstination, de l'avoir engagée avec perfidie, de l'avoir soutenue avec cruauté, retomboit sur lui.

Le vainqueur déplora néanmoins d'avoir été forcé de verser le sang des conjurés, quelque gangréné qu'il fût. Il s'appitoya sur ses féroces ennemis, parce qu'ils avoient encore la forme humaine, quoi qu'au fond, ce ne fussent que des tigres. Il secourut avec compassion leurs blessés, il ensevelit leurs morts avec respect. Il ouvrit même en faveur de leurs veuves et de leurs orphelins, une souscription considérable de bienfaisance, que la générosité lyonnoise s'empressa de remplir. Par elle, furent enlevés à la misere, à la faim, au trépas même, des races *hommivores*, qui ne vécurent que pour attendre l'occasion de dévorer d'aussi généreux bienfaiteurs.

Nioche et Gauthier se trouvoient déconcertés par la défaite des stupides brigands, avec lesquels leurs collegues Albitte et Dubois-Crancé, dont ils partageoient le *dantonisme*, avoient cru pouvoir soumettre Lyon aux *orléanistes* (1). En

(1) Nioche et Gauthier tenoient à la faction *Danton*.

même-temps que l'audace abandonnoit ces deux *conventionnels*, de nouvelles découvertes venoient achever de les confondre. Aux portes de la ville se présentoit un bataillon des gardes nationales de Montluel, requis par eux toute à l'heure encore, d'une maniere pressante, sous le faux prétexte que « la représentation nationale étoit insultée en leur personne, et que les *patriotes* se battoient avec succès contre les *révoltés* ». Assaillis de reproches, enveloppés d'indignation, ils tremblerent, sur-tout quand ils virent le comité des sections, prendre la résolution, de les dénoncer à la convention, comme complices de la plus

---

ainsi que Dubois et Albitte. Lorsque dans la séance des Jacobins, le 28 frimaire, an 2 (18 décembre 1793), Nioche fut dénoncé « pour avoir adhéré à la suspension de la municipalité *patriote* », ce fut Danton qui prit sa défense avec le plus de chaleur, et le plus de succès. « Il démontra que, dès son arrivée à Lyon, Nioche avoit donné la mesure de ce qu'il devoit faire, en répandant, avec Gauthier, la terreur parmi les aristocrates, au moyen des mesures vigoureuses qu'ils avoient prises ». Enfin Danton conclut que Nioche avoit « pour lui, les faits et les intentions ». Celui-ci prouva lui-même que Danton avoit raison. On peut voir ces apologies dans le *Journal de la Montagne*, n°. 37.

atroce des municipalités, et comme « coupables » de tout le sang répandu ».

L'hypocrisie, cette vile ressource des ames noires et lâches, étoit la seule qui leur restât. Ils l'employerent avec la plus basse perfidie. Aussitôt fut publiée une proclamation, dans laquelle ils rejettoient les torts de leur conduite, sur « des » avis alarmans qui les avoient induits en erreur »; et ils protesterent qu'ils reconnoissoient la fausseté des impressions qu'on leur avoit données. « Ils regarderent même comme *démontré*, que » les sections, loin de desirer une contre-révolu- » tion, étoient animées de sentimens républi- » cains, et n'avoient voulu que la réparation des » griefs dont elles avoient à se plaindre ». « Ci- » toyens », ajoutoient-ils, en s'adressant aux Lyonnois, « les inculpations dirigées contre vous, sont » fausses; les représentans du peuple s'empres- » sent de le publier : ils en porteront l'assurance » à la convention nationale (1) ». Insigne duplicité, dont toute la noirceur ne tardera pas à paroître !

---

(1) Tous ces détails, toutes ces citations, sont consignés dans les *procès-verbaux du comité des sections*, et des *administrations du district et du département*.

A dix heures du matin (le 30 mai), ils sortent de l'arsenal, avec les corps administratifs et les membres du comité des sections, pour se rendre à l'*Hôtel-de-Ville*. En passant près de l'arbre de la liberté, sur la place des *Terreaux*, tous s'arrêtent, et prononcent ensemble le serment « de maintenir la liberté, l'égalité, la république une et indivisible, la sûreté des personnes et des propriétés »; ils s'engagent formellement en outre « à la plus entiere soumission aux lois ».

Dans l'assemblée que tous allerent former ensuite dans l'*Hôtel-de-Ville*, au milieu d'une foule de citoyens, accourus pour les entendre, Nioche, imperturbablement hypocrite, gémit sur les malheurs de la veille, et promit d'aller lui-même rendre compte à la convention de « l'énergie avec laquelle les Lyonnois venoient de réprimer les attentats par lesquels on avoit voulu leur ravir la liberté ». Nous verrons bientôt comment il s'acquitta de sa promesse.

Gauthier ne donna pas des paroles moins trompeuses : il ajouta qu'il « assureroit la convention des bons principes qui animoient les citoyens de cette ville ». L'un et l'autre ont rempli leur engagement, s'il suffisoit pour cela de mander ces choses, en les démentant presqu'aussi-tôt. Ils

écrivirent effectivement à la convention, une lettre qui y fut lue, dans la séance du 3 juin, où ils affirmoient, que le mouvement n'étoit provenu que d'un « mécontentement légitime, contre une » municipalité qui abusoit de ses pouvoirs : et » non d'aucune intention contre-révolution- » naire ».

Ce témoignage étoit la vérité même. Les Lyonnois, je l'ai dit, étoient devenus républicains par raison et de bonne foi. Il eût suffi de l'être alors sincèrement avec eux, pour les attacher véritablement à la république. Les *girondins* qui restoient maîtres de leur ville, les maintinrent dans cette disposition, jusqu'à ce qu'eux-mêmes, défaits et dispersés, y eurent perdu leur influence.

Ganthier et Nioche, qui déja s'étoient échappés de Lyon, pour aller respirer à leur aise, loin d'une ville qui leur avoit imposé tant de contraintes, étoient à Chambéry, lorsque la Renommée, portant au loin sa voix désormais sinistre, leur apprit les événemens de Paris, dans les deux journées (du 31 mai et 2 juin), qui virent la convention, subjuguée par des factieux plus hardis, proscrivant une partie intégrante d'elle-même. Alors Gauthier et Nioche, réunis en conseil, avec leurs complices Albitte et Dubois-Crancé,

déciderent qu'ils démentiroient eux-mêmes, sans délai, la lettre équitable et vraie que la peur leur avoit arrachée.

La convention venoit de se donner un nouveau comité, sous le nom de *salut public*. Cette institution, dont ceux d'*insurrection* avoient fourni le nom et l'idée, ne devoit pas manquer au regne de *la terreur*. Foyer concentrique de toutes les fureurs de l'ambition et du crime, il usurpoit tous les pouvoirs, subjuguoit la justice, et devenoit le tyran de la convention, comme de la France.

Ce fut à ce comité, devenu le centre de toute correspondance essentielle, que les deux commissaires, conformément à la résolution de leur conseil, se hâterent d'écrire (le 4 juin), que « Lyon avoit foulé aux pieds les principes et la » représentation nationale ». Il ne se pouvoit voir de rétractation plus subite, plus fausse, et plus impudente. Gauthier la développa dans un écrit, publié le 9 juin, à Grenoble, où il affirma que la journée du 29 mai des Lyonnois, avoit tous « les caracteres de la révolte, et qu'elle étoit » une vraie contre-révolution », puisqu'ils avoient mis dans les fers des scélérats qui s'appelloient *patriotes*. Ne faut-il pas que la passion du mal

soit forte au-delà de toutes les conceptions, pour l'emporter, je ne dis pas : sur l'empire de la vérité, de l'équité ; mais sur le plus ombrageux et le plus indomptable de tous les sentimens innés en nous : celui de l'amour propre, qui ne souffre point qu'on s'outrage soi-même par des démentis aussi formels ?

Nioche, de son côté, se transportoit à Paris, pour y faire un rapport dans le même sens, contre ces mêmes Lyonnois, que naguere il flattoit avec tant de perfidie. Ce rapport, sans être aussi calomnieux que celui de Gauthier, n'en étoit pas moins en contradiction avec les déclarations et les promesses qu'il leur avoit faites. On ne pouvoit se méprendre sur la cause de ces infâmes rétractations, qui avoient pour but de capter la bienveillance des Jacobins, dont l'acharnement contre Lyon, étoit si violent, que même près d'un mois ensuite, Bentabolle reprochoit encore à ces deux commissaires d'avoir eu l'air d'en excuser un seul instant les citoyens (1).

La formidable colère dont s'animoit contre cette ville, la toute puissance nouvelle de la faction triomphante, ne pouvoit rien changer à la

(1) Séance des Jacobins, 30 juin.

détermination des Lyonnois. Ils interpelloient la justice de prononcer sur les monstres qu'ils lui avoient livrés. Challier, Hydins, Riard et tous les autres conspirateurs, enchaînés, ne pouvoient échapper à cette résolution inflexible de la vertu, qui ne vouloit pas que leurs forfaits restassent impunis. Les papiers saisis dans leur domicile, et dans leurs différentes archives, ainsi que leurs correspondances interceptées, mirent au jour la scélératesse la plus profonde et les complots les plus terribles. Tout appelloit un châtiment sévere contre des monstres dont les délits crioient si hautement vengeance, et dont l'existence prolongée sembloit une trop extrême calamité. Néanmoins, observateurs scrupuleux de toutes les formes qui sont propices aux accusés, les juges lyonnois, craignant de céder à d'autre impulsion qu'à celle de la justice, tinrent son glaive suspendu jusqu'à ce que, par l'accumulation des preuves, ils fussent assurés que c'étoit, non la passion, mais la loi même qui déterminoit à frapper les coupables.

Ce délai d'une intégrité timorée, donnoit à leurs amis l'espoir de les sauver; les deux commissaires les couvroient de leur protection dans les rétractations dont je viens de parler; et la

société des Jacobins de Paris, tendoit au même but, en répétant les calomnies de Nioche, arrivé déja pour noircir les Lyonnois. Désolée de voir que la municipalité s'étoit laissé vaincre, elle se repentoit bien franchement de ne l'avoir pas fait suspendre auparavant, pour ôter à ses ennemis cette occasion d'en triompher. Mais, d'après Nioche lui-même, cité par le *cordelier* Legendre; devoit-on craindre sa défaite, en voyant son *patriotisme*? « Ah! c'est au moyen de la scélé-» ratesse, disoit celui-ci, que l'aristocratie, l'é-» goïsme, le *modérantisme* l'ont emporté... Sou-» tenez la municipalité; elle a des droits à votre » estime, malgré le tort de ses revers : défendez » ses intérêts, c'est la seule autorité qui soit restée » pure (1) ».

Laussel qui, amené précédemment dans les prisons de l'Abbaye, ne couroit pas les risques de ses collegues, et méritoit par sa complicité même avec eux, un grand crédit auprès de la convention, se déclara leur défenseur. Ce fut une singularité bien épouvantable, de voir ce malfaiteur insigne, encore chargé de fers, écrire audacieusement à l'assemblée, pour protéger auprès

(1) Séance des Jacobins, 10 juin.

d'elle ces coupables atroces, et pour lui dicter des mesures propres à faire écarter des Lyonnois survenus pour la mettre au fait de la vérité : c'est ce qu'on vit dans la séance du 21, où l'on lut en même-temps une lettre de Marat, qui donnoit tout le relief de sa recommandation à celle de Laussel. R. Lindet, faisant alors valoir les demandes de l'un et de l'autre, obtint un décret, qui mit Challier et ses complices sous la sauvegarde de la convention. Sans oser d'abord les absoudre, mais pour les soustraire sûrement à la sévérité d'une justice implacable, elle évoqua leur procédure à son tribunal révolutionnaire, non moins favorable au crime, que cruel à la vertu. Laussel, absous bientôt par lui, confirma l'une de ces vérités; et l'autre n'étoit déja que trop démontrée par le sang innocent qu'il avoit judiciairement répandu.

Mais les Lyonnois ne vouloient pas que leurs oppresseurs, vaincus à si grands frais, pussent être innocentés dans ce même tribunal, où Marat venoit d'être porté en triomphe. Une loi, non expressément révoquée, qui établissoit que les jugemens seroient rendus sur les lieux du délit, servit de motif au refus qu'on fit de céder les coupables; et l'on déclara que la nature de leurs

forfaits exigeoit une punition éclatante, au sein de la ville qu'ils avoient désolée, sur la place même qu'ils venoient d'ensanglanter.

Tant de fermeté augmenta les alarmes de leurs protecteurs ; elle irrita le courroux de la convention à tel point, que le 3 juillet, recourant aux expédiens extrêmes, cette assemblée ordonna à ceux de ses membres qui se trouvoient à l'armée des Alpes, « de prendre, pour l'exécution de sa » volonté, tous les moyens de force nécessaires »; et en même-temps elle rendit tous les dépositaires de l'autorité publique à Lyon, responsables individuellement sur leurs têtes, des atteintes qui pourroient être portées à la sûreté des scélérats, mis en jugement.

La justice lyonnoise ne sut pas mollir devant ces menaces protectrices du crime. Les citoyens, dans leurs sections, demanderent l'établissement du jury pour prononcer, après le développement des charges et l'audition des témoins. Des défenseurs officieux furent donnés aux coupables, et remplirent avec fidélité ce repoussant ministere. L'indulgence s'en mêla ; car la condamnation à mort ne tomba que sur deux des plus criminels : Riard et Challier (1). Riard, condamné pour les lâches

(1) Les autres scélérats resterent en prison jusqu'après le

et

et cruels assassinats qu'il avoit commis dans la journée du 29 mai, sur les blessés, vit monter avant lui, sur l'échafaud, Challier qui méritoit de l'y précéder, comme chef des brigands révolutionnaires de Lyon. Challier, convaincu d'avoir dirigé tous leurs complots, et d'avoir prêché le meurtre et le pillage, perdit la tête, le 16 juillet;

siege. Parmi eux, il en étoit un qui mérite une mention particuliere = c'est R. Hydins, scélérat exalté qui, lié avec Dodieu, s'agitoit dans le sens des *Cordeliers*, et fut commissaire national du tribunal du district. C'est par ses aveux qu'il nous suffira de le démasquer. Dans une lettre du 21 février 1793, il « déclare qu'il déteste d'Orléans et » consorts, mais qu'il s'intéresse pourtant au sort de son » malheureux fils; et il se flatte d'avoir travaillé de tout » son pouvoir à la convocation de la convention, d'en » avoir même donné l'idée, à l'assemblée législative, dès » le mois de mai 1791 ». — Dans une autre lettre, du 29 avril 1793, il se plaint de ce que le *robespierriste* Challier *et ses* clubistes le desservent; il dit que, « dès avril 1790, » il a souri à la liberté, et correspondu avec Mirabeau, » Lemonthey, Fauchet, Rolland. Enfin, il se fait un mé» rite d'aller propagandiser dans les villages et villes cir» convoisines ». Lorsque jetté dans les fers, Hydins apprit qu'à Paris, Robespierre l'emportoit sur Danton, et qu'à Lyon, Challier alloit être condamné au supplice, le désespoir le porta à se donner la mort : on le trouva pendu dans sa prison.

sous le fer encore vierge de cette guillotine, à laquelle il avoit en vain dévoué tant de victimes. Un sort encore plus juste que bizarre, se jouant de ses complots meurtriers, voulut que lui-même fit l'essai de cette homicide machine, envoyée de Paris, plus de six mois auparavant, pour satisfaire sa férocité. Cet essai fut cruel, car il est vrai que l'exécuteur et l'instrument de mort, n'étant point encore exercés, doublerent la peine de ce phénomene de scélératesse, et la rapprocherent par hasard, de la proportion de ses forfaits. Ses derniers instans ne furent marqués par rien de singulier et de courageux. Après avoir montré dans le trajet de la prison aux *Terreaux*, une sorte de stoïcisme, il avoit pâli, en appercevant l'instrument du supplice ; et ses forces l'avoient abandonné, lorsqu'il avoit fallu monter sur l'échafaud. Sans avoir, ni la force, ni la volonté de haranguer les assistans, il avoit subi machinalement son sort, comme les suppliciés vulgaires.

Ainsi finit ce frénétique, sur les derniers instans de qui ses partisans ont débité des fables, propres à faire croire qu'il étoit mort en grand homme. Nous verrons, en son temps, que la convention n'omit rien pour les accréditer et pour illustrer sa mémoire.

R. Lindet, qui parloit alors comme Dubois-Crancé, Albitte, Gauthier et Nioche, revenoit de Lyon, où il s'étoit distingué par beaucoup de modération et d'équité, malgré les désagrémens qu'il y avoit éprouvés. On avoit refusé de reconnoître ses pouvoirs, parce que leur date étoit postérieure à ce jour fatal, qui détruisit l'intégrité de la convention; cependant appellé, comme témoin, aux séances des corps administratifs, il s'y étoit convaincu que les Lyonnois étoient sincérement résignés à la république, qu'ils respectoient la liberté des personnes et la sûreté des propriétés. Il l'avoit même écrit à ses quatre collegues, en leur reprochant leur arrêté du 14 mai, « comme étant la source de tous les malheurs de » cette ville »; et il avoit eu le courage de leur dire que, « puisqu'elle vouloit la république, » employer les armes contre elle, seroit un attentat contre la patrie elle-même (1) ».

Mais rentré sous la tyrannie conventionnelle, qui s'augmentoit de plus en plus, il parla dans son sens, avec d'autant plus d'inclination et de facilité, qu'il étoit encore ému d'être sorti de

(1) *Lettre de R. Lindet à Dubois*, etc., datée de Lyon, 21 juin.

Lyon, avec la peur d'y être enfermé, comme ôtage, dans le château de *Pierre-Scize*. Il ne savoit plus être généreusement véridique, en faveur d'une ville qu'il n'avoit quittée, que parce que sa liberté y étoit sans garantie.

La détermination annoncée authentiquement par les Lyonnois, de conserver les avantages du 29 mai, désignoit Lyon, comme un point central d'insurrection, à tous les départemens que soulevoit l'attentat commis sur la convention, par elle-même. Ils envoyerent en cette ville des députés chargés de ranimer, avec des louanges et des offres de secours, le courage de ses habitans. Le même jour y vit cinquante-deux députations départementales, réunies en un dîner qu'ils leur donnerent. Celle de Marseille leur décerna sur la place de *Bellecour*, au bruit de l'artillerie, des couronnes de lauriers, comme récompense de la victoire acquise, et comme prix de celle qu'on espéroit d'eux encore. Pouvoit-on n'y pas compter, quand on voyoit ce flatteur augure, accompagné de l'offre, que plus de quatorze villes et de quatre cents villages venoient faire en même-temps de toute espece de secours ?

Tant de favorables auspices exaltoient la confiante énergie d'une nouvelle administration,

que les circonstances avoient enfantée, et à qui l'autorité principale étoit dévolue. Cette puissance centrale, sous le nom d'*administration départementale populaire*, étoit composée d'individus délégués des assemblées primaires de chacune des communes du département. Son premier acte fut d'adhérer à toutes les députations qui vinrent notifier à Lyon, leur détermination de méconnoître la convention et ses décrets, tant que la représentation nationale resteroit aussi criminellement incomplette. La conséquence nécessaire de cette adhésion, étoit de rejetter la constitution récemment publiée, qui joignoit au vice d'émaner d'un pouvoir illégal, celui d'être odieuse par ses monstrueuses inconvenances. L'assemblée départementale populaire fit résonner au loin cette énergique conséquence, déja répétée de toutes parts ; et des députés partirent de son sein pour aller, sur les lieux même qui en retentissoient, répondre aux députations qu'on en avoit reçues, et s'y faire confirmer les promesses qu'elles étoient venu faire aux Lyonnois.

Ces dispositions si actives à une fédération puissante contre la partie dominante de la convention, portoient, il est vrai, toutes les livrées du *girondisme*. L'assemblée départementale popu-

laire étoit sous sa direction, et les députés qu'elle avoit envoyés dans les départemens, afin de cimenter la coalition proposée, étoient *girondins*. Pour la diriger, l'un de leurs coriphées proscrits, le *conventionnel* Biroteau, s'étoit jeté dans Lyon. Les Jacobins crurent faussement que Rolland l'y avoit suivi; Biroteau s'y trouva seul *agissant* de ses confreres fugitifs, car il ne faut compter pour rien, Vitet qui, proscrit aussi, comme étant des leurs, s'y cachoit dans l'obscurité de l'inaction. Biroteau agit ouvertement en faveur de son parti; il visita les sections, et les harangua pour les encourager. Ce ne fut pas tout-à-fait sans fondement, que Couthon, dans la séance du 11 juillet, lui imputa la résolution qu'elles avoient prise, de ne plus reconnoître la convention.

Cette résolution, qui fut suivie d'une illumination générale, et de plusieurs autres expressions d'une joie universelle, n'avoit pas eu le même principe dans tous les citoyens. Le plus grand nombre en avoient tressailli, comme de l'affranchissement décidé d'une abominable tyrannie; quelques royalistes s'en étoient réjouis, parce qu'ils y voyoient une chance favorable. Mais les *girondistes* en triomphoient avec plus de raison:

Lyon, que le *royalisme* avoit négligé, et d'où ils l'eussent eux-mêmes soigneusement banni, s'il s'y fût montré, étoit devenu leur citadelle et la capitale de leur éphémere empire.

Il ne leur manquoit que de s'y réunir tous, pour qu'elle devint une rivale imposante de Paris, où régnoit la faction contraire. Mais leur inhumaine et timide politique, de mettre Lyon entre eux et lui, ne pouvoit que sacrifier cette ville, en achevant de les perdre eux-mêmes. Leur présomption sur-tout détermina ces malheurs. Ils crurent qu'il suffiroit d'opposer la fiere contenance d'une grande cité, avec les apparences d'une fédération départementale et les rassemblemens inanimés du Calvados, pour faire plier vers eux la convention. Et cette perfide confiance, se communiquant aux Lyonnois, les endormit à dessein, dans l'idée qu'ils ne seroient jamais assiégés.

Le *girondisme*, qui vouloit vaincre uniquement par leur menaçante fermeté, vouloit aussi les empêcher d'engager un combat, dont il craignoit que les *royalistes*, ennemis des *girondins*, comme des *jacobins* et des *cordeliers*, ne vinssent s'emparer pour vaincre également ces trois factions, et rester maîtres du champ de bataille. Ce n'est qu'à ce motif qu'il faut attribuer la détermination que le

girondiste Guillin fit prendre à la commune, dont il étoit le procureur-général, de ne point s'emparer d'un convoi de trente pieces de canon de 24 et de 16, ainsi que de beaucoup d'affûts de rempart, de caissons, de boulets, qui passoient par Lyon, pour se rendre à l'armée des Alpes et des Pyrénées. Quoique les gens sages prouvassent que la sûreté publique prescrivoit de retenir ces secours, qu'une providence tutélaire sembloit avoir envoyés à la disposition d'une ville qui manquoit de grosse artillerie, le systême *girondin* avoit prévalu; le convoi étoit parti : et Lyon restoit dépourvu des principaux moyens de soutenir un siege. On se berçoit dans l'inertie de la sécurité, en se racontant que Dubois-Crancé, ayant déja révoqué des ordres, donnés, le 2 juin, à Kellermann, pour qu'il envoyât sur Lyon, une armée considérable : avoit les mêmes raisons qu'alors, de ne pas dégarnir les frontieres, encore plus menacées qu'auparavant.

On ne tarda pas à se détromper, en interceptant les dépêches des commissaires de la convention. On reconnut que Dubois-Crancé et Gauthier, malgré ce danger certain des frontieres, vouloient conquérir cette ville (1). On découvrit

(1) Entre autres preuves, la suivante mérite d'être

que, s'attendant à y être incessamment autorisés; ils faisoient contre elle, de formidables préparatifs, et sollicitoient en outre le comité de *salut public*, de faire filer à leur aide, 15 bataillons de l'armée du Rhin. On vit que, regardant les Lyonnois, comme des ennemis qu'il falloit absolument subjuguer ou détruire, ils proposoient de les dévouer tous à la peine de mort, comme des *émigrés contre-révolutionnaires*. Ils écrivoient à l'infernal comité, en ces termes : « Si vous voulez » qu'on se réjouisse même de leur châtiment, » autorisez les communes des lieux, où leurs » biens sont situés, à se les partager : un tel dé- » cret vaudra mieux que cent mille hommes; » parce que les pauvres aimeront mieux partager » leurs biens, que de les servir pour leur ar-

---

remarquée. Je tiens d'un homme qui fut l'agent du gouvernement dans le traité de la France avec Geneve, à la fin de l'année précédente, que, se trouvant à Lyon, à l'époque dont nous parlons, il fut chargé, par quelques Lyonnois, d'aller proposer des accommodemens à Dubois-Crancé dont il étoit assez particulièrement connu, et que celui-ci lui répondit : « Avec tes pacifications, tu m'as déja gâté » l'affaire de Geneve : ne vas pas me gâter celle de Lyon : » je ne veux y envoyer que des bombes ».

» gent (1) ». L'on apprit, que par l'ordre de ces deux *conventionnels*, le général Cartaut arrêtoit à Valence, tous les négocians lyonnois qui se rendoient, par le Rhône, à la foire de Beaucaire; et qu'il emprisonnoit leur personne, et voloit leurs marchandises. Enfin l'on sut que la convention alloit approuver ces vexations horribles. Elle écoutoit avec plaisir, Legendre qui, dans la séance du 11, se travailloit l'imagination pour proposer des mesures plus rigoureuses encore. La convention les adoptoit toutes, elle décrétoit que « le comité de *salut public* donneroit les or- » dres nécessaires pour détruire les autorités illé- » gales de Lyon, et les livrer au tribunal révo- » lutionnaire; elle ordonnoit de séquestrer les » biens de quiconque avoit pris part à la révolte, » destinant ces biens, disoit-elle, aux *patriotes* » indigens et persécutés; et enfin elle suspen- » doit les paiemens dûs aux Lyonnois, non-seu- » lement par l'état, mais encore par les parti- » culiers ».

Qui croiroit, que Dubois et Gauthier, jaloux de s'approprier les créances des Lyonnois, trou-

(1) *Lettre* datée de Grenoble, 8 juillet. *Premiere partie des pieces. N°.* 76, *pag.* 155.

verent encore le moyen d'enchérir sur ce décret si horriblement spoliateur ? Un de leurs arrêtés, rendu le 19, décida que les débiteurs des Lyonnois « resteroient débiteurs, même en s'acquit- » tant envers les légitimes créanciers », dont les deux *conventionnels* frappoient les quittances de nullité : comme si le bon droit n'étoit qu'une chimere, esclave de leurs caprices.

On ne pouvoit plus se faire illusion sur la guerre prochaine et sérieuse, dans laquelle on alloit se trouver engagé. Déja, par anticipation au décret du 14, qui la commanda, le conseil exécutif, par l'organe de Destournelles, son président, donnoit l'ordre de faire marcher des troupes sur Lyon. Le quartier-général étoit indiqué à *Bourg-en-Bresse.* Une colonne nombreuse, accompagnée des *conventionnels* Reverchon et Laporte, s'avançoit par le Mâconnois; de toutes parts se publioient des réquisitions, assaisonnées des mensonges les plus propres à pousser les habitans crédules et barbares des campagnes, contre cette ville opulente.

D'autre part, on apprenoit que l'ouragan du *jacobinisme* dissipoit les rassemblemens du Calvados, fléchissoit les villes récalcitrantes, détachoit de la coalition certains départemens, en ébranloit

beaucoup d'autres : le fier Jura se laissoit dompter, et la pétulante Provence commençoit à perdre de son effervescence. Le *girondisme* alors se déconcerta dans Lyon ; ceux qu'il avoit fait mouvoir, revenant sur eux-mêmes, s'effrayerent de la résistance qu'ils avoient faite. Les administrateurs, ne voyant plus que le glaive auquel ils étoient dévoués, envoyerent promptement leur rétractation individuelle à la convention. Ils la prierent de les excepter nominativement du décret de mort, rendu contre les Lyonnois rebelles : promettant, pour titre et pour prix du pardon qu'ils demandoient si humblement, de faire accepter incessamment par les sections, cette constitution, naguere si fiérement refusée (1). Trois mille Lyonnois, qui vouloient partir pour aller enlever de force, des grains achetés et payés, dont les Jacobins de Mâcon s'emparoient, en sont empêchés par ces tremblans administrateurs. Ils se bornent à faire demander ces subsistances à Reverchon et Laporte, par une députation suppliante qui, protestant le repentir général, est chargée d'annoncer que les assemblées primaires, déja

(1) *Lettre des administ.*, du 24 juillet, lue dans la séance du 28.

convoquées, vont docilement accepter la constitution.

Effrayées elles-mêmes, ces assemblées se laisserent aller avec le *girondisme* abattu, qui ne les entraînoit que parce qu'en les exaltant auparavant, il se les étoit attachées. Elles reconnurent effectivement la convention, elles accepterent son code, et lui députerent même quelques-uns de leurs membres, pour qu'en exposant ces actes de soumission, ils en obtinssent en échange la révocation des terribles anathêmes lancés contre elles.

Ce découragement, si inconcévable par son humiliation, avoit lieu, peu de jours après celui où, dans la confiance d'une inébranlable supériorité, l'on avoit, sans crainte aucune des Jacobins, fait tomber la tête de leur agent principal. Le changement étoit affreux. On eût dit qu'il s'étoit élevé du sang corrompu de Challier, des esprits mortiferes, qui avoient asphyxié l'énergie des Lyonnois : de même qu'après les orageuses fermentations de la terre, l'air, chargé de miasmes putrides, introduit dans nos veines, des principes de coagulation et de mort. Ne sembla-t-il pas qu'après cet acte hardi de justice, Lyon eût épuisé son immense indignation, comme après

un effort extraordinaire, le corps tombe d'affoiblissement ?

Le *girondisme* vaincu disparoissoit de l'arêne, mais en vain ceux qu'il avoit mis en avant, sollicitoient la grace de la ville, auprès de la convention. Ils n'avoient point à faire à ce sénat de Rome qui s'abstint, dans sa colere, de détruire Carthage et d'achever la conquête de l'Afrique, quand il vit à ses pieds, les Carthaginois implorer sa clémence : « il agrandissoit plus son empire par » le pardon que par la victoire », comme dit Tite-Live (1). Mais la convention qui ne vouloit regner que par la terreur et la mort, ne négligea pas, afin de vaincre et d'asservir Lyon, cette facilité qu'indiquoit la foiblesse de la résipiscence. Les supplians envoyés de cette ville, désespérant du succès de leur mission, et craignant pour leurs personnes, se hâterent d'échapper au danger qui les poursuivoit, et revinrent dans leur patrie.

Pourquoi, se demande-t-on ici, Lyon rentrant dans la classe des villes et des départemens qui, après s'être soulevés contre la convention, étoient

---

(1) *Lib. XXX*, *N.* 42.

revenus sous son joug, n'obtenoit-il pas de même, le pardon d'une révolte qui leur étoit commune avec lui? Le secret de cette énigme est dans l'opiniâtreté que le parti d'Orléans mettoit à conquérir cette ville. Après avoir en vain tenté de la gagner, d'abord par le *rollandisme*, il ne vouloit pas manquer cette occasion de la subjuguer pour son compte, avec toutes les forces de la république, par le moyen des *Cordeliers*. Legendre, dans sa mission, avoit en vain essayé cette entreprise, sans le secours des armes; Dubois-Crancé, Albitte, Gauthier et Nioche l'avoient mieux engagée, par leur arrêté du 14 mai. Mais l'événement du 29 étoit un trop beau prétexte d'occuper Lyon avec des troupes, pour ne pas en profiter, quoique les Lyonnois pussent faire afin d'éviter ce malheur. Aussi voit-on Dubois-Crancé, dès le 2 juin, requérir « de l'artillerie de siege et de bataille, » dix bataillons, deux escadrons », pour entreprendre la conquête de Lyon, avant que d'y être autorisé par aucun décret : dès-lors il vouloit détourner à son usage, de son autorité privée, les quatre mille hommes que la convention envoyoit à Toulon (1).

---

(1) La réquisition qui en fut faite à Kellermann, est datée de Chambéry, 2 juin; R. Lindet pendant son séjour à Lyon, en avoit suspendu l'effet.

C'étoit dans les mêmes vues que Danton écrivoit à Dubois : « Si vous ne pouvez forcer par les ar- » mes, cette cité superbe, il faut la réduire en » cendres (1). Et ceux qui, trompant sur la réalité de son repentir, firent excepter Lyon, de l'amnistie accordée à tous les compagnons de sa prétendue révolte, étoient, comme les Dubois et les Danton, les suppôts connus de l'*orléanisme*.

Ce parti donc montroit dans la convention, une résolution irrévocable d'asservir Lyon par la force; il s'acharnoit à n'y voir que des coupables. Plusieurs de ses plus impudens fauteurs, disoient hautement, « qu'ils seroient bien fâchés qu'on » leur ôtât la satisfaction d'y trouver des aristo- » crates à punir ». Dubois et Gauthier ordonnoient à Reverchon et Laporte de n'avoir aucun égard à la résipiscence des Lyonnois, quel qu'elle pût être, et de poursuivre rigoureusement l'exécution des terribles décrets lancés contre eux (2).

---

(1) La lettre, où Danton s'exprimoit ainsi, à la date du 21 juillet, fut interceptée et publiée par les Lyonnois. Danton crut devoir la désavouer en face de la convention, dans la séance du 21 août.

(2) *Lettre* du 21 juillet, écrite de Grenoble à Mâcon, où étoient Reverchon et Laporte : elle se termine par exiger d'eux *le plus profond secret*. . . . .

Cette

Cette détermination bien reconnue de les traiter en rebelles, quoiqu'ils pussent faire, releva leur courage amolli. Ils se demanderent à eux-mêmes, s'ils n'étoient pas encore les hommes du 29 mai ; ils se sentirent capables d'une seconde victoire. On eût dit que l'espece de tremblement qu'ils venoient d'éprouver, étoit comme ceux du lion, en qui les frissons de la fievre sont des signes de force, plutôt que des symptômes de foiblesse. La proposition que Dubois leur fit de lui livrer tous leurs chefs, révolta leur loyauté ; et celle de s'abandonner sans armes aux tigres qui les menaçoient, souleva encore une fois l'indignation générale.

Ce fut un beau moment pour cette ville, que celui où ils dirent : « On nous croit donc abattus, » parce que nous nous appaisons : ne cédons-» nous que pour qu'on nous écrase ? Lyon con-» noît la soumission, mais non le joug ; l'oppres-

Il existe bien d'autres preuves de la résolution de détruire Lyon, dès cette époque, quelque parti que prît cette ville. Un Lyonnois se trouvant à Montpellier, au commencement de mai, fut sollicité par quelques initiés qui s'intéressoient à lui, de ne pas retourner dans sa patrie, et d'en faire sortir tout ce qui lui étoit cher. Il lut dès-lors le plan des horreurs qu'elle a éprouvées depuis.

» sion veut encore peser sur nous ; eh bien ! *nous*
» *lui résisterons, ou nous périrons tous : nous vou-*
» *lons être libres, et nous le serons* (1).

(1) *Lettre des officiers municipaux provisoires à Dubois-Crancé, Albitte, etc.* en date du 18 juillet : signée, *Bémani*, président.

L'histoire des temps passés avoit déja prouvé la bravoure et la magnanimité des Lyonnois. Nous avons vu dans le Liv. I, pag. 4, qu'au 13e. siecle, ils se souleverent contre la tyrannie, se formerent en milices citoyennes, s'affranchirent du joug par plusieurs combats, et se donnerent un gouvernement municipal. Dans des temps postérieurs, nous voyons (1430), les Lyonnois s'opposant à ce que les troupes du prince d'Orange et du duc de Savoie, envahissant le Dauphiné, et les taillant en pieces, à la bataille d'Anthon (près de Lyon). Nous les voyons, après celle de Saint-Quentin (1554), marchant au secours du comte de la Guiche, enfermé dans la ville de Bourg, par seize mille Espagnols, et les empêchant de rien entreprendre contre elle. Nous les voyons, sous de Biragues, (1567), déconcerter par leur vigueur et leurs mesures, les Calvinistes, sur le point de devenir maîtres de Lyon. Nous les voyons (1593), attaquer le duc de Nemours, qui, abusant de son poste de gouverneur, pendant la ligue, profitoit des divisions, pour s'emparer de la ville; ils le poussent, de rue en rue, l'acculent contre la montagne de *Fourvieres*, le saisissent et l'enferment au château de *Pierre-Scize*. Nous les voyons enfin, ayant à leur tête le libraire, Horace Cardon, repousser les ligueurs et les faire renoncer au dessein d'enlever leur ville à l'empire d'Henri IV.

A ce mot héroïque qui réveille, dans toutes les ames, l'énergie du courage, avec la conscience de la bravoure, le peuple Lyonnois, quoique voué par état, aux paisibles occupations du commerce, se livre impétueusement au terrible métier des armes, et se prépare aux horreurs de la guerre. Il charge du commandement général, un ancien lieutenant-colonel des chasseurs *des Vosges*, qui avoit commandé en second la garde constitutionnelle de Louis XVI, Perrin de Précy, homme d'un jugement sain, d'une volonté ferme, d'un courage froid et d'une valeur à toute épreuve. Autour de lui se rassemble un état-major de son choix. La trompette du combat a semblé sonner en même-temps l'annonce de la victoire. L'on prend les armes avec ardeur. Cette ville naguere morne et craintive, est dans l'agitation d'un camp, à la veille d'une bataille, où tout promet des lauriers. La justice de sa cause, le sentiment de son droit, plus encore que celui de ses forces, le souvenir enivrant des précédens succès, exaltent les espérances en de nouveaux triomphes.

Toute la jeunesse lyonnoise, élancée de conditions diverses, par une émulation qui fait oublier rang, fortune, distances, ne connoît plus que le danger de la patrie ; elle se rassemble sous

les ordres de Précy, et se rend docilement dans les postes et les casernes où il la distribue. Soumise désormais aux rigides observances de la discipline militaire, sans regretter le bien-être et l'indépendance qu'elle abandonne, elle est en quelque sorte avide des fatigues et des périls de la guerre. Les autres citoyens de tout état et de tout âge, mariés et vieillards, veulent aussi partager les honneurs de la défense d'une patrie commune; les femmes même à l'envi s'y consacrent à leur maniere : les doigts délicats de celles qui n'avoient jusques-là manié que le lin et la soie, fabriquent déja des gargousses. La mere, l'épouse, qui n'eurent que des affections tendres, composent la foudre qui doit frapper les dévorateurs des peres et des enfans. Quelques-unes d'entre elles prennent même les armes et le disputeront aux hommes en bravoure (1). Les classes les plus inertes de la société produisent des défenseurs actifs. Celle des domestiques fournit des bataillons qui ne recule-

(1) On peut citer, entre autres, Marie Adrian, âgée de 17 ans, couturiere, qui servit, comme canonniere, déguisée en homme; et Marie Loliere, femme Cochet, papetiere, âgée de 27 ans, pareillement habillée en homme. Elles ont péri toutes deux après le siege, par le fer des bourreaux.

ront jamais; et l'on verra des ecclésiastiques dans celles des phalánges, dont la pétulance ne pourra se contenir (1). Le reste des habitans va travailler à la construction des redoutes qui, sous la direction de l'ingénieux Chenelette, lyonnois, ancien officier d'artillerie, s'élevent presque soudainement, comme autant de chefs-d'œuvre de l'art des fortifications. L'habile fondeur Schmitt met l'airain en fusion pour multiplier les bouches qui doivent vomir le tonnerre contre l'ennemi : deux fonderies y travaillent sans cesse. Les chevaux de toute espece, que le riche abandonne, servent à composer une cavalerie ; l'artillerie trouve des voituriers qui consacrent les leurs à son service. L'enthousiasme général enfante des prodiges : on votera bientôt unanimement dans les sections, l'établissement d'une caisse militaire, pour la formation de laquelle chacun s'empressera de payer la somme à laquelle on l'aura taxé ; chacun à l'envi consentira bientôt à la création prévoyante d'une monnoie obsidionàle, en papier hypothéqué sur toutes les fortunes particulieres ; la bonne foi pu-

(1) Témoin : Benoît Nizier Servier, ci-devant curé de St-Georges, et depuis, premier vicaire de l'évêque Lamourette, qui servit comme quartier-maître : il a été fusillé après le siege. On en pourroit nommer beaucoup d'autres.

qualification de *brigands* sembloit la plus propre aux Lyonnois pour désigner alors ces ennemis ; mais cette dénomination partoit d'une force d'indignation, dont le calme de l'histoire exige que je m'abstienne. L'historien sage et fidele, environné de modération, n'est point comme ce combattant irrité, qui s'exprime avec fureur, dans le feu du combat. Je ne veux rien outrer ; mais *barbare* est le nom, dont la vérité la plus indulgente ne peut s'empêcher de flétrir les assiégeans ; et si celui de *crancéens*, qui leur fut encore donné par les assiégés, n'est que le synonyme de celui de *barbares*, je consens à les appeller aussi de ce nom, dans la suite de mon ouvrage.

Barbarus, heu, Cineres insistet victor et urbem
. . . . . Dissipabit insolens !

Hor. Ep. 6.

Fin du premier volume.

TABLE DES LIVRES ET SOMMAIRES,

Contenus dans ce volume.

LIVRE II.

LIVRE III.

LIVRE V.

LIVRE VI.

LIVRE VII.

Fin de la Table des Sommaires.

ERRATA essentiels du tome premier.

Page 8 de l'Avertissement, ligne 4, en ce qui les concerne, *lisez*, en ce qui le concerne.

Pag. 17, lig. 7, Challier, *lisez*, Chalier, *ainsi que dans tout le corps de l'ouvrage.*

Pag. 6 de l'Histoire, lig. 25, souvent contre eux, lorsqu'ils voulurent devenir eux-mêmes des tyrans, *lisez*, souvent contre eux-mêmes, lorsqu'ils voulurent devenir des tyrans.

Pag. 9, lig. 26, trois ordres ne s'assemblassent, *lisez*, trois ordres s'assemblassent.

Pag. 18, lig. 9, découvrit aucun, *lisez*, punit aucun.

Pag. 21, lig. 2, avant qu'il ne fut, *lisez*, avant qu'il fut.

Pag. 30, lig. 7, qu'on ne se fut, *lisez*, qu'on se fut.

Pag. 45, lig. 22, des succès déplorables qu'elle eût, *lisez*, de ses succès déplorables.

Pag. 53, lig. 14, dont les avis devenoient, *lisez*, dont les avis lui devenoient.

Pag. 77, lig. 10, avoient la plus incorruptible, *lisez*, avoient montré la plus incorruptible.

Pag. 81, lig. 6, fuyoit son domicile, *lisez*, s'enfuyoit de son domicile.

Pag. 162, lig. 15, son émigration, *lisez*, non-émigration.

Pag. 165, lig. 12, fait affiché, *lisez*, fait afficher.

Pag. 184, lig. 4, on eut voulut, *lisez*, on eut voulu.

Pag. 204, lig. 11, que douze mois, *lisez*, que quatorze mois.

Pag. 242, lig. 15, envahissant, *lisez*, envahissent.

HISTOIRE
DU SIEGE
DE LYON,

Des événemens qui l'ont précédé et des désastres qui l'ont suivi, ainsi que de leurs causes secretes, générales et particulieres;

(Depuis 1789 jusqu'en 1796;)

Accompagnée d'un Plan où sont indiqués les actions principales, les batteries des combattans, les lieux incendiés et les édifices démolis.

Sed si tantus amor casus cognoscere nostros,
Quanquam animus meminisse horret, luctuque refugit,
Incipiam. . . . . . . ÆNEID. L. 2.

TOME SECOND.

A PARIS,
De l'imprimerie de Le Clere, Libraire, rue Saint-Martin, près celle aux Ours, Nos. 254 et 89.
ET A LYON,
Chez Ve. Rusand, Libraire, rue Merciere, vis-à-vis celle Tupin.
J. Daval, Impr.-Libraire, rue Merciere, No. 51.

M. DCC. XCVII. an 5.

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, DANS LA VILLE DE LYON.

LIVRE VIII.

Situation et forces de Lyon. Arrivée de l'armée ennemie. Trahison dans l'attaque. Défection des Marseillois. Avantages des Lyonnois. Effets des impostures débitées contre eux. Apparences républicaines. Proclamation des représentans. Réponse magnanime du peuple. Préparatifs du bombardement. Infamie du fauxbourg de la Guillotiere. *Batteries des assiégés. Découragement des représentans. Contraste de barbarie et d'humanité. Nouvelle proclamation. Réponse généreuse. Premier bombardement. Son interruption. Mensonges de Dubois et Gauthier. Second bombardement. Explosion de l'arsenal; embrâsement d'un immense quartier. Alégresse des représentans. Fausseté, ineptie et méchanceté de leurs rapports.*

J'ENTRE dans les horreurs de la guerre, et dans les détails d'un siege non moins mémorable par ses

malheurs que par ses exploits. Mais transporté de l'enthousiasme qui exalte les Lyonnois au-dessus de leur infortune, je plane sur elle, sans en voir autre chose que ce qui tient à leur héroïsme; et j'écris dans l'élément même de leur bravoure.

Si le courage connoissoit les calculs d'une prudence ordinaire, il eût frémi, dans cette conjoncture, en se voyant très-peu de moyens de résistance, au milieu d'une ville que son site et sa construction rendoient presqu'impossible à défendre.

Lyon, situé en partie sur la pente de deux montagnes séparées par la Saône, regne en amphithéatre le long de sa rive droite, et descend en plaine, entre sa rive gauche et le cours du Rhône. Cette ville, que la Saône partage dans toute sa longueur, présente une façade d'une demi-lieue, presque sur la même ligne, le long du Rhône, au-delà duquel est la vaste plaine des *Brotteaux*. Deux ponts y communiquent : l'un, aboutissant au fauxbourg de *la Guillotiere*, en porte le nom; et l'autre, jetté 600 toises au-dessus, est le pont *Morand*. Trois seulement restoient sur la Saône, dans une longueur contournante d'environ 1800 toises; et le territoire de *Perrache*, qui se prolonge de demi-lieue, entre les deux

rivieres, en forme de presqu'isle, depuis la ville jusqu'au confluent, tient au continent par le pont de *la Mulatiere*.

Cette cité si difficile à parcourir, et d'un circuit de plus de dix mille toises, étoit ceinte, à l'OUEST, par un demi-cercle de vieilles murailles caduques qui, tenant de ses deux bouts, aux rives droites de la Saône, embrassoit la montagne de *Fourvieres* et son amphithéatre (1). Celle de *la Croix-Rousse* portoit une ligne de fortifications qui, quoiqu'imparfaites et dégradées, offroient, au NORD, une assez forte défense depuis la rive gauche de la Saône, jusqu'à la rive droite du Rhône (2).

A l'EST, c'est le Rhône, bordé d'un beau quai bien découvert, qui confine la ville; et le SUD n'est enfermé que par la jonction de ce fleuve avec la Saône.

A d'aussi foibles défenses, dans une situation

(1) Ces murs avoient été construits en 1364, par l'ordre de Charles V, dit *le Sage*, après la prise du roi Jean.

(2) Les Lyonnois éleverent à la hâte cette fortification, en 1636, lorsque Galas s'avançoit, avec les armées impériales, jusqu'à St.-Jean-de-Lône, pour conquérir la Bourgogne. La sécurité depuis lors, avoit laissé dégrader ces murs et ces bastions.

aussi désavantageuse, l'intelligence et l'activité des Lyonnois venoient d'ajouter précipitamment quelques redoutes dans la partie septentrionale que l'ennemi menaçoit déja; et les murailles en terre, qui forment tous les enclos des fauxbourgs, se transformoient en retranchemens, où l'on pratiquoit des meurtrieres. L'habile Schmitt voulut en vain couler des pieces de 16 et de 24, la trahison de ses ouvriers l'en empêcha; et quoique, par ses soins, l'artillerie lyonnoise ait fini par être de cent pieces d'un petit calibre et de deux mortiers, néanmoins on n'avoit alors que quarante pieces, tant de 4, que de 8 et de 12.

Telle étoit toute la force artificielle et locale de cette ville, que Dubois a depuis osé représenter aux ineptes Jacobins, comme *plus fortifiée que Mayence, par l'art et la nature* (1); et à la défense de laquelle il crut voir alors concourir quarante mille hommes armés et 300 pieces de canon (2). Il est vrai que les Lyonnois exagérant leurs forces, lorsqu'ils répondoient aux menaces de Dubois-Cran-

---

(1) Séance des Jacobins, du 28 du premier mois. (19 oct. 1793.)

(2) *Troisieme et derniere partie de la rép. de Dub. Cr. aux inculpations de Couthon et de Maignet.*

cé, estimoient sur le nombre des individus de la garde nationale, celui de leurs combattans, et se vantoient d'en avoir quarante mille. Mais la vérité est que, les innombrables clubistes étant retranchés, les gens âgés ou peres de famille ne pouvant être employés que dans l'intérieur, pour contenir les malveillans : l'armée agissante au dehors et dans les postes avancés, se trouvoit n'être que de huit mille défenseurs. La gendarmerie et le guet à cheval, qui en faisoient partie, y composoient une foible cavalerie de cent vingt hommes.

Enfin, les munitions de guerre consistoient en 72 milliers de poudre et une médiocre quantité de boulets. Les munitions de bouche sur-tout se trouvoient insuffisantes pour soutenir un siege, dans une ville de cent quarante mille ames. Elle étoit même à la veille d'une pénurie absolue de subsistances, dont les Lyonnois se doutoient d'autant moins, que leurs administrateurs *girondins* avoient assuré qu'elles étoient abondantes. Cette erreur qui avoit endormi la prévoyance du citoyen, servoit l'appréhension que le *girondisme* avoit de laisser obtenir aux Lyonnois, une victoire dont cette faction redoutoit les suites.

Qui ne frémit maintenant d'entendre Dubois-

refuser à l'enlèvement de treize bateaux de farines destinées aux troupes ennemies, qui lui furent presqu'abandonnés, plus de deux jours, sur la Saône, au port de *Neuville*. On se conduisoit trop alors, comme si l'on eût pu calmer la fureur de Dubois-Crancé, en paroissant douter qu'il voulût réduire Lyon en cendres; mais le crime de saccager une des plus importantes villes de France, étoit bien assez inoui pour qu'on fût excusable de n'y pas croire. Quelques rapports nouvellement faits à la convention, permettoient cette illusion; et Gauthier s'efforçoit de l'entretenir, en publiant dans plusieurs journaux que les Lyonnois avoient tort de s'alarmer, et qu'on ne vouloit réellement pas employer contre eux les troupes amenées sous leurs murs.

Cette confiance, dirigée par une politique amie de la paix, alla courageusement en offrir l'olivier jusques dans l'armée ennemie, à son approche. Le petit nombre de Lyonnois qui l'y porterent, furent d'abord accueillis par les cavaliers de *Royal-Pologne*, ainsi que par les guides de l'armée des Alpes. Mais fut-il une fraternisation qui n'ait pas été piege pour celui des partis fraternisans qui y portoit de la loyauté? Les Lyonnois se livroient avec franchise aux épanchemens du

cœur, lorsqu'ils furent enveloppés, faits prisonniers, et traités en rebelles.

Il n'y avoit pas une heure, qu'à la suite de la sommation de Kellermann, général en chef, Dubois-Crancé et Gauthier avoient aussi sommé Lyon de mettre bas les armes, d'ouvrir ses portes, de livrer ses chefs, d'indemniser l'armée, de donner une gratification à chaque soldat: lorsqu'empressé de tirer avantage de la trahison, Dubois-Crancé la fit suivre d'une décharge d'artillerie contre le premier poste des Lyonnois; ceux-ci riposterent vivement, et les assaillans furent repoussés dans leur camp. Ce fut le jeudi 8 août, dans la plaine de *Roy*, sur le plateau de *la Croix-Rousse*, à demi-lieue de la ville, que cette premiere affaire se passa.

Le bruit du canon qui l'annonça de loin, ne put en apprendre aussi-tôt les résultats dans Lyon; et cet intervalle y fut rempli par de cruelles alarmes. La mere demandoit au ciel, s'il lui rendroit ses fils; et le pere, si du moins ils étoient morts avec gloire. La certitude où l'on étoit que l'attaque n'avoit dû provenir que des barbares, faisoit qu'en flottant entre l'espoir de la victoire et la crainte d'un revers, les yeux se fixoient enfin contre la perspective d'un siege inévitable. Il

n'étoit plus possible de croire à l'humanité de Dubois et de ses troupes; mais il l'étoit d'espérer plus que jamais en sa propre bravoure. Quoiqu'achetté chérement, le succès de cette premiere défense bannit les sentimens pusillanimes et ranima les espérances. Toutes les lettres qui partirent de Lyon le lendemain, exprimoient, dans l'enthousiasme de cet heureux début, la conscience d'un courage invincible. La convention même en reçut une où les administrateurs, en se plaignant de la perfidie des assiégeans, déclaroient que tous les Lyonnois « périroient plutôt que de retomber » sous le joug de l'anarchie (1) ».

Au ton de ces déclarations, on eût dit qu'elles étoient indépendantes de l'attente des secours sur lesquels on avoit compté. Les Lyonnois cependant pouvoient bien ne pas désespérer encore de ceux que les députations du Midi avoient promis; car ils ignoroient que les citoyens de Marseille, aulieu de partir eux-mêmes, avoient envoyé de lâches mercenaires, que l'argent et la peur pouvoient détourner aisément; ils ignoroient que le département de l'Hérault, refusant la cavalerie promise, ne venoit point seconder les Nismois avancés au pont Saint-Esprit; et enfin ils ne sa-

(1) Datée du 9 : lue dans la séance du 12.

voient pas que le général Cartaut dispersoit les uns, et repoussoit les autres, avec une égale facilité (1).

Cependant les assiégeans ne pouvoient encore annoncer à la convention que les avantages remportés par les Lyonnois. Dubois-Crancé lui avouoit l'échec du premier jour, et ne pouvoit pas tout-à-fait garder le silence sur les revers qu'il avoit eus le 18, presqu'au même endroit. Ses troupes, avan-

---

(1) Ces stipendiés Marseillois, qui se donnoient pour *les braves du 10 août*, étoient les débris des phalanges *girondines* de Barbaroux. Arrivés à Avignon au nombre de 3500, ils s'emparerent sans difficulté du château fort, appellé *le Palais*, qu'ils abandonnerent bientôt sans défense, en fuyant même sans ordre, à la simple nouvelle de l'arrivée de Cartaut, dont la troupe n'étoit que de 150 hommes. Ces stipendiés furent pourtant ralliés, pendant qu'environ 800 Nismois venoient occuper le pont Saint-Esprit, avec l'espoir de se voir renforcés incessamment par 400 hommes de cavalerie que l'Hérault avoit annoncés, en attendant qu'il pût en envoyer 400 autres. Cartaut, dont la troupe s'augmenta, attaqua les Nismois et les dispersa. De là, il marcha sur Avignon; les stipendiés Marseillois en disparurent à son approche : et leur retraite pusillanime le décida à les poursuivre jusques dans leur ville, après avoir occupé le pont, pour couper, de ce côté-là, tout secours aux Lyonnois.

çant par un terrein dont l'inégalité masquoit leur approche, voulant enlever la redoute de *Caluire*, gardée par 25 Lyonnois au plus, venoient d'être repoussées à plusieurs reprises, malgré le remplacement successif de leurs premiers rangs, toujours renversés. Mais l'excuse de ces revers sembloit se trouver dans cette phrase ridicule, si souvent employée pour affoiblir la gloire des Lyonnois : « Il est certain que leur ville est rem» plie d'étrangers, de prêtres réfractaires et d'émi» grés qui y dominent (1) ».

Tous les rapports ne tendoient plus qu'à prouver que le royalisme étoit décidément le motif de leur résistance et la cause de leurs avantages. Kellermann aussi tâchoit de le faire croire à la convention. Il se plaignoit de ce que les Lyonnois n'avoient répondu que par des décharges à mitraille, à l'invitation qu'il leur avoit faite de venir célébrer avec lui, dans son camp, l'anniversaire du 10 août (2). Le fameux rapporteur des comités, Barere, ajoutoit à ces témoignages bien équivoques, celui de Sallicety, qui prétendoit « avoir entendu crier dans les cafés et sur les

(1) *Moniteur*, séance du 18 août.
(2) *Ibid.*

„ places de Lyon : *Vive Louis XVII; il nous faut* „ *un roi pour être heureux* (1) „.

Le plan des destructeurs de cette ville, paroissoit être d'accréditer des inculpations de cette espece. Dubois répandoit avec affectation, dans son armée sur-tout, que les Lyonnois avoient brûlé l'arbre de la liberté; qu'ils portoient la cocarde blanche; que le drapeau des lys flottoit dans leurs places publiques; que les patriotes étoient enchaînés, fusillés dans Lyon, et que ses habitans, consternés sous le joug de quelques royalistes commandés par Précy, appelloient des libérateurs...

Rien n'étoit mensonger comme ces malignes inculpations qui, travestissant Lyon en une nouvelle Vendée, aiguillonnoient les troupes assiégeantes, irritoient la convention, exaspéroient tous les républicains de France, réveilloient les royalistes, agitoient les habitans des campagnes, et ranimoient les armées ennemies. Le commissaire des guerres Pâris, qui, apportant une proclamation de Dubois, reconnut la fausseté de ces accusations, et vit la confiance réciproque du peuple et des administrateurs, ainsi que la liberté des délibérations et l'unanimité de tous pour la

(1) Séance du 12.

défense de la cité, écrivit en vain du milieu d'eux, aux représentans, pour peindre cet intéressant spectacle, et pour attester que les couleurs tricolores étoient celles des cocardes et des drapeaux. Il dit en vain qu'on ne voyoit dans Lyon que les signes du républicanisme, et que les sentimens républicains étoient les seuls qu'on y manifestât. La lettre de Pâris, toute multipliée qu'elle fût par l'impression, pour être distribuée à l'armée assiégeante, lui fut soigneusement soustraite. Ses chefs lui défendoient de lire aucun bulletin des Lyonnois, *sous peine de mort* : ce n'étoit qu'au prix de la vie qu'elle eût pu découvrir qu'ils ne méritoient pas ses fureurs.

Il paroît que le comité de *salut public* même, n'étoit alors animé contre Lyon, que parce qu'il croyoit à ces perfides mensonges; car il regardoit Pâris comme « un foible politique à qui des dehors en imposoient »; et les dispositions réelles des habitans de Lyon étoient si mal connues du comité, qu'il ne les regardoit que comme contingentes, car il recommandoit encore aux représentans « d'épargner les Lyonnois, s'ils se soumettoient : *Parcere subjectis et debellare superbos* (1). »

(1) *Lettre* du 18, signée *G. Couthon*, *L. Carnot*, *Robespierre*, *B. Barere et Saint-Just.*

Ces mêmes impostures faillirent perdre des paysans qui amenoient des provisions dans la ville. Ils s'étoient présentés aux barrieres, avec la cocarde blanche, persuadés que c'étoit le meilleur des sauf-conduits, auprès de ceux qui passoient pour n'en porter pas d'autres : arrêtés et conduits au conseil de guerre des Lyonnois, ils furent sur le point d'être condamnés à être fusillés à cause de ce signe anti-révolutionnaire.

C'étoit déja bien assez, pour la convention, que la diversion du siege de Lyon décidât les Autrichiens à s'élancer vers les lignes de Wissembourg, à menacer la Picardie et la Champagne; les Anglais, à se jetter dans Toulon; les Espagnols, à envahir Perpignan; les Piémontois, à pénétrer dans la Savoye; sans que, par ces imputations de royalisme, si impolitiquement répétées dans l'assemblée, on excitât de plus les *vendéens* à passer la Loire pour se réunir aux *chouans;* les princes français, à faire porter du secours aux Lyonnois; et l'état-major de l'armée de Condé, à profiter d'une insurrection qui n'étoit d'abord qu'indifférente aux émigrés, parce qu'ils la croyoient *girondine*.

Un grand inconvénient devoit résulter de ces suppositions; c'étoit de les réaliser. Comment rester fidele à la république, lorsque, sans égard

pour cette fidélité, elle écrasoit la ville de bombes et de boulets; lorsque tous les départemens républicains la laissoient périr, sans s'émouvoir: tandis qu'on voyoit les troupes des rois montrer quelqu'envie de la seconder. Placé entre le délaissement et la persécution des Français, l'on étoit bien forcé de tendre les bras aux armées royales étrangeres, pour demander protection contre une marâtre impitoyable qui traitoit les Lyonnois soumis, comme des rebelles qu'elle vouloit exterminer.

Il faut donc bien le dire, puisque l'historien ne doit rien dissimuler : la république alors fit germer elle-même le royalisme dans le cœur de presque tous les Lyonnois. Les femmes, toujours plus promptes à idolâtrer l'autorité d'un seul, préparerent clandestinement des emblêmes avant-coureurs du retour des lys. Tous les rubans blancs, façonnés par leurs mains, se formerent en cocardes, qu'avec mystere, on réserva pour le dénouement. Plusieurs combattans porterent secrettement sur eux, dans le même esprit, des preuves d'espérance en la royauté : quelques-uns en adopterent des signes notoires; et l'on prépara, l'on déposa dans un lieu de réserve, cet étendard aux fleurs de lys, dont il fut

parlé

parlé, deux mois après, à la convention (1). Les officiers royalistes de l'ancien régime, employés d'abord par nécessité, pour le service du siege, se trouverent alors agir dans leurs principes : il fut vrai, comme Doppet en accusa les Lyonnois, que parmi leurs chefs militaires, se trouvoient des gens attachés à l'ancien gouvernement par leur affection, ainsi que par leurs décorations et leurs titres (2).

Mais le royalisme continua de rester soigneusement voilé des dehors du républicanisme. Le *girondisme* même dominoit encore dans les administrations, au point qu'elles ne vouloient pas mettre en liberté, des prêtres que les clubistes avoient enfermés dans le château de *Pierre-Scize*, au nom de la *république*. Les emblêmes révolutionnaires se voyoient toujours dans la ville; et si l'on lisoit sur ses portes : *Résistance à l'oppression;* ces mots n'y sembloient être que le complément à cette inscription : *République une et indivisible*, qui les précédoit, et sembloit exprimer le premier vœu des Lyonnois.

Heureuse la convention, de ce que les Lyonnois

---

(1) *Moniteur*; séance du 11 octobre.

(2) *Ibid.*

crurent ne devoir pas déployer les couleurs du royalisme! Elle étoit perdue sans ressource : car on a su depuis, que tout ce qu'il y avoit de royalistes français, n'attendoient que ce signe pour voler, de tous les points de la France et de l'étranger, au secours d'une ville qui les repoussoit par ses apparences républicaines, même en les attirant par ses dispositions connues. Ainsi Dubois-Crancé se fût trouvé pris dans le piege de ses impostures; et la contre-révolution se faisoit par une force irrésistible.

Le seul indice visible de royalisme se trouva, comme par hasard, dans le filigrane imperceptible de quelques papiers de la monnoie de siege; la fleur de lys qu'on y découvrit, excita des murmures : Laporte en fit le sujet d'une grave dénonciation (1); mais l'on eut bientôt supprimé cet inutile et timide essai des partisans de la royauté, qui ne pouvoit servir que les malveillans.

Les Lyonnois ne leur laisserent plus aucun prétexte de les accuser de royalisme. Leurs discours et leurs proclamations ne porterent plus désormais que l'empreinte républicaine. Ils reconnoissoient, comme les *crancéens*, la même convention;

(1) *Moniteur*, séance du 5 octobre.

ils acceptoient la même charte constitutionnelle : leurs drapeaux déployoient les mêmes couleurs, étaloient les mêmes devises que ceux de l'ennemi ; et en voyant la même cocarde aux assiégeans comme aux assiégés, il en falloit bien conclure que les premiers n'en vouloient qu'à la vie et à la fortune des seconds.

Pour détruire cette opinion qui s'accréditoit, Dubois et Gauthier envoyerent, le 14, une mensongere et dérisoire proclamation, où ils disoient : « Les représentans du peuple n'ont-ils pas juré le » maintien des propriétés ; et les vit-on jamais » manquer à leurs sermens ? — Les soldats de la » convention combattent les rebelles, mais ils » n'assassinent pas des freres rentrés dans le de» voir ! — Pourquoi voudrions-nous détruire » votre cité ? Les richesses de l'état ne se com» posent-elles pas de celle des citoyens ? — En » dépit de ceux qui se sont emparé de l'autorité et » ne vous laissent pas seulement la faculté de dé» libérer, rassemblez-vous ; émettez un vœu de » vrais républicains ; réunissez-vous à vos freres » d'armes qui sont campés sous vos murs : la » force armée vous cerne de toutes parts ; votre » sort dépend de la conduite que vous tiendrez ».

Cette proclamation, destinée à soulever le

peuple contre ses chefs, demandoit qu'il fût assemblé, afin d'en entendre la lecture; et pour en augmenter l'effet, par un accroissement de maux, capable de produire, dans le moment même, l'excès du désespoir: Dubois et Gauthier firent redoubler le feu de leurs batteries, lorsque la dépêche arriva dans la ville. Plusieurs de ceux qui couroient pour l'entendre, furent écrasés; néanmoins elle fut lue : l'indignation contre ses auteurs, fut le seul mouvement qu'elle excita. Le peuple s'occupa d'y répondre, et discuta longtemps. Les dépositaires militaires et civils de sa confiance se tenoient à l'écart, pour ne point gêner ses délibérations. Enfin sa réponse, librement, unanimement résolue, appuyée de vingt mille signatures, fut conçue en ces termes : « Ce ne » sont plus les délégués du peuple de Lyon; » c'est le peuple tout entier qui vous répond... » Avez-vous prétendu jetter la division parmi » nous, en feignant de croire que les dépositaires » de notre confiance, sont des usurpateurs de l'au- » torité, et qu'ils la conservent malgré nous?... » Gauthier, témoin de la journée du 29 mai, » doit savoir que le peuple de Lyon ne se laisse » pas opprimer par ses administrateurs. Nous » l'eussions dit à l'ancien gouvernement : pour-

» quoi ne vous le dirions-nous pas ? Incapables » de courber sous d'*indignes fers*, *nous résisterons » jusqu'à la ruine de notre ville*.... Eh ! n'accusez » pas nos chefs de servir les ennemis de la patrie : » ceux qui les servent, ce sont ceux qui veulent » détruire une ville dont le ministere anglais » payeroit bien chérement la perte. — Mais nous » resterons à nos postes ; et le peuple ne corres- » pondra plus avec vous que par l'organe de ses » administrateurs. Nous reprenons nos armes » pour défendre, jusqu'à la mort, les droits de » l'homme, notre liberté, nos propriétés, et la » sûreté de ceux que nous avons investis de notre » confiance. Voilà notre réponse. Si vous êtes assez » esclaves pour vous croire obligés de consom- » mer une grande iniquité, marchez : vous trou- » verez des hommes courageux ; et vous verrez ce » que peuvent faire de vrais républicains qui dé- » fendent leurs foyers et la loi (1) ».

On pourroit croire que Dubois et Gauthier s'attendoient à cette réponse, ou que leur proclamation n'étoit qu'un piege, car avant d'avoir reçu cette nouvelle preuve de la magnanimité lyonnoise, ils avoient ordonné, dès la veille, à

---

(1) Datée du 15.

Kellermann, de fairé toutes les dispositions nécessaires pour que, vingt-quatre heures après, Lyon fût incendié le long du Rhône, et forcé sur les hauteurs de la *Croix-Rousse* (1). Dans l'intervalle de la dépêche à la réponse, ils avoient encore écrit au comité de *salut public* : « Ne soyez point » étonné si bientôt l'on vous dit que Lyon » n'exite plus : il faut que la ville se rende, où il » n'y resteroit pas pierre sur pierre; et *malgré la* » *fausse pitié* qu'inspire le nom français qu'elle » porte, *nous nous flattons de réussir* (2) ».

Rien n'étoit négligé pour cela : les deux représentans faisoient encore venir de Grenoble, beaucoup d'artillerie : ils en demandoient à Auxerre; et la convention leur envoyoit, avec d'autres forces additionnelles, l'élite de la garnison de Valenciennes. On se disposa donc à chauffer promptement la ville, avec des bombes et des boulets rouges; et comme le bombardement, essayé de *la Pape*, ne pouvoit franchir les distances, on fit passer, dans la plaine des *Brotteaux*, au moyen d'un ponton construit auprès, sur le Rhône, quatre mortiers et quatre pieces de 16. Suivant l'ordre

---

(1) Voyez l'*arrêté* du 15, n°. 173.

(2) *Lettre* du 15.

donné par Dubois et Gauthier, les mortiers furent placés vers *la Guillotiere*, en face des deux hôpitaux ; et les canons furent braqués près des deux autres, déja établis en face du beau quartier *St.-Clair*, pour le cribler de boulets rouges.

Les habitans du fauxbourg de *la Guillotiere* favorisoient ces arrangemens pernicieux à la ville. Séparés d'elle par le Rhône, ils étoient une race presqu'étrangere à ses habitans, sous le rapport des mœurs et de la civilisation. Ramas de contrebandiers et de réfugiés de tout pays, ils méritoient bien l'élogieux arrêté qui venoit de les détacher politiquement des Lyonnois, à qui leur naturel malfaisant préféroit de nuire (1).

Le pont qui les lioit encore matériellement avec Lyon, leur fut fermé par l'ouverture du *pont-levis* qui s'y trouvoit ; et son immense longueur (2) fut hérissé de chevaux de frise, dont une batterie du quai défendit l'approche.

Les Lyonnois continuoient les travaux de leur défense. L'extrêmité du pont *Morand*, au-delà du Rhône, s'enfermoit d'une grande redoute, faite en moitié d'octogone, qui valoit un bastion. Plu-

(1) Voyez *lettre* du 14, au comité de *salut public*.

(2) 261 toises et demi.

sieurs autres furent construites le long du quai ; et l'on y fit servir toutes les balles de coton qu'on pût trouver dans les magasins des négocians. Des batteries furent élevées sur la platte-forme de la maison de l'*Oratoire*, et sur la terrasse des *Collinettes* : pour dominer l'ennemi dans son camp des *Brotteaux*. Enfin le pont de *la Mulatiere*, les portes de *St.-Just* et le territoire d'alentour, se garnirent de redoutes, qui par-tout se trouverent placées avec une intelligence dont l'armée assiégeante fut souvent déconcertée.

Tout-à-coup Dubois et Gauthier le furent en apprennant (le 16) que les Piémontois s'avançoient du côté de Lyon, qui déja pouvoit s'énorguellir de ses succès ; et ces deux représentans qui naguere vouloient qu'on n'eût aucun égard à la soumission de cette ville, proposerent alors au comité de *s'en contenter ;* ils lui prouverent même la nécessité de s'adoucir à son égard (1).

Rien, jusques-là, n'étoit en leur faveur. Les petites affaires qui avoient eu lieu, étoient restées à l'avantage des Lyonnois. Les troupes ennemies s'en étoient même affoiblies, au point que le seul régiment de *Royal-Pologne* n'étoit déja plus que

(1) *Lettre* du 16 août.

de 150 hommes; et l'intervalle qui séparoit les assiégés des assiégeans, étoit jonché des morts de ceux-ci. Le nombre en étoit si grand, que l'air en devint contagieux, et que Dubois, croyant trouver dans la peste, un nouveau moyen de réduire les Lyonnois, laissoit les cadavres exposés à l'ardeur du soleil. Peu s'en fallut qu'il n'envoyât la contagion se réunir aux autres fléaux qui désoloient la ville; mais la crainte d'en être atteint lui-même, l'obligea de donner la sépulture à des corps qui déja répandoient l'infection autour de lui.

Ceux des Lyonnois restés sur le champ de bataille, étoient recherchés, par une indigne préférence de l'ennemi, pour être livrés à ses outrages. Un commandant de bataillon, expiré de ses blessures entre leurs mains, fut enterré jusqu'au cou; et Dubois-Crancé, fier de voir son visage pâlissant, vint apprendre à ses troupes, comment on bravoit un Lyonnois mort.

On peut conjecturer par-là, de quelle maniere elles traitoient les prisonniers de guerre, surpris la plupart dans des fraternisations traîtresses, ou dans de perfides pourparlers d'accommodement. Quand ils n'étoient pas massacrés de suite, c'étoit pour être mutilés en détail: leur plus doux sort consistoit

dans le supplice des fusillades. Etoient-ils réclamés ? L'ennemi se contentoit de répondre qu'on ne rendoit pas des « rebelles qui, mis *hors de la loi*, » devoient être exécutés dans les 24 heures ».

Combien ils différoient de la conduite de ces barbares, les procédés des Lyonnois envers les prisonniers qu'ils avoient faits ! Ils les traitoient comme des freres enlevés à un égarement funeste qu'ils tâchoient de dissiper par des actes de bonté. La liberté de nuire, étoit la seule faculté dont ceux-ci fussent privés ; et il ne leur restoit à desirer que ce qu'il étoit physiquement impossible de leur offrir.

Mais il est des ames féroces que les exemples de douceur et les traitemens généreux ne sauroient changer, comme il est des naturels bienfaisans qui ne sauroient être détournés de leurs inclinations, par l'atrocité de ceux qui réclament leurs bons offices. Tels se montrerent encore une fois les Lyonnois, lorsque Dubois leur fit demander des chirurgiens pour guérir les blessés de son armée. Ne pouvant lui en céder, ils lui proposerent de recevoir ses malades dans le grand hôpital de la ville, s'engageant de les lui renvoyer fidellement, après les avoir guéris. Dubois accepta ; et les soldats furent apportés dans cet hospice,

où, par des soins qui les rendoient à la santé, les Lyonnois les consolerent des blessures qu'il leur avoient faites.

Les apprêts commandés pour incendier la ville par les bombes et les boulets rouges, ne s'accéléroient pas au gré des deux représentans; Kellermann qui en étoit chargé, agissoit avec une lenteur qui supposoit du regret; et soit qu'il voulût retarder l'époque du feu, soit qu'effectivement sa présence fût nécessaire sur les frontieres de la Savoie, pour repousser les Piémontois, il demanda de s'absenter seulement trois jours, à cette fin; et Gauthier partit avec lui pour le surveiller.

Mais l'absence de Kellermann n'empêchoit point Dubois de pousser les préparatifs du bombardement, que les trop foibles canons des Lyonnois ne pouvoient contrarier. « Les bombes sont » prêtes, écrivoit-il au comité, (le 18); le feu rou- » git les boulets, la mêche est allumée; et si les » Lyonnois persistent, nous ferons la guerre, » demain au soir, à la lueur des flammes qui dé- » voreront cette ville rebelle. Oui, encore quelques » jours, on ira chercher sur quelle rive du Rhône » Lyon a existé ». A la maniere ardente dont cette menace se trouvoit reproduite dans tous les discours de Dubois, il étoit aisé de voir que son

intention formelle et son vœu dominant, étoient de l'exécuter.

Néanmoins, pour avoir l'air d'user de tous les ménagemens convenables, il adresse encore aux Lyonnois, une lettre insidieuse, où, supposant de la clémence dans sa conduite, il cherche à jetter de nouveau, parmi eux, la division et la terreur. « Les hommes qui vous conduisent, di-» soit-il encore une fois, sont des intrigans coa-» lisés avec *Pitt* et *Cobourg* : ils ne vous parlent » de vos droits que pour vous les ravir tous. Que » gagneriez-vous à résister? Les mortiers sont » placés, les bombes sont prêtes, les boulets rou-» gissent, et la flamme va vous dévorer (1) ».

Ce fut par le peuple même, à qui cette lettre avoit encore été spécialement adressée, que les administrateurs se firent dicter une réponse. Il fut convoqué : et celle qu'il suggéra, prouva l'inutilité des moyens employés par Dubois, pour le séduire et pour abattre son courage.

« De nouveau rassemblé, et persistant dans ses » résolutions, le peuple, disent les administra-» teurs, le peuple nous charge de vous répondre. » Malgré votre hypocrite langage, il vous croit

(1) Du 21.

›› toujours son ennemi, puisque, non-content
›› de n'avoir jamais agi que pour sa désolation;
›› vous lui faites de vous-même, une guerre cruel-
›› le, sans qu'aucun décret positif vous y auto-
›› rise.... N'allez pas dire encore que notre sort
›› vous touche : notre sort! Que vous importe?
›› Nous voulons vaincre ou périr. Quel qu'il de-
›› vienne, une grande gloire l'attend. Nous ne
›› sommes touchés, nous, que du sort de la ré-
›› publique dont vous livrez les frontieres. Mais
›› il est plus digne de vous d'égorger vos freres;
›› d'incendier leur ville, que de combattre les ar-
›› mées étrangeres.... Non, nos portes ne vous
›› seront point ouvertes : et si vous aimez votre
›› patrie, marchez contre ses vrais ennemis; vous
›› nous verrez bientôt nous réunir à vous pour
›› les combattre (1) ››.

Mais, encore cette fois, la lettre de Dubois n'étoit qu'un piege pour détourner les Lyonnois de se garantir des ravages du premier bombardement; car ce fut lorsqu'il les crut occupés à la discuter, que, sans attendre leur réponse, il fit jouer ses terribles batteries (2). Les boulets rouges et les bombes

(1) La réponse est du 22.

(2) La lettre avoit été apportée à sept heures du soir,

furent jettés contre la ville avec profusion, toute la nuit du 22 au 23 : l'incendie s'y manifesta en quelques endroits ; mais l'activité des assiégés en arrêta les progrès ; et ils riposterent contre *la Guillotiere*, par plus de 1500 coups de canon, ou d'obus qui y mirent le feu.

Les assiégeans n'avoient pas lieu de s'applaudir des maux qu'ils avoient causés ; cependant, toujours constans à tromper le comité, Dubois et Gauthier lui manderent que le quart au moins de Lyon, n'étoit plus qu'un monceau de cendres ; que deux mille personnes y avoient été leurs victimes, et que le peuple élevé sur les toits, leur avoit crié grace, sans que ceux qui le gouvernoient, voulussent permettre qu'on lui fît miséricorde (1).

C'étoit ainsi qu'il leur plaisoit d'interprêter les cris que, dans une ville bombardée, la surveillance fait entendre pour avertir des maux qu'elle prévoit et commander les secours qui conviennent. Ce n'est pas que les premiers instans de cet affreux spectacle, si nouveau pour Lyon, n'y

---

le 21 ; le peuple ne pouvoit s'assembler que le lendemain : la réponse ne put être rendue que dans la nuit du 22 au 23, et le feu avoit commencé dès onze heures du soir.

(1) *Lettre* du 24.

eussent causé quelques impressions de tristesse et d'effroi; mais ces sentimens s'étoient bientôt dissipés dans l'agitation qu'exigeoit la nécessité de se préserver du feu ennemi. L'habitude qu'en donnerent les assiégeans, finit par être si hardie parmi les assiégés, que les femmes elles-mêmes se chargerent d'observer la projection des bombes, et d'en annoncer la direction et la chûte.

Les effets de ce premier bombardement, resterent si fort au-dessous des desirs de Dubois et Gauthier, qu'ils n'oserent pas tenter en même-temps l'attaque projettée sur *la Croix-Rousse*. Ils résolurent de recommencer, le 24, avec plus de chaleur : « Ce soir le feu sera plus nourri », écrivoient-ils au comité (1). Il leur falloit absolument, pour les satisfaire, que « Lyon, *cette plante vénéneuse*, suivant leurs expressions, fût extirpée du territoire de la république (2) ».

L'impatience qu'ils en avoient, n'attendit pas le soir du jour déterminé; dès quatre heures de l'après-midi, les canons se remirent à vomir le fer embrâsé contre le superbe quartier *Saint-Clair;* et vers dix heures, les bombes volerent de

(1) *Lettre* du 24.
(2) *Lettre* du 28.

nouveau sur les plus beaux édifices publics et particuliers, vers lesquels elles étoient appellées par les signaux nocturnes que faisoient les traîtres restés dans la ville. Malgré ces indices et la chaleur des batteries ennemies, les suites du bombardement eussent été peu funestes, si ces traîtres n'avoient eux-mêmes mis le feu aux bâtimens qu'elles ne parvenoient point à incendier. Ce fut par eux que s'embrâsa l'arsenal, où se trouvoient des munitions de toute espece, et quantité de fusils. Les bombes l'atteignoient à peine, lorsque tout-à-coup, une explosion terrible fit sauter les quatre immenses magasins dont il étoit composé. Des mêches furent mises en même-temps, par les incendiaires, aux maisons d'alentour, ainsi qu'à des entrepôts énormes de fourrages qui se trouvoient aux environs. Cent dix-sept corps de logis, étoient la proie des flammes : cette nuit fatale étoit éclairée par des tourbillons de feu qui la transformoient en un jour épouvantable.

«Que le monde brûle et que je le voie», disoit Néron; et il montoit au sommet d'une tour pour jouir de l'horreur de Rome embrâsée par son ordre. Dubois et Gauthier préferent une jouissance de cette espece, à celle-là même de l'intempérance et de la débauche. Ils s'enlevent d'une orgie qu'ils faisoient

avec

avec leurs collegues réunis, dans les bras de plusieurs prostituées, pour venir ensemble, sur les hauteurs de *la Pape*, contempler avec délices, cet affreux embrâsement dont ils se flattent d'être les auteurs. Avec quel essor, leur ame, réveillée par ce spectacle, se dilate et s'enivre! Ils se repaissent, en le voyant, de l'espoir que cet incendie fera de plus affreux progrès. Ils s'exagérent les ravages qu'ils voient, pour donner plus d'intensité au plaisir qu'ils en ressentent. Ils s'amusent à en calculer hyperboliquement les dommages; et tout joyeux du résultat qu'ils imaginent, ils mandent à la convention qu'on peut « l'évaluer à 200 millions, » parce qu'un tiers de la ville est déja la proie des » flammes (1) ». Dans l'expansion de leur délirante joie, ils voudroient, ce semble, en annoncer le sujet à tous les scélérats de l'univers : « Tout a » sauté », mandent-ils à leurs amis, Escudier et Albitte, « tout a sauté, et nous a donné un spec» tacle que le Vésuve et l'Æthna n'ont jamais pré» senté aux mortels (2) ». Moins atroce sans doute,

(1) *Lettre* du 25 ; lue à la séance du 29.

(2) « Ce qui met le comble à leur alégresse », c'est, disent-ils, c'est que « deux mille personnes ont péri par le feu » et les décombres ». Même lettre à Escudier et Albitte, *Journ. de Paris*, 16 sept. n°. 259.

le tyran le plus exécrable ne réduisit Rome en cendres que pour la reconstruire ensuite plus magnifique; mais les proconsuls français n'incendient Lyon que pour le détruire à jamais. « La Vendée » du Midi sera soufflée, écrivoient-ils; mais il en » coûtera à la république une de ses villes importantes, et d'immenses accaparemens de marchandises ». Accaparement pour magasin (1) ! Étrange abus de mots, trop souvent usité par ceux qui vouloient désigner les marchandises au pillage !

Cette nuit déplorable fut marquée par bien des malheurs. Non-seulement les Lyonnois ne purent arrêter les progrès de l'incendie de l'arsenal et de ses environs; non-seulement ils ne réussirent point, dans une trop foible sortie, à renverser les batteries du bombardement; mais encore ils furent forcés dans leurs retranchemens de *la Croix-Rousse* : la défense la plus opiniâtre et la plus vive ne put empêcher l'ennemi d'y enlever deux de leurs redoutes, quoiqu'ils eussent fini par les disputer avec la bayonnette. Si quelque considération put calmer le chagrin de ces revers, c'est que peu des leurs avoient péri dans ces malheureuses affaires, où tant d'ennemis avoient

---

(1) *Lettre* du 25 : lue à la séance du 29.

mordu la poussiere; et rien ne fut égal sur ce point, à la fausseté des deux représentans, si ce n'est l'ineptie de leurs contradictoires impostures. En atténuant leurs pertes, dans leur rapport à la convention (1), ils osoient dire tout-à-la-fois, que les redoutes des Lyonnois étoient *jonchées de leurs morts*, et que leurs *cadavres avoient été sans doute enlevés*, mais qu'on ne s'en étoit pas apperçu, *à cause de l'obscurité;* et enfin que le tiers de ces morts invisibles, étoient *des prêtres :* comme si les mânes de ceux-ci étoient venu révéler leur état, ou comme si le costume sacerdotal, bien déposé sans doute depuis long-temps par les ecclésiastiques guerriers, avoit pu être repris pour combattre l'armée *des barbares.*

---

(1) *Ibid.*

LIVRE IX.

Continuation et chaleur du siege. Vains efforts des présidens de section auprès de Dubois et Gauthier, pour un rapprochement. Atrocités à l'égard de l'hôpital. Bombardement de cette maison des malades et des pauvres. D'horribles incendiaires punis dans Lyon. Pénurie de subsistances. Rive de Giers *tombe au pouvoir de l'ennemi. Mouvement des Mont-Brisonnois en faveur des Lyonnois. Abandon de* Saint-Étienne. *Prise du général Nicolas. Affaire de* Salvizinet. *Approche des requisitions d'Auvergne. Les Mont-Brisonnois s'acheminent vers Lyon. Massacre au bourg de* Chazelles. *Blocus complet. Perte des postes de* Pouillonay *et de* Grezieux. *Attaque malheureuse de la* Tour de Salvagny. *Trahisons continuelles du major-général de l'artillerie des Lyonnois. Notices sur les représentans Reverchon et Javogue. Offre de secours de la part du roi de Sardaigne. Vains efforts des princes français. Voyage du marquis d'Autichamp. Dispositions des émigrés en général, par rapport à Lyon. Frivoles espérances des Lyonnois.*

LORSQUE Dubois et Gauthier virent les Lyonnois environnés de flammes, de décombres et de

cendres, ils leur envoyerent une nouvelle proclamation, non moins insidieuse que les précédentes. « Craignez, leur disoient-ils, que votre entiere » destruction ne serve d'exemple à quiconque se- » roit tenté de vous imiter; pourquoi, en vous » soumettant, douteriez-vous de l'indulgence de » la convention (1) »? Mais ce langage d'humanité méritoit d'autant moins de foi, qu'en même-temps ils écrivoient confidemment aux Jacobins de Paris : « Nous continuerons ce soir le bom- » bardement; périsse Lyon, et vive la républi- » que (2) »; et le feu de leurs batteries ne cessoit pas même, pendant le message du trompette qui apportoit la proclamation.

Cette continuité des canonnades ennemies, et plus encore la multiplicité des travaux nécessaires pour la défense, ne permettoient pas de ramener à de paisibles délibérations, un peuple obligé de combattre sans cesse, et qui d'ailleurs, croyant s'être expliqué suffisamment, ne vouloit plus correspondre avec les assiégeans que par ses administrateurs. La réputation de son énergie ne pouvoit que perdre à l'emploi de ces organes trop

---

(1) *Proclamation* du 25.
(2) *Lettre* du 25, à midi.

assouplis par le *girondisme*. Effectivement, au-lieu d'une réponse conforme aux sentimens des Lyonnois, les présidens de sections proposerent aux représentans, une nomination respective de commissaires pour traiter de la paix. Mais cette proposition, qui tendoit à terminer la guerre, fut rejettée, par le desir que Dubois et Gauthier avoient de la continuer. Ils refuserent de communiquer avec des autorités qu'ils appelloient *illégales*, parce qu'ils avoient résolu de « subjuguer Lyon par le » feu (1) ». Le bombardement reprit avec plus de fureur qu'auparavant. Déja les boulets rouges avoient été lancés en telle quantité contre les maisons, que les canons n'étoient plus en état de continuer ce service; et ce fut parce qu'ils en avoient trop souffert, que l'ennemi en revint aux boulets froids. Mais il ne cessa jour et nuit d'en cribler la ville: à peine sur vingt-quatre heures, en prenoit-il trois de relâche; ses mortiers et ses obusiers tiroient aussi sans interruption. On se vantoit auprès de la convention d'avoir « déja fait brûler » trois cents maisons (2) »; et le général Nicolas se réjouissoit d'apprendre que « l'hôpital même étoit

---

(1) *Lettre au comité de salut public*, du 4 sept.

(2) *Moniteur*, séance du 31.

...vré par les flammes (1) ». Il en félicitoit les ...consuls.

...ce qui eût dû leur devenir bien plus ...ue leurs soldats blessés y recevoient ... qui devoient les rendre à la vie ...obtint donc point d'égards! ...es qui y gémissoient, n'a- ... inviolable! Cet édifice, ...réuni la magnificence ...lus beau des monumens ...e genre, vient d'être écrasé de ...s barbares y ont mis le feu quarante- ...ois dans une nuit : ils l'auroient réduit en cendres, si le peuple Lyonnois n'eût éteint la flamme autant de fois, malgré les décharges à mitraille par lesquelles on s'efforçoit de l'en empêcher. Le drapeau noir, arboré sur le dôme de cet hôpital, pour indiquer à l'ennemi, l'asyle de l'humanité souffrante, suivant l'usage des villes assiégées, ne fait qu'exciter la barbarie des *crancéens*. Dubois feint de ne voir dans ce drapeau qu'un « signe de persistance dans la rebellion (2) ». « Voyez-vous », disoit-il aux troupes et sur-tout aux

---

(1) *Lettre* datée d'Ambert, le 29.

(2) *Lettre* du 25, *Monit.* séance du 29.

paysan que la réquisition amenoit, « voyez-vous » ce sinistre étendard qui vous menace? Par-là les » Lyonnois vous annoncent que, si la victoire leur » reste, ils iront porter dans vos campagnes, la dé» vastation et la mort. Le drapeau national qui lui » est uni, vous prouve qu'ils abuseront du nom de » la patrie pour vous égorger. D'Artois et ses émi» grés, Précy et son état-major, en combinent le » sanguinaire projet, sous ces banderolles flot» tantes, dans ce lieu contre lequel je vous invite » à diriger vos vengeances ».

C'étoit par ces fables atroces, débitées aux inhumains et stupides habitans des campagnes, que l'on se faisoit applaudir dans la destruction d'un établissement que des sauvages eussent adoré, et où la plupart même d'entre ces rustres, avoient trouvé plus d'une fois, le soulagement de leurs maux. Les bombes et les boulets y étoient jettés avec encore plus d'acharnement que dans aucun autre endroit de la ville : les rangs de malades en étoient renversés, écrasés. Il fallut les transporter ailleurs pour les soustraire à la mort qui pleuvoit sur eux, ou les moissonnoit dans tous les sens ; et l'on ôta ce drapeau noir qui ne servoit plus qu'à désigner cet édifice à la fureur des assiégeans.

Cette rage inexplicable contre un asyle aussi

précieux au peuple, contribua plus que toute autre cause, à lui persuader que les représentans étoient bien éloignés de vouloir son bonheur, comme ils avoient l'impudence de le dire. L'acharnement à ravir à l'indigence souffrante, cette derniere ressource, encouragea le plébéien le plus pauvre, à combattre avec ardeur, aux côtés du plus riche patricien. Tous défendoient leur propriété : car le peuple voyoit la sienne dans la maison des malheureux et des pauvres.

Il étoit donc faux que la majorité du peuple de Lyon, refusât de combattre, comme les représentans l'assuroient à la convention et à leur armée. Il étoit encore plus faux qu'on le forçât à faire la guerre, « en fusillant, par centaines, ceux » qui desiroient la paix », comme l'affirmoit l'infâme et stupide Reverchon (1). Une seule femme avoit été fusillée : c'étoit celle qui avoit jetté l'étincelle de l'embrâsement dans l'arsenal. Le même supplice fit dans la suite perdre la vie à deux hommes qui, voués à l'ennemi, attentoient par le poison, à celle du général Précy. La rigueur qu'on devoit exercer envers les coupables de trahison, fut même trop affoiblie par l'indul-

(1) *Lettre* du 11 sept. *Monit.* séance du 15.

gence; car on laissa sans punition, beaucoup d'autres traîtres, pris en flagrant délit, au moment même qu'ils introduisoient des mêches phosphoriques sous les toits et dans les caves. On fit grace pareillement à ceux qui furent surpris, désignant par des signaux, aux bombardiers ennemis, les lieux où le dommage pouvoit devenir plus désespérant; et l'on se contenta de vouer à l'exécration de la postérité, l'ex-moine Plagniard, curé *constitutionnel* intrus de la *Croix-Rousse*, qui attiroit, chaque nuit, le feu des assiégeans, sur l'hôpital militaire de sa paroisse, par des signaux dont le changement convenu empêchoit de rompre la continuité. Tous les asyles de l'humanité souffrante, où, dans les bras de la charité, elle luttoit contre la mort, attiroient particuliérement la rage des barbares. Le talent « d'avoir garanti leurs » troupes de tout sentiment de pitié », étoit celui dont Dubois et ses collegues s'applaudissoient davantage (1).

Cet excès de cruauté produisit parmi le menu peuple de Lyon, un héroïsme de sentimens qu'aucune ville assiégée n'avoit connu peut-être. Son courage en devenoit supérieur aux calamités même

(1) *Lettre* du 4 sept. au *comité de salut public*.

dont il étoit accablé; et sa constance à les supporter, ne connoissoit plus les murmures. Eh! quelles calamités! Le peu de grains qui restoit, ne pouvoit plus être mis en farine; Dubois avoit eu soin de tirer le canon contre les moulins placés sur le Rhône, les seuls qu'eût la ville, et il les avoit incendiés ou coulés à fonds. Chacun étoit réduit à moudre, ou à piler péniblement, chez soi, le grain économiquement distribué par l'administration, pour la nourriture journaliere.

D'accord avec Dubois et Gauthier, les représentans Javogue et Laporte venoient de répandre dans tous les environs, des menaces effrayantes contre ceux qui porteroient des vivres aux Lyonnois; et personne n'osoit plus leur en faire passer. Le froment étoit déja presqu'entiérement consommé: on vivoit des commestibles de toute espece, que les magasins pouvoient renfermer. Des distributions de vin, d'huile, de chocolat, de riz, d'amandes, pourvoyoient à la nourriture commune. Mais toutes ces provisions s'écouloient, sans se renouveller. La viande manquoit totalement, et l'on regrettoit de n'avoir pas de chevaux de reste, pour en manger: bientôt il fallut leur disputer l'avoine et le son pour s'en faire du pain. Ce pain même devint si rare, que la ration des

combattans se trouva réduite, vers la fin du siege, à une demi-livre, quoique le peuple s'en abstînt, pour qu'ils n'en fussent pas totalement privés. Le riche et le pauvre qui n'alloient pas au feu, trouvoient juste de s'arracher ce grossier aliment, le moins mauvais de tous ceux qui restoient, pour sustenter encore les compatriotes généreux qui sans cesse exposoient leur vie, pour la défense de la patrie commune. La cité offroit l'aspect d'une famille bien unie, qui ne connoissoit d'autre besoin que celui de repousser l'ennemi commun.

Cette disette se faisoit sentir plus vivement, depuis que les assiégeans avoient pris la petite ville de Rive de Gier pour couper l'arrivage des subsistances par Saint-Étienne; et depuis que les colonnes des requisitions d'Auvergne, arrivant sur Mont-Brison, ne lui permettoient plus de faire passer des vivres. En vain, consultant plus son courage et la nécessité, que ses forces, une petite troupe Lyonnoise, commandée par le négociant Servan, avoit marché sur deux colonnes, pour débusquer l'ennemi de Rive de Gier. L'une d'elles, après six heures de combat, avoit été forcée de se replier; et l'autre, entraînée par Servan, s'étoit engagée dans un défilé sans issue, où, malgré les prodiges de valeur qu'elle fit, l'ennemi l'avoit mise en pieces.

De quarante-cinq hommes dont elle étoit composée, vingt-cinq furent tués et treize faits prisonniers, parmi lesquels se trouva leur commandant, blessé trop grièvement pour mourir en continuant de combattre.

En vain les braves Mont-Brisonnois s'étoient mis en marche pour venir au secours de cette malheureuse troupe : la distance de huit lieues qu'ils avoient eu à franchir, avoit rendu leur arrivée trop tardive. Parvenus jusqu'à Saint-Chamont, où les Lyonnois avoient un poste qu'ils ne pouvoient plus tenir, depuis l'affaire de Rive de Giet, ils se replierent ensemble sur celui de Saint-Étienne, où ils se trouverent au nombre de trois cents, avec cinq pieces de canon. Les succès des *crancéens* dans les environs de cette ville, réveilloient la brutale insubordination de ses nombreux habitans : on en eut de justes défiances ; il fallut se tenir en garde sur la place, et braquer les canons contre les avenues, jusqu'à ce qu'on pût effectuer une retraite générale. Divers incidens la firent languir près d'une journée entiere ; et lorsqu'elle s'effectua, des assassins cachés derriere les murailles et dans les maisons, tirerent avec tant de fureur qu'on fut obligé de riposter, et même de faire contre eux une décharge à mitraille.

Ce corps alla rejoindre les Lyonnois cantonnés à Mont-Brison, où ils étoient soutenus par les généreux habitans de cette ville, dont la gloire et les malheurs vont de pair avec la gloire et les malheurs de celle de Lyon, son éternelle amie.

Pendant cette campagne, trop infructueuse, ceux des Lyonnois restés à Mont-Brison, venoient de racheter un peu les revers de leurs compatriotes. Réunis à des Mont-Brisonnois, ils avoient surpris au village de Saint-Anthelme, le général Nicolas; son état-major, quarante-neuf hussards de *Berchiny*, cent vingt volontaires; et ils les envoyoient prisonniers à Lyon, où leur captivité fut adoucie par toutes sortes d'égards. Leurs effets leur resterent, et Nicolas, avec son état-major, y furent traités comme le général et l'état-major de la place. Ainsi se conduisoient les Lyonnois, tandis que Dubois-Crancé faisoit fusiller avec ostentation, l'infortuné Servan, dans le camp de *la Guillotiere*. Et pour ajouter à des procédés inhumains, l'ironique imputation de ses propres crimes aux Lyonnois, il osoit leur écrire le lendemain : « Vous outragez l'humanité, vous » violez le droit des nations; car vous égorgez vos » prisonniers ».

La petite armée de Mont-Brison n'y resta pas

tranquille. Elle avoit aux environs, des affaires journalieres avec les habitans des campagnes, que les représentans faisoient par-tout exciter contre elle. Suivant les recommandations de Dubois, on leur persuadoit que c'étoit, «non une armée de » Lyonnois, ni de Mont-Brisonnois, mais une » troupe de gens qui, pires que les Pitt, les Co- » bourg, les Condé, alloient se répandre dans les » campagnes pour piller, égorger, incendier (1)». Delà l'approche menaçante de rassemblemens qu'il fallut souvent dissiper. L'un d'eux, composé d'environ six mille hommes, tant de soldats *crancéens* que de paysans, se déployoit avec de la cavalerie sur la montagne de Salvizinet. Quatre cents cinquante Mont-Brisonnois s'avancerent avec des canons, et les braquerent contre ces hordes qui se croyoient dans une position inexpugnable. L'attaque les

---

(1) *Lettre* du 2 septemb. *à Dorfeuille*, alors à Rouanne. C'est dans cette lettre qu'il ajoutoit : « Dites bien au peuple » que ceux qui portent des denrées dans Lyon, assassinent » leurs freres, puisqu'ils nourrissent les tigres qui doivent » les déchirer. Hâtez donc, mon cher ami, vos instruc- » tions au peuple. — Il est bon par-tout. — Levons-nous, » la convention l'a décrété ; et que d'ici à un mois, tous » les ennemis intérieurs et extérieurs de la république » aient disparu de son territoire ».

déconcerta : elles furent vaincues, chargées et dissipées en peu de temps.

Tous ces avantages partiels ne faisoient rien pour le ravitaillement très-urgent de Lyon. « Si vous » n'amenez des vivres », écrivoit Précy à l'armée mont-brisonnoise, « quel que soit votre courage, » il faudra succomber ». Mais les émissaires de Dubois-Crancé avoient tant répété, d'après ses ordres, que « fournir des denrées, seroit alimen- » ter des tigres par qui l'on seroit dévoré (1) »; que peu de fermiers consentoient à livrer du grain. La petite ville de Feurs qui en possédoit, ainsi que du bétail, ne vouloit rien céder, pour la même raison : ce ne fut que par violence, qu'on put la décider à vendre ces subsistances; et quand on les eut, il fallut s'occuper d'en faire parvenir à Lyon le convoi.

Alors les innombrables requisitions, faites par Couthon et Maignet, en Auvergne, s'avançoient vers Mont-Brison, au nombre de vingt-cinq mille hommes, accompagnés d'une artillerie formidable. En même-temps Javogue et le général Valette menoient à Saint-Étienne, un renfort d'infanterie, de cavalerie et de canons; et Dorfeuille partoit de

(1) *Lettre à Dorfeuille.* Voyez ci-derriere.

Ronanne, avec un assez bon nombre de troupes pour opérer une jonction, par laquelle l'armée mont-brisonnoise eût été renfermée. Prévoyant ce danger, elle prit le parti d'accompagner le convoi, et de se jetter en même-temps dans Lyon.

Huit cents hommes la composoient; leurs femmes, leurs enfans s'attachoient à leur sort. Nombre de familles redoutant l'irruption prochaine des phalanges ennemies, s'arrachoient à leurs pénates. Et ces intéressans fugitifs, après avoir chargé deux cents charriots de leurs subsistances et de leurs bagages, abandonnerent leur pays, le 8 septembre, pour s'acheminer vers une ville désolée par la guerre, le bombardement et la famine.

Un petit détachement, qui, posté au château de Montrond, reçut ordre d'aller en diligence se réunir, sur la route, au corps de l'armée déja cheminante, voulut s'arrêter au bourg de Chazelles, pour y prendre des rafraîchissemens que les habitans lui offrirent. Des soldats allobroges que ceux-ci tenoient embusqués chez eux, le surprirent et le massacrerent. Nicolay, son commandant, y périt: beaucoup de Lyonnois y furent tués; et les assassins, pour donner à cette boucherie, toute l'atrocité du *jacobinisme*, égorgerent en même-temps

une femme honnête de l'endroit, ainsi qu'un prêtre qu'ils avoient trouvé chez elle. Ils dépouillerent leurs cadavres et les exposerent sur la route, nuds, et attachés ensemble, dans une posture dont l'idée seule effarouche l'imagination la moins pudique.

Ce ne fut qu'avec peine que les débris de ce détachement parvinrent à se réunir au gros de l'armée mont-brisonnoise, qui l'attendoit à Duernes. Tous ensuite continuerent ensemble leur marche. L'on étoit déja près de Lyon, lorsqu'on vit venir au loin un corps ennemi, que des avis de Chazelles avoient fait mettre à la poursuite : on se pressa d'entrer dans la ville, avant qu'il eût le temps d'approcher.

Comment peindre les sentimens divers de cette réunion touchante ! Les Lyonnois embrassoient avec attendrissement leurs freres, leurs amis, réfugiés chez eux. Ce n'est pas que les cœurs ne se déchirassent, en pensant aux suites de leur retraite, en envisageant les horreurs du seul asyle qu'ils pussent leur offrir ; mais huit cents braves de plus, dont cent cinquante de cavalerie, avec quelques vivres, relevoient les espérances et rehaussoient le courage.

Ils venoient d'entrer à Lyon ; et déja le blocus

s'en faisoit par plus de soixante mille hommes; dont neuf mille à *la Pape*, sous les ordres de Dubois-Crancé et Gauthier; dix mille à *la Guillotiere*, sous ceux du général Vaubois, inspecté par Laporte; huit mille, dont beaucoup de cavalerie, à *Limonest*, sous le général Rivaz, surveillé par Reverchon; et près de quarante mille, dirigés par Couthon, Maignet, Châteauneuf-Randon et Javogue, tant à *Oullins* qu'au pont d'*Alaï*, depuis la rive droite du Rhône, jusqu'à la tour de *Salvagny*.

L'artillerie s'augmentoit dans la même proportion : Javogue, non-content des canons qu'il avoit, vouloit qu'on en trouvât pour lui de 48 et de 36; Vaubois recevoit encore seize pieces de gros calibre et dix nouveaux mortiers. Les cinq camps formés autour de Lyon, menaçoient cette ville d'une immensité d'ennemis et de bouches à feu.

A mesure que le cercle du blocus se resserroit, les Lyonnois étoient forcés d'abandonner leurs postes éloignés. Ceux des villages de *Pouillonay* et de *Grézieux* tomberent ensemble au pouvoir de l'ennemi : celui de la maison *Neyrac*, à *la Croix-Rousse*, éprouva bientôt le même sort; et ces pertes, auxquelles on avoit inutilement tâché d'obvier par la tentative d'une surprise sur *la*

tour de Salvagny, (dans la nuit du 7 au 8 sept.). obligerent à concentrer les forces dans la ville.

C'étoit à ces seuls progrès que se bornoient les avantages gagnés par les ennemis, le 16 septembre, après leurs quarante jours de siege. Eh ! que de revers ils avoient essuyés ! A quelles légeres sorties ils avoient cédé ! Combien de canons ils s'étoient laissé prendre ! Malgré cette chaleur de leurs batteries qui avoit fait éclater même des mortiers, ils n'avoient encore pu réaliser leur vœu de réduire Lyon en cendres. Malgré le plus affreux bombardement qui y faisoit pleuvoir neuf bombes à-la-fois, en même-temps que vingt canons le cribloient sans relâche de toutes parts, les assiégés n'étoient point ébranlés. Cinq cents bombes et mille boulets rouges, lancés dans la seule nuit du 7 au 8, laissoient encore à Dubois et Gauthier, le regret de n'avoir pas occasionné d'assez grands ravages. Ils se désoloient de ce que des brûlots, envoyés par eux, sur le Rhône, pour faire sauter le pont *Morand*, n'avoient pu produire l'effet qu'ils s'en étoient promis. C'étoit avec le ton du chagrin, qu'ils racontoient au comité que leur *vandalisme* échouoit contre les précautions des Lyonnois (1). « Les quartiers exposés au bombar-

(1) Du 9 septembre, *Moniteur*, séance du 15.

» dement sont démeublés, disoient-ils; les boi-
» series même et les fenêtres en ont été enlevées :
» il ne reste que les charpentes, sur lesquelles
» cinq à six mille pompiers travaillent constam-
» ment ». Et dans une autre lettre, ils s'écrioient :
« Le feu de l'artillerie a beau ne discontinuer, ni
» jour, ni nuit; il ne brûle pas, il écrase seule-
» ment : dès que l'incendie se manifeste, il est
» éteint aussi-tôt ! (1) »

Que d'autres sujets d'un regret non moins désespérant, dont les représentans ne parloient point! Les Lyonnois, à qui Schmitt venoit de procurer deux mortiers, avoient mis le feu à trois endroits importans des *Brotteaux;* savoir, au faux-bourg de *la Guillotiere*, à la grange de *la Tête-d'Or* et à celle de *la Part-Dieu*. Un de leurs capitaines ingénieurs, Bosquillon, simple éleve des ponts et chaussées, traversant le Rhône avec des bateliers habiles et courageux, étoit allé sous les vedettes ennemies, allumer d'énormes chantiers, à l'abri desquels les assiégeans ne cessoient de fatiguer les Lyonnois. Peu s'en fallut qu'il ne réussît de même à brûler les pontons de *la Pape*, dont la destruction eût empêché que le camp de *la Guillotiere*

(1) *Lettre au comité*, du 17 sept.

ne reçût des secours, dans le cas d'une sortie par le *Pont-Morand*. Sa tentative n'échoua que par la trahison d'un nommé Reux, major-général de l'artillerie lyonnoise, qui, initié dans les secrets du commandement, avoit averti Dubois-Crancé de ce projet, comme il l'avoit fait de tous les autres (1). Ce traître lui envoyoit chaque jour le bulletin de la situation de la ville et des résolutions prises à l'état-major. Il ne cessa, pendant toute la durée du siege, sans qu'on l'en soupçonnât, de vendre, ceux qui lui avoient confié la partie la plus importante de leur défense. On ne sauroit dire combien de fois il les trahit, non-seulement par ses perfides communications avec l'ennemi, mais encore par ses fausses manœuvres dans le service de l'artillerie. Que d'ordres donnés par cet homme exécrable, qui en attribuoit toujours les suites malheureuses à l'impéritie ou à l'inexactitude des subalternes!

(1) Reux avoit été attaché au corps royal d'artillerie: ce fut sous ce rapport sur-tout qu'il mérita la confiance de Précy. Il est devenu depuis un des plus sanguinolens jacobins de Lyon. Bosquillon, qui faillit périr dans cette entreprise où ses compagnons furent écharpés, s'est sauvé, comme par miracle, de tous les dangers subséquens, et muni de son graphometre, son unique bien, il s'est réfugié en Angleterre, où ses talens ont été bien accueillis.

Les Lyonnois avoient sans doute bien quelques intelligences chez l'ennemi ; mais ils n'y étoient pas servis par des monstres, ainsi que Dubois-Crancé l'étoit dans les murs de Lyon. Les hommes généreux qui se bornerent à prévenir les assiégés chaque fois que les assiégeans voulurent ajouter à leurs maux, étoient inspirés par des sentimens d'admiration et d'amitié pour cette ville, et par leur indignation contre des tyrans qui les avoient forcés eux-mêmes de venir être leurs complices (1).

Comme s'il eût fallu que Lyon sentît au suprême degré, toute l'amertume de la plus triste position, de funestes contrastes ajoutoient à ses peines, sous les rapports même de cette bienveillance. Ces avis lui venoient de gens étrangers à ses murs, qui ne connoissoient cette ville que par sa réputation et ses malheurs ; tandis qu'elle étoit trahie, assiégée même par des Lyonnois. Et je ne parle pas ici seulement de cette tourbe

(1) Nous regrettons fort de ne pouvoir, à cause des temps fâcheux où nous sommes encore, désigner à la reconnoissance de tous les Lyonnois, ces bienfaiteurs, par leurs noms. Ils restent inscrits sur nos tablettes, et le temps viendra peut-être où nous pourrons leur offrir la plus solemnelle naturalisation.

de clubistes obscurs qui combattoient sous les drapeaux ennemis. Au premier rang des destructeurs de Lyon, se trouvoit en évidence un homme qui y étoit né, qui y avoit sa famille; un homme que le regne de l'ineptie et du crime a pu seul illustrer. Le représentant Reverchon avoit vu le jour au fauxbourg de *St.-Just;* il y avoit passé sa jeunesse, comme garçon servant, dans une espece de boutique où son pere, chaircutier, tenoit cabaret. La connoissance des vins, qui fut un des fruits de cette éducation, transplanta Reverchon dans les vignobles du Mâconnois, d'où, après quelques années d'un commerce lucratif, il fut porté à la convention, devint législateur, représentant du peuple français, et fut préféré à bien d'autres, pour hâter la destruction de sa ville natale.

Digne de cette monstrueuse préférence, Reverchon ne laissoit pas douter de son zele à la justifier. «« Bientôt, écrivoit-il à ses commettans, »» bientôt nous vous annoncerons la destruction »» de cette nouvelle Sodôme (1) »»; et il se réjouissoit de ce que la garnison de Valenciennes, nouvellement arrivée, alloit en accélérer la réduction en cendres; et il concertoit avec Châteauneuf-

(1) *Lettre* du 11 sept. *Moniteur*, séance du 15.

Randon les dispositions d'une attaque générale et décisive pour exterminer ses compatriotes (1).

Les Mont-Brisonnois, dont l'histoire devient inséparable de celle des Lyonnois, avoient aussi leur fléau d'un genre plus atroce, dans leur compatriote Javogue, que la convention, et sur-tout Dubois-Crancé, avoient spécialement dirigé contre eux. Ivrogne des plus crapuleux, légiste sans honneur, violateur éhonté de toutes les femmes, voleur impudent de toutes les fortunes, les crimes de fratricide ne lui coûtoient rien. Après les affaires où beaucoup de Mont-Brisonnois avoient été massacrés, par ses ordres et sous ses yeux, il s'en égayoit avec Dubois et Gauthier, en leur disant « que la boucherie avoit été bonne (2) ».

A quels dévastateurs Lyon étoit livré ! « Les » canonniers avoient l'air de s'amuser en détrui- » sant les maisons », suivant l'expression du chef de brigade, Sandoz, qui se félicitoit « de ce que la » ville étoit déja comme une écumoire (3) ». Ils ne négligeoient pas cette composition, appellée

(1) *Arrêté pris à Limonest*, le 21 sept.

(2) *Lettre* du 30 sept.

(3) *Lettre aux Jacobins de Paris*, du 18, lue à leur séance du 23.

roche à feu, dont deux onces impregnent assez les parois d'une bombe pour que les culots portent l'incendie par-tout où l'explosion les rejette. Ce qui en eût suffi pour enduire trente bombes, étoit mis, par l'ordre de Dubois, dans chacune de celles qu'on jettoit sur Lyon (1); et reconnoissant néanmoins que les Lyonnois ne pouvoient se réduire par le feu, mais uniquement par la famine, ce fut bien par pur plaisir qu'on redoubla de fureur pour le bombardement.

Le cercle de près de soixante-dix mille hommes qui cernoient Lyon, sans y laisser parvenir des subsistances, y rendoit la famine inévitable. L'embarras des assiégés croissoit chaque jour, par le rapprochement des lignes. La disette, la peur, accompagnées d'un peu de confiance en un arrêté des représentans, qui invitoit les femmes, les enfans, les vieillards à sortir (2), y déciderent quelques gens équivoques, de la classe des ouvriers, qui furent d'abord reçus par l'ennemi; mais Dubois et Gauthier appréhendant que ces émigrations, en diminuant la consommation de la ville,

---

(1) *Troisieme et derniere partie de sa réponse aux inculpations de Couthon et Maignet*, pag. 55.

(2) *Arrêté* du 14.

n'en retardassent la réduction par la famine, voulurent repousser les émigrans, en les faisant fusiller par les premiers postes, sans les prévenir de cette nouvelle résolution. Laporte vit bientôt que tant de rigueur alloit sacrifier plus de *sans-culottes* que d'honnêtes gens, parce qu'aucun de ces derniers n'avoient eu cette confiance qui faisoient jetter les clubistes à la merci des représentans; et il fit prendre la résolution de tout recevoir, en traduisant tout à un comité de Jacobins lyonnois, établi à *Caluire*, pour accorder des secours aux *sans-culottes*, et livrer les autres à la mort.

S'il étoit difficile de passer aux avant-postes pour sortir de Lyon, il l'étoit bien davantage pour y entrer. Les femmes de campagne qui parvinrent à y introduire quelques légumes, eurent besoin de ruses infinies. Ce n'étoit plus que par elles qu'on pouvoit recevoir des avis, sur ce qu'on avoit à craindre, ou à espérer. Ces avis furent souvent utiles et quelquefois consolans. Mais les espérances qu'on en concevoit, s'évanouissoient comme des météores trompeurs. Le desir d'en revoir, en faisoit créer de nouveaux à l'imagination. On avoit envoyé à la découverte des Piémontois annoncés de nouveau, quelques gens chargés d'allumer des feux sur les lieux élevés,

dès qu'ils seroient certains de l'approche d'un tel secours : le besoin de voir ces feux consolateurs, fit imaginer qu'on les appercevoit réellement. Et cependant les secours n'arrivant pas, l'on retomboit dans cette situation d'ame où le désespoir reste seul chargé de nous sauver. On en revenoit là, après ces vains élans d'une espérance qu'autorisoit et que déconcertoit tour-à-tour l'ignorance absolue de ce qui se passoit au-dehors.

Ce retour à des déterminations de désespoir, fit concevoir l'idée de se faire jour du côté du Forez, pour se jetter dans la Lozere, et se réunir aux contre-révolutionnaires de Jalès et des Cévennes, par qui l'on se figuroit pouvoir donner la main à ceux de la Vendée. Ce hardi projet, qui, comme tous les autres, parvint incontinent à la connoissance de l'ennemi, par le moyen des traîtres, et qui d'ailleurs n'entroit point dans les conceptions militaires du général Précy, fut bientôt jetté dans l'oubli, par de nouvelles assurances de secours très-prochains. Un inconnu, furtivement introduit dans la ville, vint, au nom des chargés d'affaires du roi de Sardaigne, en Suisse, proposer vaguement ses soldats piémontois qui s'avançoient déja sur son territoire reconquis : « Eh ! qui que » ce fût qui vînt nous secourir, repliqua Précy,

» nous le recevrions avec empressement et re-
» connoissance ».

Il étoit permis sans doute de croire que cette offre, si favorable en une telle conjoncture, auroit son effet. Indépendamment des raisons de politique générale qui pouvoient, dans le systême de la coalition des rois, porter celui de Sardaigne à soutenir l'insurrection lyonnoise, son intérêt particulier devoit lui faire un devoir de s'opposer à la destruction d'une ville, dont le commerce portoit dix millions, chaque année, dans ses états, par l'achat des soies et des organsins du Piémont. Mais cette considération n'agissoit pas dans la cour de Turin, qui sembloit ne vouloir que profiter de la diversion des Lyonnois, pour reprendre la Savoie. Les secours qu'elle leur proposoit, ne pouvoient leur parvenir, si les milices piémontoises, encore dans leurs foyers, ne s'ébranloient pas; et pour les envoyer à l'appui des colonnes avancées, le ministre Sarde demandoit des sommes considérables, que la sagesse n'eût pas permis d'hasarder, lors même qu'on eût pu les fournir.

Le refus qu'on fit de les accorder, concourut plus que toute autre cause à la retraite inopinée des Piémontois. Après avoir, au nombre seule-

ment de six mille, forcé, sur trois points, une frontiere de quatre-vingt lieues, que huit mille hommes effectifs défendoient, ils ne se sentoient pas capables d'avancer, sans leurs milices; et, faute de l'argent des Lyonnois, ils ne pouvoient plus compter sur elles. Renonçant à faire des progrès, ils n'oserent pas même rester dans un pays où, ils craignoient d'une part, d'être enfermés par les neiges, et, de l'autre, assaillis par des forces considérables. Ils se replierent donc tout-à-coup sur leurs monts, en abandonnant, presque sans combattre, et même, dans plusieurs endroits, sans être attaqués, les redoutes qu'ils avoient faites et les canons qu'ils avoient pris.

Sur ces entrefaites, le jeune Montcolomb, neveu de Précy, venant de l'armée de Condé, pénétra dans la ville. Confident d'un projet de secourir Lyon, proposé chaudement au prince, par le chevalier Terrasse de Tessonnet, loyal et brave lyonnois, l'un de ses aides-de-camp, le jeune Montcolomb n'avoit point calculé les distances et les difficultés, souvent insurmontables, qui se trouvent entre la conception d'un plan et son exécution. L'ardeur de son âge réalisa de suite, en idée, des intentions plus belles que praticables; et il assura les Lyonnois que, s'ils vouloient

tenir encore quelques jours, ils seroient infailliblement secourus. Ce plan, qui ne consistoit à rien moins qu'à surprendre Huningue, traverser la Franche-Comté pour arriver à Lyon, se trouvoit même déja croisé par un autre non moins étrange, qui venoit d'être conçu dans le conseil des deux princes, freres de Louis XVI, au château de Ham, en Westphalie. Montcolomb, croyant pouvoir conclure de cette émulation, qu'il en résulteroit immanquablement une assistance efficace et décisive pour les assiégés, n'hésitoit pas à la leur promettre.

Mais si le premier plan eût été moins difficile, on auroit pu dire qu'il avoit été condamné à l'inexécution, par les mouvemens même que le second occasionna; car dès-lors il n'en fut plus question. L'attention se porta sur le marquis d'Autichamp, officier-général distingué, arrivant en Suisse, de la part des princes, avec quelques officiers-généraux, muni d'une assez forte quantité d'argent, provenue d'un emprunt récemment ouvert en Hollande : en même-temps un bon nombre de ses gendarmes les plus déterminés qui le suivoient, se disperserent dans le pays helvétique; et beaucoup d'officiers émigrés eurent ordre de se tenir prêts à rejoindre d'Autichamp, dès qu'ils en recevroient le signal.

Dans une conjoncture pareille, quels plans pouvoient ne pas sembler gigantesques? Le marquis d'Autichamp auroit voulu d'abord ébranler dans son sens la masse immobile des pacifiques Helvétiens; mais il reconnut aussi-tôt l'impossibilité d'y réussir. Ses vues se tournoient ensuite vers les milices du Piémont; mais avoit-il assez d'argent pour les amener? Mais la retraite de la Savoie qui s'effectuoit déja, les renfermoient plus immuablement dans leurs montagnes. Un coup de surprise sur le fort de l'Ecluse (1), auquel il pensa, étoit peut-être le premier parti qu'il eût dû prendre; mais en s'amusant à des projets empreints de l'incurable erreur que les étrangers étoient intéressés à contre-révolutionner la France, on ne pensa point assez tôt à celui dont l'exécution, n'exigeant que des Français, eût au moins sauvé la ville de

(1) Ce fort se trouve appliqué sur le flanc d'un rocher escarpé, au bas duquel coule le Rhône, dans un précipice qui sépare la France d'avec la Savoie. En face, de l'autre côté du fleuve, est un autre rocher non moins rapide et non moins élevé. La route de Lyon à Genêve, pratiquée sur la corniche de la montagne, passe dans l'enceinte du fort. Il est situé à trois lieues de la frontiere, à l'entrée des montagnes de Nantua.

Lyon. Dubois-Crancé eut le temps de substituer trois cents volontaires, aux invalides qui gardoient le fort, et de placer des canons dans les gorges de Saint-Rambert et de Nantua. Le siege se poursuivoit pendant la discussion des plans de d'Autichamp ; et la ville fut rendue avant que les émigrés eussent pris une arme, avant même qu'ils eussent fait la moindre démarche pour en exécuter aucun.

Cela n'empêcha pas que quand Dubois-Crancé sut qu'il n'avoit rien à craindre d'eux, il n'écrivît, le 2 octobre, au comité de *salut public*, que les émigrés, avancés au fort de l'Ecluse, « avoient » été battus et repoussés très-loin, et que leur » tentative pour secourir Lyon, avoit échoué (1) ».

C'étoit un bien foible dédommagement qu'il se donnoit pour la peur qu'il en avoit eue, et dont ne fut pas exempte cette partie de son armée qui, tenant à son quartier-général, se fût trouvée entre le feu des Lyonnois et celui des émigrés, si ceux-ci se fussent avancés. Cette terreur panique l'avoit si fort troublée, que tandis que Dubois et Gauthier en trembloient au château de *la Pape*, sur la rive droite du Rhône, leur général

(1) *Moniteur*, séance du 7 octobre (15 du premier mois du calendrier républicain.)

de brigade, Petit-Guillaume, s'en désoloit sur la rive gauche de la Saône, à *Caluire*, où il commandoit (1).

Il falloit, au reste, bien peu connoître l'esprit et la situation des émigrés en Suisse, pour les craindre. Dispersés, errans, ballottés dans un pays, ami des républiques, qui, en s'apitoyant quelquefois sur le sort de ces proscrits, n'entendoit point épouser querelle, ils n'eussent jamais pu s'y former en corps d'armée : et encore moins, décider les gouvernemens helvétiques à leur fournir les munitions et les armes nécessaires pour agir. Mais lors même qu'ils eussent pu s'armer en corps, ils ne l'eussent pas tous voulu dans cette conjoncture. Lyon, toujours combattant sous les drapeaux tricolores, et ne cessant de parler *république*, n'intéressoit point ceux qui ne vouloient connoître d'autre mot de ralliement que celui de *royauté*, et d'autre couleur de contre-révolution que celle de la cocarde blanche. Ils étoient, en général, d'autant moins disposés à seconder cette ville, que lors même qu'ils consentoient à supposer du royalisme sous ces apparences républicaines, ils n'y reconnoissoient que celui de la constitution

(1) Fait attesté par ses hôtes, au vieux château de *Caluire*.

de 1791 (1), pour laquelle ils avoient une haine que l'émigration même rendoit implacable.

Les Lyonnois étoient loin de croire à ces tranquilles et froids calculs des émigrés ; et leur besoin d'espérer des secours, étoit tel qu'ils repoussoient toute crainte d'être abandonnés dans un cas si pressant. Leur espoir s'obstina même jusqu'à rejetter, comme une perfidie décourageante, l'avis que vint leur donner de leur abandonnement absolu, l'un de ceux qui, liés au camp de *la Pape*, n'avoient cessé de les servir par ses intelligences avec eux. Dans cette opiniâtre obstination à espérer contre toute espérance, les Lyonnois redoublerent de courage et se surpasserent en valeur.

---

(1) Cette opinion des émigrés sur les Lyonnois se retrouve dans la *correspondance* imprimée de *Lemaître*, guillotiné à Paris, comme conspirateur, en vendémiaire de l'an 4, (octobre 1795). En parlant d'eux, il est dit dans une lettre *de Francfort sur le Mein*, 15 *septembre* 1795, au n°. 28: « Cette race ne vaut pas grand'chose : cela sent 90 et 91 ».

LIVRE X.

Sommation nouvelle par Châteauneuf-Randon. Réponse des présidens et secrétaires de sections. Replique de Dubois-Crancé. Augmentation de son artillerie. Prise de la Duchere, — *du cimetiere* de Cuires, *du pont d'*Oullins, — *des avant-postes* de Ste.-Foi, — *du poste du centre, à la* Croix-Rousse. *Batterie* Gingênes. *Trahisons qui précèdent la journée du 29 septembre. Approche des assiègeans jusqu'aux portes de* St. Just, *et sur l'avenue de* Perrache. *Les Lyonnois se replient. Triomphe prématuré de Dubois et de ses collegues. Précy reprend* St.-Just. *Sa harangue aux troupes. Leurs exploits à* Perrache. *Discipline militaire des Lyonnois. Leur courage jusques dans les hôpitaux. Admirable conduite des femmes lyonnoises. Abondance des contributions pour le siege. L'ennemi songe à donner l'assaut : il ne l'ose pas. Désordre parmi les assiégés. Derniere sommation. Démarches de quelques gens pour capituler. Précy songe à sortir avec ses plus braves guerriers. Ordres donnés pour le départ. Fin du siege.*

Je vais décrire les derniers efforts des Lyonnois ; et ce tableau de leurs plus grands exploits, les

montrera vainqueurs sans en être plus heureux, et malheureux sans avoir été vaincus.

Quoiqu'occupé, loin de Lyon, à poursuivre les Piémontois, Kellermann offusquoit encore Dubois et Gauthier, qui lui supposoient l'intention de vouloir favoriser cette ville. Ils parvinrent à le faire destituer, pour être plus libres de conduire le siege à leur gré. Jaloux d'en avoir exclusivement la puissance, ils ne donnerent aucun pouvoir à Doppet, qui leur fut envoyé pour remplacer Kellermann.

Cette prétention de suprématie excita l'envie de leurs collegues, qui vouloient aussi, de leur côté, commander quelques opérations militaires. En conséquence, ils proposerent une attaque de vive force sur quatre points à-la-fois. Il fallut y consentir; et ce fut à l'opposite du camp de Dubois et Gauthier, dans le quartier de Châteauneuf-Randon, que celui-ci fit décider qu'on attaqueroit avec plus de vigueur, pour se rendre maître des hauteurs de *St.-Just*, d'où l'on croyoit pouvoir aisément ensuite écraser la ville et pénétrer dans ses murs.

Toute la puissance proconsulaire parut être révendiquée par Châteauneuf-Randon; il envoya une sommation, signée de lui seulement, dans

laquelle, en convenant cependant que ses sept autres collegues avoient aussi la mission de réduire les Lyonnois, lui seul, il leur disoit : « Au nom du peuple français, mettez bas les » armes, ouvrez vos portes, ou la vengeance du » peuple va fondre sur vous : elle reste encore » suspendue jusqu'à huit heures du soir. Mais » après cette heure, la masse du peuple vous » portera les derniers coups : et dès ce moment, » les représentans ne répondent plus de vos per- » sonnes, ni de vos propriétés (1) ».

Le trompette qui apporta cette sommation, n'arriva qu'à six heures du soir : il étoit trop tard pour assembler les citoyens et les consulter ce jour là. Les administrateurs se bornerent dans leur réponse, à exposer cette difficulté, qui demandoit elle-même un délai jusqu'au lendemain.

C'étoit par le pont de la *Guillotiere* que se faisoient ces communications : Châteauneuf-Randon, pour en attendre les résultats, s'étoit rendu près de Laporte, dans le camp des *Brotteaux*, où il avoit espéré de modérer à son gré, les batteries qu'animoit son collegue. Mais vainement il lui proposa d'en suspendre le feu jusqu'à ce que les

(1) *Sommation du* 19.

Lyonnois eussent eu le temps de délibérer : Laporte ne voulut pas y consentir ; et le général Vaubois, appuyant cet avis, s'écria : « Force » bombes et coups de canon ; il faudra bien » qu'ils y viennent (1) ». Ainsi le bombardement, les canonnades recommencerent impitoyablement ; et Châteauneuf ne put qu'avertir les Lyonnois, par une seconde dépêche, que ce feu continueroit sans relâche jusqu'à la réduction de la ville.

Le même jour cependant, au défaut du peuple lyonnois, trop occupé pour venir délibérer, ceux qui se crurent ses interpretes naturels, les présidens et les secrétaires des sections, firent une réponse, où l'énergie lyonnoise ressortoit d'elle-même avec force, malgré le souple *girondisme* qui se mêla dans les expressions. « Le peuple de Lyon » ignore, dirent-ils, pourquoi on lui a déclaré la » guerre. Il a constamment observé les lois ; et si, » comme plusieurs départemens, celui de *Rhône* » *et Loire*, fut trompé un instant sur les événe» mens du 31 mai, il se hâta, dès qu'il put croire

(1) *Lettre à Dubois-Crancé*, du quartier-général de *la Ferrandiere*, 20 septembre.

» que la convention n'avoit pas été opprimée,
» de la reconnoître et d'exécuter ses décrets :
» chaque jour encore, ceux qui peuvent lui parvenir, sont publiés et observés dans ses murs.
» — Après cette conduite, il ne pouvoit se persuader qu'il fût possible de le calomnier, au
» point de le faire croire coupable; aussi n'a-t-il
» songé à se défendre, que lorsque les hostilités
» ne lui ont plus permis de douter que l'erreur
» où étoit entraînée la convention, lui avoit fait
» adopter irrévocablement le système de l'opprimer. — Toute justice lui a été déniée, il n'a
» pu même obtenir d'être entendu; ses députés
» ont été repoussés, des décrets de proscription
» et de sang ont été rendus contre lui. Il a vainement invité les représentans de venir s'assurer
» des faits par eux-mêmes, il leur a offert des
» ôtages de leur sûreté, et rien n'a été exécuté,
» rien n'a été accepté, rien n'a été proposé; et
» quoique votre mission parlât de persuasion
» et d'instruction, il n'a jamais été fait que des
» sommations à la maniere des ennemis : alors
» le peuple a lu son devoir et ses droits dans
» l'acte constitutionnel qu'il venoit de proclamer; il a pris la ferme résolution de résister à
» une oppression sans exemple et sans motifs; il

» a fait un choix digne d'un peuple généreux : il
» a préféré l'anéantissement à l'esclavage. — Mais
» c'est assez de l'opprimer, sans lui supposer des
» intelligences criminelles. Il n'a d'alliés que
» les hommes justes et humains qui admireront
» sa vertu et plaindront son malheur. Il compte
» sur lui-même, sur la justice de sa cause, et il
» périra tout entier plutôt que de livrer sa cité à
» l'exécution des décrets de sang et de pillage,
» que les suppositions d'une rebellion ont fait
» lancer contre elle. — Les maux qu'il a souf-
» ferts, ne lui laissent pas de doute sur ceux qu'il
» peut éprouver encore. Mais trente jours de
» bombardement et de destruction doivent avoir
» prouvé que son courage est inébranlable : que
» s'il étoit vaincu, ses oppresseurs ne regne-
» roient que sur des cendres et sur des morts.
» Et si vous parvenez à anéantir une ville im-
» mense, paisible, industrieuse, objet de l'or-
» gueil et de la jalousie de ses ennemis, notre
» dernier cri seroit encore, comme il l'a toujours
» été, celui de la liberté, de la république une
» et indivisible, de l'obéissance aux lois, du
» respect des personnes et des propriétés. —
» Maintenant, si vous voulez être justes, ordon-
» nez que le siege soit levé, que les communica-

» tions soient entiérement rétablies entre nous
» et nos freres des départemens; garantissez au
» peuple de Lyon, que la convention consentira
» enfin à l'entendre, que ses députés parvien-
» dront librement et en sûreté jusqu'à elle : alors
» nous sommes certains que les faits éclaircis,
» et nos principes reconnus, elle retirera ses dé-
» crets. Et ces armes que nous avons prises pour
» notre défense; nous ne les quitterons point,
» mais nous les employerons pour le service de
» la patrie. — Si d'aussi justes propositions ne
» sont pas acceptées, si vous persistez à traiter
» en rebelle, une ville qui a juré l'unité et l'indi-
» visibilité de la république, sa persévérance à
» résister, prouvera à la France, à l'Europe, à
» la postérité, qu'elle étoit digne de la liberté,
» puisqu'elle saura périr pour elle. — Le peuple
» de Lyon desire que vous lisiez cette réponse à
» votre armée : en nous combattant, elle sera du
» moins forcée de nous estimer. Puissent ces
» français, ces freres, qu'on a soulevés contre
» nous, n'être pas à leur tour, victimes d'une
» oppression étrangere, après avoir été les ins-
» trumens de la nôtre! Puissent-ils ne pas recon-
» noître trop tard que la plaie profonde qu'ils
» font à la république, sert mieux les projets de

» ses ennemis, que ne feroit l'invasion de notre
» territoire (1) » !

Ainsi parloient les présidens des sections, dans le langage desquels on ne retrouvoit pas toujours l'opinion et l'énergie des Lyonnois, comme on ne retrouvoit pas leur esprit dans toutes les réponses des administrateurs. Mais du moins cette déclaration étoit conforme aux faits connus, et l'ennemi n'avoit pas de titres pour la contredire. Dubois et Gauthier, dont elle confondoit les intentions destructives, redouterent les impressions qu'elle pouvoit faire; et Dubois se hâta de les prévenir, en rédigeant promptement lui-même une réplique pleine d'injures, de mensonges et de menaces, qu'il fit signer à Gauthier, Laporte, Reverchon, Maignet, Châteauneuf et Javogue. Entre autres phrases insolentes qu'elle renfermoit, on y remarquoit celles-ci : « Malheureux contre-
» révolutionnaires (de Lyon); vils agens, sou-
» doyés par Pitt et Cobourg, le peuple est assez
» puni de vous avoir écoutés, pour mériter quel-

---

(1) Datée du 20 septembre, et signée *Goyel*, *président*, et *Molard*, *secrétaire*. Quelque longue que soit cette piece, elle nous a paru trop importante à cette époque du siege, pour ne pas être donnée en entier.

» qu'indulgence. — Mais qu'il périsse, puisqu'il » le veut; — sa destruction entiere servira du » moins d'exemple à tout citadin assez inconsidéré pour se livrer aveuglément à des factieux. » — Vous dites avoir offert des ôtages; eh! » quels ôtages, des scélérats peuvent-ils donner » d'une probité qu'ils n'ont pas? — Voulez-vous » savoir ce que dit l'armée? Le voici : *Puissent* » *tous les aristocrates de la république, être réunis* » *dans Lyon, pour que d'un seul coup, on en purge* » *la terre de la liberté* (1)»! Ainsi Caligula desiroit que le peuple Romain « n'eût qu'une tête, » pour pouvoir l'abattre d'une seule fois ». En voyant tant d'analogie entre les monstres de son siecle et du nôtre, on ne peut se défendre de croire à une sorte de filiation de caractere qui, par la dégénération des races, ne produit dans ces vils descendans des tyrans les plus féroces, que les crimes de leurs ancêtres, sans transmettre rien de leur grandeur.

Tout annonçoit la résolution bien déterminée d'écraser Lyon de boulets et de bombes, en même-

(1) Cette piece est, comme toutes les précédentes, dans la collection que Dubois nous a donnée lui-même. Voyez le N°. 273.

temps qu'on feroit fondre sur cette ville, les soixante mille hommes qui l'environnoient. Dubois-Crancé demandoit encore de l'artillerie ; il se faisoit envoyer à grands frais, celle de Gap, celle de Briançon et celle de Grenoble ; le mortier même du fort Saint-Hypollite, celui du fort de la ville d'Alais. Tous les chemins étoient couverts de convois ; et, à ce mouvement si extraordinaire, les départemens méridionaux durent juger que Lyon alloit être anéanti.

Ses habitans se battoient en désespérés, et rien n'étoit capable de les décourager ; leurs revers même les animoient davantage. La perte du poste élevé de la *Duchere*, d'où 4000 hommes venoient de déloger 50 Lyonnois (1), et d'où l'on domine sur le fauxbourg de *Vaize*, ne sembloit presque pas les affecter. Résolus de tenir, ils voulurent se débarrasser des consommateurs inutiles, et ils renvoyerent ces gens équivoques, que Dubois eût voulu confiner dans la ville, pour la réduire plutôt à la famine ; ils lui offrirent aussi les prisonniers faits sur lui, en assez grand nombre. Dubois les refusa, par la crainte qu'ils n'apportassent dans son camp l'estime et l'amour des assiégés. Néanmoins on

(1) Le 19 au matin.

les lui renvoya ; mais peu s'en fallut que, d'après ses ordres, ils ne fussent fusillés par les leurs, entre les deux lignes.

Un nouveau pas que faisoit l'ennemi, ne pouvoit encore ébranler le courage des Lyonnois. Leur poste du cimetiere de *Cuires*, d'où l'on régnoit sur la Saône d'un côté, et d'où l'on découvroit de l'autre, une partie du plateau de la *Croix-Rousse*, étoit attaqué par les *crancéens* avec des forces si considérables, qu'après en avoir terrassé plus de deux mille d'entre eux, les vingt-cinq Lyonnois qui le défendoient, furent enfin forcés de l'abandonner. L'héroïsme de leur résistance, le bon ordre de leur retraite, la conservation de leurs canons, sembloient suffire pour les consoler de cette perte (1).

Le lendemain fut bien plus fâcheux ; attaqués sur quatre points à-la-fois, ils eurent par-tout des revers. Le plus funeste de tous, dont Dubois-Crancé s'attribua personnellement la gloire, fût la prise du pont d'*Oullins*, à une lieue de la ville, au sud. Ce pont, garni de quelques chevaux de frise, et gardé par une redoute en face, pouvoit être défendu long-temps par les trois cents hom-

(1) Le 26 septembre.

mes que le général des Lyonnois y avoit placés.
Mais la Roche-Négly qui, sous le nom de *Rhimbert*, en avoit eu le commandement, s'étoit retiré sans faire de résistance, sans observer aucun ordre, et même sans en donner avis à Précy.

Cette défection entraîna la perte des redoutes voisines ; et la troupe de Rhimbert se replia vers le pont de la *Mulatiere*. C'étoit la premiere affaire où Dubois-Crancé se fût trouvée en personne : cette victoire facile, et si peu glorieuse, devint le sujet des plus vaines fanfaronnades. En ombrageant toutefois un peu de ses lauriers, son collegue Javogue, qui l'avoit accompagné, il écrivoit à la convention : « Ne calculez pas l'événement par » le peu d'hommes que nous avons perdus. En » moins de dix minutes, le pont a été forcé, les » retranchemens détruits, le fossé comblé, les » maisons embrâsées et les *muscadins* en dé» route (1) ».

S'il étoit permis de rappeller en une aussi grave narration, quelques-unes des ironies que cette conquête valut à celui qui en tiroit tant de vanité, nous citerions Kellermann, qui, de la Savoie, où il étoit, lui écrivit que la renommée avoit

(1) Du 27 septembre.

d'armes de quelques heures, en manifestant des intentions amicales qui la firent accepter. Les assiégés se confierent aux assiégeans : les troupes se mêlerent; et ce mêlange funeste servit à conclure facilement le marché d'une trahison prochaine.

Dans la nuit suivante, un nommé Truchet, caporal du poste placé au village élevé de *Sainte-Foi*, déserta, en posant une sentinelle avancée, dans le dessein de porter le mot d'ordre aux soldats ennemis qui l'attendoient à peu de distance. Ceux-ci, avec ce moyen d'approcher, comme amis, sans danger, se furent bientôt emparés de la formidable redoute qui assuroit la défense de tout ce canton.

Dès-lors Châteauneuf-Randon et Maignet purent faire avancer les troupes de leur colonne, jusques en face du fauxbourg de *Saint-Just* (1), dont elles trouverent les postes et les redoutes abandonnées. Les traîtres qui avoient déserté *Sainte-Foi*, avoient fait retirer ceux qui les gardoient, soit en répandant l'alarme au milieu d'eux, soit en leur disant que le général avoit donné l'ordre de la retraite. L'on se replioit sans combattre, et l'ennemi s'emparoit sans résistance de cette posi-

(1) Autrement dit *St. Irénée.*

tion avantageuse : il se croyoit déja maître de la ville, parce qu'il en occupoit la hauteur.

Dès progrès non moins décisifs du côté de *Perrache*, l'autorisoient dans cette illusion. Javogue, avec sa colonne, s'avançoit vers le pont de la *Mulatiere*, et le passoit même sans efforts. La défection du poste du pont d'*Oullins*, avoit répandu le découragement parmi les défenseurs de celui-ci; et tous se retiroient avec un tel effroi, qu'ils abandonnoient jusqu'au registre de l'état militaire, dont l'ennemi s'est servi depuis pour reconnoître ceux qui l'avoient combattu. Malgré cette déroute, on ne pouvoit concevoir comment le feu n'avoit pas été mis aux artifices préparés pour faire sauter le pont, à son approche. Cette omission sembloit venir d'un esprit d'égards particuliers pour les actionnaires, auxquels il appartenoit; et cette conjecture s'est confirmée, quand on a su que Précy, trop loyal pour n'être pas ici trop crédule, s'en étoit rapporté pour le détruire, à l'un des propriétaires, auquel on pouvoit bien prévoir que son intérêt ne laisseroit pas le généreux courage de remplir la promesse qu'il en avoit faite.

Les troupes de Javogue parvenoient sur l'avenue *Perrache*, en tête de laquelle elles trouvoient

une grande redoute en balles de coton, dont elles s'emparoient, pendant que deux batteries assiégeantes, dont l'une à droite, sur l'autre rive du *Rhône* : et l'autre à gauche, sur *Sainte-Foi*, foudroyoient l'avenue en tout sens, et lui en garantissoient la possession.

L'ennemi put alors se croire maître de la ville; et il le crut effectivement. Dans cette persuasion, Dubois-Crancé se hâtoit d'annoncer son triomphe à la convention : « Les Lyonnois attaqués sur plusieurs points à-la-fois, disoit-il, » ont été repoussés par-tout; leurs redoutes ont » été emportées; nous sommes à *Perrache*, aux » *Brotteaux* et sur *Sainte-Foi*. L'horizon est en ce » moment, chargé de flammes et de fumée; tous » les *Brotteaux* sont incendiés; *Perrache* com- » mence à brûler : et il fait grand vent; *vive la* » *république !* » (1) Une des plus précieuses villes de France, devenant la proie des flammes par un grand vent, qui pousse du sud au nord, l'incendie allumé par les fondateurs, les législateurs et les généraux de la république : quels procédés pour la soutenir et pour la faire aimer!

(1) *Lettre* du 29 septembre. *Moniteur*, séance du 4 octobre.

Déja les uns et les autres se disposoient à entrer triomphalement dans une ville, éclairée par l'embrâsement dont ils s'y faisoient précéder. Pensant que tous les dangers avoient disparu, ils se montroient, pour la premiere fois, à la vue des batteries lyonnoises, dans les chars destinés à leur marche conquérante. Un seul homme va les arrêter.

Précy paroît à la porte de *Saint-Just* avec quelques citoyens ralliés. Déja il a, de sa main, fait mordre la poussiere à deux soldats ennemis, témérairement entrés dans la ville. Le combat s'engage avec la troupe qui les suit; l'affaire devient vive et meurtriere. Ce général a son cheval tué sous lui; un grenadier tombe à ses côtés, il en prend le fusil. Son exemple transforme en héros, ceux qui n'étoient tout à l'heure que des fuyards pusillanimes. Il s'élance dans les principales redoutes, occupées par l'ennemi; il l'en chasse: tous les postes sont repris, la bayonnette au bout du fusil; et ce lieu, que Jules-César avoit illustré par son campement, lorsqu'il conquit les Gaules, acquiert un surcroît de gloire sous Précy.

A peine le général obtient ce succès, qu'il apprend l'invasion de *Perrache*. Il y court, et trouve une dispersion non moins décourageante. L'en-

nemi s'avançoit sur une chaussée, par laquelle, sans possibilité de le tourner, il falloit, à travers de ses feux croisés, l'attaquer de front, sur un espace très-resserré, où toute évolution étoit impraticable. Il n'étoit que onze heures du matin : et le front déja ceint d'une couronne, Précy se voyoit obligé de remporter une seconde victoire, bien plus difficile que la premiere. Sa présence seule réveille le courage. Les fuyards, honteux de leur déroute, viennent à lui : la cavalerie accourt à sa voix ; et là, environné de sa troupe ralliée : tel que les anciens généraux, au milieu de leurs armées de citoyens, avant les grands combats, il harangue les Lyonnois à-peu-près en ces termes :
« Braves amis, à la vue du progrès de ces barba- » res, dois-je désespérer du salut de la cité ? Cet » intrépide courage, si naturel à des Lyonnois, » n'est pas éteint sans doute, puisque vous vivez. » Ma confiance en lui, m'enhardit à vous proposer » des exploits inouis. Vous ne me direz pas » qu'ils sont au-dessus de vos forces : vous men- » tiriez à votre conscience. Voyez-vous cet en- » nemi fiérement avancé sur une levée, où l'on » ne peut l'attaquer que de front. Les regles or- » dinaires de la guerre ne voudroient pas qu'on » le chargeât ici ; mais vous avez prouvé que

» vous étiez au-dessus de ces regles, faites pour
» les courages ordinaires : je peux vous proposer
» cette manœuvre hardie, parce que vous en êtes
» capables, et parce qu'elle seule peut sauver vos
» foyers et vos familles. Ressouvenez-vous des
» Thermopiles : l'ennemi n'a point ici de sentier
» pour les passer à votre insu. Vous êtes dignes
» de Lacédémone : voulez-vous vaincre pour la
» patrie »? — « Oui, oui », repartirent avec enthousiasme tous ceux à qui le général parloit ainsi. — « Marchons, marchons donc », est répété comme en chœur, par eux et par lui. On marche, il les précède, sous les feux croisés de *Sainte-Foi* et de la rive gauche du *Rhône;* on avance en face d'une batterie que l'ennemi venoit d'établir au quart de la chaussée. Elle fait sa décharge : cinquante hommes de l'armée lyonnoise sont renversés; mais à l'instant, ceux qui survivent, s'élancent, tuent les canonniers sur leurs pieces, et chargent avec force le farouche bataillon de l'*Ardêche* qui les protégeoit. On le poursuit jusques dans les broussailles d'alentour, où il se réfugie. Et ces soldats, intrépides de rage et de vin, refusant presque tous de se rendre, y sont presque tous détruits en détail.

Revenus de cette poursuite, les Lyonnois se

réunissent, dans l'intention de déloger l'ennemi, qui venoit de se retrancher à l'extrêmité de la levée. Huit cents hommes de sa cavalerie, qui arrivoient pour entrer dans la ville, à sa suite, le voyant ainsi reculé, rebroussoient chemin, sans vouloir même être témoins de la défense qu'il avoit à faire au poste qu'il occupoit. Elle ne pouvoit qu'être très-forte, au moyen des redoutes qu'il s'étoit construites en peu de temps, avec les ballots de coton, abandonnés en cet endroit. Précy néanmoins voulut attaquer ces redoutes; il fit charger jusqu'à trois fois, par sa cavalerie, chargeant lui-même en tête, sans pouvoir les emporter. En vain ses cavaliers lui demanderent-ils de mettre pied à terre et de les escalader, l'arme blanche à la main. Il ne voulut pas permettre que des hommes, capables d'un tel courage, risquassent une aussi périlleuse attaque : et les redoutes ne furent point prises. Mais l'ennemi, qui ne s'y crut point en sûreté, les abandonna dans la nuit: il repassa le pont; et dans sa retraite, il mit le feu à toutes les maisons que ses torches pouvoient atteindre.

Perrache resta au pouvoir des assiégés, à qui il coûtoit la perte d'environ quatre cents d'entre eux, dont il étoit difficile de se consoler, par les

quinze cents ennemis qu'on avoit terrassés dans cette terrible affaire. Précy y avoit déployé une bravoure peu commune. Toujours au plus fort du danger, il avoit fait le commandement, et l'avoit exécuté lui-même, avec un sang-froid que la chaleur de l'action avoit seule troublé. Deux chevaux, blessés sous lui, étoient tombés, sans qu'il eût eu l'air de croire que les coups ennemis pussent atteindre sa personne.

Dans le même-temps, les postes avancés des *Brotteaux*, affoiblis par nombre de trahisons, avoient laissé les assiégeans s'approcher de la grande redoute du *Pont-Morand*. Ceux-ci alloient y entrer, sous la protection de leurs formidables batteries de la *Guillotiere*, lorsque ses défenseurs, ranimés par la nouvelle des deux victoires de leurs concitoyens, et croyant voir le général présent au milieu d'eux, voulurent être dignes de leurs freres d'armes. Cette résolution centupla leur ardeur; et, réunissant la mousqueterie aux batteries de la redoute, ils en eurent bientôt repoussé les colonnes assaillantes. En vain, pour tirer à découvert dans ce retranchement des Lyonnois, les soldats repoussés monterent-ils aux fenêtres des maisons d'alentour : ils en furent bientôt délogés par les batteries élevées des *Collinettes*

et de l'*Oratoire*. Mais, forcés de céder, ils se répandirent dans ces maisons, dont ils massacrerent les habitans, dont ils dévasterent les caves; leur général lui-même trembla devant leur ivresse (1).

Leur retraite étoit encore marquée par d'autres horreurs; ils incendioient les chaumieres comme les édifices. En emmenant les prisonniers qu'ils avoient faits, ils jettoient dans les fossés, ceux que leurs blessures empêchoient de marcher, et posoient des sentinelles pour écarter d'eux, toute assistance. Mais ces atrocités ne resterent pas longtemps impunies : les Lyonnois arriverent, ils secoururent leurs freres mourans, ils immolerent les brigands à côté de leur butin, et allerent enlever plusieurs de leurs prisonniers, jusques dans les retranchemens de l'ennemi.

La remise d'un carrossier, qui étoit voisine de la redoute, n'ayant pas échappé au pillage, les voitures qui y avoient été prises, servirent de matiere aux chants de victoire de Laporte. Il n'eut pas honte d'annoncer à la convention, ce vol honteux, comme une conquête brillante. « J'ignore, » écrivoit-il, si les muscadins sont accoutumés à

(1) *Lettre du général Vaubois* à Dubois-Crancé. Du 30 septembre.

» ne faire la guerre qu'en carrosse. Nous leur » avons pris bon nombre de voitures et de ca» briolets de toutes couleurs : ils ont été obligés » de s'en retourner à pied, dans leurs murs (1) ».

Si les fanfaronnades de Laporte portoient des caracteres de ridicule et de sottise ; celles de Dubois continuoient d'être marquées au coin de la barbarie la plus raffinée. On a vu ce qu'il fit pour que l'atroce anarchie subjuguât les Lyonnois, dans le mois de mai précédent ; on sait que la victoire qu'ils avoient alors remportée sur elle, étoit la cause de sa fureur, dans un siege que sa vengeance seule avoit décidé. Il ne veut pas maintenant qu'on doute du plaisir qu'il ressent à détruire les Lyonnois. Dans le même-temps qu'il mandoit si prématurément ses progrès du 29 septembre, il triomphoit sur-tout de ce que « ce » 29 là, réparoit les revers qu'avoit éprouvés son » parti, le 29 mai d'auparavant (2) ».

O Dubois ! quels hommes tu t'applaudis de détruire ! Si leur courage n'a pu réveiller ton admiration morte pour la vertu, que du moins, la vie

---

(1) *Lettre* du 30 septembre. *Moniteur*, séance du 5 octobre.

(2) *Lettre à Kellermann*, du 29, à la date même.

dont tu jouis encore, te porte à les estimer. Ecoute-moi : lorsque tu vins, pour la premiere fois, avec ton état-major, examiner tes batteries de *Montessuy*, à la portée de leurs canons que tu ne savois pas aussi près, tu fusses tombé sous leurs boulets dont tu sais bien que pas un seul ne fut perdu : tu fusses tombé, dis-je, sans la discipline à laquelle ils ne voulurent pas manquer, même pour se défaire de toi. Tu ne pouvois leur échapper, ta chûte eût alors sauvé Lyon; mais Précy venoit de leur défendre de faire jouer leurs canons : ils se souvinrent que les fils de Manlius avoient été condamnés par leur pere, pour avoir vaincu sans son ordre;..... ils résisterent au plaisir de tirer contre toi,.... et tu vis encore.

L'observation de la discipline militaire parmi les Lyonnois, ne pouvoit qu'être inséparable du courage de la vertu. Reviendrai-je sur les preuves qu'ils en ont données? Cette magnanimité qui produisit ensemble l'obéissance et la bravoure, est le principe auquel nous ramenent toutes les opérations de ce siege extraordinaire, où chaque assiégé, pour ainsi dire, fit un exploit : où chaque individu se couvrit personnellement d'une gloire immortelle.

Et ce n'étoient pas seulement des hommes dé-

pouillés d'anciennes prérogatives, ce n'étoit pas seulement des jeunes gens, emportés par le feu de l'âge, qui se distinguoient de cette maniere. Le gros de l'armée lyonnoise étoit composé d'ouvriers et d'autres gens du peuple, qui déployerent une intrépidité non moins étonnante. L'on vit des vieillards, empressés de partager les dangers et la gloire de la jeunesse, passer les jours et les nuits dans la tranchée, demander la préférence pour les postes avancés, et d'une main rassurée, tirer avec adresse sur le soldat ennemi, jusques dans ses retranchemens.

Cette courageuse ardeur pour le salut de la patrie ne s'éteignoit pas même dans les hôpitaux militaires, sous la douleur des blessures. Jamais on n'entendit des Lyonnois blessés, pousser des plaintes sur le champ de bataille ; dans le lit de la souffrance, ils n'exprimoient que l'impatience de revoler au combat. L'inquiétude sur le sort de Lyon, étoit le premier sentiment qu'ils manifestoient ; ils ne connoissoient qu'un soulagement : celui d'espérer au salut de la cité. L'espoir de la voir délivrée, les rendoit insensibles à leurs maux. Ils mouroient transportés, quand on leur laissoit croire que leurs concitoyens étoient vain-

queurs ; et leur unique regret consistoit à ne pas l'être avec eux (1).

Ferois-je l'injustice aux femmes lyonnoises, de passer sous silence, ce qu'avec tous les charmes d'une sensibilité touchante et d'une grace inexprimable, elles déployerent de force morale, tout ce qu'elles rendirent de services ? Indépendamment de ce que j'ai dit de leur empressement à fabriquer des gargousses, de leur attention à nous avertir de la direction des bombes, je ne saurois assez exalter leurs soins généreux envers les défenseurs de la cité. Les unes préparoient des vivres, et les leur portoient dans les casernes, et même dans les redoutes, à travers les boulets, les obus et les balles de l'ennemi ; les autres passoient leur temps à prodiguer des soulagemens aux malades, elles pansoient leurs plaies, elles consoloient

---

(1) Ces détails, tout extraordinaires qu'ils paroissent, ont pour garant, les anciens militaires à qui l'inspection des hôpitaux étoit confiée. L'un d'eux, qui avoit vu les blessés des glorieuses campagnes de Louis XV, (De la Frasse de St.-Romain), m'a attesté la supériorité de courage des blessés Lyonnois, qui, jusques dans les bras de la mort, ne cessoient de parler avec feu de leur patrie et de ses ennemis.

Spes ô fidissima Teucrum ! si Pergama dextrâ
Defendi possent, etiam hâc defensa fuissent. Æn. L. 2.

leur impatience : sans refuser les mêmes secours, les mêmes consolations aux blessés de l'ennemi. Les plus foibles préparoient des appareils; et les plus fortes en courage, servoient dans les batteries.

L'emploi qu'on faisoit de tous les bras, ne laissoit pas seulement les enfans, spectateurs oisifs ou tremblans. Suppléant à la pénurie des boulets, ils couroient après ceux que l'ennemi lançoit, pour les apporter aux canonniers lyonnois, qui les lui renvoyoient. Les malveillans reconnus, étoient condamnés aux travaux des redoutes, ainsi qu'aux transports de l'artillerie. C'étoit par cette admirable répartition des facultés de tous, comme par l'ardeur infatigable des combattans, que Lyon, avec moins de huit mille hommes, contre près de soixante et dix mille, tenoit plus qu'aucune place forte ne tint devant des ennemis moins nombreux, et sous un bombardement moins terrible.

La gloire de cette longue résistance doit aussi rejaillir sur la savante économie d'un comité de *surveillance*, établi pour le siege, et qui déploya des talens supérieurs dans l'administration, tant pour la distribution des vivres, que pour celle des fonds destinés aux frais de la défense. Ce fut lui qui, par ses précautions admirables contre les incendies, désespéra si souvent Dubois-Crancé,

comme nous l'avons vu. Les pompiers, ainsi que les combattans et autres employés, au nombre de trente mille hommes, recevoient un prêt journalier de cent sous; chaque boulet ennemi valoit un écu, à l'enfant qui le rapportoit. Cent cinquante mille livres payées chaque jour, jusqu'à la fin d'un siege qui en dura soixante-trois, sans avoir épuisé la caisse militaire : attestent également les efforts en tout genre que les Lyonnois firent pour se défendre.

Mais tout conspiroit contre eux; excepté quelques admirateurs inactifs, le reste de la France vouloit ce semble leur perte. Il n'étoit pas jusqu'aux élémens qui ne se déclarassent en faveur de leurs ennemis. Après le fléau des chaleurs excessives de l'été mémorable de 1793, on fut privé de ces pluies qui abondent, tous les automnes à Lyon, et qui pouvoient concourir à faire lever le siege. Elles eussent inondé les camps de l'ennemi, et sur-tout celui de la plaine des *Brotteaux*. Elles y eussent dérangé ses batteries les plus formidables. Mais le *Rhône*, ordinairement large et rapide en cette saison, se resserra dans un lit qui permit de les rapprocher de la ville; il coula même plus lentement : et sembla, en découvrant tous ses bancs de sable et de gravier,

vouloir

vouloir se rendre guéable, et faciliter une escalade par les quais.

Mais l'ennemi n'osoit essayer une attaque de ce genre, quoiqu'elle convînt fort à l'impatience que les représentans avoient de se venger des revers du 29. Ils avoient même fait préparer des échelles en fer et d'autres machines nécessaires pour l'assaut qu'ils vouloient donner, à tout prix, derriere la ville, du côté de *Fourvieres*. Leur général, Rivas, qui calculoit mieux qu'eux, la défense que les Lyonnois pouvoient faire dans le cas de l'escalade, en démontra l'inévitable danger. Elle ne pouvoit, selon lui, qu'entraîner la défaite des assiégeans, la délivrance de la ville et le triomphe des assiégés. L'on y renonça, préférant d'attendre quelques jours pour prendre Lyon plus sûrement, soit en faisant une breche à la muraille de *Fourvieres*, soit en y attachant le mineur, soit encore en profitant du premier vent un peu fort, pour mettre le feu devant soi et marcher ensuite (1).

Ainsi les Lyonnois sembloient encore redoutables dans leur détresse, toute extrême qu'elle étoit. Leur armée agissante se trouvoit cependant ré-

(1) *Réflexions de Rivas, sur le projet d'escalade :* faites au quartier-général de *Sainte-Foi*, maison Pernon, le 5 octob.

duite à six mille cinq cents hommes, dont quinze cents de casernés. Il n'étoit plus possible de renouveller les postes nombreux de cette immense cité. Faire passer les combattans d'un plus pénible en un autre qui l'étoit moins, étoit le seul expédient qui restât pour les soulager. Tous même ne purent jouir de ce soulagement; il y en avoit qu'on n'avoit pu relever depuis trois ou quatre semaines. Les ravages du bombardement devenoient plus affreux, la disette commençoit d'être insupportable et d'exciter des murmures, la patience du peuple chancelloit, et la reddition de la ville ne pouvoit s'éviter. On étoit assez désabusé de la vaine confiance qu'on avoit eue dans les émigrés, les Piémontois et les Suisses, pour tourner encore les regards vers eux. Les officiers proposoient au général, des plans de salut, dignes du courage des Lyonnois : les uns revenoient au projet de faire effort pour se rendre dans les Cévennes; les autres vouloient qu'on perçât vers Toulon, à travers deux à trois armées qui y formoient obstacle. Mais tous ces plans désoloient les femmes, les vieillards et les enfans, dont ils tendoient à éloigner les objets chéris; cette désolation produisit l'amollissement du courage. Les postes se dégarnissoient, des bataillons entiers

refusoient le service (1), les timides se cachoient déja; les meneurs *girondins* des sections, particuliérement de celle de *la convention* (2), demandoient en leur nom, une assemblée générale; et ce fut le jour où la municipalité provisoire fut contrainte de la convoquer, que, pour en assurer l'effet, Couthon, Maignet et Laporte adresserent au peuple une proclamation rédigée avec une modération perfide.

Après avoir annoncé que ce n'étoit plus Dubois et Gauthier, si funestes, si exécrés, et que la convention d'ailleurs venoit de rappeller; que ce n'étoit pas même Châteauneuf-Randon, déja soupçonné d'être haï: mais eux seuls qui, pleins d'indulgence et de compassion, étoient chargés de réduire les Lyonnois; ils leur disoient : « Réfléchissez; nous vous sommons encore d'ouvrir » vos portes, de déposer les armes, et de livrer les » scélérats qui vous trompent, vous oppriment, » vous perdent : à ce prix nous sommes vos freres. » Que les hommes qui n'ont pas de crimes » à se reprocher, soient tranquilles; leurs person-

(1) Notamment celui du quartier des *Religieux Cordeliers*.

(2) Quartier *Saint-Clair*.

» nes et leurs propriétés seront respectées (1) ».

L'assemblée se forma dans la loge du change: les casernés et la partie fidele des bataillons, ne s'y trouverent point; la fraction du peuple qui y fut attirée par les promoteurs de la capitulation, consentit à leurs propositions. Des négociateurs furent envoyés aux représentans, avec des instructions qu'il ne permit cependant pas de donner indignes de lui. Elles étoient analogues à la déclaration du 20 septembre; et la révoltante idée de livrer à l'ennemi, les chefs militaires et civils, en étoit soigneusement écartée.

Cette députation, qui parvint aux représentans dans la nuit du 8 au 9, les trouva inflexibles sur ce point: ils la renvoyerent, en accordant à l'assemblée, un délai jusqu'à quatre heures de l'après-midi, pour qu'elle se conformât à leur volonté.

Dans ces entrefaites, les malveillans comprimés se levoient avec force; les clubistes sortant des ténebres, avec leurs mégeres, mettoient tout en jeu pour soulever le peuple contre ceux dont les représentans demandoient la tête. Des provocations atroces s'affichoient de toutes parts; les rues retentissoient des clameurs d'une poi-

(1) *Proclam.* du 7 octobre.

gnée de misérables, soudoyés pour se plaindre hautement d'avoir été incendiés, et pour crier à la famine, en imputant leurs malheurs à ces proscrits. Par ces moyens, le trouble et la déroute des bataillons s'augmentoient : celui de *Saint-Clair* livroit ses redoutes. La progression du désordre alloit comme un torrent, sans qu'on put l'arrêter. Tout annonçoit que la ville alloit inévitablement tomber au pouvoir de l'ennemi. Précy vit l'urgente nécessité d'en sortir, avec ses compagnons de gloire et d'infortune. Sans avoir le temps de consulter son état-major, il donna précipitamment l'ordre de partir à la pointe du jour, et désigna, pour lieu de rassemblement, les postes de *Vaize*. Le but n'étoit que de faire gagner la frontiere à cette intéressante colonie, afin de la mettre à l'abri de la vengeance : et d'émigrer en ordre de bataille, pour arriver sûrement à ce refuge lointain. La sortie par *Vaize*, n'y tendoit pas directement; mais l'issue par la route de Genêve, étoit impraticable; et Précy crut n'avoir d'autre marche à suivre, que de côtoyer la Saône pendant cinq lieues, pour la passer devant *Riottier*, et traverser ensuite le département de l'Ain, qui touche au territoire Helvétique.

Ainsi va finir le siege de Lyon, sans que cette ville ait été vraiment prise, sans que ses défenseurs aient été forcés de la rendre et de mettre bas les armes. Circonstances peut-être uniques, qui n'admettent ni vainqueurs ni vaincus, et qui conservent toute la gloire aux Lyonnois, même en laissant la place aux barbares !

Tout le succès de l'armée de ceux-ci, composée d'environ soixante et dix mille hommes, s'est réduit, pendant soixante-trois jours de siege, à faire reculer de quelques postes, tout au plus huit mille citoyens Lyonnois, malgré les moyens terribles employés contre eux, avec la plus atroce prodigalité. Il suffiroit, pour être convaincus que les ennemis n'en ont négligé aucun, de lire le dénombrement qu'ils se sont plû à nous donner eux-mêmes, de ceux qu'ils tirerent de l'artillerie seulement. O postérité ! le pourras-tu croire ? Lyon a reçu pendant le siege, 27,691 bombes, — 11,674 boulets, — 4,641 obus, — 5,377 cartouches à balles pour le canon, — 826,136 cartouches à fusil; — et l'on a consommé 297,538 livres de poudre de guerre pour réduire cette ville en cendres.....!

LIVRE XI.

Sortie des Lyonnois. Défaite de leur arriere-garde et prise de leur caisse militaire. Déroute et malheurs de leur petite armée. Atrocité des paysans et des troupes. Entrée des représentans dans Lyon. Réinstallation de tous les scélérats. Décret pour faire démolir cette ville et massacrer ses habitans. Empressement de Couthon, Maignet, Châteauneuf-Randon et Laporte à exécuter ce décret. Discours de Javogue aux clubistes. Les représentans demandent aux Jacobins de Paris, une colonie de patriotes. Dubois-Crancé donne le nom de vingt mille Lyonnois qu'il veut faire dépouiller et égorger. Une commission militaire a déja commencé les massacres. Démolition de Lyon. Prodigalité envers les démolisseurs et les cannibales. Effroi et fuite des négocians et des manufacturiers. Piege par lequel on en retient plusieurs. Suites affreuses de leur crédulité. Sort de ceux qui préférent de fuir. Leur arrivée en Suisse. Accueil qu'ils y reçoivent. Dispositions des émigrés à leur égard.

LE comité de *salut public* de la convention se dépitoit encore de la longueur d'un siege, dont il

craignoit que la prise récente de Toulon par les Anglois, ne rendit l'issue malheureuse, si elle étoit retardée. C'étoit avec toute l'agitation de l'inquiétude et de la crainte qu'il écrivoit aux représentans : « Que ces contre-révolutionnaires » (Lyonnois), placés entre l'échafaud et l'anéantissement de la république, périssent donc enfin, et que la force nationale promene bientôt » dans leur ville criminelle, le glaive qui menace » trop long-temps des têtes coupables. Dans peu, » Lyon renaîtra de sa cendre (1) ». — « Le siege » de Lyon, écrivoient-ils le lendemain, seroit-il » donc interminable ? Enlevez cette ville à la » pointe de la bayonnette, et la torche à la main, » si le bombardement entraîne trop de longueur (2); et si les *muscadins* échappoient de » Lyon, poursuivez-les, faites sonner par-tout le » tocsin sur ces cruels ennemis de la patrie (3) ». Affreux présages des malheurs trop certains de

---

(1) *Lettre* du 30 septembre, signée : Collot d'Herbois, Carnot, Billaud-Varennes, J. Barere, Hérault.

(2) *Lettre* du 1er. octobre, signée : Carnot, Hérault, Barere, Collot d'Herbois et Billaud-Varennes.

(3) *Post-Script.* de la même *lettre*, signé seulement : Barere, Billaud-Varennes et Hérault.

ceux d'entre les bons Lyonnois, qui vont fuir leur cité, comme de ceux qui resteront dans ses murs!

Le rassemblement de ceux qui vouloient suivre Précy, se faisoit à la porte de *Vaize*, pendant les négociations de la nuit du 8 au 9 octobre. Il fut lent, à cause de la distance des postes d'où il falloit venir; et il ne pouvoit qu'être incomplet, à cause de l'ignorance où quelques-uns resterent sur cette résolution du départ. Les administrateurs qui avoient montré le plus de fermeté, se rendoient sous l'égide des défenseurs de la ville. Les épouses des uns et des autres vouloient courir les hasards de leur sort, et périr, ou se sauver avec eux, sans abandonner le fruit chéri de leurs entrailles. Quel désolant spectacle, que celui d'une cité, dont beaucoup d'entre les meilleurs citoyens, quittent leurs foyers, éclairés de l'incendie occasionné par les bombes! Le vieillard, forcé de rester, vient faire à ses enfans fugitifs, les derniers adieux; la mere, inséparablement liée à son ménage, vient embrasser ses fils, courant à la mort pour éviter la mort... Tout-à-coup, au milieu de ces épanchemens de la sensibilité la plus malheureuse, un obus de l'ennemi vient apporter le carnage et la mort; il met le feu à un

canon, et fait éclater un caisson : des hommes, des femmes et des enfans en sont tués; beaucoup en sont blessés. Animée d'un grand courage, la colonie n'est point ébranlée par cet événement d'un aussi cruel augure : c'est Précy qui va la conduire. Dans ce moment de trouble, le trésor militaire, qui renfermoit 500,000 liv. en or, 500 marcs d'argent, et 20,000 liv. en assignats, sembla presqu'oublié des chefs. Des subalternes qu'ils ne surveillerent point, l'enfermerent en un caisson qui resta, je ne sais pourquoi, à une foible arriere-garde de trois cents hommes, commandée par l'estimable comte de Virieu (1). Quelques pieces de 4 formoient toute l'artillerie des deux corps de cette petite armée.

Le signal du départ se donne; il est six heures du matin. La colonie, composée en tout de quinze cents personnes; marche le long de la rive droite de la Saône, en observant un silence que la nécessité prescrit, et que la morne tristesse rend lugubre et sinistre. Les yeux inquiets sont tendus vers les lieux d'où l'ennemi peut venir; et le cœur se déchire entre ce qu'on laisse et ce qu'on

(1) Ancien colonel du régiment de Limousin, membre de l'assemblée constituante.

emmène.. Dans cette angoisse
les femmes et les gens sans arme
la bravoure des compatriotes a
tourent; et ces compatriotes so
leur faire, jusqu'à la mort, un
corps et de leur courage. Cha
objets précieux les plus portat
joux, un peu d'or, pour s'en fai
le portrait de ce qu'il a de plus
sa poitrine oppressée. Il ne fut
ce départ des Troyens, à la sui
morable, où l'on vit le pieux
son pere avec ses dieux, et traî
cagne, hors de sa patrie ince
moins malheureux les Romains
nant leur ville aux vainqueurs d
avec la fleur de leur jeunesse, l'é
teurs, leurs femmes désolées, le
rées : emportant leurs trésors et
avoient du moins un Capitole
réfugier, comme dans une cita
mais les malheureux Lyonnois
asyle ? Ils n'en trouveront aucun
lieu d'assistance, ils ne rencontr
sinat ou des rebuts.

Avertis de la sortie des Lyonn

fuges et des espions, les représentans expédient des couriers dans les campagnes, pour y sonner le tocsin, afin d'ameuter les paysans contre ces fugitifs infortunés, et pour donner « l'ordre de *leur* » *courir sus*, comme sur des animaux féroces, qui » cherchent à dévorer le genre humain ». Ce sont Couthon, Maignet, Châteauneuf-Randon et Laporte qui se font un mérite auprès de la convention, d'avoir ainsi renchéri sur les ordres du comité (1); et Barere assure que les mesures sont prises « pour qu'il n'échappe pas un seul » de ces malheureux émigrans (2).

Cependant le corps commandé par Précy, avoit déja passé sain et sauf, par un premier défilé, en montant vers *Saint-Cyr*, où l'arriere-garde, en retard de trois quart-d'heures, se trouvoit attaquée par des forces considérables. Dans cette position si peu favorable à la défense, la colonne est taillée en pieces, la caisse enlevée; et le soldat, à qui les chefs distribuent une partie du butin, s'applaudit de son expédition.

---

(1) *Lettre* du 9 octobre, lue à la séance du 21 du premier mois (vend.); 13 octobre.

(2) *Rapport de Barere*, même séance, 21 du premier mois (vend.), 13 octobre.

Le corps d'armée avançoit
du *Mont-d'Or*, composé de coll
coupé de haies, embarrassé de
sailles, lorsque pressé dans les
railleurs embusqués, et pours
cavalerie ennemie, il vit tout-à
per sur les hauteurs qui le dom
pes innombrables, dont l'artill
le foudroyer. Ses quatre inutil
soient plus que l'embarrasser :
après les avoir encloués ; et qu
bas de la colline, il se mit en
fiérement contre l'ennemi. Le
poir qui animoit en cela les Ly
loit plus le désavantage des posit
portion des forces : il fallut do
sent, pour comprendre que t
possible, concentrée en moins
combattans, ne peut rien contre
hommes, fortifiés sur des haute
L'intelligence et la valeur de le
pas empêcher les désastres de c
mais ces qualités servirent à sou
d'une maniere qui devint funest
la poursuivoient : aucun Lyon
boit sans vendre chérement sa vi

Enfin leur colonne coupée, se dispersa en pelotons, dont les plus courageux allerent encore courir après le salut, les armes à la main : Précy fût de ce nombre. Accompagné de sa cavalerie, il marche aux rives de la Saône, vers l'endroit où il espere de traverser la riviere. Mais celui qu'il a député pour s'assurer des barques, s'est échappé, sans renvoyer celle qui l'a passé. Le rivage se hérisse de dangers, le foible escadron de Précy rentre, non sans perte, dans les campagnes ; il les traverse, en s'élançant parmi des hordes de paysans, armés de fusils et de fourches ; et enfin il parvient aux bois d'*Alix*, où chaque cavalier, après un instant de repos, pourvoit individuellement à sa fuite particuliere, en abandonnant son cheval et sa valise.

Les autres compagnons d'armes et d'infortunes qui, dispersés, s'égaroient en d'autres lieux, éprouvoient une déroute bien plus affreuse. Poursuivis par les hussards de *Berchiny*, les cavaliers de *Royal-Pologne*, les volontaires de la légion des *Alpes*, et par ceux des bataillons de *Paris*, de l'*Ardêche*, de l'*Aude* et de l'*Arriége*, ils étoient presque tous égorgés, aussi-tôt qu'atteints. Quelques-uns de ceux qu'on arrêtoit comme prisonniers, étoient réservés à subir une mort lente, en

face les uns des autres. C'étoit
ces monstres ; et le sexe, ni l'â
de sacré pour eux. La mere fu
déchirés, et l'enfant fut immol
qui lui avoit donné la vie. Le
noient la sépulture qu'après d
tions. La rage de ces cannib
punir de mort ceux de leur
mains de qui quelques Lyonne
pés. Moins avides de butin qu'il
de carnage, ils offroient la dépo
mes évadées, à quiconque parv
couvrir et à les livrer (1).

Il n'en fût pas de même de l'
san, alors affranchi de toute c
même par son législateur. Sa
aima mieux tuer sa proie, pour
même, que d'en recevoir la d
par lesquels il pouvoit se con
égorger.

---

(1) Celui qui les servit le mieux à ce
vicaire *constitutionnel* de Trévoux, no
affectant la charité de son ministere,
ment à découvrir la retraite des fugi
moit par des offres de secours,
vendre leur vie et leurs personnes.

Enfin leur colon[illegible] son peut, tous les ex-
lotons, dont [illegible] espece d'hommes qui,
courir après [illegible] et brutale, abhorre les cita-
fût de ce [illegible] leur fortune : de cette classe, à qui
il march[illegible] que les Lyonnois fugitifs empor-
il esp[illegible] beaucoup d'or, et qu'on peut courir sur eux,
a dé[illegible] comme sur des *animaux féroces*. Qu'on se repré-
so[illegible] sente cette double fureur, excitée par le bruit
[illegible] affreux d'un tocsin général.... Ces hommes ne
sont plus que d'audacieux brigands qui s'attroupent sur les grands chemins, pour partager ensemble l'atroce jouissance du vol et de l'assassinat. Epouvantable exemple de ce que peut devenir cette classe presque sauvage, quand elle n'a plus de justice qui la contienne et de religion qui la civilise !

Et cependant ces scenes horribles se passent dans les campagnes dont les mœurs sont le moins agrestes ! Et cependant ce sont ces paysans là même, dont les Lyonnois s'étoient montré si souvent les amis et les protecteurs, qui les assassinent et les dépouillent, dans le moment que ceux-ci les implorent comme des bienfaiteurs et des freres. En demandant par grace, la facilité de fuir, avec un morceau de pain pour soutenir leurs forces défaillantes, ces infortunés ne reçoivent que

la

la mort! .... Tous les villages, depuis Lyon jusqu'à Tarare, sont marqués du sang des Lyonnois égorgés par les paysans de ces contrées; et l'on pourroit trouver encore chez eux, la dépouille des victimes (1).

Sans doute que tous ne participerent pas à ces atrocités, mais un très-grand nombre d'entre eux s'en rendit coupable; et l'on vit à leur tête, plusieurs de leurs municipaux de ce temps-là. Ceux-là seuls, en qui des habitudes religieuses et morales avoient conservé des sentimens humains, s'épargnerent le tort de la complicité; mais peu, et très-peu, eurent le courage de secourir l'infortune et de lui donner asyle : car de tous les fugitifs, débris déplorables de la colonie sortie de Lyon, cinquante au plus furent soustraits à ce carnage, par des soins hospitaliers.

Ce carnage étoit le sujet d'une grande joie pour les représentans, dont les vœux et les dispo-

(1) Puissent les habitans de Lyon, oublier ce que leurs parens fugitifs ont éprouvé dans les villages de Saint-Rambert, Colonges, Couzon, Saint-Romain, Albigny, Saint-Cyr, Saint-Fortunat, Saint-Germain, Poleymieux, les Echelles, la Chassaigne, Alix; et dans les petites villes de Neuville, de Trévoux, d'Anse et de Villefranche!

sitions meurtrieres atteignoient le but desiré. Comme Gauthier tressailloit d'alégresse, quand son ami Bergier lui disoit : « La route est cou- » verte de *citoyens* qui chassent aux *muscadins* et » en tuent un grand nombre (1) »! Avec quelle satisfaction Dubois écrivoit à la convention qu'il « n'en parviendroit pas un aux frontieres (2) »! Comme Reverchon s'énorgueillissoit d'être le principal auteur de la défaite sanglante de ses concitoyens ! C'étoit lui, qui du poste où il se trouvoit, « avoit le premier fait courir, après eux; » c'étoit par ses soins, dit Châteauneuf-Randon, » que les Lyonnois avoient été massacrés (3) ».

Six cents prisonniers survivent au milieu de ce carnage; mais ils ne s'en voient pas moins dévoués à la mort. Effectivement ils serviront aux sacrifices par lesquels les barbares vainqueurs

(1) *Lettre de Bergier*, commissaire aux grains, écrite de Trévoux, à Gauthier, avec l'*amitié la plus sincere*, en date du 10 octobre.

(2) *Lettre de Dubois et Gauthier à la convention*, en date du 10; lue dans la séance du 14 (22 du premier mois du nouveau calendrier).

(3) *Lettre de Châteauneuf-Randon à la convention*, en date du 10 octobre; lue dans la séance du 15 (23 du premier mois).

célébreront leur entrée dans
tendent déja se promettre le pl
immoler.

Châteauneuf-Randon fût le 1
dans la ville, avec quelques tr
déja fait prendre les armes au
avant que la colonie fut partie c
mettre à sa poursuite; et de Lyc
mettoit à Gauthier, « de contrib
» tête des fugitifs (1) ». Les
tans, moins hardis, craignoien
entrée triomphale en cette cité, c
ternation et sa ruine, les faisoit
Dubois et Gauthier se trouvere
cette crainte (2), et celle d'être
neurs du triomphe. Le comité
montroit sur leur conduite, de se
que leurs collegues avoient fome
dénoncés à la convention, par B
pour avoir ménagé Lyon, en prol
qui procuroit à Dubois-Crancé, le
général et de représentant; et le

---

(1) *Lettre à Gauthier*, de Lyon, le 9 c
(2) *Lettre* au comité de *salut public*, di

qu'ils avoient d'une disgrace, le réduisoit à demander à Couthon la permission d'*entrer un instant* dans la ville (1).

Dubois et Gauthier y entrerent ensemble à part, le 10 octobre, avec plus de modestie que d'assurance, non sur des chevaux de parade, encore moins sur un char de triomphe; mais timidement enfermés dans une voiture, où même ils s'étoient donnés pour sauve-garde de leurs personnes, un inspecteur des subsistances, qu'ils soupçonnoient d'avoir entretenu avec les Lyonnois, des intelligences qui devoient le leur rendre agréable.

La véritable entrée triomphante s'étoit faite la veille par Couthon, Maignet et Laporte, à la suite de Châteauneuf-Randon; et c'étoit le général Doppet qui introduisoit en conquérant, les troupes de la convention, dans la ville (2).

---

(1) *Lettre de Dubois-Crancé* à ses collegues, du 9 octobre; et *Réponse* de Couthon, du même jour.

(2) Dubois-Crancé nous apprend lui-même (*Troisieme et derniere partie de sa rép.*), que Couthon ne le traita pas, comme un vainqueur. Couthon, qui s'étoit logé au palais de l'archevêché, relégua Dubois et sa compagne « dans un » grenier, encombré des débris de la couverture qu'une

Le désordre ne les suivit pas
particllement, avec l'air de la fra
leur pain, aux citoyens exténu
que de ramener l'abondance au
langage de la clémence, étoit m
des représentans. Dubois et G
qui, ne pouvant plus nuire, me
frages, pour éviter l'anathême
afficherent ces dispositions d'in
me-temps qu'ils s'agitoient dan
gues, pour que le peuple récl
rappel (1). Ce fut en vain : là,

„ bombe avoit traversée : sous les
„ deux matelas qui avoient servi aux
„ et qui étoient pleins de vermine „. I
que quand il vit où il falloit coucher,
„ sans motif, il vouloit couper la fi
„ à celui qui le reléguoit à ce galetas,
„ il se coucha sans bruit „.

(1) Dubois-Crancé fit répéter par
avoit ménagé la ville ; 2°. que c'étoit
qu'il avoit différé de la prendre ; 3°.
devoient des actions de graces pour le
pillage, à l'entrée des troupes. Ce qu
ses fureurs contre Lyon, où elles ser
tées par les traces horribles des incer
tions dont il fut l'auteur, suffisent po

abominable. Un décret d'arrestation venoit les frapper ; pour prévenir son exécution, ils coururent à Paris, rendre compte de leurs exploits dans la société des Jacobins, et s'y disculper par l'exposé de leurs crimes (1).

---

mier point de cette apologie. Quant au second, on pourra se convaincre, par la correspondance et la conduite de Dubois-Crancé, que s'il ne prit pas Lyon plutôt, c'est que « Lyon ne lui étoit pas facile à prendre ; c'est que Lyon » étoit pour lui, une des plus fortes places de la républi- » que ». (*Lettre au comité de salut public, du 8 octobre*). Enfin, lors même que l'ordre observé par les troupes, en entrant, eût été le résultat de ses soins, il ne faudroit pas lui en savoir gré ; car il n'eût fait observer l'ordre que par la crainte de la réaction qu'elles pouvoient s'attirer, en pillant. « Ce n'est pas le sort de Lyon qui nous occupe, écrivoit-il » au comité (*Ibid*), soyez-en bien convaincus ; c'est celui » de l'armée..... Le désordre sera extrême ; et nous ne » voyons pas ce qui empêchera les Lyonnois de se porter » en force, sur des soldats gorgés de pillage.... Que sera- » ce dans une ville comme celle là » ? Au reste, Dubois-Crancé réfute lui-même ceux qui lui ont supposé des inclinations favorables à Lyon : « Moi-même, dit-il, j'ai pro- » posé que, si l'on entroit de force, de n'entrer que l'épée » d'une main et la torche de l'autre ;..... ce système » m'appartient ». (*Troisieme et derniere partie de la réponse de Dub. Cr. aux inculpations de Couthon et de Maignet, pag.* 56.)

(1) Séance des Jacobins, du 28 du premier mois (20 oct.)

La convention retentissoit d
toire de ses commissaires qu
leur intronisation dans Lyon ,
glante défaite des Lyonnois
mêlée de fureur, y tressailloit
venger bien davantage de leur
tance ; et Barere profitant de c
position, la porta au plus terri
le plus affreux de tous les rapp
„ vous, s'écria-t-il, laissere
„ une ville qui, par sa rebell
„ le sang des patriotes ? Elle d
„ sous ses ruines. Que devez-
„ la maison de l'indigent, l
„ l'asyle de l'humanité, l'édific
„ truction publique. Mais la c
„ sur tout le reste. Le nom de
„ exister : vous l'appellerez V
„ sur les ruines de cette infâme
„ un monument qui fera l'hon
„ tion, et qui portera pour in
„ qui dit tout : *Lyon fit la gu*
„ *Lyon n'est plus ;* il faut un
„ faut qu'une commission de c
„ créée pour faire périr militai
„ révolutionnaires de cette vill

„ tableau des propriétés que le riche y posséde,
„ pour les affecter à l'indemnité des patriotes „.
Ce fougueux rapport enfanta le plus funeste des décrets. La convention, enivrée de fureur, adopta par acclamation, les terribles propositions de Barere (1).

Ce décret homicide et destructeur n'étoit pas encore connu des représentans qui venoient de s'installer dans Lyon, que déja la même rage de vengeance qui l'avoit dicté, les portoit à des mesures analogues, avant qu'il leur fût parvenu. Entrés d'eux-mêmes dans des détails imprévus par Barere, ils avoient déja pris toutes les précautions qui pouvoient sûrement asseoir la plus vaste et la plus sanguinaire persécution. Déja ils avoient ordonné le désarmement général de tous les ci-

---

(1) La faction de Robespierre, qui subjuguoit alors la France, attachoit une grande importance à la prise de Lyon; car le lendemain de ce premier rapport, Barere vint (le 14 octobre), en faire un second, qui ne fut qu'un nouveau chant de victoire, et d'après lequel on décréta, sur sa proposition, que de suite on enverroit des adresses à l'armée de l'Ouest et à celle du Nord, pour les informer de cet événement. Le sort de la Reine parut tenir à celui de Lyon: on n'attendoit, ce semble, que la reddition de cette ville, pour faire périr la veuve de Louis XVI, (le 16 octobre).

toyens, prélude usité du dessei
déja ils avoient rétabli dans l
cipales, ces monstres que le s
rachés, et que l'indulgence m
times, avoit soustraits à la mo
ils avoient créé une commiss
les jugemens faisoient couler le
et pour en teindre absolum
et la Loire, témoins de tant
vertus, ils avoient adjoint à c
de sang, deux autres commis
de *justice populaire*, l'une à Ly
afin de juger *révolutionnairem*
temps, dans ces deux endroits,
plairoit de nommer *criminels* ;
avoient appellé tous les clubist
chés, et les avoient solemneller
société populaire, non plus dan
repaire du club central, mais d
salle du grand spectacle, au m
génie de Soufflot qui l'a cons

---

(1) Quelle fatalité attachée aux o
Soufflot? Son hôpital est bombardé,
Crancé ; sa salle de spectacles déja m
bes, est changée par Couthon en u

avoient formé dans toutes les sections, une réunion des scélérats les plus atroces, non comme en des clubs où la discussion eût pu rallentir la marche du crime, mais en comités *révolutionnaires*, chargés uniquement d'attirer des dénonciateurs, de désigner des victimes et de mettre leurs biens en séquestre. Enfin pour completter l'organisation d'une dévastation totale, ils avoient placé dans le centre de ces comités particuliers, un comité de *surveillance générale*, sur le volcan même de la société populaire ce *club central*, dont les fureurs anciennes s'étoient accrues de la rage de ses revers (1).

Là, dans cette horrible société, des cris de sang et des cris de pillage s'élevent tumultueusement ensemble. Pour satisfaire les uns et les autres, des visites domiciliaires sont demandées avec un hur-

---

n'est pas jusqu'à l'hôtel *Tolozan*, son coup d'essai, qui n'ait été particuliérement criblé de boulets ; et pour ajouter la profanation aux ravages, Collot d'Herbois le préfére à tout autre, pour y loger. Que dirons-nous du Panthéon, où l'on a déposé Marat, Challier, etc. !

(1) *Lettres* de Couthon, Maignet, Châteauneuf-Randon et Laporte, du 11 octobre ; lue à la séance du 15 (du 23 du premier mois) ; et du 16 octobre ; lue à la séance du 22 (premier du second mois).

lement semblable à celui dont l
attroupés, expriment leurs besoi
les bois qui en frémissent. I
encore ces cris affreux, ou plut
pour enseigner à les satisfaire.
tant Javogue qui parle, toujou
double frénésie du vin et de la
avoir exaspéré la vengeance, a
encouragé, justifié tous les exc
tableau du supplice de Challie
patrons de la licence; il ajoute
» devoir, ô *patriotes*, si vous
» c'est de dénoncer les jurés e
» ces martyrs de notre cause
» circonstances où nous somm
» ne seroit pas satisfait, si l
» connoissoient quelque born
» nagement. Eh! quels homm
» enceinte, peuvent être éparg
» vouez au dernier supplice, to
» poserent vos autorités cons
» jour de votre oppression. Vo
» ceux qui porterent les armes
» Dénoncez.... Dénoncez tous
» qui recelent leurs effets.... I
» tres, les gens de loi.... Déno

» *noncer son pere*, est une vertu d'obligation
» pour un républicain. — Eh ! que faites-vous,
» pusillanimes ouvriers, dans ces travaux de
» l'industrie, où l'opulence vous tient avilis ?
» Sortez de cette servitude, pour en demander
» raison, au riche qui vous y comprime avec des
» biens dont il n'est que le ravisseur, et qui
» sont le patrimoine même des *sans-culottes*.
» — Renversez sa fortune ; renversez ses édifi-
» ces : les débris vous appartiennent. C'est par-
» là que vous vous éleverez à cette égalité su-
» blime, base de la vraie liberté, principe de
» vigueur chez un peuple guerrier, à qui le com-
» merce et les arts doivent être inutiles ».

Nul, mieux que Javogue, n'étoit propre à inoculer la doctrine jacobite à cette tourbe impure et perverse, dont il étoit l'égal par ses mœurs, et le flatteur par ses maximes. Quel plus puissant écho des Jacobins, que cet orateur qui, possédant le cynisme d'un satyre, le délire d'une bacchante et la rage d'une Euménide, se déclaroit convaincu que la république ne pourroit s'établir que *sur le cadavre du dernier des honnêtes gens* (1).

---

(1) *Discours de Javogue*, à la société populaire de Bourg-en-Bresse.

Cependant Javogue ne parut pas suffire pour entraîner une populace qui ne se portoit point assez d'elle-même, aux horreurs préméditées par ses collegues : et dont la stupide immoralité, encore quelquefois étonnée du crime, n'avoit pas acquis le talent de le commettre par système. C'est pourquoi ils prierent la société de Paris, d'envoyer à Lyon, une colonie de *patriotes* ardens, capables d'y transplanter ses principes abominables, et d'y remplir les fonctions administratives et judiciaires, qu'aucun clubiste lyonnois n'étoit capable d'exercer à leur gré. Pour envahir et détruire par la voie même des administrations, il leur falloit des hommes qui, sans intérêt à ménager les fortunes, en eussent au contraire beaucoup à favoriser la dévastation et le pillage. Pour égorger sans retenue, il leur falloit des juges qui, étrangers à Lyon, n'y éprouvassent point les réserves naturelles de la reconnoissance, de l'estime et de la parenté. Enfin ce n'étoit que par des adeptes, formés au foyer même du *jacobinisme*, que pouvoit s'exécuter le projet de détruire en cette ville, tout ce qui n'étoit pas Jacobin, et d'y pervertir à tel point la populace, que cette cité, grande et somptueuse, ne fut plus qu'une hideuse et vaste jacobiniere. Il fut donc

décidé, dans la société-mere, qu'on enverroit « quarante commissaires à Lyon, pour y for- » mer l'esprit public ; de concert avec les repré- » sentans (1) ».

Le comité de *salut public* n'eut pas de peine à faire approuver par la convention, l'envoi de cette funeste colonie ; et quand par-là, on se crut bien assuré d'avoir des bourreaux infatigables, et d'insatiables spoliateurs, Dubois-Crancé, tout à l'heure si clément, dans sa détresse à Lyon, ici redevenu lui-même, désigna vingt mille Lyonnois, à frapper dans leur personne et dans leurs biens. C'étoient tous ceux dont il avoit les signatures, au bas de l'énergique réponse que le peuple de cette ville lui avoit faite, dès le commencement du siege (2). Il mettoit tout en œuvre pour rendre leur perte inévitable et prompte. « Ecoutez, disoit-il, com- » ment ils ont osé répondre à vos représentans : » *si vous avancez, vous éprouverez ce que peuvent* » *des hommes libres ;* et sachez que les signataires » de cette menace sont les plus riches habitans de

(1) *Lettre aux Jacobins*, du 13 octobre ; lue à la séance du 17 (25 du premier mois).

(2) Séance de la convention, 20 octobre (28 du premier mois.)

„ Lyon. J'ai déja calculé leurs b
„ deux milliards de plus, en fais
„ têtes „. Ce calcul par lequel
achevoit de rentrer en grace avec
citoit les transports de Billaud-
convention décrétoit, sur leurs p
nies, que ces vingt mille noms se
ses représentans dans Lyon, p
disoit-elle, « à reconnoître le
„ poursuivre, à s'emparer de leu
„ mot, à les traiter en émigrés

Nous avons vu qu'avant d'y av
Couthon, Maignet, Châteauneu
porte avoient devancé la conven
octobre, leur commission militai
Grandmaison (2), faisoit fusiller
Lyon, surpris dans la ville, ou
à la sortie. La commission de j
présidée par Dorfeuille, faisoit p

---

(1) Séance de la convention, 20 octc
mois).

(2) Grandmaison, lieutenant-colonel
les autres juges de cette commission m
mieres et Pelletier, capitaines : Mercie
legrin, sous-lieutenant ; et Privat, gre

ment les juges et les jurés du procès de Challier, mais encore tous les *suspects;* et cela «« sans preu- »» ves testimoniales, ni par écrit »», comme le président l'avouoit lui-même : mais en lisant, disoit-il, «« en lisant le *crime* sur le front des *coupables* (1) »». Les fusillades et la guillotine satisfaisoient à l'envi, le farouche ressentiment d'avoir été si long-temps combattu par les Lyonnois ; et le génie de la démolition sacrifioit en même-temps à cette barbare vengeance, les murs qui leur avoient servi de remparts.

Mais quand ces décrets, ces indications, ces secours de dévastation et de mort, vinrent ajouter les combinaisons les plus horriblement ingénieuses, à ce que déja les représentans avoient inventé d'atroce; dévorés du regret de n'avoir pas tout imaginé

(1) Les mêmes choses se passoient dans la partie du Forez qui avoit partagé la résistance des Lyonnois. Mont-Brison se démolissoit ; et la commission de *justice populaire*, installée à trois lieues de là, dans la petite ville de Feurs, guillotinoit et fusilloit la plupart des Mont-Brisonnois qu'elle se faisoit amener. Javogue, né parmi eux, la dirigeoit dans le choix des victimes. Elle osa, en son absence, en absoudre deux seulement. Il l'apprit : «« Est-ce donc ainsi qu'on »» juge! »» s'écria-t-il, et il défendit de juger avant son retour qu'il accéléra pour dicter de nombreux arrêts de mort contre les plus estimés de ses concitoyens.

dans

dans ce genre, ils voulurent du moins se distinguer par l'exécution. Que ne devoit-on pas craindre des représentans qui s'étonnoient de ce que l'idée de détruire Lyon de fond en comble, leur avoit échappé, qui la savouroient avec délice, et s'écrioient avec transports : « Ce décret nous » pénetre d'admiration !.... Sans doute il faut » l'exécuter à la rigueur : il faut que Lyon soit » détruit (1) ».

Ce n'est donc pas assez que les murs et les remparts soient renversés; ce n'est point assez que ce château de *Pierre-Scize*, bien plus renommé pour les charmes de sa position, que pour l'usage qu'en avoit fait l'autorité royale, s'écroule avec fracas, par l'anguleuse et rapide pente du rocher qu'il couronnoit; Couthon, tout perclus qu'il est, veut donner lui-même aux maisons, le premier coup de massue. Il se fait porter auprès de l'un de ces superbes corps de bâtimens qui embellissent la place de *Bellecour;* et lorsque sa main, plus hideuse et plus destructive que celle du temps, applique à l'édifice le fatal marteau, il prononce ces mots : *La loi te frappe;* et les

(1) *Lettre* du 16 octobre. Séance du 22 octobre (premier du second mois).

maisons tombent à l'instant sous les coups des démolisseurs, attirés par les récompenses qu'il leur a fait promettre (1).

Quels sont ces démolisseurs ? Ce sont les ouvriers eux-mêmes qu'on force, en leur supprimant tout autre ressource pour gagner leur vie, à démolir les maisons de leurs bienfaiteurs, afin de trouver dans leur ruine, les moyens de subsister. Nouvel expédient pour pervertir le peuple! Ces artisans simples et laborieux, à qui naguere on confioit l'or, l'argent et la soie, sont réduits au besoin des démolitions et du pillage; et ces mains industrieuses qui, par leurs prodiges, étonnoient l'Europe, ne produisent plus que des décombres; ceux qui firent fleurir la ville, ne peuvent plus que la renverser. Et pour les attacher par goût, à ce travail de la nécessité la plus barbare, on les paie avec une sorte de magnificence. Quatre cents mille livres leur sont distribuées tous

---

(1) Couthon donna la direction des démolitions à un nommé Tordeix, de Clermont-Ferrand, qui avoit joué le rôle d'effréné royaliste avant le 10 août; et qui, depuis qu'il exerça cet emploi de démolisseur en chef, s'est décoré du titre de *directeur général des démolitions d'édifices fédéralistes et aristocratiques de Commune-Affranchie.*

les dix jours (1), de manie
temps où ces destructions serc
de neuf millions auront été de
ces huit mois, pour cet effroya
renversement d'une partie de Ly
plus que n'ont coûté les mémo
mens dont Périclès enrichit Ath
frais (2).

Cette affreuse prodigalité ache
morale du peuple. La chûte des
bla bientôt un bienfait ; et le fra
tombantes, fut célébré par les
démolisseurs qui en tressaillo
Rien de plus affreux que ces son
quels on intéressoit par des récom
dité de la populace. C'étoit n
milieu des décombres et dans le

---

(1) *Lettre* d'Achard. Voyez *rapport* s
bespierre, *pag.* 78, et No. 97.

(2) Plusieurs années furent consacrée
ouvrages ; et Périclès n'y dépensa que 3
dire, 17,100,000 liv. de notre monnoie.
t. I, p. 367 et 382.) Il eût suffi de prol
de Lyon, seulement pendant quinze m
plus que cette somme.

chaque écroulement, qu'on lui faisoit crier: *Vive la république!* mais encore chaque fois que la mort détachoit une tête. Les dispositions étoient si bien prises que, par une série de cannibales et de mégeres, placés de distance en distance, les exclamations que chaque tête tombante excitoit autour de l'échafaud, se répétoient autant de fois dans les quartiers les plus pervertis. On eut dit qu'une espece de chaîne électrique, attachée à l'instrument homicide, portoit de-là fort au loin, tous les transports des atroces spectateurs. Ce fut sur-tout le long de la *Grand' Côte*, jusqu'au fauxbourg de la *Croix-Rousse*, que, par un millier d'échos successifs, chaque coup de la guillotine propageoit les hurlemens de joie et les battemens de mains qu'il occasionnoit sur la place du supplice.

Cette bruyante ivresse du sang humain, se faisoit moins sentir dans le quartier de *Bellecour*, dont cependant le comité révolutionnaire avoit déja causé la mort de quantité de citoyens. Ce comité parut à l'un de ses membres, trop indifférent sur chaque exécution en particulier. Ce membre, nommé Kisling, allemand d'origine, ébéniste de profession, se plaignit de cette indifférence comme d'un scandale : « Chaque tête abattue, dit-il, ne

„ devroit-elle pas exciter en vous, un tressaille-
„ ment particulier ? Vous ne jouissez point de
„ votre bonheur, si vous ne savez pas le nombre
„ des flots de sang qui coulent. Envoyez donc
„ chaque jour des commissaires afin de les comp-
„ ter. Pour l'exemple, je me nomme moi-même;
„ et dès aujourd'hui, j'humerai pour vous, s'il
„ est possible, tous les esprits vitaux qui s'en
„ exhaleront „.

C'étoit là tellement un bonheur pour cette espèce de peuple, que les représentans, qui n'étoient envoyés que pour faire égorger, dévaster et détruire par ses mains, se flattoient, en face de l'Europe, de s'occuper à le rendre heureux. Leurs arrêtés, leurs proclamations et leurs lettres commençoient par ce titre impudent : *Les représentans du peuple, envoyés pour assurer son bonheur ;* et le contraste de cet intitulé avec leurs écrits et leurs actions, n'en exprimoit que mieux le goût des monstres qu'ils appelloient *peuple*, et dont ils étoient sans doute les représentans.

La désolation et l'effroi qui en résultoient pour les citoyens honnêtes, ne leur permettoient plus de rester dans cette malheureuse ville. Tous ceux qui pouvoient fuir, songerent à s'échapper, à la faveur de quelque déguisement, sans savoir en-

core où se réfugier. Des négocians, des manufacturiers, des artisans, des femmes même se jetterent au hasard dans les chemins, les bois et les rochers, parmi les frimats, les neiges et les glaces, sans autre ressource que ce qu'on pouvoit emporter sans qu'il y parut. Tels que des gens qui s'échappent d'une maison incendiée, dont la flamme semble s'attacher à leurs pas : ils se croyoient poursuivis par cette mer de sang dont la ville s'inondoit; ils se sentoient en quelque sorte revendiqués par les abymes auxquels ils s'arrachoient.

Des victimes qui échappoient à leurs assassins, étoient effectivement comme aspirées par les regrets des représentans; ils se hâterent d'empêcher que le nombre n'en devint plus considérable; et, prétextant l'avantage du commerce et des manufactures, de la perte desquelles l'ouvrier commençoit à murmurer, ils tâcherent d'arrêter cette dépopulation qui retranchoit à leur pâture. Ils publierent une proclamation, dans laquelle ils oserent dire que l'alarme qui entraînoit tant de peres de famille, de négocians et de chefs de manufactures, étoit aussi dépourvue de fondement, qu'injurieuse à la *justice nationale.* Ils ajoutoient que la convention respectoit trop les moyens par lesquels

…i alimentoient leurs ouvriers, pour y porter
… et ils assurerent qu'il suffisoit à la par-
…té de chaque manufacturier, de décla-
…cipalité, l'intention de continuer ses
…cifiant le nombre d'ouvriers qu'il
…es négocians invités à se rassu-
…le démarche, étoient astreints
…es notions sur le genre de
…s commerciales, et à prouver par
…n de leurs livres, la vérité de ce qu'ils
…ient déclaré. Ils étoient en cela plus rigou-
reusement traités que les manufacturiers, par la raison, que moins directement nécessaires au bas peuple, ils en étoient bien plus jalousés, et que l'exhibition de leurs livres de commerce pouvoit, en indiquant leurs relations de fortune, servir, et de guide pour le séquestre, et de motif pour faire périr les uns avant les autres.

Quelqu'évident que fut le piege de cette proclamation, elle séduisit pourtant un petit nombre de gens crédules qui, las de croire à l'extrême scélératesse, ou trop attachés à leurs habitudes, à leurs foyers, à leurs intérêts, resterent dans la ville. Ils ne tarderent pas de s'en repentir; bientôt ils furent arrêtés, le séquestre fut mis sur leurs atteliers et sur leurs comptoirs; les livres de com-

merce furent portés dans les comités ; des gardiateurs, affamés de rapine et de meurtre, furent placés dans leur domicile. Leurs femmes, leurs enfans dépouillés, furent abandonnés sans ressource à la détresse des premiers besoins, et livrés à la crainte trop bien fondée de voir bientôt égorger les objets de leur tendresse et les soutiens de leur existence.

Où les Lyonnois pouvoient-ils donc chercher la sûreté et le repos? Il n'étoit pas un lieu dans la France où ils ne fussent en danger, où l'on n'eût cru faire une œuvre patriotique de les livrer aux fureurs de la convention. Par-tout les Jacobins étoient en vedette pour les reconnoître et les arrêter. Mâcon, Moulins, Nantua, se distinguèrent sur-tout par cette cruelle vigilance. Le travestissement, le changement d'état ne réussissoient pas toujours à faciliter le salut. Quarante-cinq fugitifs enrôlés dans les bataillons qui marchoient vers Toulon, furent reconnus, ramenés et fusillés. Paris même qui, par le tourbillon de sa population innombrable, dans un espace immense, fut toujours un asyle sûr pour les scélérats, n'en peut être un pour les Lyonnois. A la demande de Gaillard, leur compatriote, et sur l'instigation de la société des Jacobins, l'on y fait un

dénombrement de tous les Lyonnois qui s'y trouvent (1). Ceux là même qui habitoient cette ville depuis long-temps, n'y sont pas exempts de persécution ; et ceux qui ne font que d'y arriver, sont emprisonnés et traduits au tribunal révolutionnaire.

Parlerai-je des Lyonnois qui, ne voyant plus parmi les hommes, que des traîtres qui les livroient, ou des lâches qui les repoussoient, allerent vivre avec les bêtes fauves dans les forêts. Peindrai-je l'horrible existence de ceux qui s'enterrérent vivans, dans des antres, où ils resterent sept mois, privés de l'air, de la lumiere et de toute communication avec les vivans ? Le tableau de ces situations, communes à d'autres Français, se retrouve ailleurs. J'aime mieux suivre ceux qui fuient vers les climats Helvétiques, dont les philosophes voyageurs avoient tant vanté les mœurs hospitalieres et patriarchales.

---

(1) Dans la séance des Jacobins du 28 du premier mois (20 octobre), Saintexe fit décider que Gaillard se transporteroit au comité de *sûreté générale*, pour faire arrêter tous les Lyonnois qui se trouvoient à Paris (*Journal de la Montagne*). Voyez encore la séance de la convention du premier nivose.

Tous n'y parvinrent pas : quelques-uns surpris dans cette émigration difficile, furent ramenés à Lyon, où leur tête ne tarda pas à tomber. Les autres, tant hommes que femmes, après s'être péniblement fourvoyés pendant plusieurs jours, dans les bois et dans les rochers : après avoir été dévalisés, fouillés mille fois par d'avides paysans, arriverent en Suisse où ils s'embrasserent avec ceux qui avoient échappé au massacre de la sortie.

Cette nation que, dans des temps heureux, le riche voyageur, toujours enthousiaste, avoit trouvé si accueillante, ne sembla pas la même au malheureux proscrit. Placée entre la crainte de se rendre trop notoirement coupable d'inhumanité, et ses penchans d'intérêt et de goût à ménager la convention, elle n'accueillit, ni ne repoussa d'abord les Lyonnois. Mais cette tolérance eut des intermittences vexatoires qui les balotterent de canton à canton. Zurich seul, qui n'admit que ceux dont l'industrie pouvoit servir à ses manufactures et à son commerce, fut constant dans la permission qu'il leur accorda de séjourner sur son territoire.

Mais ceux des Lyonnois qui ne voulurent pas aliéner ainsi l'essentielle activité de l'industrie na-

tale, allerent, pour la satisfaire pleinement, dans la ville, de Constance, où ils étoient attirés par une situation propice au commerce, et par l'accueil que son souverain faisoit généralement à tous ces fugitifs, sans en rejetter aucun.

Encore faut-il dire que là, comme dans les endroits de la Suisse, où ils ont rencontré le plus d'émigrés de premiere date, il s'est trouvé de ceux-ci qui, intolérans dans leur royalisme, ont montré quelques dédains et suscité quelques persécutions aux Lyonnois. Ne souffrant pas sans peine de se croire confondus dans les pays de l'émigration, avec des gens qu'ils accusoient de ne s'être battus que pour leurs magasins, sous les couleurs tricolores, et le mot de *république* à la bouche; ils se séparoient de ces expatriés nouveaux, en les nommant simplement des *réfugiés*, se réservant pour eux-mêmes, ce qu'ils appelloient les *honneurs de l'émigration*. L'on vit même ceux qui naguere, dans les beaux momens du siege, avoient applaudi aux Lyonnois, lorsqu'ils en espéroient le succès d'une contre-révolution, on les vit ne plus regarder les Lyonnois malheureux, que comme des *fédéralistes* dignes de toutes les horreurs de leur sort. Historien impartial et sévere, le tairai-je? L'on vit même

plusieurs Suisses et plusieurs émigrés applaudir en même-temps à la destruction de Lyon et à l'égorgement des Lyonnois; les premiers, parce qu'ils les soupçonnoient royalistes : et les seconds, parce qu'ils les accusoient de républicanisme (1). Etrange et désespérant excès de malheur, que celui où l'on se trouve en butte aux anathêmes de tous les partis, même les plus opposés entre eux!

Reconnoissons pourtant des exceptions. Les Lyonnois eurent des protecteurs, des admirateurs dans les cantons de Berne et de Fribourg, ainsi que dans le Vallais (2). Mais en général, il est

(1) Les noms des uns et des autres sont consignés sur nos tablettes.

(2) Je dois dire de Genève, que les Lyonnois y virent un accueil plein de compassion et de bienveillance, sans pouvoir en profiter. Les bons Genèvois qui auroient voulu se livrer à ces sentimens, ne le pouvoient point, parce qu'ils gémissoient eux-mêmes comme nous, sous l'oppression de leur écume politique. Leurs magistrats *sans-culottes* faisoient rechercher dans le secret des maisons, les Lyonnois fugitifs, pour les livrer à leurs bourreaux. On ne pouvoit s'arrêter à Genève avec sûreté. Mais les scélérats qui tyrannisoient cette ville, n'empêcherent point qu'on n'y reconnut le vrai caractere national dans ceux qu'ils opprimoient.

vrai que, chez les Suisses qu'ils regardoient comme leurs amis, qu'ils avoient toujours accueillis comme tels dans leur ville, ils ne trouverent point ce respect prévenant et généreux auquel a droit l'infortune.

LIVRE XII.

Mission de Collot-d'Herbois et de Fouché de Nantes. Colonie de Jacobins. *Armée révolutionnaire. Établissement d'une* commission temporaire de surveillance. *Apothéose de Challier. Cérémonie impie. Visites domiciliaires. Arrestations nombreuses. Création de la* commission révolutionnaire *pour juger* sommairement. *Multiplication des exécutions. Supplice des canonnades. Satisfaction de Collot-d'Herbois. Le Rhône chargé de cadavres. Ses rives infectées. Contentement des proconsuls et de leurs complices. Festin de Grand-Maison et Dorfeuille. Collot s'inquiete du mépris que les Lyonnois témoignent pour la mort. Il défend tout signe de tristesse. Des femmes viennent pour le solliciter. Sa barbarie envers elles. Courage de leur sensibilité. Prodiges de leur tendresse. Il les calomnie pour les décourager. Malheurs et vertus des femmes lyonnoises.*

UNE digression dont la longueur a soulagé du moins le lecteur sensible, nous a fait respirer quelques instans, avec les Lyonnois, loin de leur ville qu'on démolit, loin du fer qui y moissonne

leurs amis et leurs proches. Mais il faut reporter vers elle, avec eux, nos regards désolés : il faut y rentrer pour voir les horreurs dont elle est le théatre.

La faction des *cordeliers*, ou du *dantonisme*, plioit alors sous le joug de Robespierre, qui en faisoit guillotiner les chefs et les principaux agens, n'épargnant d'entr'eux, que ceux qui, d'ailleurs empressés de se ranger servilement sous ses drapeaux, jouissoient de la faveur du bas-peuple, qu'il importoit de ménager. Ainsi furent sauvés les Legendre, les Dubois-Crancé et quelques autres. Mais en profitant de leur bassesse, il faisoit insensiblement retirer de leurs mains, tous les grands ressorts révolutionnaires, dont il avoit besoin pour affermir sa tyrannie. Ce fut pour cela que Couthon et Maignet, suspectés avec raison de *dantonisme*, furent rappellés par la faction *jacobine* qui, devenue maîtresse de toutes ses rivales, appartenoit toute entiere à Robespierre. Collot-d'Herbois lui paroissoit de tous ses membres, le plus capable de faire tourner à son avantage, la ruine de Lyon, et d'en accélérer la destruction, conformément à ses vues : Robespierre l'y fit envoyer.

Collot-d'Herbois réunissoit à une grande atrocité de caractere, un ressentiment implacable con-

tre notre ville, où ce Néron moderne avoit été constamment sifflé, comme histrion, malgré ses vils Burrhus; et méprisé, comme particulier, à cause de ses infames Doryphores (1). Quoiqu'on l'y eût vu, bas et souple, caresser, par de rampans couplets, la table de l'intendant Flesselles, on avoit remarqué, dans sa maniere de remplir les rôles féroces, un penchant à toutes les cruautés du despotisme. De comédien devenu législateur, par l'effet du renversement revolutionnaire: c'étoit par caractere qu'il se distinguoit parmi les plus féroces Jacobins (2). Qu'on imagine, s'il se peut, tout ce que sa vengeance va préparer aux Lyonnois.

Pour qu'elle n'éprouvât aucune contrainte, un décret spécial conféroit à Collot, la plénitude du proconsulat en chef; et pour aider à ses fureurs, avec la docilité de la dépendance, Fouché de Nantes et Montaut lui étoient adjoints, comme subalternes, par la convention (3). Elle mettoit encore

---

(1) *Tragædias quoque cantavit personatus. Suet.* 21 *et seq.*

(2) Il aspira, en 1792, au ministere de la justice, d'où le roi le tint écarté avec autant d'horreur que de mépris. Son titre pour y prétendre, étoit d'avoir plaidé la cause des soldats galériens du régiment de *Châteauvieux.*

(3) Séance de la conv., 9 brum. (30 octob.)

à sa disposition, pour exécuter ses ordres barbares ; le trop fameux général Ronsin, avec une division de l'armée révolutionnaire, beaucoup de cavalerie et huit cents hommes d'artillerie.

Comme si ce n'étoit pas assez de tant d'ouvriers de ruine et de carnage, la société des Jacobins voulut que Collot emmenât donc enfin cette colonie de scélérats, déja demandée sans effet par Couthon. Elle l'autorise à en choisir lui-même vingt-quatre, dont elle promet de ratifier le choix : reconnoissant d'avance en lui, le droit de leur accorder les plus funestes pouvoirs. Huit d'entr'eux sont déja désignés; on veut qu'ils partent de suite. Vaucquoi le jeune, Gaillard de Lyon, Lefevre d'Arras, Magot, Fusil, Theret, Boissiere, Damhne, arrivent des premiers. Ils sont suivis de près par Logier, Fournier de Lyon, Marino, Perrotin, Pelletier, Duhamel, Dufour, Lemoine, Descamp, Desirier, Bonhommet, Tacheux, Maillot, Lecanu, et plusieurs autres dont les noms, peut-être inutiles ici, ne s'oublieront pas dans la ville qu'ils ont désolée.

Ces agens subalternes, presque tous Parisiens, n'en sont que plus propres à consommer la perte totale d'une cité dont la capitale jalousa toujours la gloire et les richesses. Si d'ailleurs, pour se ras-

qu'elle établit promptement, de toutes parts, et des *comités de sequestre* pour s'emparer des propriétés, et des *comités de démolition* pour renverser les édifices, et des *tribunaux révolutionnaires* pour égorger des victimes en plus grand nombre (1).

Industrieux à donner la plus forte impulsion à ces affreux établissemens, les représentans imaginerent une fête en l'honneur de Challier, dont le nom seul aiguillonnoit la scélératesse des Jacobins, dont le souvenir les altéroit de sang et de vengeance. Ils publierent que, pour appaiser ses mânes irrités, il falloit ajouter aux libations qu'on avoit commencé de lui faire avec le sang des Lyonnois, la cérémonie d'une apothéose solemnelle, à laquelle participeroient les ombres impures de ses amis *sans-culottes*, vaincus le 29 mai, ou punis pendant le siege. Mêlant à cette solemnisation des vices les plus crians, toute l'audace de l'impiété, ils oserent présenter Challier aux brigands, comme un *Dieu-Sauveur*, *mort pour eux;* et ils réunirent à la déification de ce monstre, la profanation la plus révoltante du culte jusques-là révéré. Le simulacre et les cendres de Challier

(1) *Arrêté du 20 brum.* (10 nov.)

furent portés en triomphe dans les rues : une troupe de Jacobins accompagnés de femmes perdues, suivoient cette image hideuse et ces restes dégoûtans. La marche étoit fermée par beaucoup de scélérats qui, tenant en leurs mains sacrileges les vases sacrés de la religion catholique, entouroient un âne couvert d'une chappe, coëffé d'une mître, ayant encore d'autres symboles religieux attachés sur le dos, et l'évangile suspendu à la queue.

Après s'être promené dans la ville, ce cortege abominable revint à la place des *Terreaux*, d'où il étoit parti ; et là, sur le lieu même où Challier avoit subi la peine de ses forfaits, son image fut exposée à la *vénération* des siens et à la *religion du patriotisme*, suivant l'expression des représentans (1). L'évangile fut jetté dans des flammes allumées tout auprès pour consumer cet holocauste, fait à la mémoire d'un supplicié. Ensuite l'on fit boire l'âne dans un calice, et l'on alloit se livrer à des profanations plus horribles encore, qui se seroient vraisemblablement terminées par un massacre de tous les prisonniers ; mais un

(1) *Lettre de Collot, Fouché et Laporte*, du 20 brum. (10 nov.) *Moniteur*, séance de la convention, du 25 brum. (15 nov.)

orage subit, que le ciel fit fondre sur cette horde forcenée, interrompit ses attentats, et dispersa les profanateurs.

L'enthousiasme pour ce patron du carnage, s'exaltoit en raison de ce qu'on vouloit multiplier le nombre des victimes journalieres et faire applaudir à la multiplication des sacrifices humains. C'est pourquoi la préconisation de Challier avoit commencé, même avant cette fête horrible : dès l'époque où l'on avoit augmenté l'effusion du sang lyonnois. Son buste dès-lors avoit été placé dans les lieux les plus respectés ; ses cendres avoient même été déposées dans les temples et sur les autels ; sa gravure s'étoit prodigalement distribuée ; le pouvoir de la terreur faisoit une mode aux femmes de porter son portrait en médaillon sur la poitrine ; et toutes les assemblées d'antropophages, tous les clubs, toutes les *jacobinieres*, avoient répété cet éloge fait par Dorfeuille, où, digne d'elles et de son héros, il inspiroit sa propre soif du crime et du carnage.

Dans cette piece, qui peut faire juger de l'excès d'horreurs auquel on étoit en proie, l'orateur s'écrioit : « Il est mort assassiné, celui que nous » pleurons ! — Ville impure, Sodome nouvelle, » ce n'étoit donc pas assez pour toi, d'avoir empoi-

» sonné de ton luxe et de tes vices, la France, l'Eu-
» rope, le monde entier; il te falloit encore, pour
» couronner ton opprobre, donner à la républi-
» que naissante, l'exemple d'un crime nouveau:
» égorger la vertu, au nom de la patrie. Les
» monstres ! ils l'ont commis ce forfait, et je
» crois qu'ils respirent encore ! . . . . . O douleur !
» la république entiere a crié vengeance. . . . .
» Challier, nous te la devons; Challier, tu l'ob-
» tiendras; Challier, je te la promets, au nom du
» peuple français. Martyr de la liberté, tu fus
» immolé par des scélérats : le sang des scélérats
» est l'eau lustrale qui convient à tes mânes.(1) ».

---

(1) Pour ne point interrompre la suite de cette histoire par une trop longue citation, nous acheverons de transcrire ici les passages les plus remarquables de cette oraison funebre. « Aristocrates, fanatiques, bourreaux, qui avez » assassiné Challier, que lui reprochiez-vous? Un patrio- » tisme outré, une popularité dangereuse ! Misérables ! » ainsi vous vous arrogez impunément la prérogative de » poser la borne où doit s'arrêter l'amour de la patrie et » la reconnoissance du peuple. C'est bien entre vos mains » que l'Éternel a déposé l'équerre et le compas des vertus » humaines ! Négocians avides et corrompus, femmes » gangrénées de débauches, d'adulteres et de prostitu- » tions, tyrans du peuple, il vous sied bien de juger l'ami

Les trois représentans ne s'exprimoient pas autrement, au sujet de la fête imaginée pour sti-

---

» du peuple ! Est-ce à Messaline à prononcer sur Brutus ? Est-ce à Sardanapale à condamner Socrate ? Scélérats ! nous vous permettrions peut-être de méconnoître les vertus : elles vous sont étrangeres ; mais si vous ne pouvez les comprendre, au moins ne les assassinez pas ; ou si la fievre du crime vous brûle encore, si vous prétendez enfin justifier l'échafaud où monta notre ami, dites, dites avec le courage des scélérats : *Nous avons tué Châllier, nous le tuerions encore : nous n'avons pas assez de vertu pour une république.* Brigands, à ces traits nous vous reconnoîtrons ». Après avoir employé les élans de la fureur pour souffler la vengeance, l'orateur tâchoit, dans le reste du discours, de la nourrir par une sorte de sensibilité. En apostrophant le peuple, *toujours bon, toujours sensible*, à son avis : il lui disoit que « les aristocrates avoient chanté au supplice de Challier ; que des vociférations et des roulemens de tambour avoient étouffé sa voix lorsque, monté sur l'échafaud, il avoit voulu parler au peuple ; que là il avoit dit qu'il donnoit *son ame à l'Éternel, son cœur aux patriotes* et *son corps aux scélérats* ; et enfin, que, frappé d'un premier coup du fer fatal, il avoit agité sa tête mourante, en criant au bourreau : *Attache-moi donc la cocarde ; je meurs pour la liberté* ». Mille témoins attesteront, au contraire, que le silence du respect, de la pitié même, regna parmi les assistans, et que Challier éprouva dans ce

muler à le répandre à grands flots; ils concluoient de l'impulsion donnée par elle, « qu'ils seroient » vengés, et que bientôt le sol qu'avoit rougi le » sang des patriotes, seroit bouleversé (1) ».

Tout s'arrangeoit pour cette double fin, le mouvement étoit imprimé : les soldats de l'armée révolutionnaire se répandirent avec des clubistes, dans tous les domiciles, pour y faire des perquisitions. En injuriant ceux dont ils violoient la demeure et le repos, ils leur enlevoient sans pudeur, leurs effets les plus précieux et dévoroient leurs commestibles. Ils se saisissoient des citoyens, au gré de leurs caprices, les appellant *aristocrates*, les jugeant *suspects*; ils arrêtoient comme tels, dans les rues, les passans auxquels ils trouvoient quelques traces d'honnêteté sur le visage. Il n'y avoit que les faces décidément patibulaires qui fussent à l'abri de ces vexations, suivant ce principe de Collot et de Fouché, que tous étoient coupables, excepté les *sans-culottes*

moment si critique, toutes les foiblesses de l'humanité. (Voyez l'hist. de son supplice au liv. VII. Cet *éloge funebre* est en entier, dans le *Journ. des Débats des Jacob.*, N°. 525 et 526.)

(1) *Moniteur*, séance du 25 brum. (15 nov.) *Lettre* du 20 brum. (10 nov.)

que la justice avoit *opprimés* (1). Avec cette regle et ses procédés, on eut bientôt entassé des milliers de victimes dans les prisons de *Rouanne* et de *Saint-Joseph*, dans les maisons particulieres converties en prisons, et dans les immenses souterrains de l'hôtel-de-ville.

En les y traînant, les satellites se plaisoient à leur annoncer leur fin prochaine, avec les plus cruelles ironies. « Toi, disoit l'un, tu passeras » la tête à la chatiere »; — « toi, disoit l'autre, tu » mettras la tienne à la fenêtre rouge (2) »; — « toi, disoit un troisieme, tu auras les honneurs » du rasoir national »; et ces barbares plaisanteries étoient répétées par les guichetiers auxquels on remettoit ces nouveaux prisonniers : « Vas, leur » disoient ceux-ci, en les dépouillant, demain » tu n'auras plus besoin de rien, demain tu ne » te plaindras pas; tu danseras la *carmagnole* ». Pour qu'il n'y eût rien que de farouche en ces lieux sinistres, on en avoit écarté tous les gardiens d'auparavant, qui, par d'anciennes rela-

(1) *Moniteur*, séance du 2 frim. (22 nov.) *Lettre* du 26 brum. (16 nov.)

(2) On sait que la guillotine étoit peinte de la couleur sanguinolente du bonnet des Jacobins.

tions, pouvoient être accessibles à la pitié; et tous les cerbères auxquels on avoit remis la garde des prisons, étoient des Parisiens, tirés de l'armée révolutionnaire (1).

Qui pourroit suffire à peindre le supplice préliminaire de ces prisons diverses, où les gens de bien, confondus avec des criminels, se trouvoient à la merci de tous les fléaux ordinaires aux cachots (2). Rongés de vermines, engourdis d'humidité, dévorés de maladies, privés d'air, couchés sur une paille presque triturée, séparés de consolations, dénués de toute assistance, maltraités par d'inhumains geoliers, n'ayant plus que la perspective de la fusillade ou de l'échafaud; réduits à s'écrier, « vive la mort »! comme les malheureux de l'enfer du Dante : ils en demandent une subite qui les dérobe promptement au dernier supplice auquel ils se voient dévoués. Encore

(1) Le farouche Cordebard, de la rue Mouffetard, présidoit à la prison des *Recluses*. Les noms des geoliers de *Saint-Joseph* et de *Rouanne* nous ont échappé; c'étoient aussi des Parisiens. Le féroce Guyard qu'on a vu geolier du *Luxembourg*, l'avoit été précédemment de l'hôtel-de-ville de Lyon, où il étoit remplacé par le parisien Brigaland.

(2) Voyez l'intéressant *Tableau des Prisons de Lyon*, par *Delandine*. Paris, chez *Desenne*; Lyon, chez *Duval*.

ne sont-ils pas certains de s'en éviter l'ignominie : n'en est-il pas dont les cadavres déja refroidis, ont été traînés à la guillotine ?

Les tribunaux carnivores, à qui tant de pâture est réservée, ne sont plus ces commissions judiciaires, établies par Couthon. Quoiqu'elles aient été confirmées par deux décrets (1), Collot, Fouché, Laporte les ont abolies de leur autorité privée, parce que, de l'aveu de Dorfeuille, « elles s'embar» rassoient dans les formes, et ne savoient point » se passer de preuves pour condamner. Il falloit » pouvoir se contenter de celles que les fronts in» diquoient, afin de donner à la justice nationale » un mouvement plus rapide (2) ». C'est pourquoi un comité de cinq juges est créé, avec l'ordre d'envoyer à la mort ceux que la *commission temporaire* lui aura marqués. Cet établissement cause une grande joie aux Jacobins ; Pelletier s'empresse de la faire partager à la commune de Paris, en lui apprenant que, selon ses vues, les trop lents tribunaux, incapables de les remplir, vont être remplacés « par une commission expéditive qui jugera

(1) *Décret* du 21 du premier mois (13 oct.), et *décret* du 9 brum. (30 oct.)

(2) *Lettre de Dorfeuille*, du 24 frim., lue à la convention le 1er. niv. (21 décemb.)

» sommairement (1) ». Oui, *sommairement*, car Perrotin annonce qu'elle « va répéter la *septembrisade* » de Paris, par les mêmes procédés; mais, de » plus, avec l'autorisation d'un arrêté dont celle-ci » n'avoit pas été munie, et qui favorisera sa » marche (2) ».

Néron donna bien à ses chevaux, le titre de sénateurs : mais il ne lâcha pas sur les Romains, les bêtes de l'amphithéatre, quoiqu'il en eût eu le dessein. Nos triumvirs exécutent ce que Néron n'avoit fait que projetter. On ne sauroit concevoir de bêtes plus féroces que ces juges-tigres, qu'ils ont déchaînés contre les Lyonnois, en établissant cette *commission révolutionnaire* au milieu d'eux. Son président est un commandant, en sous-ordre, de cette armée de brigands dont Ronsin est le général : il se nomme Parrein. Ses assesseurs sont Corchand, parisien comme lui : Fernex, Lafaye et Brunieres. De larges moustaches ajoutent à ce

(1) Pelletier, l'un des Jacobins de Paris, membre de la *comm. temp.*, commiss. adj. aux représentans, et président du département. *Lettre* du 22 frim. (12 décemb.) *au conseil général de la commune de Paris*, séance du 27 (*Journ. de la Montagne.*)

(2) *Lettre* de Perrotin, vice-présid. de la *comm. temp.* *au comité révol. de Moulins*, du 9 frim. (29 nov.)

loient considérer mutilés, dépécés; renversés : la canonnade obtint leur préférence.

Soixante-neuf jeunes gens, amenés de la prison de, *Rouanne* au sanguinaire tribunal, sont condamnés à faire de suite l'essai de ce supplice inoui. Ils sont conduits aux *Brotteaux* : on les place, garottés deux à deux, entre deux fossés paralleles, bordés en-dehors par des soldats de troupes de ligne, à la main de qui le sabre étincelle : ils se trouvent à la suite les uns des autres, deux à deux, dans la direction des canons braqués par derriere. Sans foiblesse, ils considéroient cet appareil formidable, tous ces instrumens de trépas, cette terre ouverte pour les engloutir; et ils exprimoient, en chantant, leurs vœux pour le bonheur de leur patrie, lorsque l'horrible décharge emporta leurs membres, pour les aller disperser à quelques pas d'eux; elle fit couler leur sang sous leurs yeux, sans les arracher entiérement à la vie. Les soldats franchissent les fossés; ils les frappent à coup de sabre, d'une main mal assurée; et ce n'est qu'après que ce massacre à duré plus de deux heures, que ces infortunés ont cessé de respirer et de souffrir.

Le lendemain, ce genre de supplice doit s'essayer d'une autre maniere, sur deux cent huit,

rassemblés

rassemblés dans la même prison, pour cette affreuse expérience. Le nombre est déterminé : cinq, dans la nuit, sortent par artifice, ou par faveur; des commissionnaires du dehors, d'autres prisonniers, se trouvent avec les victimes, lorsqu'on vient les chercher; et malgré leurs réclamations, on les garotte, on les emmene avec les autres. Tous comparoissent devant le sanguinaire tribunal, qui ne prend même pas la peine de les interroger. Déja ils descendent dans la place des *Terreaux*, au bas du perron de l'hôtel-de-ville : les cinq juges sont sur les marches; et le chef de la gendarmerie, l'infame Grandmaison, prononce un préambule de jugement, propre à faire rugir contre ces infortunés, la multitude barbare, que ce spectacle avoit attirée.

On les lui désignoit par cette formule, «comme » des rebelles à la volonté nationale; comme des » hommes qui avoient conjuré contre la liberté » et le peuple français; qui, sur leur interroga- » toire, »..... A ces mots, des cris déchirans récriminent de toutes parts : « Cela est faux; — » on ne m'a pas interrogé :.... ce n'est pas moi; » — on m'a pris pour un autre »..... Et de ces récriminations lamentables, la populace, toujours cruelle, prend occasion de conclure qu'ils n'en

sont que plus condamnables. Leur supplice en est desiré par elle, avec plus de fureur. Ils partent, escortés de gendarmes qui les menent aux *Brotteaux*, dans le lieu du supplice. En passant sur le pont *Morand*, ils sont comptés, par la crainte de n'avoir pas le nombre qu'on vouloit. Ce recensement offre un excédent de deux individus. Faut-il les écarter? Quels seront ceux qu'on écartera? La difficulté est portée à Collot, dont la réponse est prompte. « Qu'importe qu'il y en ait deux de plus? » S'ils passent aujourd'hui, ils ne passeront pas » demain ». Ainsi Caligula, dans un cas pareil, dit : « Qu'ils périssent également : l'un ne l'a pas » plus mérité que l'autre ».

Deux cent dix, dont sept au moins se trouvoient là par hasard, sont conduits sur le champ de mort. Leurs mains étoient liées derriere le dos, par une corde qu'on attache à un cable, fixé à chacun des arbres d'une longue rangée de saules. Ils ont en face les soldats qui vont les fusiller, et deux canons prêts à vomir la mort contre eux. Le signal est donné : leurs membres volent épars; ceux dont les bras se trouvent emportés, ne tiennent plus au cable, ils fuient : la cavalerie part et les acheve à la course. D'autres, en se baissant, avoient évité la décharge : la plupart, qui n'étoient

que mutilés, crioient à leurs bourreaux : « Achevez-moi, ne nous épargnez pas ». Et le soldat n'hésitoit point de tomber sur les uns et les autres, à coups de sabres et de bayonnettes. Leur grand nombre rendit l'immolation excessivement longue : la lassitude des assassins ne leur permit même pas de la consommer. Combien palpiterent long-temps ensuite ! combien respiroient encore le lendemain, lorsqu'ils furent dépouillés, inhumés, avec les autres, par des fossoyeurs *révolutionnaires* qui les achevoient à coups de pêle et de pioche, et couvroient leurs corps avec de la terre et de la chaux, dans le moment même, du passage de la vie à la mort (1). . . . .

Ainsi se passa cette horrible boucherie, pendant laquelle Collot s'applaudissoit des jouissances que le proconsulat procuroit à son insatiable férocité. De même que Néron se félicitoit d'avoir mieux connu que ses prédécesseurs, l'usage du pouvoir : Collot s'énorgueillissoit d'avoir un des-

(1) N'y eut-il vraiment que 210 victimes ? Cela est même douteux ; car lorsque Collot, dans ses justifications, étoit intéressé à en diminuer le nombre, il en avouoit davantage. Le fait est, qu'on n'avoit pas craint d'en envoyer indéterminément un très-grand nombre à la mort, et qu'on les avoit tuées sans en avoir borné la quantité. (Voyez *Rép. de J. M. Collot à la pétition du 17 vent. an 3.* (7 mars 1794.)

potisme plus puissant que ne l'avoit été celui de Louis XIV; et au bruit des canons, foudroyans deux cent dix Lyonnois par son ordre, « cela, di» soit-il, vaut mieux que leurs sifflets : vive la » république »!

C'étoit pour le temps de ses repas qu'il se faisoit ménager ces explosions meurtrieres, dont le bruit lui sembloit nécessaire pour égayer la bonne chere de ses banquets. Je tiens d'un de ses collegues qui, passant à Lyon, quelques jours après, fut contraint d'aller dîner avec Collot : je tiens que pendant le repas, au fracas d'une fatale décharge, Ronsin et ses autres convives firent subitement des exclamations d'alégresse, en élevant leurs chapeaux; et que Collot harangua ses commensaux sur la nécessité, comme sur l'avantage, de détruire ainsi, d'une seule fois, une grande quantité de conspirateurs.

« Voyez-vous », disoit-il à ce même collegue, en lui montrant vis-à-vis, dans la rue, les débris d'une maison qu'il venoit de faire abattre, de crainte que, des fenêtres, on ne tirât sur lui; « il » n'a fallu qu'un seul coup de canon, dirigé par » un habile artilleur, pour la renverser »!

Le canon étoit l'instrument de destruction qu'il adoptoit de préférence, à cause de ses effets ter-

ribles. « Le feu, la flamme, disoit-il à la con-
» vention, peuvent seuls exprimer la toute-puis-
» sance du peuple : sa volonté doit avoir les effets
» de la foudre (1) ».

Ce n'est pas qu'il renonçât à l'usage de la guillotine qui, égorgeant les victimes, l'une après l'autre, prolongeoit le féroce plaisir de voir le sang humain couler. Aussi, tandis qu'aux *Brotteaux* on foudroyoit en masse : dans la ville, on faisoit périr les Lyonnois en détail par le fer homicide. Et comme les cadavres devenoient trop nombreux, et qu'il en eût trop coûté pour les enterrer, on prit le parti de le jetter, de part et d'autre, dans le Rhône. Du même coup-d'œil, on pouvoit voir les horribles résultats de ces supplices simultanés. « Oui, je les ai vus », m'a dit un témoin irrécusable, « du haut de la *Croix-Rousse*, de l'asyle où
» je cachois mon existence agitée par la crainte,
» et poursuivie jusques-là, par les images d'une
» mort menaçante, j'ai vu ce fleuve forcé d'en-
» gloutir en même-temps, d'un côté par les quais
» de la ville, des têtes détachées de leur tronc,
» des corps décapités; et de l'autre côté, des ca-

(1) *Lettre de Collot* et *Fouché*, du 26 brum. (16 nov.), lue à la conv. le 2 frim. (22 nov.)

» davres encore que le fer et le feu avoient dé-
» chirés, dépecés. Spectacle d'autant plus affreux,
» que ces cadavres étoient ceux-là même de mes
» parens, de mes amis; et que, dans le désespoir
» d'une pareille situation, je ne savois plus s'il
» ne valoit pas mieux subir leur sort, que d'es-
» pérer au miracle, sans lequel je ne pouvois
» l'éviter ».

Parmi ceux qui avoient été fusillés les derniers, deux encore vivans, ayant assez de force pour échapper aux flots qui les entraînoient, étoient parvenus, à la nage, sur un banc de gravier, d'où ils osoient invoquer la pitié des humains. Des dragons ont déja traversé le bras du fleuve; et les infortunés supplians tombent sous leurs coups: leurs corps resteront sur la place jusqu'à ce que les corbeaux les aient dévorés.

Tous les atterrissemens formés sur le Rhône, ainsi que ses deux rives, pendant plusieurs lieues au-dessous de Lyon, offroient la même pâture aux animaux carnivores. La quantité de corps charriés par les eaux, étoit si considérable, que, ne pouvant les porter tous *aux mers ensanglantées*, suivant le projet de Challier et le vœu de Barere (1),

(1) Barere, dans son rapport sur la prise de Toulon, dit,:

le fleuve en rejetta une grande quantité sur ses bords. Les chevaux employés à remonter les batteaux, en reculoient de répugnance et d'horreur; la navigation en étoit interrompue, et les habitans de ces rivages infectés, craignoient déja la contagion. Ces inconvéniens, exposés dans les remontrances qu'ils firent à ce sujet, décidèrent seuls à donner la sépulture aux cadavres.

Combien le nombre s'en multiplioit chaque jour! On en peut juger par la lettre que le scélérat Pilot écrivoit à son ami Gravier (1) : « La » guillotine et la fusillade ne vont pas mal : » soixante, quatre-vingt, cent sont immolés à-» la-fois; et l'on a grand soin de faire des arres-» tations, pour ne pas laisser de vuide aux pri-» sons (2) ». Achard mandoit au même : « En-» core des têtes; et chaque jour des têtes tombent. » Quelles délices tu aurois goûtées, si tu eusses » vu cette justice nationale de deux cent neuf!

« Apprenez que les cadavres des traîtres de Lyon vont por-» ter l'épouvante dans l'ame des Espagnols et des Anglais ». Séance du 4 nivôse (24 décemb.)

(1) De Lyon, 24 frim. (14 décemb.) Voyez *Rapport de Courtois sur les papiers de Robespierre*, pag. 297, n°. 93.

(2) De Lyon, 17 frimaire (7 décemb.) *Ibid.* pag. 306, n°. 98.

» Quel ciment pour la république! Quel spectacle » digne de la liberté »!

Les juges aussi craindroient de ne pas bien mériter auprès de la convention, s'ils ne lui mandoient eux-mêmes « que le glaive de la loi fait » tomber chaque jour, en grand nombre, la tête » de ceux » qu'ils se plaisent d'appeller *conspirateurs* (1). Peu après, ils annoncent que « d'un » seul coup, le feu de la foudre va en frapper » quatre ou cinq cents (2) ». Tous ces jours de carnage et de mort sont des jours de fêtes pour ces antropophages : eux-mêmes les appellent de ce nom d'alégresse; en parlant de cette innombrable immolation, ils s'écrient : « Puisse cette » *fête* imprimer la terreur dans l'ame des scélé» rats, et la confiance dans le cœur des républi» cains (3) »! D'épouvantables orgies accompagnent cette joie sanguinaire. Écoutons l'un d'eux raconter que, dans un repas d'administrateurs et de militaires, Grandmaison est venu leur apporter « une coupe pleine de quatre pintes

(1) *Lettre* du 9 frim., séance du 13 (3 décemb.)

(2) *Lettre* du 14 frim., séance du 18 (8 décemb.) Loin donc d'ignorer ces atrocités, la convention en étoit prévenue; et elle les encourageoit.

(3) *Ibid.*

» de vin rouge », à la vue duquel Dorfeuille s'est écrié : « Voilà le sang des rois ; buvons, répu» blicains ». Lui-même Dorfeuille nous apprend que « le vase circula, et que chaque bouche avide » crut, en buvant cette liqueur, dessécher les » veines des rois de l'Europe (1) ».

Si les Jacobins tressailloient à ce récit, la convention écoutoit avec complaisance, une lettre dans laquelle Collot disoit avec Laporte, Fouché, auxquels leur nouveau coopérateur Albitte faisoit écho : « Notre pensée, notre existence toute en» tiere sont fixées sur des ruines, sur des tom» beaux ; et nous éprouvons de secrettes satis» factions, de solides jouissances (2) ». Ainsi, sans doute, les léopards et les pantheres se réjouissent en déchirant leur proie ; mais ils satisfont simplement leur férocité, et n'en raffinent pas les jouissances par celle d'une froide et tranquille réflexion.

Plus cette joie féroce aimoit à se dilater, plus la ville se couvroit de douleur ; et ce contraste troubloit quelquefois le contentement de ces

(1) *Lettre de Dorfeuille aux Jacobins*, en date du 21 frim., lue à la séance du 28 (18 décemb.) *Journ. de la Mont.*

(2) *Lettre à la convent.*, séance du 26 frim. (16 décemb.)

monstres. Ce n'est pas qu'ils fussent émus par cette consternation profonde et générale ; mais ils s'irritoient de ce que tant de malheurs ne produisoient qu'un héroïsme de résignation qui leur ôtoit le plaisir de voir l'innocence en proie à la désolation et au désespoir. Ils craignoient en même-temps que cette douleur universelle ne finit par éclater contre eux, avec une violence qui leur seroit fatale. Collot en témoignoit franchement ses alarmes, au comité de *salut public*. Il se plaignoit de ce que « les exécutions ne faisoient pas tout » l'effet qu'on en devoit attendre ; de ce que les » Lyonnois avoient puisé dans l'habitude des pé- » rils, l'indifférence de la vie, et même le mépris » de la mort. Hier, ajoutoit-il avec inquiétude, » un spectateur revenant d'une exécution, disoit : » Cela n'est pas trop dur ; que ferai-je pour être » guillotiné ? *insulter les représentans !* Combien » de telles dispositions peuvent être dangereuses » dans une population énergique (1) » !

A l'exemple de Tibere, qui, pour rassurer sa tremblante férocité, défendit de pleurer ceux qu'il faisoit égorger, Collot, pour éventer la

---

(1) *Lettre* du 17 brum. (7 nov.) *Rapp. de Courtois*, n°. 88, pag. 288.

sourde fermentation du désespoir, ou du moins pour ne plus voir cette surface de douleur qui la lui faisoit craindre, voulut faire disparoître ces sinistres apparences. Par une proclamation, il insulta à la désolation dont il étoit la cause, il l'appella foiblesse anti-républicaine; et travestissant en crime, la sensibilité de la nature, il déclara qu'on traiteroit de *suspect*, quiconque auroit laissé appercevoir, même involontairement, dans ses propos, sur sa physionomie, le moindre signe de tristesse et de pitié.

Comment donc seront-elles accueillies, ces femmes désolées qui viennent de se réunir pour aller arracher aux représentans, quelques sentimens d'humanité, en faveur de leurs parens, de leurs époux qu'on veut immoler? Elles n'ont pour armes que les charmes de leur sexe et les sanglots de leur tendresse. Deux d'entr'elles qui se sont chargées d'exprimer la douleur et les supplications de toutes, marchent à leur tête. A peine elles approchent, que les représentans font diriger contre ces femmes en larmes, les canons qui gardent la porte de l'hôtel qu'ils habitent. Elles insistent : une décharge à mitraille va les foudroyer; elles se retirent éperdues. Celles qui vouloient parler, sont arrêtées. Collot les livre à la police correctionnelle

qui, par un jugement qu'il dicte, les fait attacher, pendant six heures, aux montans de la guillotine, teints déja du sang des objets de leur attachement. O barbarie inexprimable! Monstres, qui accusiez Louis XI d'avoir fait placer les enfans d'un conspirateur sous l'échafaud, pour qu'ils fussent arrosés du sang de leur pere (1)! vous avez été plus cruels envers ces femmes intéressantes, mille fois plus sensibles et plus intimement unies à la vertu de leurs maris, que les enfans d'Armagnac ne l'étoient au crime de leur pere. Après avoir subi l'ignominie d'une exposition publique, pendant six heures, ces femmes réduites au désespoir et à la misere, par la perte de ce qu'elles avoient de plus cher, furent condamnées en outre, à trois mois de captivité (2).

Les représentans se faisoient un barbare mérite de ne vouloir « écouter personne (3) », et de faire envers tous, preuve d'injustice et d'inhumanité. Les juges n'étoient pas moins féroces. Une

---

(1) Jacques d'Armagnac, duc de Nemours.

(2) Collot avoue ces faits, dans son *rapport à la convention*, séance du 1er. nivôse (21 décemb.)

(3) *Lettre de Collot et Fouché*, du 26 brum., lue à la convention le 2 frim. (22 nov.)

mere de dix enfans, enceinte du onzieme, vient solliciter auprès d'eux, la liberté de leur pere, avec sa famille éplorée : « Qu'on éloigne », s'écrient-ils, « qu'on éloigne ces petits tigres, cette » race de rebelle ». Et, en présence de la mere, ils condamnent son époux à la mort. Elle court aux représentans; mais en vain. Elle revient à lui; elle le suit au supplice, en déchirant l'air de ses cris. Lauras est frappé; les douleurs d'un enfantement prématuré saisissent son épouse; on la transporte mourante dans son domicile : le sequestre se précipite pour l'en expulser, et la vie l'abandonne.

Après avoir inutilement imploré les représentans et les juges, pour leur mere chérie, les jeunes filles de la veuve Gagniere, courent implorer les bourreaux. Elles sont sur l'échafaud, la tenant dans leurs bras, demandant en grace de subir la mort à sa place : ce dévouement eût attendri des humains : les barbares! ils se plaisent à faire tomber la tête de la mere, à côté de ses filles, agenouillées devant eux.

Ce seroit une ample matiere pour un livre particulier, que de dire tout ce que fit pour sauver des meres, des maris, des enfans, des freres, ce sexe touchant que son exquise sensibilité rend

capable des plus grands prodiges. Tout ce qu'on vient de lire, ne pouvoit décourager ce zele de sentiment. Confondues sous le costume dégoûtant des démolisseuses, adopté forcément comme celui de l'*égalité*, les femmes de toutes les conditions, n'écoutant que leur attachement alarmé, couroient, la nuit comme le jour, chez les représentans et chez les juges. Sans se lasser, leurs mains suppliantes frappoient, intercédoient, vingt-quatres heures de suite à leur porte, et souvent elles ne remportoient que des rebuts, des outrages, une réponse désolante qui leur présageoit la condamnation prochaine de celui qu'elles voudroient sauver.

Le proconsul Collot qui de tous, se montra le plus inflexible, voulut, par des calomnies, les punir d'avoir interessé quelquefois ses complices. Mais ses accusations même rendent hommage à leur courage, sans flétrir leur honneur. Elles ne prouvent que les craintes d'un tyran, effrayé du sort d'Holopherne, et la noirceur d'un monstre qui souffle son venin sur la vertu dont il voudroit altérer les charmes tout-puissans. « Redoutables » sous plus d'un rapport, dit-il, les femmes de » Lyon, toutes contre-révolutionnaires, ont pris » pour patronne Charlotte Corday; et tout ce

„ que leur sexe offre de plus attrayant, a été „ mis en usage pour séduire l'armée révolution„ naire (1) „.

Mais s'il est vrai que quelques-unes d'entre elles aient oublié la réserve de leur sexe, dans la terreur dont les représentans eux-mêmes se servoient pour vaincre leur résistance; est-ce à Collot, est-ce aux décemvirs modernes, de leur en faire un crime? C'est bien assez que le mépris de leurs concitoyens aient imprimé le sceau de l'infamie sur le front de celles dont la foiblesse ne put rester ignorée. C'est bien assez qu'elles aient déja reconnu que rien ne sauroit effacer le vernis d'ignominie dont les attouchemens de ces cannibales les ont flétries. Il semble que par-tout on les voie souillées elles-mêmes des crimes qu'ils ont commis, et du sang qu'ils ont versé.

Pour les entraîner toutes par la force irrésistible d'un débordement de mœurs plus général, les représentans n'avoient-ils pas encouragé, par leur exemple, les brigands de l'armée révolutionnaire à mettre des femmes en requisition? N'approuvoient-ils pas la préférence avec laquelle les

(1) Séance des Jacobins, 1er. nivôse (21 décemb.) *Journ. de la Mont.*

chefs de cette horde prenoient les veuves des suppliciés pour se féliciter, dans leurs bras, d'avoir assassiné leurs maris : et les femmes des absens, pour déshonorer du moins ceux qu'ils ne pouvoient égorger? N'applaudissoient-ils pas à l'impudence avec laquelle ceux-ci, malgré les remontrances de ces femmes, se logeoient chez *elles*, et s'impatronisoient à la place de l'époux fugitif, ou massacré? Ces législateurs d'iniquité ne sourioient-ils pas à leur soldatesque révolutionnaire, quand elle attaquoit avec toute la brutalité de la licence, dans les rues, devant ses corps-de-garde, jusques dans leur anti-chambre, les femmes qui, de toutes parts, accouroient éplorées pour sauver leurs époux (1)?

(1) Au-lieu d'envoyer aux casernes l'horrible armée révolutionnaire, on y relégua les troupes disciplinées ; et l'on força les bons citoyens à loger cette horde abominable, dans l'intérieur de leurs familles. C'étoit vouloir absolument livrer la vertu des femmes et des jeunes filles, à la profanation la plus dissolue. L'insolent langage du *tu* et *toi* ne sembloit prescrit que pour seconder son audace ; et la pudeur rougissant à ces mots irrespectueux, ne faisoit qu'exciter cette dépravation effrénée. Ce ne furent pas, au reste, les personnes chez lesquelles étoit le soldat, qui eurent plus d'attentats à repousser. Les officiers, qui se logeoient au gré de leurs vues corruptrices et licencieuses, porterent avec eux l'audace, le scandale dans les familles les plus respectables. Les pro-

Mais

Mais pour dix, au plus, que les mains dégoûtantes de ces monstres ont déshonorées, et dont par-tout les Lyonnois eux-mêmes parlent avec indignation; combien d'autres femmes qui surent, au péril de leur vie, repousser l'impudique attouchement des Appius et des Tarquins de nos jours! O Lyonnoises sensibles, fidelles, chastes et courageuses, on imagine aisément tout ce qu'il vous a fallu braver d'outrages, quand vous sollicitiez

---

consuls vouloient que la corruption pénétrât, comme un vent irrésistible, dans les plus sûrs asyles de l'innocence, pour en froisser la fleur, sur sa tige la mieux conservée. Si le libertinage n'y réussissoit pas, au moins il inondoit de scandales, ces maisons honnêtes. Il y amenoit les prostituées les plus avérées, pour leur en faire partager la couche principale dont il s'emparoit. La moindre plainte, la plus douce remontrance eût coûté la vie à celui qui l'eût faite.

Un trait, entre mille, suffira pour faire connoître à quelles scenes, ces maisons décentes se trouvoient chaque jour exposées. Dans celle d'un pere respectable, entouré de ses deux jeunes filles et de son fils, logeoit un de ces brigands. Le sommeil y régnoit déja : c'étoit une heure après-minuit; l'officier révolutionnaire n'étoit pas encore rentré, trois prostituées l'avoient devancé. Il arrive, appelle avec bruit; aucune des servantes n'ose répondre : et il n'y avoit point de domestiques d'un autre sexe. Il s'emporte, éclate, fait des menaces. La fille aînée se leve : la crainte qu'il n'en mesarrive à son pere, la fait aller auprès de cet

la délivrance de l'objet de vos respectables affections, auprès de ces assassins de la vertu comme de l'humanité! Le voile de la modestie est à jamais tiré sur des attentats que vous avez réprimés avec encore plus de force qu'ils n'avoient d'audace. Votre triomphe, pour être secret, n'en est que plus authentique; et votre victoire seroit moins réelle à nos yeux, et moins flatteuse pour votre conscience, si le public avoit pu la connoître.

---

hôte redoutable et brutal; « Fais-moi du feu », lui dit-il avec insolence. La jeune personne s'y refuse avec douceur; elle prouve ingénument l'impossibilité, l'inutilité même d'en allumer. Il veut la frapper : le frere survient; de part et d'autre le sabre se tire; les voisins accourent; le jeune homme est emprisonné. Peu s'en est fallu qu'il n'ait subi le dernier supplice, pour avoir osé porter du secours à sa sœur qu'outrageoit un des satellites de nos proconsuls.

Vos quibus est virtus, muliebrem tollite luctum
Etrusca præter et volate littora.

Hor. ep. 16.

LIVRE XIII.

Collot d'Herbois dénoncé à la barre de la convention. Apothéose de Challier. Collot vient se disculper de vive voix. Redoublement de massacres à Lyon. Immensité de victimes. Atroce apologie de leurs juges. Traits multipliés du plus magnanime courage. Orléanistes *atteints par la proscription. L'ambition de Robespierre transpire. Mécontentement des* sans-culottes. *Projet de les* coloniser. *Nouvelles fêtes. Reverchon remplace Fouché. Fin des exécutions. Singuliere férocité de la derniere. La fermentation augmente. Jalousie contre une commission qui s'est approprié l'argenterie. Licenciement de l'armée révolutionnaire. Actes proconsulaires de Reverchon. Révolution du 9 thermidor. Conduite et rappel de ce proconsul.*

LA situation étoit horrible; la consternation, parvenue à son comble, produisoit la stupeur et le découragement : toute insurrection de désespoir étoit impossible. Ceux qui jugeoient le mieux, et des événemens et des hommes par qui la France étoit maîtrisée, penserent qu'il falloit

fuir, ou subir avec courage les rigueurs de sa destinée. Mais quelques femmes tremblantes pour le sort de leurs maris, se laisserent persuader par un étranger, que si la convention savoit à quel point Collot poussoit la barbarie, elle en feroit cesser les excès; il fut question d'envoyer une députation courageuse, chargée de les lui dénoncer.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeller ici que, depuis la mission de ce nouveau proconsul, la faction des *cordeliers*, désespérée d'avoir perdu Lyon, épioit l'occasion d'y détrôner les Jacobins, leurs rivaux; et que ce Gauthier, si perfide au 29 mai, étoit l'un de ses plus adroits serviteurs. Ce fut son frere qui, étranger à Lyon, s'y trouva néanmoins, afin de suggérer le projet de dénoncer Collot, et qui s'établit le dépositaire des contributions abondantes que la douleur et la crédulité donnerent pour les frais de la députation. La fonction principale en fut confiée par lui-même, au nommé Changeux, de Bourges, qui partit, avec deux compagnons d'ambassade, muni d'une harangue pleine d'art et de cajolerie, qu'avoit composée le poëte Fontanes, de Paris, retiré pour lors à Lyon.

La députation parut à la barre de la conven-

tion, le 30 frimaire (20 décembre); et Changeux parla en ces termes : « Une grande commune a mérité l'indignation nationale; mais qu'avec l'aveu de ses égaremens, vous parvienne aussi l'expression de ses douleurs et de son repentir. — Ce repentir est vrai, profond, unanime..... Il a devancé le moment de la chûte des traîtres qui nous ont égarés. Si le fond de leurs ames nous avoit été plus connu, jamais nous n'eussions été les instrumens de leurs attentats. Quand nos remparts sont tombés devant les armes de la république, nous avons dit : le regne du despotisme est passé; celui de la liberté commence; les mesures arbitraires vont faire place à celles de la justice..... Sans doute, la liberté doit venger avec éclat, la majesté du peuple outragée. Elles a ses jours de colere et de fureur; mais ces jours sont passagers comme les orages. L'effet de ses salutaires rigueurs se détruit quand on les prolonge, ou qu'on les exagere. — Les premiers députés avoient ordonné que les chefs conspirateurs perdissent seuls la tête, et qu'à cet effet on instituât deux commissions qui, en observant les formes, sauroient distinguer le conspirateur du malheureux qu'avoient entraîné l'aveugle-

» ment, l'ignorance et sur-tout la pauvreté. Qua-
» tre cents têtes sont tombées dans l'espace d'un
» mois, en exécution des jugemens de ces deux
» commissions. — De nouveaux juges ont paru
» et se sont plaints que le sang ne coulât point
» avec assez d'abondance et de promptitude....»
Ici l'orateur fait une vive énumération des horreurs que j'ai décrites, et il continue : « La
» douleur n'exagere point l'excès de ses maux:
» Ils sont attestés par les proclamations de ceux
» qui nous frappent. Quatre mille têtes sont en-
» core dévouées au même supplice (la canon-
» nade). Des suppliants ne deviendront point
» accusateurs.... Ils n'apportent dans ce sanc-
» tuaire que des gémissemens, et non des mur-
» mures. — Législateurs, vous avez voulu donner
» à la vengeance nationale, une dignité républi-
» caine, mais non un caractere d'atrocité bas et
» féroce, qui déshonoreroit le berceau de la li-
» berté : car la justice n'est plus, dès que la
» cruauté paroît. — C'est à vous d'apprendre ce
» que vous entendez par *conspirateurs;* vous sa-
» vez que le secret des conspirations n'est jamais
» renfermé que dans peu de têtes; et que lorsque
» le glaive a frappé ces premieres têtes, la rai-
» son, l'humanité, la prudence, l'intérêt pardon-

» nent à la multitude égarée..... Dans le premier
» mouvement d'une juste indignation, vous avez
» rendu un décret que semble avoir dicté le
» génie du sénat romain.... Eh bien! que votre
» décret se réalise avec plus d'utilité et de gran-
» deur encore. Que Lyon ne soit plus en effet;
» que *Ville-Affranchie*, digne de son nouveau
» nom, enfante des soldats à la liberté; que
» l'active industrie de ses habitans, au-lieu de
» servir le luxe et l'opulence, s'applique toute
» entiere désormais aux besoins des défenseurs
» de la patrie.... Dites un mot : et de toutes
» parts sortiront de nos murs, des hommes sem-
» blables à vous. — Peres de la patrie, écoutez
» une section du peuple, humiliée et repentante,
» qui, courbée devant la majorité du peuple, lui
» demande grace, non pas pour le crime, car ses
» agens ne sont plus : mais grace pour le repentir
» sincere, pour la foiblesse égarée : grace même
» pour l'innocence méconnue (1) ».

Combien la tortuosité de cette supplique, mélange adroit d'énergie et de foiblesse, contrastoit avec la conduite franche et courageuse de

(1) Cette adresse se retrouve en entier dans le *Journal de la Montagne*, N°. 38, premier nivôse (21 décembre).

ces Lyonnois qui, traduits devant leurs juges-assassins, se faisoient gloire d'avoir défendu la cité : loin de regarder ses défenseurs, comme des *agens du crime*. Ils étoient, certes, bien éloignés d'admirer *le génie du sénat Romain*, dans le décret qui promenoit le carnage et la démolition sur leur ville, et de consentir à devenir *semblables aux hommes-tigres* de la convention. C'est une observation aussi nécessaire pour la postérité, qu'honorable pour les Lyonnois, de remarquer que ce discours ne fut ni suggéré, ni fait, ni prononcé par aucun d'eux.

Les Jacobins, qui d'avance avoient connu le projet de cette dénonciation, lui avoient habilement préparé le contre-poids le plus entraînant. Ils faisoient célébrer avec beaucoup de pompe, par la municipalité de Paris, une fête en l'honneur de Challier, au moment même, où les dénonciateurs osoient se plaindre de ce qu'on sacrifioit ses ennemis à ses mânes (1). L'enthou-

(1) Ensuite d'un arrêté pris le 25 frimaire (15 décemb.), par le conseil de la commune de Paris, la fête eût lieu le 30, dans une de ses salles. On y chanta des hymnes patriotiques ; la servante de Challier y fut amenée en pompe, le président l'embrassa, la fit asseoir à côté de lui. On lut

siasme de cette fête duroit encore, lorsqu'arriva Collot pour écarter ses accusateurs. Avant de parler à la convention, il s'y faisoit préparer les esprits par une espece de coup de théatre des plus favorables à sa cause. La tête sanglante de Challier, horriblement bien imitée en cire, parut et fut offerte, avec quelques-uns de ses restes infects, par une soi-disant députation lyonnoise. La commotion fut si vive à ce spectacle, que l'on décréta sur-le-champ la *panthéonisation* de cet émule de Marat, et qu'on lui déféra par acclamation, des honneurs incroyables (1).

---

solemnellement les lettres, où il l'avoit recommandé en mourant, aux soins de ses amis. Enfin la tête de Challier arriva : *on crut voir Challier lui-même*. Un orateur le mit en parallele avec Marat. Tout-à-coup une musique guerriere et sombre se fait entendre : elle sort, l'assemblée suit ; on marche vers la convention. Mais il étoit tard, la séance se trouve terminée : on se rend aux Jacobins. Le buste de Challier est présenté aux ex-présidens, Brochet et Roussel. Delà il est porté dans les archives de la société ; c'est Léonard Bourdon qui l'y reçoit, en prononçant un discours analogue à la cérémonie. (*Journal de la Montagne*, N°. 42, pag. 331.)

(1) Indépendamment de ceux dont il vient d'être fait mention, la convention ordonna que ce seroit son *comité d'instruction publique* qui feroit l'éloge de Challier. Elle dé-

Quel moment pour Collot! Il est à la tribune : « Qui m'oseroit blâmer, dit-il, de l'inexorable et » prompte sévérité qu'après tout, je n'ai déployée, » que parce qu'elle étoit textuellement prescrite par » les décrets, et parce que les circonstances la » rendoient indispensable? Quel appareil assez » formidable pour comprimer des gens qui di- » soient hautement qu'ils *avoient perdu la partie*, » mais qu'ils *attendoient la revanche!* Qui de vous, » à notre place, n'eût pas voulu tenir la foudre » pour anéantir tous ces traîtres d'un seul coup! » Qui de vous n'eût pas voulu donner à la faulx » de la mort, un tel mouvement, qu'elle pût les » moissonner tous à-la-fois (1) »!

Collot, encouragé par l'approbation qu'il voyoit

---

cerna à la servante-concubine de ce monstre, une pension égale à celle qu'avoit obtenu la veuve de J. J. Rousseau. Dans le même-temps, cette fille recevoit du savant Fourcroy, alors président de la société des Jacobins, une accolade solemnelle. (*Convention*), séances du 1er. et du 20 nivôse (21 décembre 1793, et 9 janvier 1794). — (*Jacobins*), séance du 23 frimaire (13 décembre).

(1) Voyez *Moniteur*, séance du premier nivôse (21 décembre). Le rapport de Collot, imprimé par ordre de la convention, se trouve plus au long, dans le même journal du *Moniteur*, N°. 113.

éclore sur la plupart des visages, n'hésitoit plus à livrer ses projets, comme ses actions, aux suffrages de l'assemblée. « Il ne faut pas, disoit-il, » qu'il reste à Lyon, d'habitations pour plus de » trente mille individus; encore peut-être ne faut-» il pas les y laisser, car la pensée des ennemis » de la république se portera toujours avec com-» plaisance vers elles, comme vers un point éter-» nel de ralliement pour le brigandage royal et » pour les conspirateurs de l'intérieur ».

Le succès de Collot fut complet; l'assemblée, par un décret solemnel, l'approuva dans ses plans pour l'avenir, comme dans sa conduite pour le passé; et elle fit rechercher ses dénonciateurs pour les punir. Quel triomphe pour les Jacobins, de qui il avouoit « avoir reçu sa mission ». Il alla de suite le partager avec eux. « J'ai fait ap-» prouver la mort des traîtres, leur disoit-il; si » j'eusse dit les faits d'abord, je n'en fusse pas » venu à bout.... On demandoit s'ils étoient » morts du premier coup. Eh! Challier est-il » mort du premier coup? Nous en avons fait » foudroyer deux cents d'une seule fois; eh! » ne sait-on pas que c'est une marque de sen-» sibilité? Lorsqu'on guillotine vingt coupa-» bles, le dernier exécuté meurt vingt fois, tan-

» dis que ces deux cents conspirateurs périssent
» ensemble (1) ».

Ce qui constituoit la sensibilité de Collot, faisoit la grandeur et la joie de Fouché qui, de Lyon, lui mandoit en même-temps, à l'occasion de la prise de Toulon : « Anéantissons d'un » seul coup tous les traîtres, pour nous épargner » le long supplice de les punir en rois. Exerçons » la justice, à l'exemple de la nature : frappons » comme la foudre; et que la cendre même de » nos ennemis disparoisse du sol de la liberté.... » Les larmes de la joie coulent de mes yeux : » elles inondent mon ame..... Nous n'avons » qu'une maniere de célébrer la victoire : nous » envoyons ce soir, deux cent treize rebelles sous » le feu de la foudre (2) ».

Ce fut alors un déchaînement effréné de massacres et de destructions. Collot, qui pour l'animer plus efficacement, restoit au comité de *salut public*, vouloit que ce fût comme une *tempête* irrésistible, et qu'on se gardât bien d'admettre *aucune idée de modération* (3). Son collegue Fou-

(1) Séance des Jacobins, du premier nivôse (21 déc.).
(2) Séance de la convention, du 4 nivôse (24 décem.).
(3) Séance des Jacobins, 3 nivôse (23 décembre).

ché, resté parmi les organisateurs du chaos et du carnage, secondoit horriblement ses vues.

Quelle personne honnête peut se dérober à leur fureur meurtriere? Avoir des rentes sur l'état, est un crime capital. Quiconque passe pour riche, marche à la guillotine. Tout individu qui n'a pas refusé de contribuer aux frais du siege, est condamné à la mort. Tous ceux qui porterent le titre de noble, ou remplirent quelques fonctions sous les régimes précédens, sont envoyés au supplice. Tous les prêtres, assermentés, ou non, sont immolés. Des ouvriers, des petits marchands, des commis-négocians partagent la même destinée. Tel pompier perd la vie, pour avoir éteint l'incendie des bombes de Dubois-Crancé; tel cabaretier, pour avoir refusé d'enivrer des clubistes; tel maréchal, pour avoir ferré les chevaux des assiégés; tel homme, pour avoir été simplement le domestique de Précy, ou de Virieu. Tous ceux qui, l'hiver précédent, concoururent à la dévastation du club central, tous ceux qui participerent à la victoire du 29 mai, sont fusillés, ou guillotinés. Les dix-sept ans et le sexe de Marie Adrian, qui montra tant de courage dans l'artillerie lyonnoise, n'empêchent pas les monstres de la frapper. Ils n'épargneront pas da-

vantage la jeune, et non moins martiale Loliere (1), que du moins sa figure intéressante eût dû sauver. Un même jour voit tomber la tête de douze autres femmes, vierges, ou meres de famille, accusées d'être contre-révolutionnaires. Nulle religieuse ne peut échapper au même sort. Celles qui le fuyoient, sont ramenées et périssent avec les personnes qui les ont secondées dans leur fuite. De simples marchandes de poissons, de pauvres revendeuses sont sacrifiées pour avoir manqué de respect aux *patriotes*. Des vieillards que l'âge et d'anciennes infirmités devoient exempter de toute accusation, sont portés sur l'échafaud, comme agens de la contre-révolution. Des étrangers même qui ne font que passer dans cette nouvelle Tauride, sont pris comme *suspects*, et condamnés comme *fédéralistes*. Quinze citoyens estimables, envoyés de Bourg-en-Bresse, sous

---

(1) Elle étoit l'épouse d'un papetier, nommé Cochet. Adrian étoit une simple couturiere. Jeunes amazones de mon pays, émules de la célebre libératrice d'Orléans, et de la France, vous qui partageâtes les exploits des Lyonnois : vous avez acquis trop de gloire pour ne pas avoir leur sort. Les héroïnes françaises ne peuvent-elles donc être vaincues que par des bourreaux et des supplices ?

prétexte qu'il n'y avoit plus de place dans les prisons de cette ville, sont conduits à la mort, presqu'à l'instant qu'ils arrivent (1). On semble craindre que la population de Lyon ne fournisse pas assez à cette avide soif du carnage. Les campagnes sont parcourues par des émissaires qui en amenent les habitans les plus probes. Des cultivateurs, dont les sueurs honorables ont jusques-là fécondé la terre, viennent arroser de leur sang, le lieu des exécutions. « Envoyez-» nous des victimes », écrivoient sans cesse les égorgeurs à leurs explorateurs sanguinaires (2).

Tous ceux qui, dans le département de la Loire, étoient dévolus à la commission de Feurs,

---

(1) Le nommé Merle, de Bourg-en-Bresse, remplissant à Lyon, les fonctions d'accusateur public, écrivoit aux Jacobins de son pays : « Envoyez-moi donc vos détenus; vous » oubliez que la guillotine les attend ». (Voyez *Rapport sur les papiers de Robespierre*, *par Courtois*, *pag.* 295).

(2) Un de ces émissaires, nommé Fontanel, alors commissaire national du district, alloit chez l'habitant aisé des campagnes, lui demandoit un dîner fraternel, après lequel il appelloit ses satellites, faisoit arrêter son hôte, et l'envoyoit à Lyon, où celui-ci ne tardoit pas de perdre la vie. Fontanel, maître du domicile, n'y faisoit apposer le scellé qu'après avoir satisfait sa rapacité : il appelloit cela : *faire des incursions patriotiques*.

avoit grand soin de dire le contraire en public, sur-tout quand on craignoit que la convention n'arrêtât le cours des massacres.

Lors de la dénonciation que je viens de rapporter, Collot affecta de vanter l'équité que la commission « apportoit dans le discernement des » coupables (1) »; et lorsqu'à l'époque dont je parle, une seconde dénonciation vint se faire entendre contre elle, Fouché, Laporte et Meaulle la contre-balancerent aussi-tôt par ces phrases si atrocement hypocrites : « Avec quelle religieuse » méditation, les accusés sont examinés! Avec » quelle courageuse impartialité, le juge descend » dans leur pensée la plus intime, jusques dans » leur conscience, pour en suivre les mouve- » mens (2) »!

Jalouse de se donner un air de justice, la commission innocentoit solemnellement chaque jour de décade, au bruit de l'artillerie, aux applaudissemens des clubistes, quelques-uns d'entre ceux qu'on avoit payés pour qu'ils jouassent dans les prisons, le rôle d'accusés. Ils étoient publique-

(1) Séance du 1er. nivôse (21 décembre), *Moniteur*, N°. 118.

(2) Séance du 5 ventôse (23 février), *Moniteur*.

vent s'en rassasier ! Le sang coule par torrens; cette place en est inondée, les pieds en sont baignés. Le puits creusé sous la guillotine, tout profond qu'il est, ne peut encore l'absorber entiérement. Impatient d'aller teindre les eaux du Rhône et de la Saône, le sang coule dans le ruisseau des rues. Son abondance l'en fait extravaser; il se répand sur le pavé; il atteint les murailles; il pénetre dans les caves par leurs soupiraux. La corruption s'engendre dans ces souterrains : la peste encore une fois menace d'ajouter ses ravages, à ceux du fer et de la flamme. La mort s'amalgame profondément avec le sol des Lyonnois, avec les entrailles même de la terre qu'ils habitent; et leur sang a donc teint jusqu'aux sombres fondemens de leurs édifices ! . . . .

Par cette multiplicité d'immolations, commandées aveuglément et sans lassitude, la commission des cinq juges méritoit qu'Achard lui fit rendre, auprès de Robespierre, le témoignage qu'elle « poursuivoit avantageusement sa carriere, » sans s'amuser à chercher les renseignemens » dont elle pouvoit avoir besoin (1) ». Mais on

(1) *Lettre à Gravier*, pour être communiquée à Robespierre, en date du 28 nivôse (17 janvier), trouvée dans les papiers de ce dernier. *Rapport de Courtois*, *N°*. 97.

foudre : *je meurs pour mon roi; pour mon Dieu; pour ma patrie* (1).

Ce qu'il y avoit de singulier dans ces démonstrations de royalisme et de religion, c'est qu'en général elles venoient de personnes qu'aucun intérêt personnel n'attachoit à l'ancien régime, et que leurs habitudes sembloient éloigner de tout sentiment religieux. Ce n'étoit plus dans l'effervescence d'un siege, soutenu avec enthousiasme; c'étoit de sang-froid, au milieu d'imminens périls auxquels un peu de dissimulation eût peut-être soustrait, qu'on professoit des sentimens qui menoient infailliblement au supplice. Ce n'étoient pas seulement de ces militaires accoutumés à braver la mort, qui s'exprimoient ainsi (2); c'étoient de ces heureux du siecle, que la simple apparence de la douleur, naguere effrayoient; c'étoient des ouvriers paisibles, des prêtres craintifs,

---

(1) Voyez toutes les listes officielles des condamnés.

(2) Sur le point de fusiller Pierre Chappuy de Maubost, l'un des plus célebres officiers d'artillerie de l'Europe, on lui offrit la vie, s'il vouloit servir la république; « Non, » répondit-il, je ne me suis battu et ne veux me battre que » pour mon Dieu et mon Roi ». Le jeune Montcollomb, neveu de Précy, fut un de ceux qui, en périssant, crierent: *Vive le roi*, avec plus d'audace et de gaieté.

des religieuses timides, qui préféroient de mourir, plutôt que de déguiser leur royalisme et leur croyance. C'étoient d'humbles couturieres, de modestes brodeuses qui, nullement intimidées de l'appareil farouche du tribunal de sang, invoquoient la monarchie en sa présence, et s'arrachoient avec une sorte d'indignation, la cocarde tricolore que la pitié des assistans s'avisoit de leur attacher pour les sauver (1).

Je ne m'arrêterai pas à la question oiseuse de savoir si ces opinions, aussi énergiquement prononcées, étoient l'effet des malheurs dont on étoit excédé depuis les persécutions élevées contre le royalisme et la religion ; ou si elles étoient vraiment le résultat naturel d'un attachement antique et solide pour l'un et pour l'autre. Il suffit d'observer, après d'autres écrivains, que presque tous les Lyonnois, conduits à la mort, montroient ce courage paisible que donne à l'homme content de sa conscience, la certitude qu'en obtenant, comme royaliste et comme chrétien, une

(1) Entre autres, on peut citer, d'après les listes de jugemens, Louise Marmet, couturiere, âgée de 24 ans; Etiennette Myotte, brodeuse, âgée de 36 ans; Anne-Marie Fayol, institutrice, âgée de 64 ans.

double couronne de martyr, il va recevoir dans un autre monde, la récompense de son sacrifice. Il n'est pas douteux que l'écroulement de leur ville, image de la fin derniere de toutes choses, ne contribuât beaucoup à renforcer ce mépris de la vie. Autour de la place, où l'instrument de mort étoit placé, les maisons tombantes venoient humilier à ses pieds, leurs faîtes superbes. C'étoit sur leurs décombres, pour ainsi dire, qu'on marchoit à la mort. On ne quittoit que le chaos, qu'un élément de destruction : on se sentoit un plus grand besoin de l'éternité; et en montant sur l'échafaud, on pensoit s'élever fiérement sur un tas de ruines, pour atteindre à la gloire immortelle.

Il ne faut pas croire cependant que tous ceux que le tribunal des cinq envoyoit à la mort, aient péri avec les mêmes sentimens, et sur-tout avec les mêmes opinions. Si les partisans de l'antique dynastie française n'obtenoient jamais grace devant lui, il frappoit non moins impitoyablement tous ceux qu'il soupçonnoit d'avoir servi le parti de d'Orléans. L'exécution des partisans de ce rival de Robespierre, excitoit une joie particuliere parmi les agens de celui-ci. « Encore un nouveau » *Phillipotin!* écrivoient-ils à Paris ». — « Les

„ papillons *phillipotés* viennent se brûler à la „ chandelle „ (1). Cette rivalité explique la rigueur avec laquelle ils condamnoient aussi des scélérats connus : au grand étonnement des gens honnêtes, qui les croyoient faits pour être d'intelligence avec eux.

Ce pouvoir suprême auquel Philippe avoit aspiré par tant de crimes, Robespierre croyoit y arriver. Il venoit de révéler ses espérances prochaines à Gaillard, en l'envoyant à Lyon, pour qu'il concourut à les réaliser. Mais Gaillard, étonné de n'avoir servi jusques-là que l'ambition d'un factieux, confie à son ami Soulès, le désespoir qu'il en ressent, et prouve, en s'arrachant la vie, qu'il étoit assez romain pour mourir, plutôt que de concourir à l'élévation d'un tyran (2), dont il n'espéroit point voir arrêter les projets. Les intrigans de la faction *orléaniste* ne perdirent point cette occasion de dire que les représentans et les Jacobins envoyés à Lyon par le parti

---

(1) *Lettre d'Achard à Gravier*, du 28 nivôse (17 janvier 1794). *Rapport de Courtois*, N°. 97.

(2) Déclaration faite par Soulès, du 6 brumaire (27 oct. 1793). *Rapport de Saladin sur Billaud-Varennes, Collot d'Herbois et Barere*, N°. 53.

des Jacobins (1). Que n'imaginoit pas, dans son délire, la rage de détruire cette ville, ou plutôt l'atroce résolution que l'ambition avoit prise, de n'y laisser qu'une foible population de quinze à vingt mille personnes, soumises au joug du tyran qui les auroit épargnées (2) ?

Les dispositions déja prises par les représentans, tendoient à hâter par une émigration forcée, cette dépopulation si cruellement commencée par les massacres. Conjointement avec la convention, ils avoient rompu toutes les relations commerciales, ces canaux nourriciers de la ville; ils avoient englouti l'industrie de dix-huit mille artisans dans des travaux destructeurs. Leur funeste génie lui avoit ravi jusqu'à ses premiers ustensiles, sous divers prétextes. En manqua-t-il

---

(1) Voyez *lettre de Collot à Couthon*, du 11 frimaire (1er. décembre). *Rapport de Courtois*, *N°*. 88. Il lui dit : « Il » t'appartient, Couthon, de développer ces idées : j'en » ai déja parlé à Robespierre ; concerte-toi avec lui pour » finir le décret concernant cette commune, qui ne peut » subsister sans danger. La population licenciée, il sera » facile de la faire disparoître, et de dire avec vérité : » *Lyon n'est plus* ».

(2) Ronsin vouloit la réduire à 15,000; et Collot daignoit y laisser 25,000 habitans. *Rapport de Courtois*, *page* 75.

jamais aux factieux ? N'a-t-on pas vu le *salut public*, toujours allégué, pour opérer à son aise, la ruine publique ? Ce fut la fabrication du salpêtre qui servit de motif à Collot, Fouché, Albitte et Laporte, pour enlever les chaudieres des teinturiers, et tant d'autres instrumens de manufactures, des plus difficiles à remplacer (1).

Ainsi se paralysoit irrémédiablement le commerce ; l'ouvrier commençoit d'en sentir l'anéantissement : il entrevoyoit sa misere prochaine ; et les outils de la démolition tomboient de ses mains. On trouvoit déja qu'elles n'étoient « pas propres à » bâtir une république (2) ». Pour les ranimer, ou du moins pour enivrer ce découragement par des promesses illusoires et stimulantes, Meaulle, Laporte et Fouché eurent l'air d'engager la convention, « à repartir sur ce peuple abattu, les biens » de ceux des Lyonnois qui venoient d'être im-

---

(1) *Arrêté* portant requisition des barriques, chaudieres, bassins de teinturiers, objets de charpente, potasses, cendres, chantiers, mulets, chevaux, charbons, etc., etc. ; par le motif que, « des ruines d'une ville rebelle, la répu- » blique devoit tirer des moyens puissans de détruire ses » ennemis ».

(2) *Lettre d'Achard à Gravier*, du 28 nivôse (17 janvier). *Rapport de Courtois*, *N°*. 97.

„ molés (1) ”. Ils profiterent encore de toutes les fêtes, ordonnées par elle, pour le tromper sur son malheur, par l'appareil le plus propre à frapper son esprit. Ils oserent même entreprendre de lui persuader qu'il étoit pénétré de *reconnoissance* envers eux (2).

La fête de *la Raison* n'avoit cependant été qu'une farce, aussi froidement vue, que ridiculement jouée. Celle de l'*Egalité et de la Liberté des hommes de couleur*, commandée par décret, ne fit parmi les clubistes, aucune sensation flatteuse pour les ordonnateurs de la cérémonie. Les *sans-culottes* même virent, avec un mépris marqué, la *commission révolutionnaire* marcher gravement dans les rues, ayant pour cortege deux bourreaux qui tenoient en main la hache de la mort (3). De ce changement d'opinion, les représentans conclurent intérieurement qu'il devenoit prudent de faire cesser les exécutions ; ils l'insinuerent à la convention, en lui disant, pour la contenter, “ que tout ce qui avoit été opposé à la républi-

(1) *Lettre de Meaulle, Laporte et Fouché*, du 21 ventôse. Séance du 25. *Moniteur*.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

„ que, ne présentoit plus aux yeux des républi-
„ cains que des cendres et des décombres ; que
„ tout ce qui avoit fait la guerre à la liberté,
„ n'étoit déja plus ; et que la justice alloit ache-
„ ver son cours terrible dans cette cité rebelle (1)„.

Alors, pour remplacer le trop odieux Fouché, arriva Reverchon, que Robespierre crut plus propre, par son air de bonhommie populaire, et par ses rapprochemens de naissance et d'éducation avec les *sans-culottes* de Lyon, à calmer l'orage qui s'élevoit au milieu d'eux (2). Sa mission fût revêtue du pouvoir le plus capable de lui concilier les esprits : il avoit le droit de faire cesser le carnage.

En conséquence, il engagea la *commission révolutionnaire* à déclarer par un arrêté, qu'elle
« terminoit ses séances et cessoit d'exister, parce
„ qu'il ne restoit plus dans les prisons, de coupa-
„ bles à punir, ni d'innocens à rendre à la li-
„ berté „. Cet arrêté, pris le 17 germinal (6 avril), fut envoyé par Reverchon, Meaulle et Laporte, à la convention, avec une lettre confir-

---

(1) *Ibid.*

(2) Voyez ses *lettres à Couthon*, dans le *Rapport de Courtois*, N°. 101 et suivans.

mative du mensonge par lequel la commission dissimuloit la multitude innombrable des assassinats qu'elle avoit commis (1). Loin de convenir des *six mille environ*, que le patriote Cadillot avouoit confidentiellement à Robespierre (2), les trois représentans écrivoient hypocritement : « Mille six cent quatre-vingt-deux rebelles de » l'infâme Lyon, ont été frappés du glaive de » la loi ; mille six cent quatre-vingt-quatre per- » sonnes ont été rendues à la liberté ; et cent » soixante-deux suspects sont condamnés à la » détention jusqu'à la paix. Puisse cet exemple » terrible servir de leçon à tous ceux qui médi- » tent des projets contre-révolutionnaires »!......

On gémit profondément, quand on voit, le jour même où cette phrase banale fut écrite, la *commission révolutionnaire* se venger de sa dissolution sur les deux plus singulieres victimes qu'elle put immoler.

Avec l'approbation de Reverchon et de ses deux collegues, qui n'en firent que mieux l'é-

---

(1) Séance du 24 germinal (13 avril 1794). *Journal des Débats et des Décrets*, N°. 571.

(2) *Lettre*, N°. 106. *Rapport de Courtois sur les papiers de Robespierre.*

loge de ce tribunal de sang, dans la lettre dont je viens de parler : l'ancien exécuteur des jugemens criminels, et son associé, dont les fonctions avoient été usurpées, dès le commencement, par des Jacobins de l'armée révolutionnaire; et dont tous ces opérateurs de crimes et de massacres sembloient redouter le ministere à l'avenir, furent condamnés au dernier supplice, pour avoir guillotiné Challier et Riard. Cette condamnation, qui supposoit encore une grande soif de sang humain, étoit motivée sur ce que ces deux exécuteurs, désignés par leur jugement, comme des *fonctionnaires publics*, étoient compris dans la loi du 3 juillet précédent, qui avoit rendu *tous les dépositaires de l'autorité*, responsables sur leur tête, des atteintes qui pouvoient être portées à la sûreté de ces deux phénomenes de scélaratesse.

Oui; les exécuteurs furent guillotinés pour avoir, en vertu de leur machinale obéissance, délivré la société de deux monstres, légalement et justement condamnés. Hélas! quand un Clermont-Tonnerre engagea l'assemblée constituante, à conférer les honneurs de citoyen, aux exécuteurs de la justice, qui ne les ambitionnoient certainement pas : prévît-il que, quatre ans après, des juges, enfantés par la révolution qu'il caressoit,

enchérissant sur ses idées, regarderoient ces hommes comme des *fonctionnaires publics*, comme des *dépositaires de l'autorité publique*? Et ceux-ci pouvoient-ils penser que, par une suite de cette révolution si étrangement bienfaisante et généreuse, des brigands se disant *citoyens*, leur disputeroient par goût, les révoltantes fonctions de leur état! Pouvoient-ils penser qu'ils périroient eux-mêmes, par la main de scélérats dont il leur sembloit réservé de purger la terre (1)?

---

(1) Ce fait si extraordinaire, mérite d'être appuyé de la transcription littérale du jugement des deux infortunés, par l'égorgement desquels ces antropophages voulurent terminer leurs jouissances, comme pour *rester sur la bonne bouche*, en finissant par boire le sang même des bourreaux ; et peut-être encore pour se montrer supérieurs à ceux par le ministere de qui l'on pouvoit bien espérer que de tels scélérats périroient un jour sur l'échafaud.

« *La commission révolutionnaire, établie à Commune-Affranchie par les représentans du peuple :* »

« Considérant que, par la loi du 3 juillet dernier, les » dépositaires de l'autorité publique, à cette époque, répon- » doient individuellement sur leur tête, des atteintes qui » pourroient être portées à la sûreté des citoyens arrêtés, » détenus ou relaxés par suite des événemens qui ont eu lieu » en cette ville, le 29 mai dernier ;

Servilement

Servilement dévoués à Robespierre et à son comité de *salut public*, les trois représentans

„ Considérant que par la loi du 12 du même mois de juil-
„ let, la ville de ci-devant Lyon étoit déclarée en état de
„ rebellion ;

„ Considérant que, loin de respecter ces deux loix, il est
„ constant, au contraire, qu'elles ont été ouvertement
„ violées ;

„ Considérant que le patriote et vertueux Challier, ainsi
„ que Riard, se trouvoient dans le cas de jouir de la faveur
„ de la loi du 3 juillet, vu qu'ils étoient alors emprison-
„ nés ; conséquemment que leurs personnes devoient être
„ sacrées ;

„ Considérant que la mort qu'on a fait éprouver aux
„ martyrs Challier et Riard, est un véritable assassinat
„ commis contre le vœu de la loi ;

„ Considérant que Jean Ripet, en sa qualité d'exécu-
„ teur, devoit s'abstenir, comme fonctionnaire public, de
„ prêter la main à consommer un tel attentat ;

„ Considérant que Jean Bernard, son adjoint, secondant
„ Ripet dans ses exécutions, s'est rendu également coupa-
„ ble des assassinats des patriotes Challier et Riard ;

„ Considérant que Ripet et Bernard, qui demeuroient au
„ fauxbourg de la Guillotiere, pouvoient se dispenser de
„ se rendre à Lyon pour exécuter Challier et Riard, qui
„ étoient généralement reconnus pour de vrais patriotes ;

„ Considérant que dans l'exécution de Challier, Ripet et
„ Bernard n'ont pas usé de toutes les précautions nécessai-
„ res en pareil cas, pour épargner à cet intrépide défenseur
„ de la liberté, tous les tourmens qu'on lui a fait souffrir, en
„ lui portant quatre à cinq coups de hache sur le cou ;

avoient soin d'écarter de la convention, tout ce qui pouvoit y dévoiler des vérités contraires au

---

„ Considérant enfin qu'une telle barbarie ne peut être „ que le résultat d'une combinaison perfide et atroce :

„ Oui les réponses aux interrogatoires subis par Jean Ripet „ l'aîné, âgé de 58 ans, ci-devant exécuteur, natif de Greno- „ ble, demeurant au fauxbourg de la Guillotiere, et Jean „ Bernard, âgé de 26 ans, adjoint dudit Ripet l'aîné, natif „ de Grenoble, demeurant au fauxbourg de la Guillotiere.

„ La commission révolutionnaire condamne à mort Jean „ Ripet et Jean Bernard, comme complices des assassinats „ commis dans les personnes du patriote et vertueux Chal- „ lier et du citoyen Riard. Toutes les propriétés des sus- „ nommés sont confisquées au profit de la république, con- „ formément à la loi.

„ En conséquence, la commission révolutionnaire charge „ le commandant de la place de Commune-Affranchie, de „ faire mettre à exécution le présent jugement, lequel sera „ imprimé et affiché par-tout où besoin sera.

„ Ainsi prononcé d'après les opinions de Pierre-Mathieu „ Parrein, président; d'Antoine Lafaye aîné; de Pierre- „ Aimé Bruniere; de Joseph Fernex et d'André Cor- „ chand, tous membres de la commission.

„ Fait à Commune-Affranchie, le 17 germinal, l'an 2 de „ la république française, une, indivisible et démocratique.

„ *Signé* sur la minute : Parrein, *président*; Lafaye aîné; „ Bruniere, Fernex et Corchand. — Collationné „ conforme à l'original.

„ *Signé* Brechet, *sécrétaire-greffier de la commission.* „

parce qu'ils servoient. C'est pourquoi ils la prioient de « ne pas écouter les hommes qui viendroient » se plaindre sous le nom de *patriotes persécutés*, » d'*amis de Challier* (1) ». Ceux-ci acquéroient chaque jour des forces inquiétantes ; ils s'appro-prioient les objets séquestrés, et menaçoient per-sonnellement du poignard, Laporte et Reverchon ; ils se flattoient, dans leur insurrection dilapida-trice, d'avoir bientôt au milieu d'eux, Dubois-Crancé, qui se faisoit sourdement regarder comme l'ami des mécontens, et leur donnoit lieu de pen-ser qu'il alloit se faire envoyer à leur secours (2). Le représentant Dupuy (3) lui préparoit les voies par des opérations contraires à celles de ses col-legues, conformément à des ordres particuliers d'après lesquels il agissoit. La situation devenoit de plus en plus critique ; le comité de *salut public* s'obstinoit à ne vouloir plus, ni approuver, ni blâmer la conduite des représentans Reverchon et Laporte. Meaulle venoit de partir pour lui rendre compte de leur embarras. Leurs craintes augment-

(1) *Journal des Débats et Décrets*, No. 571.

(2) *Lettre de Reverchon à Couthan*, 21 germinal (10 avril). *Rapport de Courtois*, No. 101, pag. 310.

(3) Dupuy, co-député de Mont-Brison, avec Javogue.

soient à chaque instant : on prêchoit dans la société populaire, le soulevement contre eux ; et on les sommoit en même-temps de donner des armes aux révoltés. Déja ceux-ci leur dictoient des loix, ils s'arrogeoient exclusivement les privileges du pillage. Le confiseur Gastaing s'établissoit dans la maison d'un millionnaire qu'il avoit fait périr ; d'autres alloient enfoncer les magasins, sans respecter ceux qui se trouvoient dans l'hôtel habité par les représentans. Les comités révolutionnaires de chaque section favorisoient ces vols, dont ils se partageoient les fruits. Quelle récolte abondante ne faisoient-ils pas, puisqu'ils s'étoient réservés les clefs des domiciles, après en avoir chassé les femmes, les enfans et les domestiques !

Ce système de brigandage-pratique n'étoit au reste que le résultat des premieres opérations comme des principes des premiers agens du comité de *salut public*. Ils avoient donné le signal de cette violation des propriétés ; ils l'avoient même légalisé par leurs arrêtés. Collot, Fouché, Albitte, n'avoient-ils pas ordonné que les biens des soi-disans *suspects*, ne pouvant qu'être dangereux dans leurs mains, devoient leur être ravis par le *patriotisme* (1) ? Collot, Fouché, Laporte lui-même

(1) *Arrêté du* 20 *brum.* (10 novembre.)

n'avoient-ils pas obligé, « sous peine de mort, tous
» les citoyens d'apporter leurs souliers, leurs
» manteaux, leurs habits neufs (1) » ? N'avoient-
ils pas livré toutes les marchandises, à la rapacité
d'une requisition effrénée, sous prétexte de l'équi-
pement militaire, en menaçant du dernier supplice
quiconque essayeroit de soustraire quelque chose
à ce brigandage (2) ?

Collot et Fouché l'avoient mis en principes, dans
une *instruction* à leurs subalternes. « Tout est
» permis, disoit-elle, oui, tout est permis à ceux
» qui agissent dans le sens de la révolution......!
» Agissez en grand ; prenez tout ce qu'un citoyen
» a d'inutile, car le superflu est une violation évi-
» dente des droits du peuple.... On n'a pu, ni
» prétendu tout vous dire : il est des choses qu'on
» ne peut qu'indiquer, mais qui sont saisies par
» l'œil pénétrant du *patriotisme*, et dont il sait
» bien faire son profit (3) ».

Ainsi donc, cette même autorité proconsulaire
qui avoit lâché le torrent du brigandage, étoit sans
titre et sans force pour s'y opposer ? Elle devoit bien

(1) *Arrêtés du 21 et du 24 brum.* (11 et 14 novembre).
(2) *Arrêté du 24 brum.* (14 novembre).
(3) *Instruction* citée dans le *rapport de Saladin*, N°. 54.

plutôt craindre d'être renversée par lui, si elle osoit se roidir contre son impétuosité.

Parmi les *patriotes* instigateurs de cette faction dilapidatrice, les plus remarquables furent le barbier Achard, et le chapelier Emery, dont j'ai déjà parlé. Le premier, dans un discours à la société populaire, s'écrioit : « O Marat, ô Challier ! di» tes-nous si la guerre qu'on nous fait, n'est pas » la guerre au patriotisme (1) »; et le second écrivoit que « l'or ne servoit à ceux qu'il appelloit » *traîtres*, que pour endormir juges et loix », d'où résultoit l'induction naturelle qu'il falloit « les » faire juger à mort, et s'emparer de leurs biens (2) ».

Ces prédicateurs du pillage entraînoient aisément l'armée révolutionnaire dans leur parti. Les représentans la désarmerent, et se hâterent de la licencier. Elle en devoit ressentir un vif mécontentement : les révoltés tâcherent de le faire tourner à leur profit. Ils n'omirent rien pour

(1) *Discours* du 18 pluviôse (6 février 1794). *Rapport de Courtois*, N°. 100.

(2) Emery dans cette même *lettre*, du 2 pluviôse (21 janv. 1794). *Rapport de Courtois*, N°. 69, fait un crime bien grave à la commune de Grenoble, de ce que ses habitans ont les *mains encore vierges de sang*.

la soulever; dans une affiche, ils lui disoient : « Souffrirez-vous, après avoir sacrifié votre temps » pour faire exécuter ici la loi, qu'on vous ren- » voie, comme une troupe de vils assassins. Vous » ne seriez plus les hommes du 14 juillet. On ne » veut vous chasser que pour tout piller. Cette » commune ne mérite pas d'exister; il faut y met- » tre le feu ; et nous punirons d'*autres voleurs*, qui » valent moins que ceux qu'on a guillotinés (1) ».

Ceux qu'on désignoit comme tels, étoient ceux, entre les mains de qui tous les effets d'argenterie avoient passé. Collot, Fouché, Albitte et Laporte en avoient dérobé le maniement à toutes les autorités publiques qui s'étoient donné la peine de les enlever dans les divers domiciles; et ils se les étoient réservés, sous l'administration d'une commission de sept membres, y compris le receveur qui leur étoit plus particulièrement dévoué (2). Ce receveur étoit l'ex-municipe Perret, dont la fortune, croissant à vue d'œil, irrita l'envie des *sans-culottes*, presqu'autant que depuis lors, elle a révolté les Lyonnois, dont il absorba dans son emploi, les plus riches dépouilles.

(1) *Rapport de Courtois*, discours, page 81.

(2) *Arrêté du* 10 *frim.* (30 novembre 1793).

Pour lutter, avec la force de l'opinion publique, contre les désorganisateurs, avides de pillage, Reverchon alléguoit l'intention de restaurer le commerce et de sauver les propriétés; et cependant, comme il l'avoue lui-même (1), il travailloit avec activité « au rétablissement du gouvernement révolutionnaire », qui n'étoit qu'une guerre violente aux négocians et aux propriétaires. Et cependant, il se fâchoit de ce qu'on ne lui donnoit pas la liste des *suspects*, sur laquelle l'usage étoit d'inscrire les négocians et les propriétaires; et cependant encore, il faisoit rechercher ceux des Lyonnois proscrits qui avoient échappé aux perquisitions des Collot et des Couthon (2). Et cependant enfin, n'osant plus faire égorger à Lyon, il envoyoit chaque jour au tribunal de Fouquier-Tinville, des charretées de bons citoyens, garottés inhumainement, sans égard pour leur âge, leurs infirmités et leurs vertus.

La révolution du 9 thermidor survint; Robespierre fut renversé, son parti se déconcerta. Le comité de *salut public* fut renouvellé et changea

---

(1) Voyez ses *lettres*, qui le peignent d'après nature, dans le *Rapport de Courtois*, N°. 101 et suiv.

(2) *Ibid.*

de système. Le vil et stupide Reverchon en exécuta les ordres, aussi servilement qu'il avoit rempli ceux de *son ami Couthon* (1). Il ouvrit les prisons avec la même docilité qu'il avoit mis à les fermer. Il affecta davantage de vouloir protéger le commerce : il parla même de recommander les malheureux Lyonnois auprès de la convention ; et il partit, laissant une réputation d'ineptie grossiere, qui servit beaucoup trop à pallier les torts de son proconsulat, et sur laquelle on eut la généreuse indulgence de rejetter l'inefficacité des bonnes intentions qu'il avoit montrées.

---

(1) *Ibid.*

LIVRE XIV.

De nouveaux représentans arrivent à Lyon. Renouvellement des administrations. Rentrée des Lyonnois émigrés et dispersés. Leur désolation à l'aspect de leur ville. Description sutcincte de ses désastres. Audace soutenue des assassins. Actes particuliers de vengeance. Massacre des prisons. Compagnies de Vengeurs. *Conduite de la convention envers les Lyonnois. Embarras momentané de Dubois-Crancé. Fête ridicule de* la Concorde. *Fête joyeuse, en mémoire du supplice de Challier. Fête funebre et touchante, en l'honneur des compatriotes immolés. Érection d'un mausolée. Arrivée de Reverchon. Nouvelle désolation. Retour des* terroristes. *Destruction du monument. Conclusion de cette histoire.*

Le nouveau comité de *salut public*, marchant sur d'autres principes que le précédent, remplaça Reverchon et Laporte par d'autres représentans, en associant toujours un *montagnard* avec un *thermidorien*. Le renouvellement des autorités constituées de Lyon, qui se fit par eux, participa de l'hétérogénéité de ceux qui les renouvellerent. Ils

semblerent avoir fait, entre eux, un accord pour appeller aux fonctions-publiques, des Jacobins décidés avec des citoyens honnêtes. Ainsi forcerent-ils la probité de siéger avec l'infamie. L'horrible Verret qui avoit fait égorger son bienfaiteur, et l'odieux Perret gorgé d'une partie de l'or et de l'argent saisis chez les particuliers, se trouverent dans les postes importans de la municipalité nouvelle. Le public s'en indignoit hautement, et sommoit les représentans de destituer ces deux fonctionnaires. Ce ne fut qu'après sept mois d'instances, que leur destitution fut accordée; et il n'y avoit plus moyen de la refuser, car le soulévement contre eux étoit devenu si fort, sur-tout depuis la rentrée des Lyonnois fugitifs, que les représentans étoient harcelés dans les assemblées, au milieu des rues, lors même qu'ils parloient en public, et jusques dans le repos de leur demeure, par des réclamations violentes contre Perret et Verret.

Les Lyonnois revenoient donc en leurs foyers: un mouvement harmonique, commandé par le même penchant de tous pour leur patrie commune, ébranla, comme par une secousse électrique, tous ceux qui se trouvoient dispersés en divers endroits de la Suisse. Les établissemens de manufactures et de négoce commencés à Cons-

tance, ne pouvoient les retenir; et les propositions spécieuses faites à quelques-uns de nos manufacturiers, par des négocians Zurichois, pour les fixer dans leur ville, étoient sans effet. Loin de laisser leur talent à l'étranger, qui ne les avoit accueillis qu'afin de profiter de leur industrie, ils craignirent que ce qu'ils en avoient montré, ne tournât au préjudice de leur cité; et ils pousserent cette jalousie de patriotisme jusqu'à briser les métiers à soie qu'ils avoient montés à Constance. Le secret des belles teintures, que des fabricans suisses croyoient leur avoir dérobé, fut rapporté inviolable dans Lyon, auquel il appartient exclusivement encore.

Leur départ de l'étranger fit une grande sensation. Les émigrés, désespérant de pouvoir les imiter, en témoignerent de l'humeur et du mépris. Ces deux sentimens firent les frais d'une circulaire anonyme pour suspendre leur rentrée. On leur y disoit que cette démarche étoit un acte de bassesse et de lâcheté, parce que la tyrannie n'ayant fait que changer de main, depuis le 9 thermidor, c'étoit aller ramper devant elle, et se livrer à ses fureurs rajeunies, dans la vûe d'un vil intérêt et d'un patriotisme erroné. Cette lettre n'eût d'autre effet que de tourner en ridicule son auteur, bientôt

découvert, en qui l'on vit un Lyonnois, d'origine Suisse, que ses affections et beaucoup de fortune fixoient en pays étranger, et qui d'ailleurs inspiroit d'autant moins de confiance, qu'à Lyon, on l'avoit vu révolutionnaire *Neckeriste* aussi passionné, qu'il se montroit alors fougueux anti-républicain.

Ce fut une démarche bien douloureuse pour les Lyonnois, que de venir embrasser leur mere-patrie, après tant de malheurs communs. Ils la trouverent affreusement défigurée; à peine la reconnurent-ils. Les destructions qu'elle avoit éprouvées depuis leur séparation cruelle, renouvelloient le souvenir affligeant des dévastations qui avoient précédé leur départ. Les temps antérieurs à ce regne de sang, connu sous le nom de *terrorisme*, qui avoit achevé le saccagement de leur ville, leur parurent freres de ceux-là même de l'anarchie et de ses fureurs, et la révolution qui avoit engendré les uns et les autres, ne sembla plus à la plupart, qu'une véritable boîte de Pandore, la source de tous nos maux.

Ils considéroient avec douleur cette place de *Bellecour*, auparavant la plus belle de l'Europe. Des larmes couloient de leurs yeux en n'y voyant plus cette magnifique statue équestre qui en faisoit

combrée. Sans l'artificieuse observation qui, pour sauver ce que nous voyons encore de beaux édifices, les fit adjuger à la populace, en détournant le besoin de détruire, contre les vieilles maisons qu'elle habitoit : ils eussent été pareillement démolis. Tout l'ancien quartier de *Bourgneuf*, de plus de 400 toises de longueur, sur la rive droite de la Saône, est renversé dans la riviere. Des pans de murailles, des restes de toît suspendus et ballottans, des planchers s'agitant dans un effrayant équilibre, tombent à chaque coup de vent, tuent presque toujours quelqu'un dans leur chûte, pour perpétuer, ce semble, la destruction des hommes et des choses.

Ces murs antiques dont la ville s'enfermoit, ne sont plus qu'une circonscription de ruines. Les promenades charmantes qui se trouvoient sur leurs terrasses et dans leurs fossés, ne présentent qu'une suite de débris, à-demi recouverts par des terres éboulées. Le long de ce bouleversement prolongé, image du chaos, s'ouvrent, de distance en distance, les restes caverneux de vieilles casemates qui ne peuvent plus être que le refuge des hiboux, le repaire des scélérats et l'asyle *ténébreux* du libertinage.

Les rians fauxbourgs sont peut-être encore plus dévastés

dévastés que la ville. Le génie affreux de la démolition s'y est moins agité; mais la torche et les canons des assiégeans n'avoient point laissé de ravages à faire. Les campagnes où l'art égaloit les agrémens d'une heureuse situation, ne sont presque plus que de vastes cimetieres, où gisent des Lyonnois tués pendant et après le siege, et d'où la barbarie vient d'arracher tout ornement, pour rendre ces lieux plus tristes à ceux qui voudroient y venir pleurer sur le tombeau de leurs freres. Une loi de révolte contre la nature insensible, n'en a-t-elle pas fait abattre les arbres consolateurs, en leur reprochant d'être des arbres de luxe (1)?

Si, par hasard, le Lyonnois retrouve parmi ces ruines, le toît qu'il habita, peut-il donc s'y mettre à couvert? Heureux, si son domicile n'est pas devenu la proie des *acquéreurs nationaux!* Il le trouve du moins occupé par des *sans-culottes*, qui se croient devenus propriétaires de sa maison et de son mobilier. Sa famille en a été expulsée; son pere, son frere ont été immolés : un monstre a souillé sa couche nuptiale; et pour comble de douleur, ceux qui commirent ces crimes, viennent braver ses regards, s'énorgueillir de leur impuni-

(1) Voy. le liv. *Lyon tel qu'il étoit et tel qu'il est*, etc.

té, et complotter, en sa présence, de le sacrifier bientôt lui-même..... L'indignation s'enflamme; la vengeance éclate : elle frappe aussi souvent qu'elle se croit provoquée. De particuliere qu'elle est d'abord, elle devient générale, parce que tous ont les mêmes sujets de frapper. Elle se travestit même en vindicte publique. Hier on ne poignardoit que le dénonciateur-assassin de son pere; aujourd'hui, c'est une société de vengeurs qui, sans autre mission que sa haine contre les scélérats, va exterminer les fabricateurs de dénonciations, les affreux *buveurs* de sang.

Quoi donc! un pavé rouge encore; une terre transpirant, repoussant par tous ses pores, le sang dont elle fut saturé; le sang de nos compatriotes revenant crier vengeance; et l'autorité publique n'osant nous venger! Sont-ce donc là des motifs suffisans pour justifier ces aggrégations homicides qui suppléent, par une extermination illégale de nos assassins, la justice qui les ménage et se tait?

Ces désordres vengeurs, occupant la place de la loi volontairement muette, étoient le résultat d'une désorganisation qui avoit fait rétrograder la société vers cette époque, antérieure à toute civilisation, où le trouble amenoit l'ordre, comme la

mer se purifie par la tempête. Malgré ces considérations, on ne peut que gémir de ce qu'après une invocation de huit mois à la justice, contre des hommes gorgés de pillage et de sang, une association de vengeurs; que la méchanceté des impies nomma *Compagnie de Jésus*, se croyant être dans un état de nature sauvage, alla tuer dans les prisons, environ cent de ces monstres qui s'y trouvoient enfermés. Là, prévenus sans doute de leur prochaine amnistie (1), ils complottoient de nouveaux massacres, ils inventoient une guillotine à sept tranchans, pour immoler autant de Lyonnois à-la-fois; ils exerçoient ce nouvel instrument sur des petits mannequins, auxquels ils donnoient les noms de ceux qu'ils avoient intention de guillotiner; et ils déclaroient hautement « que n'ayant » eu du sang que jusqu'à la cheville, ils en verseroient tant qu'ils ne seroient pas obligés de se » baisser pour en boire?.....

Mais ces faits, tout certains qu'ils sont, peuvent-ils excuser cette espece de contre-partie de l'exécrable septembrisation de 92? Et les Lyonnois, qui parurent presque tous approuver ce carnage, le justifierent-ils donc, en adressant, le jour

(1) Amnistie du 3 brumaire suivant (25 oct. 1795.)

même (1), au représentant Boisset, dans la salle des spectacles, un discours à-peu-près conçu dans ces termes :

« Chacun de nous pleuroit un pere, un fils, » un ami. Nous demandions justice des scélérats » qui les ont égorgés ; et la justice sourde à nos » demandes, alloit laisser triompher les assassins. » Nous avons donc été forcés de souiller nos » mains. Boisset, dis à la convention que nous » n'avons frappé que des coupables ; dis-lui que » ce n'est point par la déportation, qu'on doit » punir des brigands si atroces (2) ; enfin, dis à la » convention qu'elle avoit bien su faire des loix » qui ordonnoient au crime d'égorger la vertu ; » et qu'elle devoit en faire pour que la patrie vît » enfin le crime hors d'état de nuire à la vertu (3) ».

La convention méritoit d'autant plus ce reproche que, malgré la parole donnée en son nom par Rovere, président à cette époque, que « ceux » qui avoient couvert Lyon de cadavres et de rui-

(1) Le 16 floréal (5 mai.) L'événement s'étoit passé dans la nuit précédente.

(2) Elle venoit de condamner Collot à la simple déportation.

(3) Voyez *Courier univer. extraord. de Husson*, 25 floréal (14 mai 1795.)

» nes, seroient punis (1) ». Leur impunité devenoit chaque jour plus certaine et plus audacieuse.

Avant le massacre dont nous venons de parler, des députations lyonnoises étoient allé, à trois reprises différentes, demander vengeance à la convention; et la derniere pétition faite à ce sujet, annonçoit bien, par la douleur et le désespoir dont elle étoit animée, que si la convention n'y faisoit pas droit, la juste indignation des victimes croiroit n'avoir plus d'autre ressource contre le crime, que de fondre sur les égorgeurs et les brigands. Le peuple entier de Lyon, par l'organe d'une députation spéciale, avoit dit énergiquement aux législateurs *conventionnels* assemblés : « Jettez les regards sur notre ville, vous y verrez des ruines, des monceaux » de cadavres; des femmes éperdues, cherchant » en vain leurs époux, leurs enfans; des vieillards » pleurant, dans la misere, la perte de leur postérité. Vous n'y trouverez pas une seule famille » qui ne réclame justice contre l'assassinat de » quelqu'un de ses membres ».....

Faisant ensuite une énumération déchirante des maux auxquels les Lyonnois furent en proie, le peuple ajoutoit avec horreur : « Mais que

---

(1) *Moniteur*, séance du 14 pluviôse (2 fév. 1795.)

» voyons-nous ! L'auteur principal de tant de » cruautés, Collot, siege parmi vous ! il pro- » nonce avec vous contre l'atroce Carrier »!.....

Après la lecture de cette terrible adresse, la députation avoit présenté le tableau désolant des manufactures anéanties, des matieres premieres dilapidées, des métiers brûlés, des atteliers totalement dévastés ; et l'orateur avoit conclu, en s'écriant : « Les terroristes, enrichis de nos mal- » heurs, jouiront-ils plus long-temps de nos dé- » pouilles ? Que leurs fortunes deviennent l'objet » d'une restitution dont le produit sera le par- » tage des veuves, des orphelins et des manufac- » turiers, réduits à la misere. L'humanité respire; » mais elle n'est pas vengée !..... Que Collot » soit, avec nos autres assassins, livrés aux tri- » bunaux, et qu'ils disparoissent tous sous le ré- » gime des loix (1) ».

(1) *Moniteur*, séance du 17 ventôse (7 mars.) L'adresse du peuple de Lyon étoit suivie de vingt-neuf pages de signatures.

Collot essaya de se disculper, non, en niant les faits; ils étoient trop notoires : mais en imputant aux Lyonnois des cruautés antérieures aux siennes. Abominables calomnies, que le caractere des Lyonnois suffiroit pour démentir, si la fausseté de ces imputations n'étoient pas de la

Ces plaintes étoient trop fortement exprimées pour rester sans un effet quelconque. Leur inefficacité ne pouvoit qu'être un scandale propre à révolter les Lyonnois, qui ne savoient pas si c'étoit la foiblesse ou la connivence qui retenoit la convention. Éloigner des hommes de sang dont la présence seule l'effrayoit, fut tout ce

---

derniere évidence! Elles servent néanmoins à prouver la monstrueuse fécondité de Collot pour imaginer les forfaits les plus atroces.

Il a donc osé dire qu'il « étoit difficile de mettre plus » de précautions pour condamner des rebelles que plusieurs » décrets avoient mis hors de la loi ». — Mais pourquoi l'étoient-ils? — Collot répond : « Pour y avoir » mis la convention elle-même....! Pour avoir, dans une » incursion sur le district de Mont-Brison, pendu des patriotes à leur fenêtre et brûlé des familles entieres de » cultivateurs dans leurs granges, après en avoir bouché » les portes.... Pour avoir brûlé nos soldats malades dans » les hôpitaux.... Pour avoir fusillé des femmes et des » enfans de patriotes, sur un signal de Précy, pendant » qu'il étoit à table, par maniere de divertissement pour » les convives.... Pour avoir tué sans explication des citoyennes qui faisoient des vœux pour l'entrée de l'armée » républicaine ».... O Collot! ô Dubois! ô Carrier! vous vous reconnoîtriez à ces traits! Personne n'y reconnoîtra les Lyonnois. Poursuivons.... « Pour avoir fait mourir » de faim, dans des cachots, des officiers municipaux des

qu'elle osa, sans penser que par cette espece de transaction, incapable de réconcilier le crime avec la vertu, elle ne faisoit que leur tendre ses mains tremblantes, savoir, l'une au crime, prêt à l'enchaîner de nouveau, et l'autre à la vertu qui ne comptoit plus sur elle.

Le seul acte d'équité que la convention fit,

» communes voisines qui n'avoient pas voulu fournir leur » contingent à la rebellion.... Pour avoir *voulu* poignar- » der plus de quinze cents patriotes détenus, au moment » où les troupes républicaines entrerent dans la ville : ces » patriotes n'ont été sauvés que par une sorte de *miracle* ».... Le miracle, Collot, est dans l'indulgence lyonnoise envers des scélérats alors incarcérés en petit nombre : le mal qu'ils nous ont fait ensuite, a prouvé que l'indulgence envers des monstres, est plus funeste qu'honorable. Mais achevons.... « Pour avoir jetté des soldats de l'*Ardêche*, faits prisonniers, » sous la meule d'un moulin; pour avoir dansé, chanté au- » tour de cette meule qui broyoit leurs os».... Oh! combien ces atrocités sont étrangeres aux Lyonnois! Depuis long-temps Dubois avoit détruit leurs moulins. Collot! Collot! ce supplice est encore de ton invention : seroit-il possible que tu l'eusses conçû sans l'avoir réalisé?

Ce fut par ces affreuses imputations qu'il se disculpa en face de la convention, qui les écouta patiemment, quoiqu'elle en connût la fausseté, et qui les fit imprimer ensuite aux dépens de la nation française. (Voyez *Eclaircissemens sur ce qui s'est passé à Lyon... imprimés par ordre de la convention*, pag. 8.

pour la consolation des Lyonnois, fut de décréter que leur ville n'étoit plus en état de rebellion; qu'elle reprendroit son ancien nom; que les ravages seroient suspendus (1); que les loix pénales portées contre ses citoyens, seroient rapportées, et

---

Dans une autre justification, intitulée : *Réponse de J. M. Collot à la pétition des Lyonnois, prononcée à la barre le 17 ventôse, par Changeux, Matrat et Dutel*, il se montra moins atroce, et ne se disculpa pas mieux. Il nia que « le feu du » canon se fût joint plus d'une fois à celui de la mousque- » terie pour donner la mort aux condamnés ». Alors, dit-il, avec non moins de fausseté, « il avoit été impossible aux re- » présentans de prévoir cet événement, et nous l'avons em- » pêché par la suite. La condamnation ne portoit ce jour- » là que sur soixante, et ces soixante, ajoute-t-il, ne » cesserent de crier *vive le roi !* d'injurier les soldats répu- » blicains et de lancer les plus violentes imprécations contre » la république, en allant à la mort ». Enfin, pour completter son apologie, Collot affirme que « les représentans » ne pouvoient, ni ne devoient porter leurs regards sur » ces dispositions militaires : ils n'influençoient point les » tribunaux, dit-il, la loi seule agissoit ». (*Voyez* ci-devant liv. XII et XIII.)

Collot a été déporté avec beaucoup d'égards par ses collegues. (*Voyez* la déportation des prêtres, premier volume, page 74, et ailleurs.)

(1) *Moniteur*, séances du 16 vent. (7 octob. 1794), et 14 pluv. suivant (2 fév. 1795.)

que nul ne pourroit être recherché, d'après elles; si ce n'étoit Précy que, par une exception impolitique, on força de sortir de France d'où la terreur même n'avoit pu le faire émigrer.

Il faut convenir pourtant que, lorsque la convention étoit encore dans l'effervescence de l'enthousiasme, causé par le 9 thermidor, elle avoit montré le desir d'être juste avec plus de franchise envers Lyon. Le 16 vendémiaire, correspondant au 7 octobre, elle alloit déclarer que cette ville n'avoit jamais été en état de rebellion. Le jour étoit heureusement choisi pour en faire l'aveu solemnel : c'étoit à-peu-près l'anniversaire de celui où Lyon étoit tombé au pouvoir de ses ennemis. La condamnation de Dubois-Crancé se trouvoit dans cette déclaration : il se récria; et la convention, pour sauver ce blâme implicite à l'un des plus funestes destructeurs de Lyon, s'abstint de rendre hommage à la vérité. Ce fut uniquement parce qu'elle crut devoir le ménager, que les Lyonnois ont continué de passer aux yeux de la loi, pour avoir été des *rebelles* à la volonté de la nation.

Dans cet état des choses, ils regarderent comme une amere dérision, la fête de *la Concorde*, que les représentans imaginerent de leur faire célébrer

quelque temps après (1). C'étoit leur proposer d'embrasser les assassins de leurs parens, de leurs amis; des tigres, en un mot, qui ne vivoient que pour les dévorer à la premiere occasion. La fête se fit, mais ils ne s'y prêterent point; et le même jour, ils en célébrerent une autre, propre à faire trembler ceux avec qui l'on vouloit follement les réconcilier. Après que, dans celle de *la Concorde*, les registres des comités révolutionnaires eurent été brûlés sur la place *des Terreaux;* après que les représentans et le maire y eurent prêché la réconciliation; après qu'on eut promené, dans un comique char de triomphe, des gens de différens âges que les tyrans avoient épargnés, les Lyonnois parodierent solemnellement cette premiere cérémonie.

Une charette, sur laquelle on voyoit un mannequin, représentant au naturel Challier, dans l'attitude d'un criminel, conduit à l'échafaud, et quelques autres grotesques figures d'anarchistes destinées au même sort, fut promenée dans la ville. Une cavalcade brillante précédoit cette hideuse représentation, que suivoit une immensité de citoyens, en chantant des imprécations contre Challier et contre les *terroristes*. Tout ce cortege vint

(1) Vers la fin de février 1795.

aboutir à la place *des Terreaux;* et ces effigies odieuses y furent consumées par les flammes, au bruit des plus nombreux et des plus vifs applaudissemens. Ainsi ce lieu, où de tout temps se firent les exécutions des scélérats, vit, dans un assez court espace de temps, Challier décapité comme tel, ensuite déifié comme le coryphée des *sans-culottes*, et enfin voué au supplice du feu et à l'exécration publique, comme le plus abominable de tous les hommes.

Cette fête ne laissa pas que d'exciter la vengeance des Lyonnois à l'assassinat, tant partiel que général, des égorgeurs de leurs compatriotes et de leurs parens : comme celle de l'apothéose de Challier, sous Collot-d'Herbois, avoit été pour eux le prélude du plus grand carnage des Lyonnois. Ainsi donc la destinée de cet homme extraordinairement abominable, fut de servir, mort ainsi que vivant, de signal et d'incitation au massacre.

Peu après, les Lyonnois livrés à leurs sentimens, conçurent naturellement le projet d'une fête plus digne de leur caractere sensible et magnanime. Ils se proposerent de rendre des honneurs funebres à ceux de leurs concitoyens que la tyrannie avoit fait périr. Le jour qu'ils choi-

sirent pour cela, fut l'anniversaire de ce 29 mai qui leur avoit été si glorieux : le champ de mort qui en avoit englouti un si grand nombre, fut le lieu préféré ; et l'on s'empressa d'élever un sarcophage sur le sol même qui couvroit leurs ossemens.

Toute la ville se mettoit en devoir d'assister à cette triste cérémonie. Environ six mille hommes, composant les seuls grenadiers et canonniers de la garde nationale, se réunissoient, le jour indiqué, sur la place de *Bellecour*, où, deux ans auparavant, ils s'étoient rassemblés pour aller combattre la municipalité des brigands. On leur y distribuoit des drapeaux : c'étoit la premiere fois que depuis le siege, les Lyonnois paroissoient en armes ; tout le monde applaudissoit. Le ciel voulut prendre part aux événemens de cette journée ; aucun nuage n'obscurcissoit l'azur céleste, l'espace étoit pur : tout-à-coup le soleil développe une couronne, éclatante des plus belles couleurs ; il semble vouloir couvrir de gloire, et les vainqueurs du 29 mai, et les mânes vertueux qui vont recevoir l'hommage de leurs freres, et de plus encore, ces Lyonnois armés, ce semble, pour les venger. Combien ce phénomene, que soixante mille personnes ont vu comme moi, et que les na-

turalistes rangent dans la classe des *parélies*; combien, dis-je, ce phénomene eût, en d'autres siecles, présagé de gloire aux vivans et aux morts, qu'il sembloit couronner ensemble (1)?

Sous cette auréole flatteuse pour les uns et les autres, les six mille hommes d'élite de la garde nationale s'acheminent vers le monument érigé aux *Brotteaux*. Une musique de la plus douce mélancolie, entre-mêlée du bruit lugubre des tam-

---

(1) Toutes les circonstances de ce phénomene méritent l'attention du respect le moins enclin à la superstition. Ce qui se passe vers les cieux, en des conjonctures mémorables pour les Lyonnois, n'est pas d'un mince intérêt pour moi. Sur cette place, où deux ans auparavant ils s'étoient excités à vaincre l'anarchie; lorsqu'en ce jour anniversaire, ils s'y retrouvoient armés; et au moment où ils alloient se rendre au tombeau de leurs freres : j'ai donc vu, comme tant d'autres, le soleil imposer sur leur tête une couronne, brillante des couleurs de l'arc-en-ciel. Cent vingt-neuf ans auparavant, nos ancêtres avoient vu la même couronne couvrir de sa splendeur les peres de ces mêmes Lyonnois, réunis sur la même place, pour une fête religieuse. Alors (en 1666), dit Menestrier, « le ciel fit » paroître en même-temps deux arcs-en-ciel et une grande » couronne, où l'on remarqua des prodiges qui étonnerent » les savans et ravirent tout le monde ». *Éloge historique de Lyon*, 2e. *Partie*, §. 4.

bours drapés, précede la marche. A la suite du cortege, viennent les deux représentans, alors en mission, avec lesquels sont entraînés plusieurs de leurs collegues, arrivés par hasard, dont quelques-uns ne sont point innocens des forfaits exécutés par Collot. Arrivés près du sarcophage, tous en font le tour, l'arme baissée, et les yeux fixés vers la terre; ils offrent avec le silence du recueillement, l'hommage de leur admiration et de leur douleur, à leurs freres immolés qui reposent en ce lieu. Le reste de la journée voit tous les autres habitans de Lyon venir successivement imiter un aussi touchant exemple (1).

---

(1) Les chefs de l'état-major de la garde nationale, (Ch. Seriziat, Madinier, L. Chenaud) avoient annoncé cette cérémonie par une proclamation, vrai modele d'éloquence sentimentale, où rappellant aux Lyonnois ce jour fameux du 29 mai, « qui vit Lyon vainqueur et la France » asservie », ils les invitoient à « aller, sur la tombe de » leurs freres égorgés, vouer à la défense de leur mé» moire, les nouveaux drapeaux; et consoler leurs mânes » attendris, par le spectacle de l'union, des larmes de » leurs concitoyens, et par la sainte promesse de ne ja» mais délaisser leurs familles malheureuses ».

Les inscriptions qui animoient le cénothaphe, respi-

La force de sentiment que supposoit l'appareil de cette fête, le déploiement de six mille hommes déterminés qu'elle fit voir encore, l'intention qu'ils manifesterent de dénoncer Gauthier et Nioche, premiers auteurs de leurs maux, étonnerent les représentans, et leur causerent quelques alarmes, qu'ils communiquerent à la convention. Elle se hâta de se rassurer, en ordonnant le désarmement des Lyonnois. Poullain-Grand-Pré, Ferroux et Despinassy, trois de ses membres qu'elle envoya, pénétrés de ses terreurs paniques, en donnerent des preuves puériles et ridicules, en se sauvant effrayés, de Lyon à Trévoux, comme des visionnaires, menacés par des fantômes.

---

roient les mêmes sentimens. Voici les principales, que je ne peux citer que de mémoire :

« Vers vos amis, gissans sur ce rivage,
» Portez souvent vos regards et vos vœux;
» Héritiers nés de leur courage,
» Sachez vivre et mourir comme eux ».

« Terrassés par le crime, succombant avec gloire,
» Ils se sont affranchis du regne des forfaits;
» Et leur trépas, illustrant leur mémoire,
» Sous ce gazon leur a donné la paix ».

Les

Les administrateurs parvinrent cependant à les rassurer; ils revinrent, et leur séjour à Lyon fut assez tranquille. Mais alors la faction des *cordeliers*, aidée de quelques suppôts de Robespierre, prenoit de l'ascendant au sein de la convention : Legendre, Tallien en redevenoient les orateurs ordinaires; et Fréron étoit envoyé proconsul dans le Midi, pour y former à ce parti, une puissance d'anarchie et de terreur. Reverchon eut la même commission pour les départemens de la Saône, de la Loire, de l'Ain, du Rhône, pour Lyon même, où il revint, en ramenant tous les égorgeurs que la peur en avoit fait éloigner. La nouvelle constitution venoit d'être mise en activité; Reverchon en désorganise la marche : il destitue les administrateurs élus par le peuple, donne leurs fonctions aux brigands qu'il a ramenés. Cet exécrable Pilot qui, pourvoyeur de Robespierre, lui mandoit que « sa santé se rétablissoit, parce qu'on fusilloit » deux cents Lyonnois à-la-fois (1) »; Pilot qui s'étoit allé cacher dans les cloaques de la capitale, en est rappellé par le proconsul, qui le replace dans l'office de directeur de la poste aux lettres. Ce trait suffiroit pour dévoiler l'immoralité, l'ame et les intentions du satrape Reverchon.

(1) *Rapport de Courtois*, nos. 92, 93 et suiv.

Ainsi réintégrés, les *terroristes* signalerent leur audace en recommençant à détruire. Ils renverserent deux statues, l'une de la Victoire, l'autre de la Renommée, érigées depuis le 9 thermidor, à l'entrée du *Pont-Morand*. Ensuite ils allerent fondre, comme des furieux, sur le mausolée attendrissant que je viens de décrire, et ils le réduisirent en cendres. Non-contens de l'avoir fait disparoître, ils labourerent, de leurs mains féroces, le sol qui le portoit et qui couvroit les paisibles restes de ceux qu'ils avoient jadis égorgés. Telles des bêtes carnivores, après une longue privation, viennent fouiller la terre où sont enfouis les ossemens de ceux dont elles se souviennent de n'avoir dévoré que les chairs.

Ici, je terminerai mon affreuse et pénible narration, que sans doute je n'eusse pu continuer, sans les traits de bravoure et de vertu, dont elle se trouve parsemée. Ils m'ont servi, comme ces hospices bienfaisans où, sur une route effrayante et difficile, le voyageur s'arrête pour reprendre courage. Mais s'il y eut de la vertu parmi les victimes, quels monstres parmi les oppresseurs! Les faits les ont peints; et les réflexions seroient désormais aussi superflues qu'elles me seroient difficiles. Le crime a épuisé toutes les forces de mon indignation; je l'ai donc éprouvé, que l'ame de

l'homme de bien ne récele point assez de colere pour traiter, comme il seroit convenable, tant et d'aussi grands forfaits. Terrible supériorité de la scélératesse, qui parvient à laisser, bien loin derriere elle, l'indignation lasse enfin de la poursuivre!

Que dire, en effet, quand, à la vue de ces horribles résultats de la plus inhumaine barbarie, on entend de toutes parts anathématiser les tyrans, et vanter notre tolérante philosophie! J'avois cru que jamais il n'auroit son égal, ce cruel Sévere, qui, pour se venger des égards que les Lyonnois montrerent à son rival estimé, teignit la Saône de leur sang et l'encombra de leurs cadavres (1).

(1) Cet empereur, après avoir défait, près de Lyon, son compétiteur Albin, gouverneur de cette ville, proclamé empereur par les Gaules, comme Sévere l'avoit été en Illyrie par son armée, fit passer les Lyonnois au fil de l'épée, inonda la ville de sang : la Saône en déborda, suivant une tradition hyperbolique. Sévere ensuite fit rechercher les lettres écrites, ou reçues par Albin, afin de connoître ses amis; et quand il les eut découverts, il les condamna à mourir, et sequestra leurs biens au profit de son trésor national. *Ipsos interemit, et bona eorum proscripsit atque in ærarium publicum retulit.* (*Jul. Capitol. in Albino.*) L'historien De Rubis assure qu'il poussa le ressentiment contre Lyon, jusqu'à en changer le nom, comme on l'a voulu faire de nos jours. (Hist. de Lyon, L. I, ch. 30.) Caracalla, son fils, quoique né lyonnois, ne sut que nuire à

Cet incendie trop mémorable qui dévora Lyon, en une nuit, je l'avois regardé comme un prodige de malheurs, dont la malice humaine étoit incapable, et que la nature ne sauroit reproduire (1). Inconcevables cruautés des élémens et des hommes, vous que cette ville ne connut qu'en un espace de vingt-sept lustres, il n'a donc fallu que trois mois de notre révolution, pour vous renouveller toutes ensemble, contre mes concitoyens!

Mais si l'histoire doit servir de leçon aux peuples et à ceux qui les gouvernent : celle-ci, que d'affreux événemens ont rendue si cruellement célebre, doit convaincre les premiers, que les révolutions ne se font jamais qu'aux dépens du peuple, et pour l'ambition de ceux qui l'agitent. Quant aux hommes qui sont appellés à gouverner un peuple exaspéré d'infortunes et doué d'é-

---

sa patrie ; et si elle resta long-temps sous des ruines, ce fut parce que les successeurs de Sévere étoient la plupart étrangers ou barbares, les uns nés en Thrace, les autres en Afrique. (Menestrier, *Hist. cons.*, p. 135.) Ces ressemblances sont prodigieusement frappantes : les applications se font d'elles-mêmes.

(1) *Una nox interfuit inter maximam urbem et nullam.* — *Lugdunum quod ostendebatur in Galliâ, quæritur.* — *Tot pulcherrima opera, quæ singula illustrare urbes singulas possent, una nox stravit.* (*Senec. Ep. ad Lucil.* 92.) Voy. ci-devant : L. Ier.

nergie, comme le peuple lyonnois; ils doivent comprendre que jamais le calme et l'ordre ne pourront s'établir solidement à Lyon, tant que ses dévastateurs sanguinaires, intéressés à consommer sa ruine, conserveront le pouvoir et la volonté de lui nuire. Dans cette espece de guerre à mort, qui devient nécessaire entre cette ville et ses ennemis, puisque la justice s'obstine à garder le silence; qui peut prévoir les maux d'une inactive longanimité : qui peut calculer les malheurs d'une défense inévitable?

Et vous, que les vicissitudes, inséparables de l'ordre où nous sommes, élevent quelques instans à des fonctions publiques, pour vous rejetter ensuite dans les rangs ordinaires de la vie privée, sera-ce sans fruit pour vous que vous aurez vu dans cet ouvrage, vos prédécesseurs mis à découvert et rigoureusement jugés? Homme public, en quelque rang que vous soyez, n'oubliez jamais que sur vos pas, il est un observateur ignoré, presque invisible, qui note toutes vos actions, et qui pese votre conduite; le burin de l'histoire est là, qui grave votre nom sur les tables immortelles de l'honneur ou de l'infamie.

Fin du second volume.

LES RUINES DE LYON.

ODE (1).

Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor.

Divinité qui veille au sein des Thermopiles,
Sur ces tombeaux sacrés, où dorment immobiles,
Les trois cents défenseurs que Sparte avoit choisis,
Laisse leurs noms fameux au crayon de l'histoire;
Et d'un rayon de gloire,
Toi-même dans ces lieux, viens parer nos débris.

D'une grande cité c'est là tout ce qui reste!
Contemple en frémissant, ce rivage funeste,
Habité désormais par la misere en deuil;
Et dans les longs amas de ces hideux décombres,
Entends gémir les ombres
D'un peuple assassiné qui se cherche un cercueil.

Trop heureux le mortel qui trouva dans Messine,
Sous ses toîts ébranlés, une prompte ruine!

(1) Par feu Chassagnon, dont il a été fait mention au liv. II, tome premier, pag. 47.

D'un pouvoir inconnu s'il sentit les rigueurs,
Il ne vit pas sur soi descendre l'injustice,
Ni son affreux supplice
D'un peuple cannibale égayer les fureurs.

N'importe, je le sens: une ame généreuse
Préférera toujours la vertu malheureuse
Au vice couronné par d'horribles succès.
Pour l'homme courageux qui perd ainsi la vie,
Martyr de sa patrie:
La mort a des lauriers, et non pas des cyprès.

Vengeance, entoure-moi de tes clartés funebres;
Je veux, à leur lueur, pénétrer les ténebres
Où se perd de nos maux le vaste enchaînement.
De l'état déchiré par une horde impure,
Rebut de la nature,
Ma main va découvrir le cadavre sanglant.

Près du triste berceau de notre république,
S'éleva tout-à-coup un monstre famélique,
Prêt à la dévorer dans ses cruels accès.
La terreur jaillissoit de son front, de son geste,
Et son pouvoir funeste
Des tyrans abhorrés surpassa les excès.

Ensemble on vit siéger la foiblesse et les crimes;
Des sénateurs bourreaux, des sénateurs victimes.

Des vrais représentans on étouffa la voix;
Et de vils factieux une foible poignée,
Sur la France indignée,
Impunément versa le poison de ses loix.

La France de ses mains déchirant ses entrailles,
Ajouta ses fureurs à celles des batailles.
Des vampires sans nombre épuiserent son flanc;
On eût dit que l'enfer avoit vomi sur elle,
Une race nouvelle
D'affreux *hommes de proie* et de *buveurs de sang*.

Des prophetes menteurs que le meurtre accompagne,
Prêchent l'égalité, du haut d'une *montagne*,
Et la liberté sainte, en peuplant des prisons.
Des monstres sont les Dieux, des brigands sont les maîtres;
Et ce ramas de traîtres
Vend à nos ennemis, les maux que nous souffrons.

Ainsi regna long-temps l'horrible *terrorisme*,
Précurseur inhumain du lâche despotisme.
Tout tremble, tout fléchit sous ses ordres sangl[illegible];
Lyon résista seul, et de ses mains hardies,
Sur l'autel des furies,
Refusa de brûler un criminel encens.

Jusqu'alors ses enfans, républicains utiles,
Servant la liberté par leurs travaux tranquilles,
Du commerce français animoient les ressors;
Héritiere des arts qu'a perdus l'Italie,
Leur active industrie,
Du monde tributaire appelloit les trésors.

Généreux dévoument! fatale résistance!
D'une cité fidele on noircit l'innocence:
La vérité resta dans des canaux impurs,
Lyon républicain succomba sous l'intrigue;
Et renversant leur digue,
Tous les fléaux ensemble inonderent ses murs.

Qui pourroit les nombrer? La flamme dévorante,
Du salpêtre enflammé l'explosion bruyante,
D'ouvriers destructeurs un ramas acheté,
Les massacres, les fers, l'insulte, les rapines,
Jusqu'à l'art des famines
Par d'avares tyrans au Bengale inventé.

D'un peuple trop crédule on corrompt la morale,
En blasphêmes publics l'athéisme s'exhale;
La vertu devient crime, et le crime vertu.
Du citoyen tremblant le cœur est solitaire;
Plus d'ami, plus de frere:
Le pauvre voit son toît par le pauvre abattu.

Débris silencieux, vaste amas de ruines,
Déplorables témoins des guerres intestines,

Soyez l'instruction des peuples et des rois;
Que sur ces murs, détruits par la haine en délire,
L'étranger vienne lire
L'horreur des factions, et le besoin des loix.

Mais où suis-je? Fuyons cette plaine effrayante;
Des flots de notre sang elle est encor fumante.
Des milliers d'innocens, livrés à leurs bourreaux,
Y furent déchirés par la foudre homicide,
Et ce fleuve rapide
De leur corps palpitant dispersa les lambeaux.

Quoi! par les scélérats qui dépeuploient la terre,
Le ciel ainsi laissa dérober son tonnerre!
L'enfer resta fermé sous leurs pas odieux!
Et d'une ville entiere, au sang des siens baignée,
La plainte dédaignée,
Fatigua vainement la nature et les Dieux!

Toi qui dûs la naissance au trident de Neptune (1),
Compagnon des guerriers, ami de leur fortune,
Je dirai tes bienfaits à la postérité.
Quand tout nous trahissoit, toi seul parus sensible
A notre sort terrible;
Et ton instinct à l'homme apprit l'humanité.

---

(1) Le Rhône rejetta sur ses rives, les cadavres qu'on vouloit le forcer de porter à la mer. (*Voyez* le livre XII de l'Histoire.)

Des Lyonnois proscrits à peine un petit nombre
Travesti, fugitif, ou dispersé dans l'ombre,
Dans nos murs dépouillés a ramené les arts.
Conserve, Dieu puissant, ces débris du naufrage,
Et détourne l'orage
Qui pourroit les livrer à de nouveaux hasards.

Mais, non, plus de terreur; du sein de sa puissance,
Le sénat juste et libre a promis à la France
Le retour de la paix et le réveil des loix.
Toutes les factions périssent étouffées
Sous le poids des trophées
Dont l'Europe vaincue a payé nos exploits.

Tressaille, ô ma patrie! à ces douces prémices,
De Lyon renaissant, favorables indices;
Oui, de ta cendre encor sortira le bonheur,
Et de tes ennemis les troupes enchaînées,
Par la loi condamnées (1),
De tes remparts détruits répareront l'honneur.

Ainsi l'on voit aux pieds d'une idole sanglante,
Courber d'un fier taureau la tête frémissante:
L'animal généreux résiste avec effort;
Et des prêtres déja la cohorte barbare,
Avec ardeur prépare
Un festin qu'a souillé l'appareil de la mort.

---

(1) Le poëte eût voulu que les dévastateurs de Lyon fussent employés comme forçats, à reconstruire les maisons et les remparts démolis. *O utinam!*

Des sacrificateurs l'espérance est trompée;
Et d'un coup incertain la victime frappée,
Échappe, fuit, renverse autels, bûchers, flambeaux,
D'un culte d'assassins délivre enfin la terre;
Et juste en sa colere,
Foule d'un pied vengeur tous ses lâches bourreaux.

TABLE DES LIVRES ET SOMMAIRES,

Contenus dans ce volume.

LIVRE VIII.

LIVRE IX.

LIVRE X.

LIVRE XI.

LIVRE XII.

LIVRE XIII.

